



RAPPORT D'ACTIVITÉ • 2021 •

 VERSION
DÉTAILLÉE

Ensemble, LUTTONS
contre l'EXCLUSION



GLOSSAIRE



Lecture simplifiée :

Dans une volonté d'être compris par tous, nous nous sommes efforcés dans cet ouvrage de réduire au maximum les sigles, mais comme ils sont très largement utilisés dans notre domaine, voici un glossaire pour vous aider à les comprendre :

A.A.H : Allocation Adulte Handicapé	A.D.A : Allocation Demandeur d'Asile	A.E.B : Action Éducative Budgétaire
A.L.T : Allocation Logement Temporaire	A.M.E : Accueil Mère-Enfant	A.P.S : Autorisation Provisoire de Séjour
A.R.E : Allocation chômage d'aide au Retour à l'Emploi		A.S.E : Aide Sociale à l'Enfance
A.S.L.L : Accompagnement Social Lié au Logement		A.T : Appartement Temporaire
A.V.D.L : Accompagnement Vers et Dans le Logement	B.G : Bail Glissant	B.D.F : Banque De France
C.A.D.A : Centre Accueil des Demandeurs Asiles		C.A.S.T : Centre Aide et Soins aux Toxicomanes
C.C.A.S : Centre Communal d'Action Sociale	C.C.E.P.C : Communauté de Communes d'Épernay, Pays de Champagne	
C.C.P.A : Conseil Consultatif Personnes Accompagnées		C.D.D : Contrat à Durée Déterminée
C.D.I : Contrat à Durée Indéterminée		C.H.R.S : Centre Hébergement et Réinsertion Sociale
C.I.A.S : Centre Intercommunal d'Action Sociale	C.I.S.P.D : Conseil Intercommunal Sécurité de la Prévention Délinquance	
C.M.P : Centre Médico-Psychologique		C.M.P.E : Centre Médico-Psychologique pour les Enfants
C.M.P.S : Centre Marnais de la Prévention de la Santé		C.N.E.D : Centre National Enseignement à Distance
C.N.L.A.P.S : Comité National de Liaison des Acteurs Prévention Spécialisée	C.P.E.L : Commission de Prévention des Expulsions Locatives	
C.S.D : Circonscription de la Solidarité Départementale		C.S.F.H : Centre Social de la Ferme de l'Hôpital
C.S.S : Complémentaire Santé Solidaire		D.A.L.O : Droit Au Logement Opposable
D.D.E.T.S.P.P : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations		
D.I.H.A.L : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement	D.L.A : Dispositif Local d'Accompagnement	
D.R.E.A.L : Direction Régionale Environnement, Aménagement et Logement	D.U.D : Document Unique de Délégation	
F.A.J : Fonds d'Aide aux Jeunes	F.I.P.D : Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance	
F.S.L : Fonds de Solidarité Logement	F.N.A.R.S : Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale	
H.U : Hébergement d'Urgence	I.M.E : Institut Médico-Éducatif	I.M.L : InterMédiation Locative
I.J : Indemnité Journalière		
I.S.G : Intervention Sociale en Gendarmerie	M.A.S.P : Mesure d'Acct Social Personnalisé	M.A.T : Maison d'Accueil Temporaire
O.R.U : Opération de Renouvellement Urbain	P.D.A.L.P.D : Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées	
P.D.P.D : Plan Départemental de la Prévention de la Délinquance		P.E : Placement Extérieur
P.E.C : Prise En Charge	P.E.P.S : Plateforme d'Éducation Pour la Santé	P.F : Pension de Famille ou Prestations familiales
P.I : Pension d'Invalidité	P.U.Ma : Protection Universelle Maladie	Q.P.V : Quartier Prioritaire de la Ville
Q.V.A : Quartier Veille Active	R.S.A : Revenu de Solidarité Active	S.I.A.O : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
S.P.I.P : Service Pénitencier d'Insertion et de Probation		T.D.V : Troubles Du Voisinage
U.N.A.F.O : Union professionnel du Logement Accompagné		Z.R.R : Zone de Revitalisation Rurale

SOMMAIRE

● INTRODUCTION en Chiffres et en Images	p 1 à 2
2021 en quelques chiffres	p 1
Répartition des activités par territoires	p 2
● PRÉVENTION SPÉCIALISÉE	p 3 à 26
Présentation Globale Chiffrée + Présentation Générique	p 4 - 8
Accompagnement global et Arpentage de rue	p 9 - 15
Soutien à la scolarité et Tutorat	p 16 - 20
Chantier Éducatif	p 21 - 23
Auto-Réhabilitation Accompagnée	p 24 - 26
● HÉBERGEMENT	p 27 à 76
Répartition des places d'hébergement par territoires	p 28
● HÉBERGEMENT D'URGENCE	p 29 à 57
Présentation Globale Chiffrée + Présentation Générique HU	p 30 - 32
Hébergement d'Urgence	p 33 - 37
Personnes Victimes de Violences	p 38 - 41
Hébergement d'Urgence SAS	p 42 - 45
Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile	p 46 - 51
Pôle Jeunes	p 52 - 57
● HÉBERGEMENT D'INSERTION	p 58 à 76
Présentation Globale Chiffrée + Présentation Générique AHI	p 59 - 61
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	p 62 - 64
Appartements Temporaires	p 65 - 68
Placement Extérieur	p 69 - 73
Accueil Mère - Enfant	p 74 - 76
● INSERTION PAR LE LOGEMENT	p 77 à 154
Répartition des mesures de logement par territoires	p 78
Présentation Globale Chiffrée + Présentation Générique InterMédiation Locative	p 79 - 80
Accompagnement Social Lié au Logement - Bail Glissant Département / État	p 81 - 86
InterMédiation Locative - Parc public / privé	p 87 - 92
Résidences sociales	p 93
Pension de Famille - Épernay - « La cité »	p 94 - 97
Pension de Famille - Vitry-le-François	p 98 - 100
Résidence Accueil - Vitry-le-François	p 101 - 104
APRIL - Épernay - Reims	p 105 - 120
Accompagnement des Réfugiés	p 121 - 126
Action Logement	p 127 - 136
Plateforme LOJ'Toît	p 137 - 142
Intervention Sociale en Gendarmerie	p 143 - 146
Ateliers Socio-Linguistiques	p 147 - 151
Psychologue	p 152 - 153
Répartition des personnes hébergées / logées	p 154
● INSERTION PROFESSIONNELLE	p 155 à 172
Vendanges Partagées et Plateforme Emploi Vendanges	p 156 - 160
AMBITIONS	p 161 - 166
Solidaires Face À l'Emploi	p 167 - 172
● SERVICES GÉNÉRAUX	p 173 à 189
Navettes	p 174 - 177
Pôle Technique	p 178 - 189



• 2021 EN QUELQUES CHIFFRES •

1526
MÉNAGES

1643

PERSONNES
ACCOMPAGNÉES

729
ENFANTS

75
SALARIÉS

79

APPARTEMENTS
EN GESTION
LOCATIVE

468
PLACES
D'HÉBERGEMENT

46
PARTENAIRES

26
BÉNÉVOLES

5

SERVICES CIVIQUES
POUR 7 POSTES

16
ADMINISTRATEURS

8

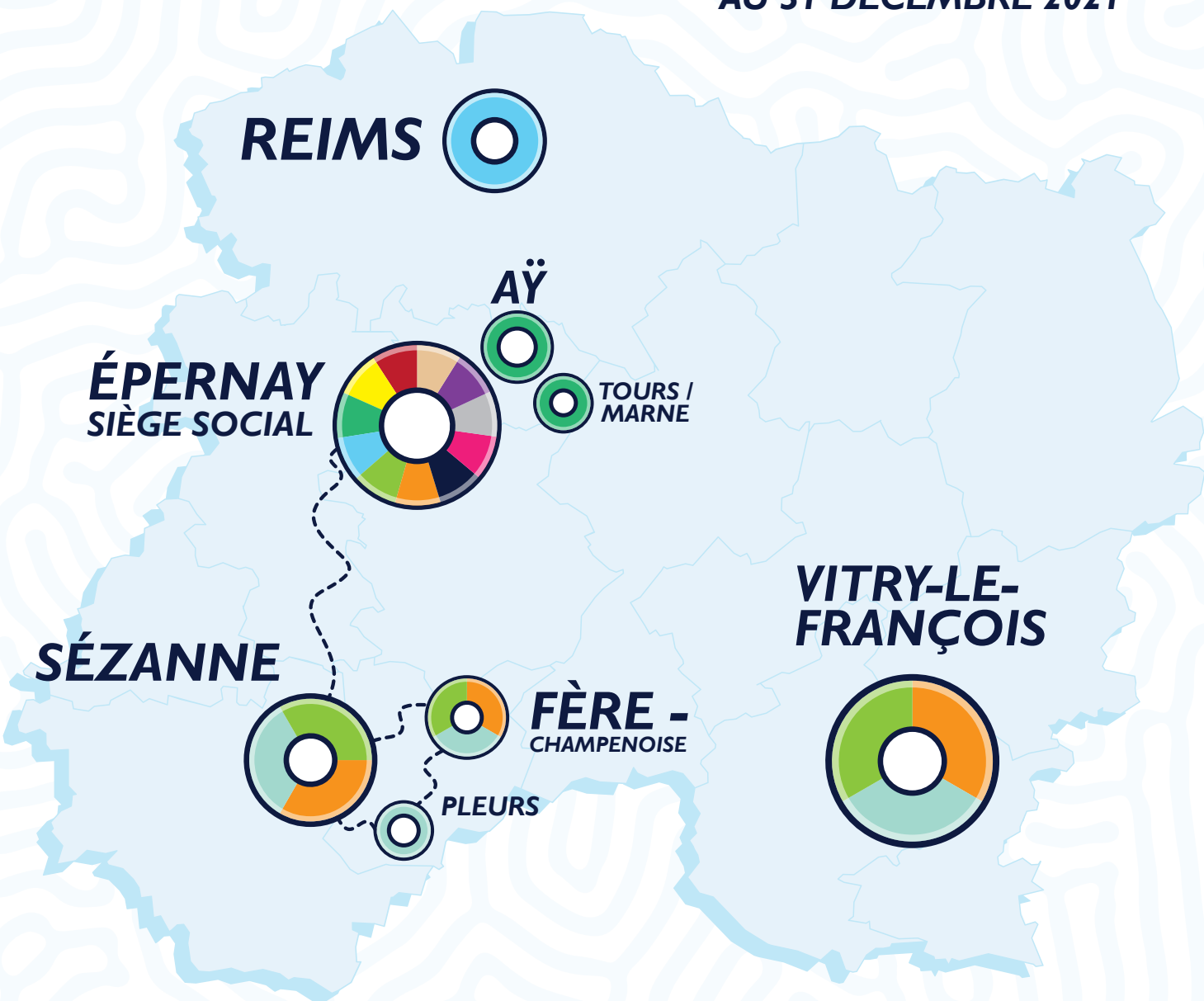
RÉSEAUX

13













STAGIAIRES

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS ET DES FONCTIONS SUPPORTS PAR TERRITOIRE

AU 31 DÉCEMBRE 2021



LES ACTIVITÉS ET LES FONCTIONS SUPPORTS

- | | | | |
|--|--|---|------------------------------------|
|  | PRÉVENTION SPÉCIALISÉE |  | FONCTIONS SUPPORTS - ADMINISTRATIF |
|  | HÉBERGEMENT ÉPERNAY |  | FONCTIONS SUPPORTS - COMPTABILITÉ |
|  | LOGEMENT NORD DÉPARTEMENT |  | FONCTIONS SUPPORTS - R. H. |
|  | HÉBERGEMENT - LOGEMENT SUD DEP. |  | FONCTIONS SUPPORTS - PSYCHOLOGUE |
|  | ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES |  | FONCTIONS SUPPORTS - TECHNIQUE |
|  | AMBITIONS - VENDANGES PARTAGÉES |  | NAVETTES |
|  | SOLIDAIRES FACE À L'EMPLOI - PLATEFORME EMPLOI VENDANGES | | |

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

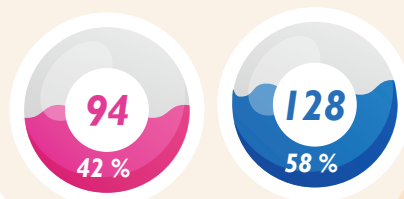




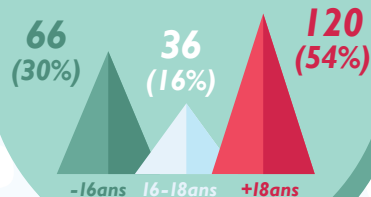
• Présentation Globale Chiffrée •

(Hors Auto-Réhabilitation Accompagnée)

RÉPARTITION FILLES - GARÇONS



TRANCHES D'ÂGE



MOYENNE D'ÂGE



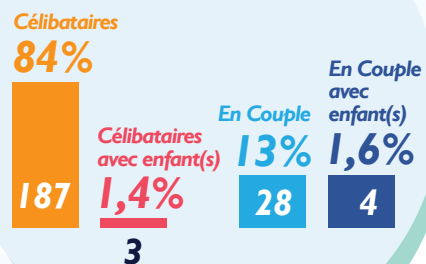
19 ANS

ACTES RÉALISÉS

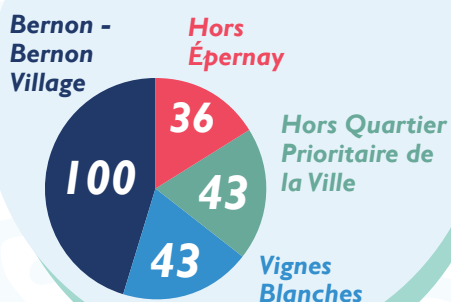
733

222
JEUNES

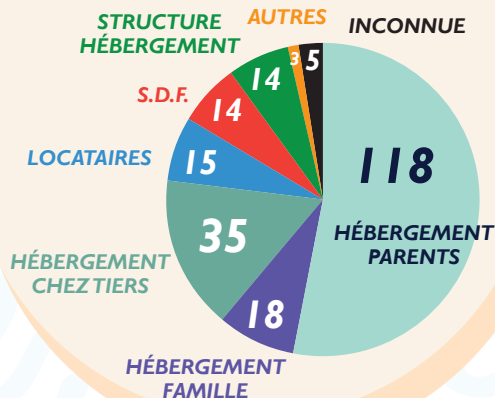
SITUATION MATRIMONIALE



PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE



SITUATION HABITAT



• La Prévention Spécialisée •



Descriptif du service de Prévention Spécialisée :

Son utilité sociale propre :

Pour les professionnels du service, les missions principales consistent à :

- Diagnostiquer, lancer des alertes,
- Prévenir, accompagner, traiter les risques de marginalisation,
- Valoriser et promouvoir le Territoire (Lien social, Développement Social Local).

Les temps de présence des éducateurs sur les quartiers peuvent varier en fonction des besoins repérés. Présence accentuée lors des vacances scolaires, des animations ou encore d'évènements particuliers.

Son implantation :

Le service est implanté sur Épernay et son environnement proche.

Sa période de fonctionnement :

Une convention tripartite « Conseil Départemental/ Ville d'Épernay/ Club de Prévention » a été conclue pour une durée de 3 ans du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Le service est généralement ouvert du lundi au samedi, de 9h00 à 20h30. Il est ouvert jusqu'à 22h00 durant les périodes de vacances d'été et lors des évènements sur le territoire sparnacien nécessitant une présence éducative.

Ses principes :

5 principes forgent la définition et le cadre d'intervention de la Prévention Spécialisée :

- La libre adhésion
- L'absence de mandat nominatif
- L'anonymat
- Le travail inter institutionnel
- Les pratiques non institutionnelles

Il est donc nécessaire d'actualiser ces principes :

- De la libre adhésion... à la recherche de l'accord.
- De l'absence de mandat nominatif... à un accompagnement individuel, personnalisé.
- De l'anonymat... à la confidentialité.
- De l'institutionnel... au partenariat.
- D'une pratique non institutionnelle... à la reconnaissance de la nécessité d'une adaptation permanente.



Le public ciblé :

Le service est ouvert :

- À tous les jeunes de 12 à 25 ans (sans oublier les plus jeunes en cas de fratrie), dans une logique de Prévention Spécialisée.
- À leurs parents dans le cadre d'un soutien à la parentalité.
- Aux jeunes en risque de marginalisation dans une logique de protection de l'enfance (pas d'accès aux droits, problèmes de socialisation, rupture familiale, sociale, scolaire, professionnelle...).
- Aux jeunes en risque de délinquance (comportements délictueux, rapport à la loi défaillant...).
- Autant aux jeunes en risque de trajectoire de désocialisation, qu'aux jeunes déjà inscrits dans des logiques de rupture.
- À toutes les personnes qui viennent sur le service et qui s'inscrivent dans une logique de libre-adhésion. Les jeunes et leurs familles connaissent notre service grâce au travail de rue des éducateurs, et par les orientations réalisées par nos partenaires.

L'équipe :

Elle est constituée de :

- 5 éducateurs spécialisés de Prévention Spécialisée (travail de rue).
- 1 éducateur technique (chantier éducatif).
- 1 coordinatrice du soutien à la scolarité (tutorat scolaire).
- 1 animatrice du soutien à la scolarité (tutorat scolaire).
- 1 adulte relais (chantier ARA).
- 2 chauffeurs (navette « Garantie Jeunes »).

Lorsque nous parlons d'« équipe », cela peut revêtir pour chacun d'entre nous des définitions explicites ou implicites, mais surtout différentes. C'est une notion que nous utilisons quotidiennement pour s'y « référer », s'y « ressourcer », y « réfléchir », y « prendre des décisions », y « présenter des projets ».

Elle peut être également le lieu d'échanges, de tensions, de désaccords, constructifs ou non, entre des individus animés par leur individualité propre, leurs représentations, leurs sensibilités, leur « savoir-faire » et « savoir-être » spécifiques.

Cette notion d'équipe s'avère importante car nous ne parlons pas d'éducateur référent mais bien d'une équipe de Prévention Spécialisée, ce qui permet une continuité dans l'accompagnement même si les affinités amènent parfois les jeunes à s'orienter vers tel ou tel travailleur social.

L'organisation :

Le service de Prévention spécialisée c'est :

- L'Accompagnement éducatif et le Travail de rue.
- Le Soutien à la scolarité et le Tutorat.
- Le Chantier Éducatif
- L'Auto-Réhabilitation Accompagnée



BILAN CHIFFRÉ de l'année 2021

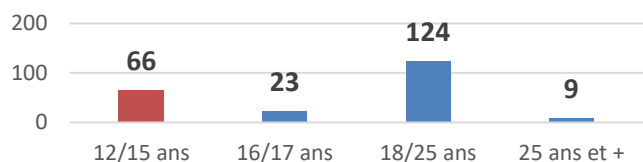
Nombre total de jeunes suivis : 222

La baisse du nombre de jeunes suivis s'explique par des effectifs de personnels réduits et par la pandémie de COVID-19.

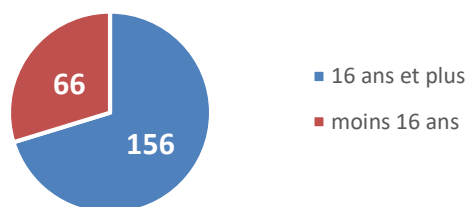
Répartition Filles - Garçons : 94 Filles - 128 garçons

Nous constatons une baisse du nombre de jeunes filles accompagnées par le service en 2021 par rapport à 2020.

Âges des jeunes suivis : 19 ans de moyenne d'âge

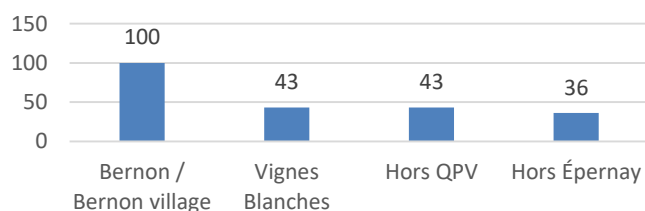


Une grande majorité des jeunes accompagnés par le service se situe entre 18 et 25 ans. Ce chiffre est quasiment identique à celui de 2020.



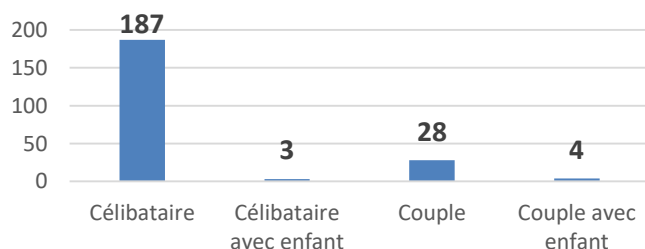
Les moins de 16 ans représentent les jeunes accompagnés dans le cadre du soutien à la scolarité. Les plus de 16 ans sont accompagnés dans le cadre de la Prévention Spécialisée.

Origine géographique des jeunes :



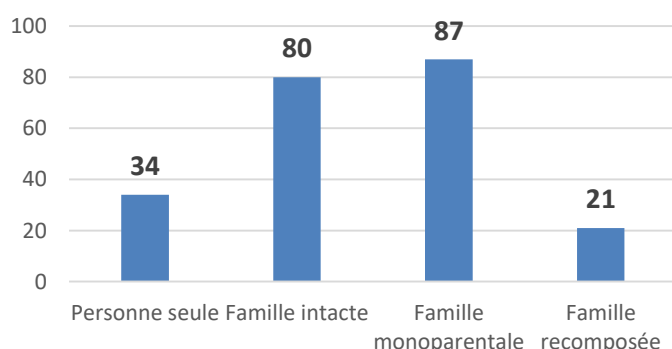
La majorité des jeunes accompagnés par le service vient des Quartiers Prioritaires de la Ville (Bernon) et des Quartiers Veille Active (Vignes Blanches).

Situation matrimoniale des jeunes :



Le service est sollicité majoritairement par des jeunes célibataires en recherche de stabilité.

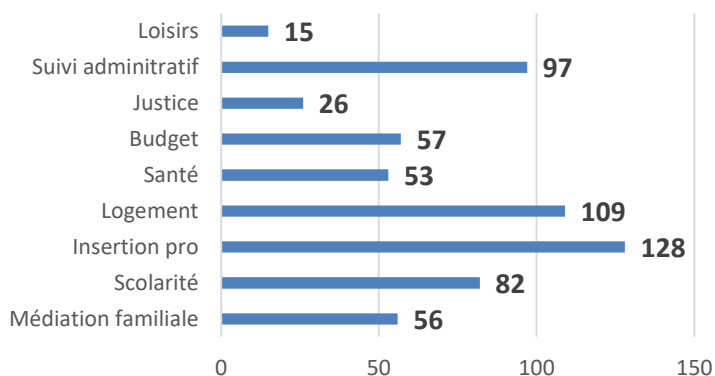
Structure familiale des jeunes :



Nous constatons une forte hausse de famille monoparentale accompagnée.

Comparé à 2020, les indicateurs sont plus faibles (280 jeunes suivis en 2020 contre 222 en 2021). Cette différence s'explique par cette 2^{ème} année vécue avec la COVID-19 et par le manque d'un éducateur pendant 6 mois.

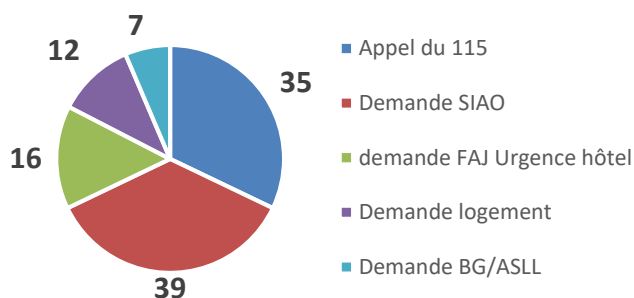
Domaines d'accompagnement travaillés : 623 actes réalisés



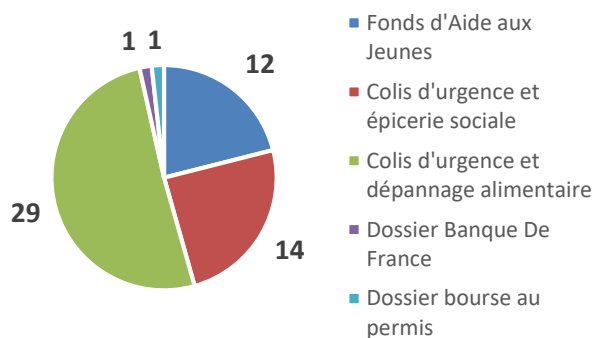
3 domaines d'accompagnements sont prédominants : l'insertion professionnelle, le logement et le suivi administratif.

Afin de répondre à la principale préoccupation des jeunes accompagnés, qui est la stabilisation de leur situation, nous faisons le choix de nous concentrer principalement sur ses 3 domaines.

Le logement : 109 actes d'accompagnement



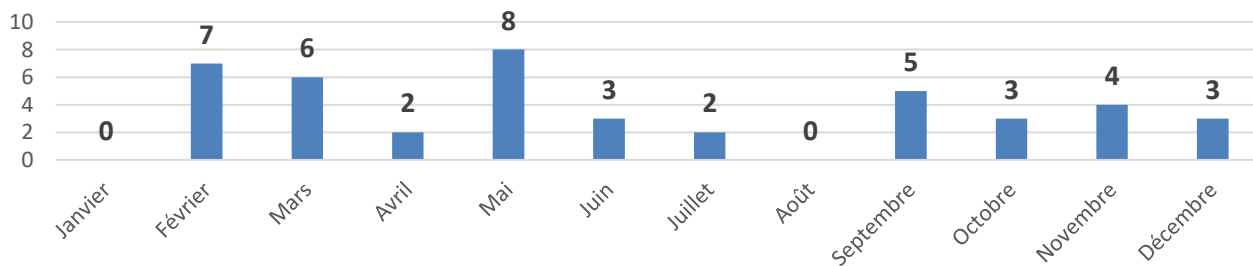
Le budget : 57 actes d'accompagnement



Les premiers accueils : 43 1ers accueils réalisés

Le service de Prévention Spécialisée a réalisé 43 rendez-vous 1er accueil sur l'année 2021.

Un jeune, entre 18 et 25 ans, se rend ou téléphone à l'accueil du Club de Prévention pour prendre un rendez-vous afin d'obtenir de l'aide (hébergement/logement, budgétaire, insertion professionnelle ou autre). Il obtiendra un entretien avec un éducateur. Ils reprendront ensemble la situation de la personne et le professionnel aidera ou orientera au mieux celle-ci.



• Accompagnement Éducatif •

• Travail de rue •



Descriptif du dispositif :

L'accompagnement éducatif constitue la clef de voûte et la spécificité première de notre action. L'un des objectifs est de se faire connaître et reconnaître par les habitants et les partenaires.

Pour nous, ce travail se décline en trois points :

- **La démarche « d'Aller Vers »**

La Prévention Spécialisée se doit d'aller au contact des jeunes, de leurs parents, dans leurs lieux de regroupement, de passage selon leurs rythmes de vie. Elle se concrétise par la régularité de fréquentation de différents espaces publics ou semi-publics : rue, terrains de jeux, à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires, centres sociaux, halls d'immeubles, bibliothèques, etc.

- **La présence sociale**

C'est une pratique rituelle, quotidienne de présence socio-éducative dans les espaces investis par les jeunes et les groupes de jeunes dont les relations avec l'environnement sont parfois difficiles, voire conflictuelles. Elle se traduit aussi par une présence physique auprès des institutions, du public et des partenaires.

- **Le diagnostic social et territorial**

La Prévention Spécialisée permet d'actualiser nos connaissances sur le territoire, de regrouper un ensemble de constats et ainsi permettre un travail d'analyse qui peut déboucher sur des préconisations d'actions à effectuer, tout ceci dans le but de répondre au mieux aux besoins repérés.

Les temps de présence des éducateurs sur les quartiers peuvent varier en fonction des besoins repérés, des temps forts comme par exemple les temps de vacances scolaires, les animations et les événements particuliers.

Le service réalise toute l'année jusqu'à 20h30 du travail de rue, sauf pendant les vacances de juillet et d'août où nous travaillons jusqu'à 22h00. Le service est aussi ouvert entre 13h00 et 20h00 les samedis et lors d'événements festifs.

Ainsi, nous construisons des passerelles entre les jeunes et les dispositifs de droit commun afin de faciliter leur accès à la scolarité, à la formation, à l'emploi, au logement, aux loisirs et aux droits.

Nous parvenons à établir et/ou consolider ces passerelles grâce à la volonté commune avec le réseau partenarial et/ou de maillage. Le travail inter institutionnel permet ainsi de faciliter les « passages de relais ». Nous soulignons l'importance de pouvoir travailler à la fois avec les services de l'État, les services du Département, les services municipaux, les Caisses d'Allocations Familiales et les autres associations du secteur social.



Modalités d'intervention :

Il existe différentes approches, moyens et stratégies pour capter les jeunes. Il faut prendre conscience de l'environnement dans lequel on évolue et apprendre à décrypter les codes et les usages des personnes auxquelles nous sommes confrontés.



Avant toute chose, il faut créer une relation avec le public en échangeant régulièrement afin d'être identifié par celui-ci. Sur un territoire donné, cela est effectué lors du temps d'arpentage (présence sociale). En échangeant, nous faisons émerger la demande du jeune. Dès lors, nous lui proposons la prestation la plus adaptée à ses besoins du moment. Lorsque nous avons répondu aux attentes du jeune, soit nous enclenchons un accompagnement avec le jeune, soit le jeune n'a plus besoin de nos services.

Ainsi, il est difficile de quantifier un temps d'accompagnement précis. Si l'accompagnement est enclenché, il se définit en fonction des attentes du jeune, du diagnostic posé par le professionnel et aussi par l'adhésion et le rythme de vie de la personne. De ce fait, nous identifions l'intervention de l'éducateur à travers une notion d'étape qui est propre à chaque professionnel afin d'atteindre des objectifs communs.

Typologie du public cible :

Nous travaillons avec des jeunes âgés de 16 à 25 ans avec une moyenne d'âge de 19 ans et une prédominance de jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Les jeunes qui se présentent au Club de Prévention ou que les éducateurs rencontrent lors des temps d'arpentage sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou d'une autre structure avec un parcours bien particulier, ou bien des jeunes mis à la rue par la famille suite à des conflits.

Nous travaillons aussi avec des jeunes Femmes Victimes de Violences. Nous rencontrons également des jeunes en rupture scolaire. L'équipe fait face à de plus en plus de jeunes en souffrance psychique et plus globalement en situation de handicap.



Constats de l'équipe en 2021 :

- Une tendance à la fracturation entre une partie des adolescents et des jeunes adultes avec le reste de la population (familles en grandes difficultés sociales, conflits entre pairs, difficultés à vivre ensemble). Cette situation provoque l'affaiblissement des soutiens familiaux, amicaux, sociaux. Cela a pour conséquence de renforcer les tendances à l'isolement, d'incertitudes sur l'avenir, de rejet...
- Des problèmes structurels récurrents d'insertion professionnelle, de formation.
- Des variations de problématiques en fonction des groupes d'âges : trajectoires scolaires perturbées, conduites inadéquates au sein de l'établissement scolaire, risques de décrochage scolaire.
- Un renforcement de certaines conduites (consommations de produits psychotropes, de conduites à risques...).
- Une emprise grandissante des réseaux sociaux et des activités sur l'ordinateur (part grandissante des temps qui y sont consacrés, aux dépens de la sociabilité, du sport et des activités culturelles et sportives).





Analyses et interventions par rapports aux constats :

Soutien aux jeunes en difficultés dans leur parcours scolaire

Le service parvient à repérer, en lien avec les établissements scolaires tels les collèges Terres Rouges, Jean Monnet, Côte Legris, le lycée Stéphane Hessel et les partenaires, les jeunes qui éprouvent des difficultés. De ce fait, un référent par collège a été nommé pour être l'interlocuteur. Une orientation vers notre dispositif de soutien à la scolarité permet à certains de ces jeunes de palier à leurs difficultés. Aussi, pour les jeunes en voie de décrochage, les éducateurs du service de Prévention Spécialisée mettent en place un accompagnement avec les différents dispositifs du droit commun (CIO) afin de leur proposer une orientation adaptée à leur profil.

Aide à l'insertion socio-professionnelle des jeunes

Cet accompagnement doit permettre d'élaborer et de valider un projet professionnel, tout en prenant en compte l'ensemble des difficultés rencontrées par le jeune. Par exemple, l'équipe propose au jeune de rédiger d'abord un CV et une lettre de motivation après avoir repéré, avec lui, son parcours scolaire, ses acquis, ses capacités, compétences, aspirations, potentialités et freins. Nous proposons aussi de l'aide à la préparation à l'entretien d'embauche et un accompagnement physique auprès des employeurs si besoin.

Prévention des conduites à risques

Même si nous savons que pour la plupart des jeunes, les conduites à risques sont passagères et se limitent à cette période de la vie, nous ne pouvons pas ignorer qu'elles peuvent marquer irréversiblement et même dramatiquement le parcours de vie de l'adolescent.

Il leur semble difficile d'évaluer ces risques que comporte la réalité. Il nous faut, par exemple, régulièrement rappeler aux jeunes le port du casque (correctement mis sur la tête), lors de l'utilisation de 2 roues motorisées en leur expliquant les dangers d'un tel acte afin qu'il puisse y avoir un impact et une anticipation concrète sur du long terme. La sensibilisation sur la consommation de drogues est aussi rappelée aux jeunes accompagnés avec une orientation vers des centres de soin comme le « CAST » par exemple.

Soutien aux parents en difficultés dans la prise en charge de leurs enfants

Les familles peuvent aussi solliciter le service lorsqu'elles rencontrent des difficultés avec leurs enfants. Après l'écoute de la problématique énoncée par la famille et si elle formule une demande d'aide, nous lui proposons une orientation vers les partenaires pour bénéficier d'un étayage éducatif, tentant de trouver avec elles des réponses adaptées. Il nous arrive aussi de proposer simplement un espace d'écoute.

Soutien aux initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement

Le service rencontre régulièrement des jeunes hors de tous dispositifs. Souvent, ils peinent à accrocher à une formation ou à se diriger par eux-mêmes vers Pôle Emploi ou la Mission Locale par exemple. Nous pouvons leur proposer d'intégrer le chantier éducatif afin de leur donner une première expérience de travail (contrat de travail, fiche de paie, etc.), d'avoir une expérience en collectivité et de renouer avec la réalité (horaires et rythmes de production). Ce dispositif nous permet de renforcer le lien pour envisager ensuite avec eux les possibles de l'avenir.



ACTIONS COLLECTIVES EN LIEN AVEC LE TRAVAIL DE RUE :

Les actions collectives émanent d'une volonté du service de proposer des actions en lien avec des diagnostics menés sur le territoire au cours de la présence sociale. Ces temps proposés restent un outil indispensable pour créer du lien social et permettre l'émergence de certaines résolutions des problématiques des habitants des zones prioritaires.

PROJET SNAPSHOT

SNAPSHOT est une formation qui a pour objectif de sensibiliser la jeunesse sur des sujets sociétaux grâce à la réalité virtuelle. C'est une approche ludique et moderne suscitant le débat, l'interactivité, la prise de conscience, le questionnement et l'ouverture d'esprit grâce à une application de réalité virtuelle, l'utilisateur est plongé en immersion dans des courts-métrages.

SNAPSHOT
Comprendre pour agir



Descriptif de l'action :

L'action se déroule sur plusieurs temps distincts avec une présentation de l'outil aux jeunes présents et une présentation de son fonctionnement et du déroulement de l'atelier. Par la suite, un brainstorming sur tableau blanc est proposé avant de visualiser des courts-métrages de 5 min autour des différentes thématiques. L'éducateur guide les jeunes à l'aide de questions sur les thématiques et étaye son intervention par le biais d'apports de connaissances théoriques et sociétales. La sensibilisation amène à la fin de la séquence un temps de débats et d'échanges.

4 courts-métrages de 5 minutes sont enregistrés en lien avec les différentes thématiques (Discrimination, laïcité, radicalisation et violences sexuelles). 8 jeunes étaient présents sur l'action.

Bilan :

Volontairement, le visionnage des situations de discrimination a été abordé de façon récurrente, ce qui a permis de se mettre en lien avec Télé Centre Bernon (TCB) sur cette thématique autour du harcèlement scolaire, qui est un sujet de plus en plus fréquent dans les établissements scolaires. Les débats ont alors permis aux jeunes d'évoquer leurs ressentis quant aux images observées à travers de casques de réalité virtuelle et faire des parallèles avec leur vécu quotidien. Nous avons pu constater que les casques de réalité virtuelle n'étaient pas vraiment adaptés (maux de tête, étourdissements, idées trop complexes) afin de permettre la bonne compréhension des sujets abordés.

COLOS APPRENANTES

Suite au premier confinement, les "Colos apprenantes" sont proposées par différents organismes. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Les séjours sont organisés directement par des associations.



Ces séjours labellisés sont également ouverts à toutes les familles, qui peuvent bénéficier des aides de droits communs (bons CAF, aides de la collectivité, chèque-vacances).



Descriptif de l'action :

Le séjour est à la fois l'aboutissement de l'action de remobilisation scolaire menée pendant les vacances d'été et le lancement du dispositif de tutorat scolaire mis en place dès la rentrée des établissements scolaires. Il permet de consolider les liens entre le service éducatif, les jeunes et les familles et d'accompagner les élèves dans une reprise d'un rythme de vie compatible avec la scolarité.

Cette année, le séjour s'est déroulé sur un accueil collectif de mineur au Gîte de Méry sur Seine sur le thème du sport et des valeurs associées. Cette « colo apprenante » a eu pour objectif de renforcer la dynamique de groupe et de permettre aux jeunes de développer un comportement citoyen et responsable.

En parallèle, l'éducatrice référente a continué le projet initié et porté par le projet SLAM (voir ci-après) depuis l'année dernière permettant aux jeunes scolarisés, des quartiers les plus sensibles, de participer à une action d'écriture « coopérative ». La représentation scénique à la fin du séjour « colos apprenantes » a permis de valoriser le travail accompli par le groupe sur l'année et d'amorcer la reprise de liens à la rentrée 2021.

Bilan :

Ce lien de proximité, au cours du séjour, a réussi à créer et consolider une réelle dynamique de groupe pour les 7 jeunes filles qui ont pu participer. Des groupes de discussions se poursuivent encore aujourd'hui pour maintenir des échanges dans l'attente d'un projet pour l'année à venir.

Les perspectives pour l'année 2022 étant de réitérer avec de nouveaux intervenants, un atelier écriture et ce, en lien avec les valeurs citoyennes.

La continuité du projet initié et porté par le projet SLAM depuis 2020 et le renouvellement d'un séjour type « colo apprenantes » pour l'été prochain prennent évidemment leur sens sur un quartier prioritaire plus impacté par les conséquences de la crise sanitaire.

PROJET SLAM

Le projet autour de l'écriture et de l'oralité est un projet innovant, permettant aux jeunes scolarisés des quartiers les plus sensibles, de participer à une action d'écriture « coopérative » et de dédramatiser l'acte d'écrire, de les « libérer » des consignes qui peuvent inhiber et restreindre leur créativité. Ce stage permet de travailler l'écriture sous toutes ses formes ainsi que de découvrir l'expression orale et d'apprendre à écouter l'autre dans un esprit de tolérance.



Par ailleurs, il semble important de redynamiser les secteurs les plus dépourvus de manifestations événementielles afin de recréer du lien social à l'issue de cette période de confinement.



Descriptif de l'action :

Les ateliers animés par des intervenants professionnels et l'assiduité des jeunes induiront une restitution aux familles à l'issue du projet mais également un concert dédié aux habitants du QPV en partenariat avec un centre social. Les ateliers ont été menés sur toute une année avec notamment des temps de visio « francophoneS » avec une école de Québec.

Du 19 au 23 juillet, un groupe de 7 jeunes a intégré une colonie apprenante au gîte Loisirs de Méry-sur-Seine. Sur les temps de scolarité, les jeunes ont pu produire des textes de SLAM en lien avec leur vie sur le quartier à destinations des jeunes de ZEP de Troyes. Cette expérience autour de leurs vécus respectifs a permis de faire connaître l'expression à travers des textes construits et aboutis, interprétés avec émotions sans musique.

Bilan :

8 jeunes ont pu participer à ce projet. Chaque jeune a su tirer un réel bénéfice de cette expérience partagée en développant le goût de l'écriture et de l'oralité, mais aussi leur confiance en leurs propres capacités.

Cette action a suscité la créativité, l'envie de dire, de se dire et à donner les moyens de surmonter ses craintes, sa timidité lors de la prise de parole en public.

PROJET MIEL

Le projet MIEL, qui a vu le jour début 2018, permet de favoriser la socialisation des jeunes en permettant un partage de connaissances, d'échanges et de travail d'équipe. L'objectif est de développer la solidarité sur le quartier Bernon.



Au-delà du lien social, cette action atypique développe une sensibilisation à l'environnement « urbain » et à la protection des pollinisateurs.



Descriptif de l'action :

La levée du couvre-feu en mai 2021 a permis de déployer le projet en impliquant des jeunes de la Prévention Spécialisée pour participer aux récoltes, tout en proposant une approche pédagogique (visite du rucher incluse) aux élèves de CP et CE1 de l'école Bachelin.

La communication lors de la vente sur le marché a permis de mieux faire connaître le projet aux habitants du quartier, en leur faisant prendre conscience de l'importance des valeurs portées pour le jeune public et de la proximité du site (rue Brahms quartier Bernon).

Vente :

Concernant les recettes, 267 pots ont été vendus en 2021 (pots de 500g majoritairement) pour un bénéfice total de 1183 euros. Avec une action forte de vente sur le marché de Bernon, pour une vente totale de 83 pots pour un bénéfice de 321 euros.

Par ailleurs une partie des bénéfices du projet Miel a permis de réduire le coût de la participation des familles au séjour des « colos apprenantes ». Cette action a suscité la créativité, l'envie de dire et de se dire et à donner les moyens de surmonter les craintes et la timidité lors de la prise de parole en public.

Bilan :

Au total, ce sont 6 jeunes âgés de 18 à 25 ans qui ont pu participer aux 2 récoltes de l'année, à savoir celle du printemps (2 jeunes) et celle d'été (4 jeunes). 2 classes d'élèves de l'école Bachelin (50 participants) sont également venues faire une visite du rucher en présence de leurs enseignants et de quelques parents d'élèves, après une présentation pédagogique effectuée plus tôt dans l'année en classe.



L'année apicole 2022 a été particulièrement impactée par les changements climatiques. Par ailleurs, ce fut une année charnière de passation car l'équipe n'était pas encore formée aux interventions d'entretien. Un ancien professionnel du Club de Prévention, devenu apiculteur de métier et qui est à l'origine du projet, est donc venu prêter main forte pour les manipulations tout au long de la saison et il a également mis à disposition sa miellerie pour les 2 récoltes. Une autre éducatrice a pu organiser la gestion des stocks et la vente ainsi que les actions à mener auprès du public.

La reconduction de ce projet paraît aujourd'hui incontournable pour développer et favoriser le lien social sur le territoire du quartier. En perspective et en lien étroit avec la sensibilisation à l'éco-citoyenneté du jeune public, plusieurs notions pourraient être donc appréhendées suite à ce projet. De plus, il semble important que le projet puisse se développer dans les meilleures conditions possibles avec un ancrage et une participation institutionnelle proposée aux autres services.

L'éducateur référent va suivre une formation en « rucher école » pour approfondir ses connaissances pratiques et théoriques et une collaboration active pour les locaux et les interventions plus urgentes est en cours d'élaboration avec M. Cordary, apiculteur renommé sur le secteur marnais.

PROJET PALISSAGE

Le projet est né de différents constats. En effet, nous constatons que les jeunes issus pour la plupart de quartiers prioritaires ont une représentation biaisée des personnes vivant dans le milieu rural. De plus, ces jeunes se mélangent peu avec le sexe opposé. Par ailleurs, un certain nombre de jeunes ont des difficultés à trouver un emploi par manque de diplôme qualifiant ou de motivation. Le milieu viticole dans notre département est vecteur d'emplois et de formations à destination des jeunes.



Descriptif de l'action :

Nous avons en amont identifié les exigences du marché du travail qui semblent difficiles à intégrer pour certains (respect des consignes, lever à l'heure...).

Pour ce projet spécifique, la Mission Locale est un des principaux partenaires, dans le sens où 2 jeunes qui étaient sur la « Garantie Jeunes » se sont greffés au projet, cela faisant partie intégrante de leur processus d'insertion professionnelle.

Le Champagne Philippe de Sorbon est désormais un partenaire privilégié, car c'est dans leur vignoble que les jeunes ont pu prendre part au projet. 5 jeunes ont participé à cette aventure.

Bilan :

Au total, ce sont 6 jeunes âgés de 18 à 25 ans qui ont pu participer aux 2 récoltes de l'année, à savoir celle du printemps (2 jeunes) et celle d'été (4 jeunes).

Madame Wallaert, gérante de la maison de Champagne, souhaite que le Club de Prévention poursuive cette action en lui proposant par la suite des vendangeurs et un encadrement dédié pour la récolte. Si cet exploitant veut poursuivre dans les années à venir, il est important qu'il signe une convention avec le Club de Prévention où des compensations lui seront demandées. Il faudra également veiller à l'appréhension et les exigences que l'employeur peut avoir avec ce type de public.

LES VENDANGES PARTAGÉES

Ce projet propose à un public très éloigné de l'emploi la possibilité d'effectuer les vendanges en bénéficiant d'un accompagnement et d'une logistique portée par les partenaires du projet : transport, alimentation, formations, encadrement.



Bilan :

En 2021, il est important de souligner le positionnement de nombreux jeunes de la Prévention Spécialisée sur ce dispositif. 26 hommes et 19 femmes âgés entre 18 et 25 ans sur tous les secteurs confondus (Épernay, Vitry-le-François, Sézanne) ont pu participer aux Vendanges Partagées. Presque la moitié d'entre eux a pu intégrer le parcours AMBITIONS à l'issue de cette période (21 sur 45).

PROJET MARCHÉ DE NOËL



Descriptif de l'action :

La période hivernale n'étant pas propice aux rencontres lors des temps de présence sociale sur le quartier, cette sortie a permis à la nouvelle éducatrice de se faire connaître ailleurs qu'au sein du dispositif du tutorat. De plus, durant cette période, beaucoup de jeunes ne sortent pas du territoire sparnacien. Cette sortie leur a permis de rompre leur quotidien.

Les différents objectifs visés étaient de favoriser la socialisation des jeunes en leur faisant découvrir d'autres territoires et la culture à travers les illuminations du marché de Noël et la visite de la cathédrale de Reims.

3 jeunes ont pu bénéficier de cette sortie.

• Perspectives •

- Développer un dispositif d'hébergement et d'accompagnement pour les jeunes de plus de 18 ans (à la rue, conflits parentaux, sortie d'Aide Sociale à l'Enfance) avec un nombre de places conséquent.
- Ce qui fonctionne, la reconnaissance des éducateurs par le public.
- Les permanences mises en place par les professionnels.
- Développer la communication avec les usagers au travers des réseaux sociaux.
- Développer les actions envers les femmes en difficultés (harcèlement, violence, jeune maman...).
- Développer un lien avec les services de santé mentale.
- Faciliter le travail partenarial autour de projets commun afin de montrer l'unité des institutions à la population.

• Soutien à la scolarité •



Descriptif du dispositif :

Le soutien à la scolarité comprend 3 axes :

Le tutorat scolaire :

Le tutorat scolaire accueille des jeunes scolarisés de la 6^{ème} au lycée afin de leur proposer un soutien à la scolarité grâce à une aide apportée à la réalisation des devoirs et des révisions. Le Club de Prévention accueille, dans le cadre du soutien à la scolarité, les jeunes collégiens et lycéens, décrocheurs scolaires et/ou en difficultés concernant leur scolarité afin de leur apporter un soutien.

Le tutorat scolaire a pour objectif de favoriser la réussite scolaire à travers des temps consacrés à l'accompagnement ainsi qu'au soutien à la scolarité (devoirs, révisions, brevet blanc, bac blanc...). Ces temps se déroulent de 17h30 à 18h30 les lundis, mardis et jeudis au centre social de la Maison Pour Tous ainsi que les lundis et jeudis au centre social de la Ferme de l'Hôpital. Dans un second temps, les actions collectives en lien avec le programme scolaire et le traitement de la citoyenneté ont lieu de 18h30 à 19h30 au même endroit.

Il s'agit aussi de mettre à disposition des collégiens et lycéens, un lieu calme et studieux leur permettant de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions, encadrés par des adultes. L'action se déroule à la Maison Pour Tous et au Centre Social de la Ferme de l'Hôpital. Ces temps s'effectuent sur le tutorat scolaire mais également pendant la période des vacances scolaires en fonction des besoins.

Le soutien individuel à la scolarité :

En effet, nombreuses sont les familles à avoir sollicité une aide concernant la scolarité de leurs enfants afin d'effectuer des temps d'accompagnement individuels et/ou collectifs pendant la période des vacances scolaires.

De ce fait, afin d'apporter une réponse à cette demande, le Club de Prévention notamment les professionnels du dispositif de soutien à la scolarité se sont mobilisés afin d'accueillir les jeunes pendant la période des vacances scolaires.

Également, au vu de la situation épidémique due à la COVID19, nombreux sont les jeunes à avoir été cas contact ou testés positifs à la COVID19.

De ce fait, le Club de Prévention met à la disposition des jeunes des temps de soutien à la scolarité en individuel afin de rattraper le retard des cours maintenus par l'établissement scolaire et d'effectuer les devoirs fournis par les professeurs pendant la période des vacances.

L'accueil des jeunes exclus temporairement de l'Éducation Nationale :

Les équipes pédagogiques des 3 collèges sparnaciens (Terres Rouges, Jean Monnet et Côte Legris) et l'équipe de Prévention Spécialisée du Club de Prévention d'Épernay, qui partagent le souci d'apporter une aide aux jeunes à risques de rupture scolaire et désocialisation, ont travaillé à l'élaboration d'une procédure partenariale. Une convention a été mise en place afin de mettre en œuvre un soutien éducatif à destination des élèves en vue d'un réinvestissement scolaire.

Ces actions visent à renforcer le travail partenarial entre les collèges et le service de Prévention Spécialisée :

Articulation entre le dispositif « devoirs faits » et le tutorat scolaire :

Ce projet vise à assurer une inscription cohérente du jeune dans les différents dispositifs du soutien à la scolarité.

Présence de l'équipe de prévention spécialisée dans le collège :

Ce projet vise à favoriser les échanges entre les acteurs de terrain et à permettre à la coordinatrice du soutien à la scolarité de se faire connaître et reconnaître par les jeunes.

Prise en charge alternative des jeunes en situation de décrochage scolaire :

Ce projet vise à :

- Faire comprendre au jeune par lui-même quelle est sa problématique personnelle.
- Déterminer des jalons, des repères éducatifs permettant au jeune de s'inscrire dans un cadre visant à réinvestir l'école dans des conditions favorable.
- Engager un processus éducatif permettant de valoriser le jeune aux yeux de tous.

Dans le cadre de l'accompagnement de ces jeunes, il peut être proposé comme espace de médiation :

- Le chantier jeune.
- Le chantier éducatif.
- Du bénévolat auprès d'association à but non lucratif.
- Des ateliers d'estime de soi, de gestion des émotions en lien avec la psychologue du Club de Prévention.

BILAN CHIFFRÉ de l'année 2021

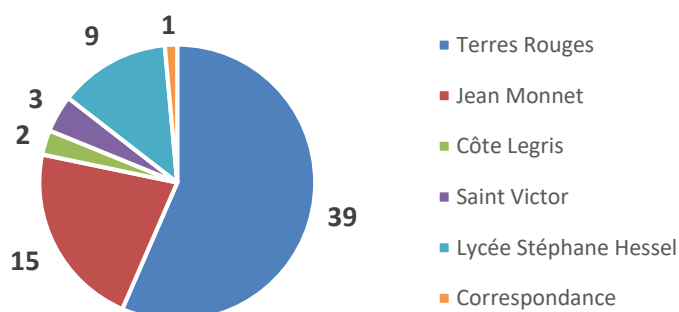
Nombre total de jeunes inscrits sur 2020-2021 : 69

Maison Pour Tous : 3 groupes dans 3 salles différentes pour 4 tuteurs – 104 jours de présence par jeune

Centre Social de la Ferme de l'Hôpital : 1 groupe pour 1 tuteur – 28 jours de présence par jeune

Répartition Filles - Garçons : 36 Filles - 33 garçons

Répartition par collèges et lycées :



Au cours de l'année, nombreux sont les jeunes ayant renouvelé leur inscription au sein du soutien à la scolarité. Cependant, nous avons accueilli 9 nouveaux arrivants principalement via la transmission des informations relatives au soutien à la scolarité entre les jeunes ainsi que les partenaires.

Travailler en partenariat :

Avec les établissements scolaires :

Les établissements scolaires jouent un rôle primordial dans l'accompagnement des jeunes présents sur le soutien à la scolarité. 5 établissements scolaires sparnaciens sont concernés :

- Les Collèges Terres Rouges , Jean Monnet, Saint Victor et Côte Legris
- Le Lycée Stéphane Hessel

Chaque éducateur présent sur le service de Prévention Spécialisée est référent d'un établissement scolaire. C'est en ce sens que la référence des jeunes est attribuée aux éducateurs spécialisés grâce à leur lieu de scolarité. Ces références permettent alors aux établissements scolaires ainsi qu'aux familles d'avoir la connaissance de l'éducateur spécialisé à contacter en cas de problématiques bien spécifiques. Cependant, la coordinatrice du soutien à la scolarité reste à la disponibilité des partenaires afin d'apporter un suivi approfondi concernant la scolarité des jeunes.

Des interventions régulières s'effectuent au sein de chaque établissement en fonction des demandes comme :

- La préparation au Brevet des collèges.
- L'intervention sur le harcèlement sur des temps d'heures de colles ou d'inclusion au sein de l'établissement.
- La Prise en charge des exclus temporaires en proposant des axes d'intervention en fonction des motifs d'exclusion.

Avec les centres sociaux :

Les centres sociaux la Ferme de l'Hôpital ainsi que la Maison Pour Tous mettent à disposition leurs locaux afin de permettre aux jeunes inscrits sur le soutien à la scolarité d'effectuer leurs temps de révisions et d'aide aux devoirs dans un cadre favorisant le calme et la concentration. De plus, les locaux peuvent être utilisés sur le temps d'actions collectives de 18h30 à 19h30. Ces temps permettent également aux animateurs des centres d'intervenir au sein des différents groupes du soutien à la scolarité afin de proposer aux jeunes des temps d'actions autour de la citoyenneté.

Avec la PEPS :

Nous avons pu remarquer que la sexualité n'était pas ou peu abordée en dehors du programme des établissements scolaires. Ces sujets restent tabous pour les jeunes du soutien à la scolarité. Dans le cadre de l'adolescence, certaines étapes restent encore incomprises pour certains jeunes. De ce fait, un partenariat a été créé avec la PEPS afin d'apporter aux jeunes des connaissances quant à l'évolution du corps, la puberté ainsi que la sexualité en fonctions des diverses problématiques sociales et familiales rencontrées.

Avec Télé Centre Bernon (TCB) :

En fonction de nos observations sur le territoire et les constats des partenaires, nous avons pu remarquer une importante augmentation de victimes ainsi qu'auteurs de harcèlement via les réseaux sociaux. En effet, la notion de harcèlement et d'embrigadement est d'autant plus présente au sein des collèges. De ce fait, une sensibilisation sur ces différents thèmes est nécessaire. C'est pourquoi, l'intervention de TCB permettra de sensibiliser les jeunes aux préoccupations actuelles présentes. À ce jour, l'utilisation des réseaux sociaux restent la principale source de cyber-harcèlement. L'intervention de Télé Centre Bernon est alors nécessaire afin de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances nécessaires afin de les utiliser.



ACTIONS COLLECTIVES EN LIEN AVEC LE SOUTIEN À LA SCOLARITÉ :

Les actions collectives émanent d'une volonté du service de proposer des actions en lien avec des diagnostics menés sur le territoire au cours de la présence sociale. Ces temps proposés restent un outil indispensable pour créer du lien social et permettre l'émergence de certaines résolutions des problématiques des habitants des zones prioritaires.



PROJET CUEILLETTE (13 août 2021)

Nous constatons que les jeunes ont une mauvaise alimentation. En effet, nous ne sommes pas égaux devant les possibilités à choisir une alimentation saine. L'accès à une alimentation de qualité n'est pas aussi facile pour tous. Cela est particulièrement vrai pour les populations fragilisées. Nous avons pu découvrir des produits naturels. Pour certains, ils ne connaissaient pas les différentes étapes de l'évolution des fruits et n'identifiaient pas les différentes variétés de fruits en fonction des saisons.



Objectifs et Bilan : 7 jeunes concernés

- Connaître la biodiversité de la faune et de la flore
- Identifier les différentes variétés de fruits
- Connaître la récolte de fruits en fonction des saisons
- Participer à l'élaboration d'une collation équilibrée



ATELIERS D'ÉCRITURE

Un certain nombre de jeunes présentent des difficultés d'expression orale et écrite ce qui entraîne, dans la plupart des cas, un frein dans la communication avec les autres jeunes et les professionnels. La langue française représente une difficulté pour 50% des jeunes accompagnés sur le tutorat scolaire. La rédaction est d'autant plus délicate si la langue n'est pas entièrement maîtrisée. Les jeunes scolarisés évitent davantage le rendu de leurs exercices ainsi que de leurs devoirs à cause du frein que représente l'expression écrite. Certains jeunes ont connu un parcours de vie douloureux et traumatisant. Ces faits se répercutent, incitant ces jeunes à se méfier de la foule ainsi que des autres.



Objectifs et Bilan : 9 jeunes concernés

- Prendre conscience de ses qualités et capacités d'écriture.
- Trouver, retrouver le plaisir d'écrire.
- Développer le sentiment d'estime de soi et des autres.
- Développer le sentiment de confiance (en soi, l'autre, le groupe).
- Surmonter les situations inquiétantes, conflits avec soi et/ou les autres.
- Faciliter la dynamique de groupe.
- Améliorer l'écrit, la communication et la capacité d'analyse.



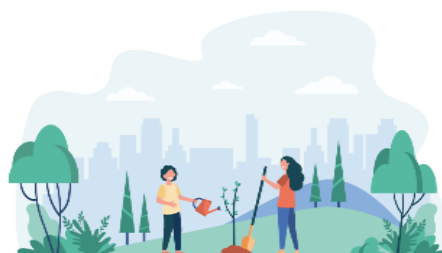
FERME PÉDAGOGIQUE

En lien avec le programme du collège, l'éco-citoyenneté est au cœur de toutes les préoccupations. Une sensibilisation est indispensable afin de permettre aux jeunes étant positionnés sur le tutorat scolaire de comprendre les phénomènes pour mieux appréhender par la suite la protection de l'environnement et animalière. De plus, les nouvelles générations sont axées sur le numérique, et plus encore après la période de confinement. De ce fait, l'environnement dans lequel ils vivent n'est plus essentiel et il est indispensable de reconnecter les jeunes publics aux richesses disponibles mais toutefois fragiles du vivant.



Objectifs et Bilan : 4 jeunes concernés

- Sensibilisation à la nature et à l'environnement
- Découverte des animaux dans leur milieu naturel pour consolider les connaissances
- Sensibilisation à la biodiversité et au respect du vivant
- Découverte de la faune et de la flore



PROJET SENSIBILISATION AU HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Depuis la reprise du soutien à la scolarité, diverses problématiques sont apparues de plus en plus marquées au fil des mois. La coordinatrice du tutorat scolaire est intervenue dans un premier temps sur une matinée au collège Terres Rouges pour un groupe en inclusion afin de sensibiliser autour de l'effet de groupe et de l'intimidation, pour conclure par le harcèlement scolaire. D'autres faits de harcèlement ont eu lieu au sein de l'établissement scolaire en « bande ». C'est pourquoi une intervention pendant la deuxième semaine des vacances scolaires d'octobre a été organisée vis-à-vis d'un groupe spécifique sélectionné par l'établissement scolaire en évoquant différents thèmes :

- Les réseaux sociaux.
- L'inter-culturalité et l'égalité des chances.
- Le harcèlement dans sa globalité.
- Les différentes sanctions applicables.



Objectifs et Bilan : 12 jeunes concernés

- Sensibiliser les jeunes sur les différents thèmes à l'aide de recherches effectuées en amont (définitions, exemples de mises en situations, apports théoriques, débat ouvert avec les jeunes).
- Favoriser la dynamique positive de groupe. Un questionnaire leur sera communiqué afin d'obtenir leur avis sur la répartition des groupes ainsi que sur leur ressenti quant aux temps qui leurs sont proposés.
- Créer un lien avec la famille au cours des inscriptions à cette semaine de sensibilisation afin d'évoquer le comportement de leurs enfants au collège. Ce premier lien aura pour objectif une adhésion au soutien à la scolarité ainsi qu'un premier lien avec la Prévention Spécialisée.
- Faciliter la communication entre les établissements scolaires et les familles des jeunes scolarisés. En effet, les établissements scolaires représentent des difficultés à mobiliser les parents des jeunes auteurs de faits de harcèlement au collège. De ce fait, une réunion parents, professeurs et éducateurs aura lieu afin de proposer d'autres pistes et alternatives aux jeunes dans l'objectif de faire diminuer ces actes malveillants pas toujours compris à leur juste incidence.
- Présenter le soutien à la scolarité aux parents afin qu'ils s'en saisissent.

• Perspectives •

- Permettre aux jeunes d'accéder à la culture via diverses interventions partenariales ainsi qu'au sein du service de Prévention Spécialisée.
- Élargir les interventions autour des notions de harcèlement scolaire au sein de tous les établissements scolaires.
- Participer activement à la prise de contact avec les jeunes via les réseaux sociaux afin de faciliter la communication et la prise d'initiative pour ceux-ci.
- Maintien de l'implication parentale dans les activités du soutien à la scolarité.
- Mise en place d'un entretien trimestriel avec les jeunes en présence de leur famille.



• Chantier Éducatif •



Descriptif du dispositif :

Le terme de chantier désigne une activité de production, de biens ou de services, réalisée par un groupe de jeunes encadrés par un éducateur, rémunérés en échange du travail fourni et poursuivant différents objectifs individuels et collectifs. Le plus souvent, le chantier est réalisé dans le cadre d'une commande adressée à l'association par une personne morale (collectivité territoriale, organisme HLM, etc.), par une entreprise ou un particulier. Les principaux secteurs d'activités concernés sont l'environnement, le second œuvre du bâtiment, les travaux saisonniers ou encore les espaces verts.

Le chantier éducatif s'inscrit dans une démarche globale de prévention et se situe en amont des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Le chantier éducatif est inclus dans le fonctionnement même du service de Prévention Spécialisée. Il est un outil à part entière pour le projet personnalisé de certains jeunes. Le chantier éducatif participe aussi à la réalisation d'actions collectives sur le territoire. C'est un moyen pour travailler avec les jeunes, sur 2 dimensions précises :

- La dimension sociale : Travail autour des prestations santé, budget, justice, relations familiales...
- La dimension technique et professionnelle : Travail d'observation, de remobilisation professionnelle...

L'objectif est de proposer un dispositif de remobilisation dans un projet d'insertion socio-professionnelle pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi et de constituer une passerelle vers l'emploi et la formation professionnelle.

Le chantier éducatif n'est pas une fin en soi. Il intervient dans le parcours d'un jeune sur un laps de temps prédéterminé (4 semaines environ) avec les éducateurs et les partenaires. Il est un moyen de ré-impulser ou de soutenir une dynamique d'insertion socio-professionnelle.

Nature des travaux

Les travaux, que le chantier éducatif est amené à faire sont de différentes natures. Cela passe de l'entretien des espaces verts et massifs floraux à des travaux de peinture, de rénovation du mobilier urbain, du déneigement de certains lieux aux désencombrements d'appartements.

Durée moyenne sur le chantier

Le nombre moyen d'heures réalisées sur le chantier pour un jeune est de 151 heures soit 21 jours. La finalité du dispositif est de permettre au jeune qu'il puisse rester le temps nécessaire à la réalisation des objectifs de travail fixés avec son référent (insertion pro, orientations adaptées à sa situation, etc.).

Modalités d'intervention :

Positionnement des jeunes sur le dispositif :

Lorsque le jeune est positionné par un éducateur du service de Prévention Spécialisée, l'éducateur présente la situation en réunion d'équipe avec :

- Le projet du jeune.
- Les objectifs à travailler sur le dispositif.
- La durée du chantier.
- Le caractère urgent de la situation.

Lorsque le jeune est positionné par un éducateur d'un autre service de l'association ou par un partenaire extérieur, il devra faire un mail détaillé à l'attention du chef de service de la Prévention Spécialisée afin que ce dernier puisse présenter la situation lors de la réunion d'équipe.

Il est à noter que la durée du chantier éducatif est comprise entre quatre et huit semaines et peut être réévaluée selon la situation du jeune en réunion d'équipe du service de Prévention Spécialisée. Dans le cadre d'une évaluation en milieu professionnel, la durée du chantier éducatif n'excédera pas deux semaines.



Sélection des jeunes et date d'entrée sur le dispositif :

Chaque situation de jeune positionné sur le dispositif sera examinée par l'ensemble de l'équipe de Prévention Spécialisée lors du temps de réunion d'équipe. Le choix du jeune et la détermination de la date d'entrée de celui-ci dépendront du caractère urgent de sa situation et de la pertinence de son projet. Dans l'hypothèse où un jeune ne serait pas sélectionné pour rentrer sur le chantier éducatif, il serait positionné sur la liste d'attente.

Entrée sur le Chantier Éducatif :

Afin de préparer dans les meilleures conditions l'entrée du jeune sur le chantier éducatif, un entretien d'évaluation sera mis en place en présence du jeune, de son éducateur référent, de l'éducateur technique et du chef de service de la Prévention Spécialisée.

À cette occasion, le jeune signera le contrat d'accompagnement, rédigé au préalable par son éducateur référent quel que soit le service, et le règlement intérieur du chantier éducatif. De plus, l'éducateur référent devra s'assurer de faire les démarches auprès de Partage Travail pour la constitution de son contrat de travail.

Accompagnement pendant le chantier éducatif

Pendant la présence du jeune sur le chantier éducatif, l'éducateur ou partenaire référent sera en charge d'aller à la rencontre du jeune sur le chantier éducatif pour favoriser la relation éducatif. Les passages réguliers sur le dispositif favorisent les échanges entre les différents protagonistes. De plus, l'éducateur référent devra mettre à jour tous les indicateurs du chantier éducatif :

- La fiche d'entretien d'évaluation (à l'entrée/pendant/après).
- Le tableau suivi jeunes (à l'entrée/pendant/après).
- Le bilan chantier (à la fin du chantier).



L'ensemble des documents est disponible sur le serveur. Chaque jeune possède sa fiche « Entretien d'évaluation ».

Dans le cas d'un positionnement de quatre semaines et plus, des bilans intermédiaires sont faits toutes les deux semaines entre l'éducateur référent, l'éducateur technique et le jeune. C'est l'éducateur référent qui est en charge de mettre en place les bilans intermédiaires, de préférence le vendredi lorsque le chantier éducatif ne travaille pas.

Quand le chantier arrive à sa fin, un entretien d'évaluation est réalisé. En fonction de ce dernier, il sera possible de prolonger si besoin. Les entrées et les sorties sont automatiquement décidées en réunion de service de la Prévention Spécialisée. En cas d'urgence ou de nécessité selon les travaux à réaliser pour le chantier éducatif, c'est le premier jeune sur la liste d'attente qui entre sur le dispositif, dans le respect du protocole d'entrée initial.

Sortie du Chantier Éducatif :

Chaque sortie d'un jeune donne lieu à un bilan de sortie entre le jeune, l'éducateur référent, l'éducateur technique et le chef de service. De plus, l'éducateur référent est en charge de remplir le document « bilan chantier » sur le serveur.

Il est à noter qu'un jeune qui est déjà passé par le chantier éducatif pourra tout à fait le réintégrer, dans le respect du protocole d'admission initial.

Contrat de travail :

Pour permettre le développement des chantiers éducatifs dans de bonnes conditions de sécurité juridique, à titre dérogatoire, les associations de Prévention Spécialisée organisent les chantiers éducatifs en s'appuyant sur le cadre juridique des associations intermédiaires. Seules sont concernées les associations de Prévention Spécialisée conventionnées avec les Conseils Départementaux et habilitées au titre de l'article L.121-2 du code de l'action sociale et des familles. L'association intermédiaire PARTAGE TRAVAIL assume la fonction d'employeur en mettant les jeunes (repérés par les éducateurs ou les partenaires) à la disposition de notre association. La réglementation applicable aux associations intermédiaires permet entre autre, de conclure des contrats de travail de très courte durée, successifs, dans le cadre du contrat d'usage.

Contrat d'accompagnement :

Le contrat d'accompagnement est signé à l'entrée par le jeune lors de l'entretien d'évaluation et à la sortie lors du bilan de sortie. Un exemplaire lui est remis.

BILAN CHIFFRÉ de l'année 2021

Nombre total de jeunes suivis : 29 (30 en 2020)

Moyenne d'âge : 21 ans

Sont concernés les jeunes de 16 à 25 ans en risque de marginalisation et ceux qui montrent des signes d'isolement, les jeunes condamnés à des travaux d'Intérêt Général et les jeunes exclus temporairement de l'Éducation Nationale.

Total d'heures effectuées par les jeunes : 4394 (4171,5 en 2020)

Répartition Filles - Garçons : 5 Filles - 22 garçons

Nous constatons une baisse du nombre de jeunes filles accompagnées par le service en 2021 (8 filles en 2020).

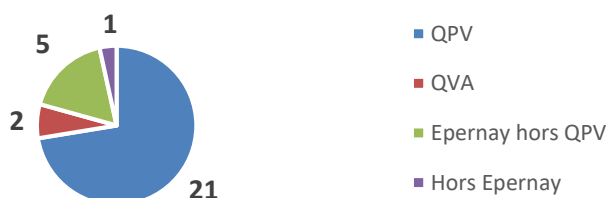
Nombre total de chantiers : 20 (23 en 2020)

Sont concernés les jeunes de 16 à 25 ans en risque de marginalisation et ceux qui montrent des signes d'isolement, les jeunes condamnés à des travaux d'Intérêt Général et les jeunes exclus temporairement de l'Éducation Nationale.

Les donneurs d'ordre : 11 (13 en 2020)

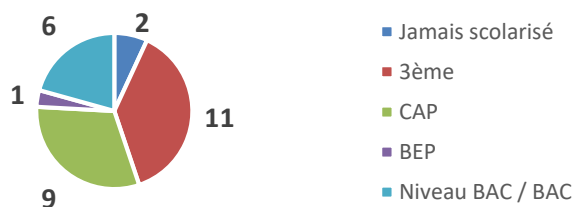
La Ville d'Épernay, le Service Circulation, Signalisation et Mobilier Urbain, la Communauté d'agglomération Épernay, Côteaux et Plaine de Champagne, le CCAS d'Épernay, le CAST, la Mairie de Magenta, la crèche de Pierry, l'Office Nationale des Forêts, la SNCF, le Foyer Rémois et Plurial Novilia.

Origine géographique des jeunes : 11 (13 en 2020)



Plus de 79% des jeunes ayant intégré le chantier éducatif viennent des quartiers prioritaires de la ville (QPV + QVA).

Niveau scolaire des jeunes accompagnés :



La moyenne du niveau de qualification des jeunes sur le chantier éducatif est très faible. Nous avons privilégié les jeunes les plus éloignés de l'emploi à l'entrée du dispositif.

• Perspectives •

- Élargir les champs d'intervention du chantier sur d'autres activités (désencombrement, tâches multiservices...).
- En vue de la demande croissante concernant les chantiers « déménagement », il serait pertinent de prévoir la création d'un chantier éducatif propre à cette demande.
- Achat d'un nouveau véhicule en remplacement de celui actuel qui devient vieillissant.
-

• Auto-Réhabilitation •

• Accompagnée •



Descriptif du dispositif :

Pour certains locataires, la réfection ou l'embellissement de certaines pièces de leur logement ne sont pas envisageables et cette impossibilité de « réparer » concourt à des logements dégradés voir insalubres. Pour d'autres, le départ du logement devient difficile, voire impossible, parce que les frais d'état des lieux de sortie sont trop importants. Les projets de mutation vers un logement plus adapté ne se concrétisent pas. Le dispositif ARA rend possible cet accompagnement des locataires dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Objectifs du dispositif :

- Créer du lien social.
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement.
- Améliorer l'appropriation du cadre de vie (logement, immeuble, quartier).
- Sensibiliser les ménages à l'entretien, aux économies d'énergies, aux droits et devoirs du locataire.
- Apporter des connaissances et des compétences techniques aux locataires.
- Limiter les factures de réparation locative et les dégâts des eaux.
- Faciliter les mutations dans le parc social et diminuer le montant des indemnités d'état des lieux de sortie.



Modalités d'intervention :

Processus d'entrée :

Un Comité de suivi se tient une fois par mois avec un référent de chaque service (inclus encadrant) s'articulant en 3 temps :

- Étude et validation des publics proposés par les partenaires.
- Point d'étape sur les chantiers en cours.
- Coordination de la mise en place des actions à mener à la fin du dispositif.



Le comité de suivi statue sur les demandes d'intervention présentées par un travailleur social ou le bailleur.

Mise en œuvre :

Lorsque le comité de suivi a validé une demande, une visite à domicile est faite par le prescripteur, le Club de Prévention et Plurial Novilia. Cette visite permet de valider la demande, de déterminer les travaux à effectuer, les travaux préparatoires à effectuer par le locataire (ex : débarrasser, détapisser..), le choix de la décoration.

Après cette validation, la contractualisation avec le locataire, le bailleur et le Club de Prévention est établie. Le bailleur fournit le matériel nécessaire et le démarrage du chantier peut débuter.

Engagement :

Le locataire s'engage à effectuer les travaux avec le technicien. Si le locataire est indisponible, un ami ou un membre de sa famille doit prendre le relais ou l'assister. Aucune intervention du technicien seul ne sera acceptée. Le Club de Prévention apporte un encadrement technique aux bénéficiaires dans la réalisation des travaux de leur logement.

Modalités :

Un contrat d'engagement est signé entre le bénéficiaire, le partenaire et le Club de Prévention. Une participation financière de 10 euros est demandée pour contribuer symboliquement à la réalisation des travaux.

Le technicien favorise :

- La création ou le maintien d'une relation de confiance avec les institutions et l'organisme logeur.
- Une sensibilisation à la bonne tenue du logement, à une gestion raisonnée des fluides et de l'énergie.

Consignes d'intervention :

- Participation active aux travaux du locataire selon ses capacités techniques et physiques.
- Les pièces définies par le projet doivent être vides et les plafonds, portes, encadrements de portes et plinthes doivent être lavés.
- Respect des intervenants et des consignes données.
- Terminer le chantier afin d'acquérir des connaissances et des compétences dans la gestion du logement.
- Autoriser l'encadrant technique, le chargé développement et le travailleur social à pénétrer dans son logement.

Rupture du contrat :

Le technicien peut mettre fin au chantier :

- Si le locataire refuse d'être actif dans les travaux.
- Si le comportement du locataire n'est pas respectueux ou inadéquat lors des interventions.

Le locataire peut interrompre le chantier :

- Si un changement de situation ne l'autorise plus à participer aux travaux.

Une visite de fin de chantier est organisée à la fin de l'action pour valider la réalisation du projet.

Partenariats :

Plurial Novilia, le CCAS, la Communauté d'agglomération sparnacienne, la CSD et le Club de prévention statuent sur les demandes lors des commissions, qui ont lieu 1 fois par mois.

Public cible :

Le public visé est tout locataire, âgé de 18 à 65 et plus, qui serait en état de participer aux tâches de rénovation :

- Les personnes qui sortent des dispositifs d'insertion.
- Les personnes qui accèdent à leur 1er logement.
- Les familles monoparentales.
- Les familles fragiles/isolées.
- Les familles qui souhaitent une mutation dans le parc public.



BILAN CHIFFRÉ de l'année 2021

Nombre total de logements : 5

Nature des travaux : réfection de 2 chambres, d'une cuisine et d'une arrière cuisine, de 3 pièces de vie et d'un couloir

Origine géographique des bénéficiaires : 2 ménages issus du QPV et 3 du QVA

Composition familiale des 5 ménages : 2 personnes seules, 2 couples et 1 famille monoparentale

Âge des participants : 4 entre 26 et 64 ans et 1 à plus de 65 ans

Nombre total d'heures de chantier : 250

Objectifs :

Atteints :

- Permettre au locataire de réinvestir son logement et faire en sorte qu'il s'y sente bien.
- Réduire les frais d'État des lieux (EDL)
- Surmonter ses craintes face aux travaux et regain de confiance en soi.

Non atteints :

- Pas assez de communication entre certains organismes et le demandeur donc une mauvaise compréhension du dispositif.
- Certains demandeurs refusent d'entrer sur le dispositif ARA car ils ont déménagé ou ne veulent pas que l'on entre dans leur vie privée.

Perspectives :

Suite à donner à l'action :

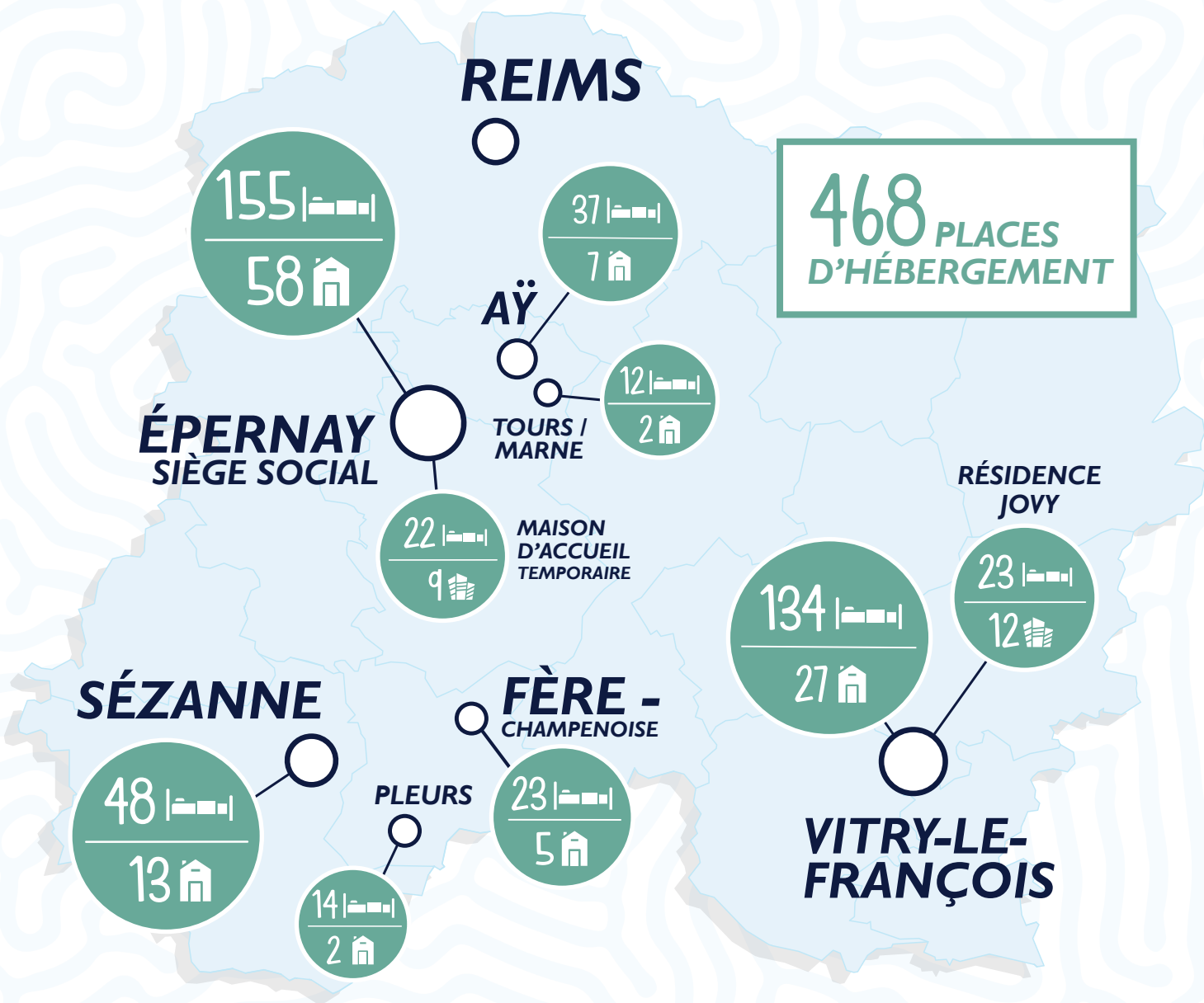
- Concernant la pérennité de l'action ARA, une plaquette explicative permettrait aux demandeurs de mieux comprendre ce dispositif.
- La poursuite de cette action est aujourd'hui indispensable sur toute l'année avec une ou deux réalisations dans le mois.
- Maintenir le lien entre l'encadrant du chantier ARA et celui du chantier éducatif pour apporter une plus-value à ce projet.



HÉBERGEMENT



RÉPARTITION DES PLACES D'HÉBERGEMENT PAR TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2021



L'HÉBERGEMENT



PLACES
HÉBERGEMENTS

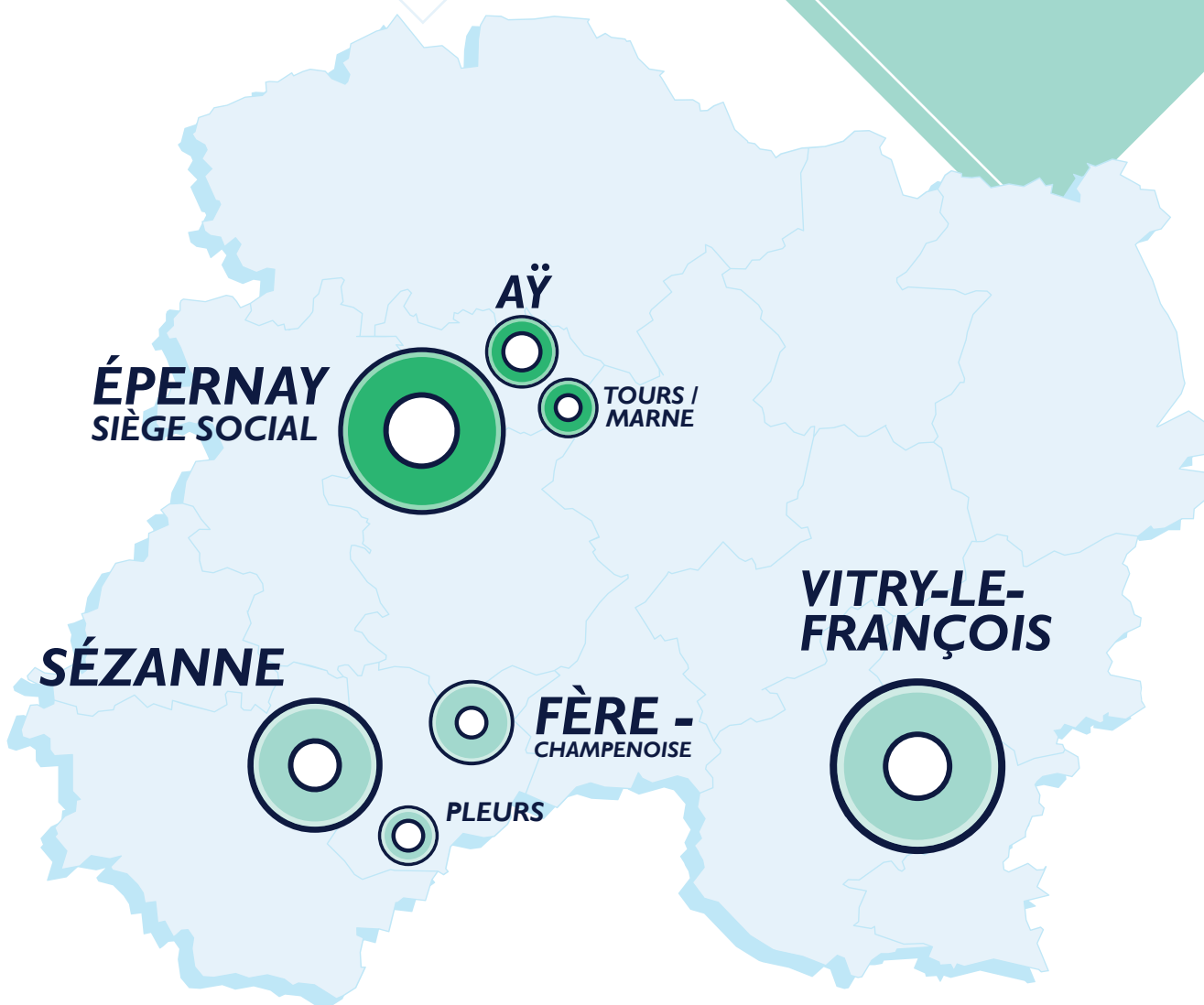


APPARTEMENTS
EN DIFFUS



APPARTEMENTS
REGROUPÉS

HÉBERGEMENT D'URGENCE



LES ACTIVITÉS



HÉBERGEMENT ÉPERNAY

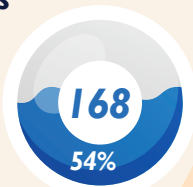
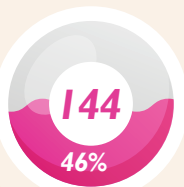


HÉBERGEMENT - LOGEMENT SUD DEP.

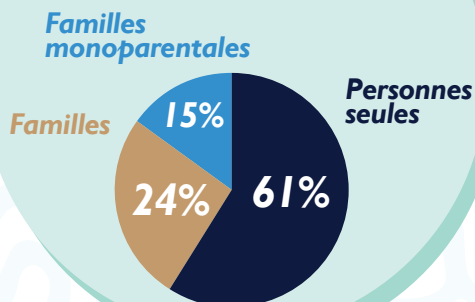


RÉPARTITION FEMMES - HOMMES

Sur 312 Adultes



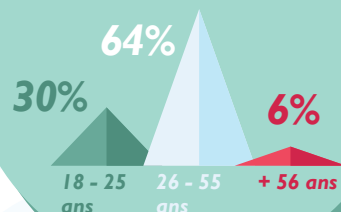
COMPOSITION FAMILIALE



252 MÉNAGES SOIT :
572 PERSONNES

312 ADULTES
260 ENFANTS

TRANCHES D'ÂGE



LES SORTIES

134 MÉNAGES

156 ADULTES
89 ENFANTS

DURÉE MOY. DU SÉJOUR

300 JOURS
SOIT 10 MOIS

ACCÈS AU LOGEMENT

15 ACCÈS au LOGEMENT

RESSOURCES

62% AVEC RESSOURCES
38% SANS RESSOURCES

INSERTION PROFESSIONNELLE

79% AVEC EMPLOI
21% SANS EMPLOI
29% Ont travaillé pendant leur séjour

• Les dispositifs d'Hébergement •

• d'Urgence •

Notre politique **d'Hébergement d'Urgence** poursuit l'objectif de mettre à l'abri les personnes vulnérables et de leur proposer un accompagnement social pour leur insertion vers un logement stable ou une situation adaptée pérenne. Elle répond aussi à l'obligation d'accueil inconditionnel posé à l'article L.345-2-2 du CASF qui dispose que « *toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* ».

Ces dispositifs doivent permettre, dans des conditions d'accueil que nous voulons digne, de garantir la sécurité des personnes. Au-delà des prestations liées à l'hébergement, à la nourriture et à l'hygiène, une évaluation est menée avec la personne sur ses besoins et ses demandes. Débute alors un travail d'accompagnement social global et d'orientation vers tout professionnel, toute structure, tout dispositif, susceptibles de tendre vers l'insertion par le Logement de la personne.

Le séjour en Hébergement d'Urgence est par définition temporaire. Il peut néanmoins durer aussi longtemps qu'une solution durable n'est pas proposée à la personne.

Nos Hébergements d'Urgence sont individualisés ou collectifs en fonction des particularités des dispositifs d'Hébergements d'Urgence.



Au fur et à mesure, nous avons développé des accueils spécifiques :

- Les Hébergements d'Urgence destinés aux Personnes Victimes de Violences (HU PVV) : Cet accueil répond dans l'immédiateté, de manière inconditionnelle à un besoin de mise à l'abri. Il permet aux personnes victimes de bénéficier d'un temps de pause dans leur parcours de vie, dans un environnement « sécurisant », « aidant » et « bienveillant ». Un accompagnement spécifique est réalisé ;
- Les Hébergements d'Urgence SAS : Ces appartements collectifs ont vocation à accueillir prioritairement des personnes seules, sparnaciennes, dans une logique de transition rapide (2 mois environ) à les faire accéder à une solution pérenne de logement ;
- Les Hébergements d'Urgence Jeunes (HUJ) ;
- Les Hébergements d'Urgence pour Demandeur d'Asile (HUDA).

Les orientations des personnes seules et des familles se font par le service du « 115 ».



• Les capacités d'accueil de l'association •

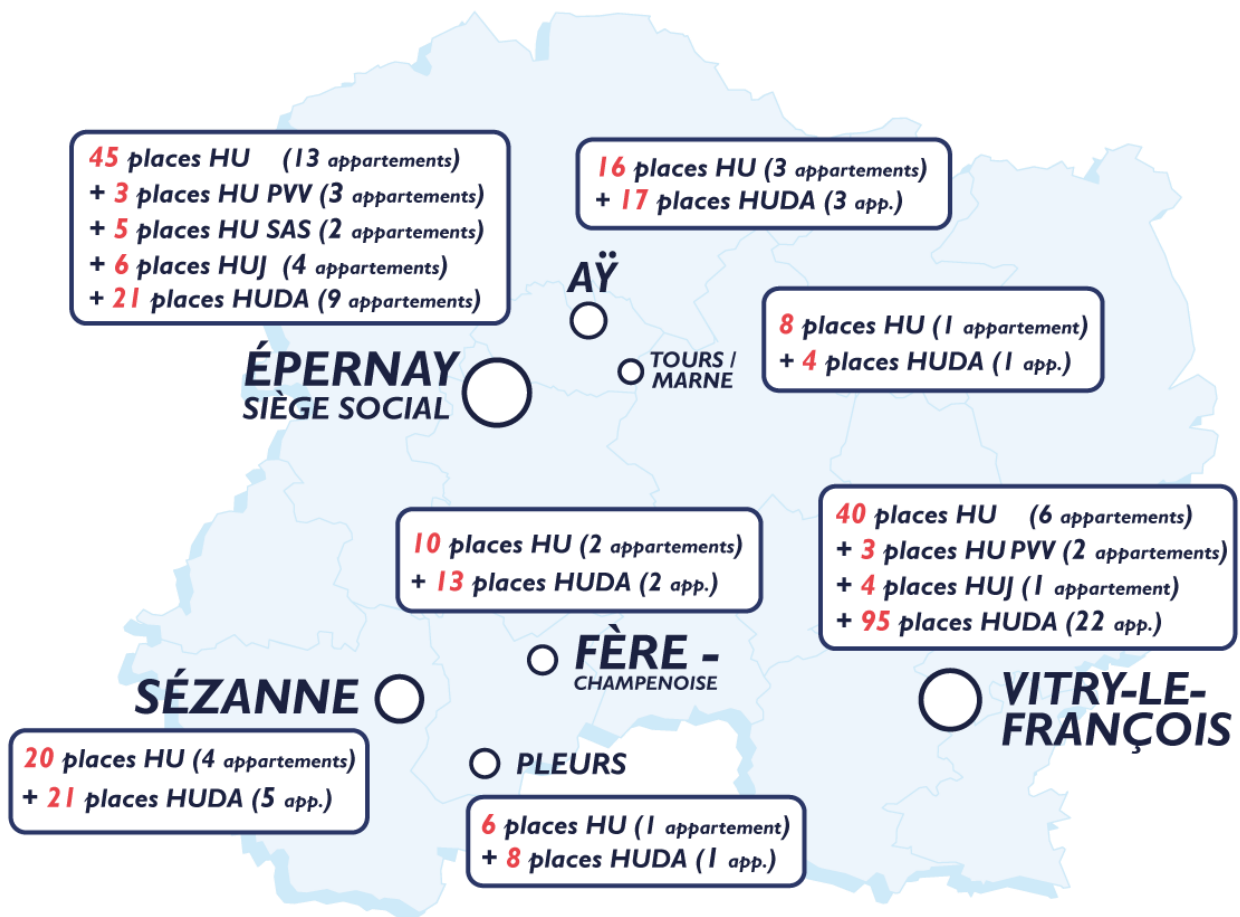
Le club de Prévention d'Épernay dispose d'une capacité d'accueil totale de :

345 places HU (Hébergement d'Urgence) pour 85 appartements dont :

- **6 places HUPVV** (Hébergement d'Urgence Personnes Victimes de Violences) pour 3 appartements,
- **5 places HUSAS** pour 2 appartements,
- **10 places HUJ** (Hébergement d'Urgence Jeunes) pour 5 appartements,
- **179 places HUDA** (Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile).



Ces places sont réparties sur ces différents territoires d'intervention de manière plus spécifique à savoir :



• L'Hébergement d'Urgence •



Descriptif du dispositif :

Les personnes qui sollicitent le 115 sont orientées en fonction des places disponibles sur le territoire marnais et sont accueillies jusqu'à ce qu'une réorientation vers un dispositif plus adapté soit possible. Les principales particularités de l'Hébergement d'Urgence sont l'inconditionnalité et l'intemporalité. Ses principales missions : l'accueil, l'évaluation et l'orientation.

Le public accueilli est, par conséquent, de tous horizons. Il peut s'agir de personnes en rupture familiale, de personnes seules, de familles sans abris, de primo-arrivants, de déboutés de la demande d'asile, d'expulsés ou de privés de logement, ou encore des sortants d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires. Chaque individu accueilli arrive avec sa problématique, son parcours de vie et son histoire personnelle. Toutefois, force est de constater que les personnes hébergées ont généralement un itinéraire fait de ruptures répétées et successives entraînant une grande précarité.

Les appartements sont situés sur l'ensemble du territoire sparnacien pour les logements en diffus et sur les communes d'Aÿ, de Tours-sur-Marne, Sézanne, Fère-Champenoise, Pleurs et Vitry-le-François. Situés dans les différents quartiers de ces villes, les appartements sont meublés et aménagés de façon identique selon la typologie.

Un règlement signé à l'entrée définit les droits et devoirs de chacun. L'inconditionnalité n'exige pas légalement la signature d'un contrat d'accompagnement mais des prestations d'accompagnement (que les personnes restent libres d'accepter) sont néanmoins proposées. Des objectifs sont définis ensemble en fonction des problématiques identifiées lors de l'accompagnement.

Cette co-constitution de l'accompagnement permet aux personnes de se projeter vers un accès au logement ou une situation de toit plus pérenne le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions. Lorsque les familles disposent de ressources, elles règlent une participation à l'hébergement correspondant à 15% de leurs ressources mensuelles, 10% si le ménage est composé de 3 personnes ou plus. Une caution de 100€ est également demandée au moment de l'état des lieux d'entrée.



Modalités d'intervention :

Les interventions auprès des familles ont pour une part, lieu dans l'hébergement, sur leur lieu de vie. Cela permet d'aller vers elles, de s'assurer de la tenue du logement et des relations de voisinages. Si les personnes viennent d'arriver, il est possible de les accompagner dans la découverte de leur environnement. Des rendez-vous au Club de Prévention, notamment pour les démarches administratives, ont lieu, en plus des rendez-vous à domicile. De nombreux accompagnements à l'extérieur sont aussi réalisés : inscription dans les établissements scolaires, accompagnements à des rendez-vous médicaux, aux audiences, etc.

Si l'entrée en hébergement représente un soulagement pour nombre de personnes, c'est aussi un bouleversement des repères. Bien souvent, les enfants changent d'établissements scolaires, des liens doivent se créer, l'environnement doit être appréhendé. Il est nécessaire de leur accorder un soutien particulier durant ce moment de transition.

L'Hébergement d'Urgence impose une réactivité et une adaptabilité constante des travailleurs sociaux. Les entrées doivent se faire rapidement surtout lorsque les personnes sont « à la rue ». Très peu d'informations sont disponibles à l'entrée, il faut prendre le temps de faire connaissance, de se rencontrer mais il faut aussi très rapidement ouvrir les droits sociaux et répondre aux besoins primaires.



Constats et analyse en 2021 :

Les familles en situation de fragilité qui ont été plus particulièrement impactées par l'isolement dû à la crise sanitaire, exigent toujours une veille plus attentive. Le retour à la scolarité des enfants a permis aux familles d'alléger le quotidien à la maison et de reprendre une vie dite « normale ». Le retour des liens avec les bénévoles et instituteurs permet de multiplier les observations auprès des familles et donc d'être alerté plus facilement sur une situation.

Les nouvelles modalités de travail avec les partenaires qui avaient été mises en place lors du début de la crise sanitaire, ont persisté et permettent toujours une facilité dans les démarches administratives inhérentes aux accompagnements.

Les Ateliers Sociaux-Linguistiques (ASL) ont repris doucement leur rythme tout en respectant les exigences liées à la COVID-19. Durant la période estivale, les équipes éducatives ont eu la volonté de reprendre des actions collectives.

D'une manière plus générale, la barrière de la langue reste un frein non négligeable dans l'accompagnement d'une partie du public en H.U. Là aussi, il faut faire preuve de créativité afin d'imaginer des solutions. Si la traduction du règlement peut être effectuée à l'aide d'une tierce personne maîtrisant le français ou à l'aide d'un traducteur en ligne, il n'en est pas de même pour des informations plus sensibles telles que des récits de vie, des conflits familiaux ou encore des renseignements médicaux. Le recours à un traducteur professionnel, même s'il reste coûteux, peut être envisagé afin de garantir la confidentialité des informations données.

Si l'hébergement d'urgence a pour vocation de demeurer provisoire, dans certaines situations les orientations de sortie restent difficiles. La complexité de l'ouverture de certains droits se répercute sur la durée du séjour en H.U, par exemple pour l'obtention du droit de séjour et le délai qui restent incertains.

Capacités d'accueil de l'association :

En 2021, le Club de Prévention d'Épernay possède une capacité d'accueil totale de :

- 166 places HU dont :
 - 6 places HUFVV (Hébergement d'Urgence Femmes Victimes de Violences) pour 3 appartements
 - 5 places HUSAS pour 2 appartements
 - 10 places HUU (Hébergement d'Urgence Jeunes) pour 7 appartements

Ces places sont réparties sur les différents territoires d'intervention et peuvent viser des places plus spécifiques :

- Épernay Siège social -> 45 places HU (13 appartements)
 - + 3 places HUFVV (3 appartements)
 - + 5 places HUSAS (2 appartements)
 - + 6 places HUU (5 appartements)
- Aÿ -> 16 places HU (3 appartements)
- Tours-sur-Marne -> 8 places HU (1 appartement)
- Sézanne -> 20 places HU (4 appartements)
- Fère-Champenoise -> 10 places HU (2 appartements)
- Pleurs -> 6 places HU (1 appartement)
- Vitry-le-François -> 40 places HU (6 appartements)
 - + 3 places HUFVV (2 appartements)
 - + 4 places HUU (2 appartements)



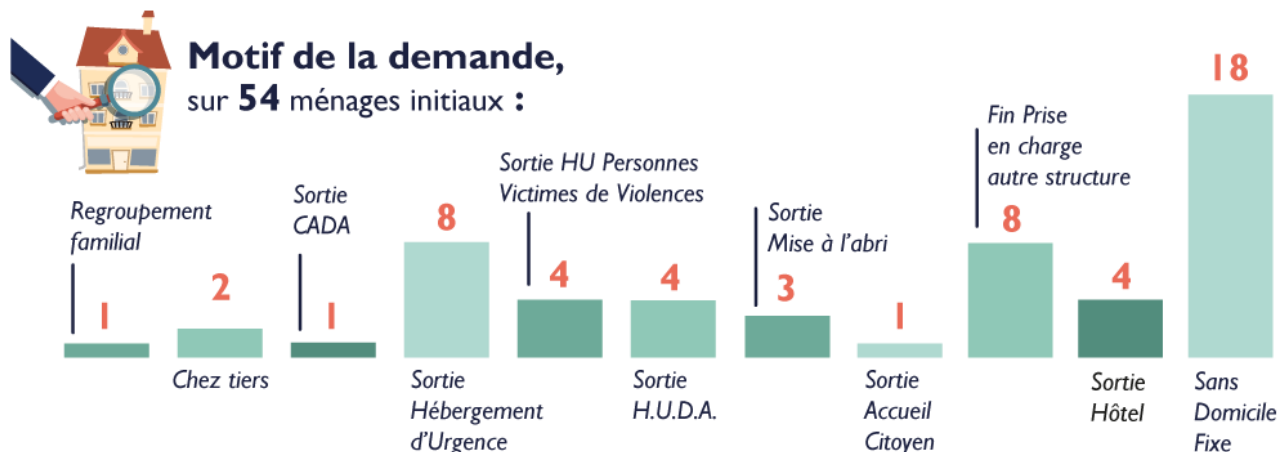
TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 54 ; **Nombre de personnes :** 201 (77 adultes et 124 enfants)

Moyenne d'âge des adultes : 38 ans ; 5% de 18/25 ans.

Composition familiale : 24% de personnes seules ; 76% de familles dont 33% de familles monoparentales

Comparé à 2020, nous constatons une augmentation de familles monoparentales et une baisse de moitié pour les personnes seules et familles.



Taux d'occupation sur 2021 :

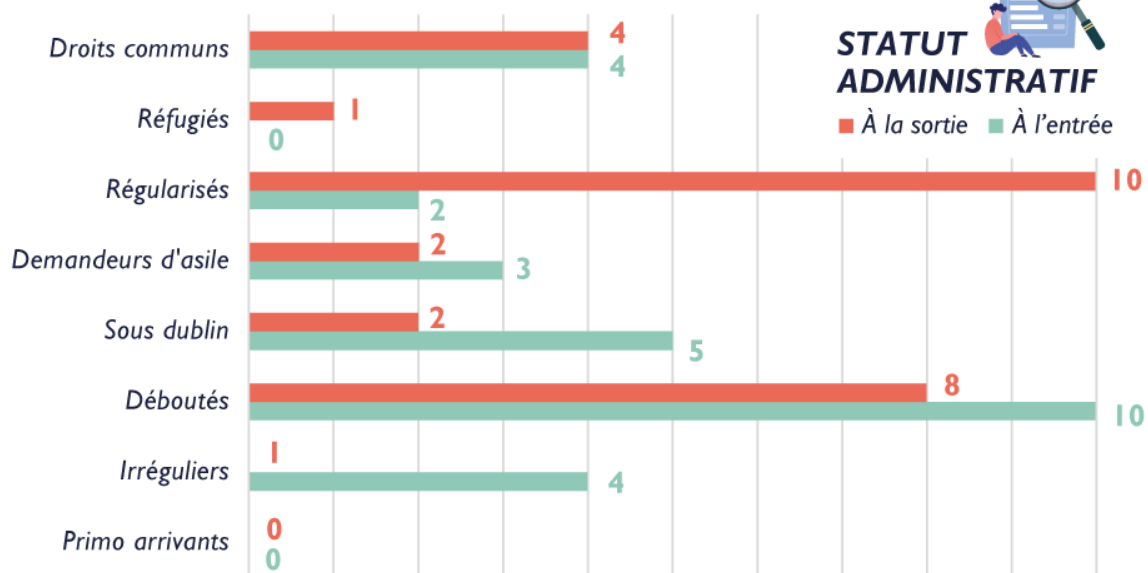


Les places disponibles ne sont pas toujours adaptées aux besoins des personnes relevant du 115 : il y a un manque d'adéquation entre la typologie du logement et la composition familiale. Cela peut entraîner un taux de sous-occupation ou de sur-occupation. Les logements peuvent rester vacants le temps d'organiser l'arrivée de la famille ou lorsque des travaux sont nécessaires.

LES SORTIES

COMPARATIF SUR 21 MENAGES SORTIS SOIT 71 PERSONNES (28 adultes et 43 enfants dont 7 majeurs)

Statut administratif à l'entrée et à la sortie, sur 28 adultes sortis :



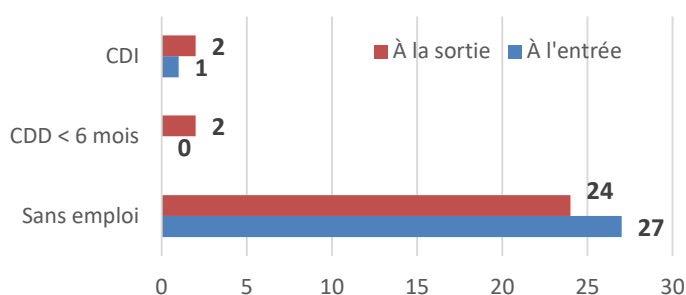
La différence entre le nombre de ménages sortis (20) et le nombre de solutions de sortie (21) s'explique par la séparation d'un couple.

À l'entrée, nous avons accueilli 28 adultes comprenant seulement 4 personnes relevant du droit commun. Ce qui implique que l'accès au logement et au travail n'était possible que pour 4 personnes.

Un important travail est mené avec les personnes et/ou les familles pour leur faire obtenir un statut leur permettant de rester en France avec plus de sécurité et d'obtenir le droit de séjour et le droit au travail. Pour les situations sans issues un travail est mené autour de la présentation et l'explication de l'Aide au Retour Volontaire.

Si l'entrée en hébergement est une étape capitale dans le parcours des personnes, la sortie l'est tout autant. Dans une logique de politique de droit au logement, le travail et l'accès à ce dernier sont amorcés dès l'entrée sur le dispositif. Nous pouvons noter que 8 personnes ont été régularisées pendant leur passage en HU, 1 personne supplémentaire a obtenu le statut de réfugié. Chaque situation étant spécifique, un accompagnement global et personnalisé est mené avec chaque personne. En ce sens, une feuille de route est élaborée pour garantir et définir le travail en commun.

Insertion professionnelle :



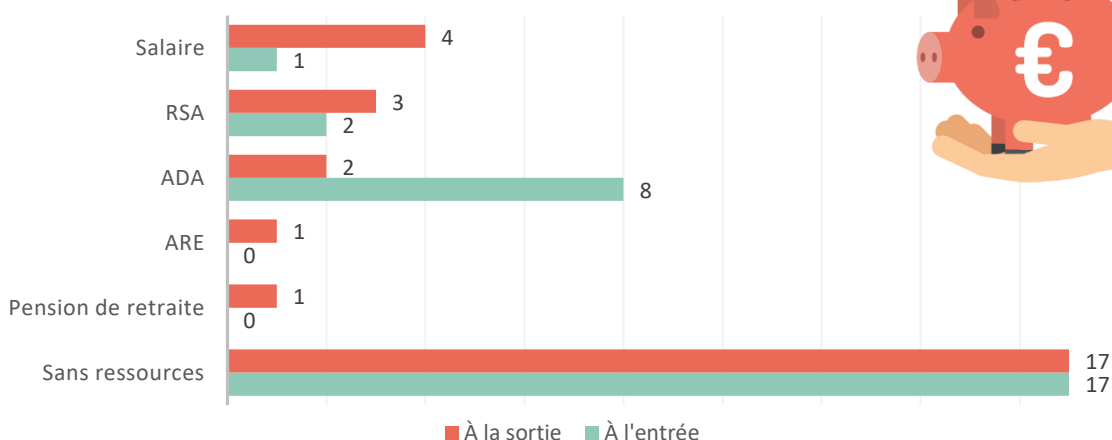
8 personnes ont travaillé pendant leur séjour en HU (non comptabilisées ici).

Des Autorisations Provisoires de Séjour délivrées par la préfecture le 10 septembre 2021 ont permis à quelques personnes de travailler durant les Vendanges Partagées. En effet, 3 personnes ont bénéficié d'une prolongation de leur Autorisation Provisoire de Séjour et par ce fait, ont pu poursuivre leur insertion professionnelle.

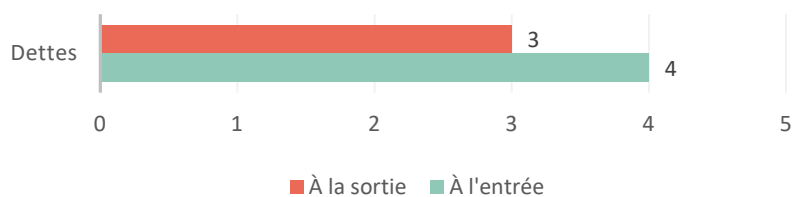
Nous pouvons également observer une grande participation des personnes sans autorisation de travail à des actions bénévoles auprès d'associations.

Il est possible de travailler en Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour les personnes en situation irrégulière. Cela reste un axe à développer sur l'ensemble des territoires. Par exemple, sur Pleurs, 2 personnes travaillent régulièrement avec ce type de contrat.

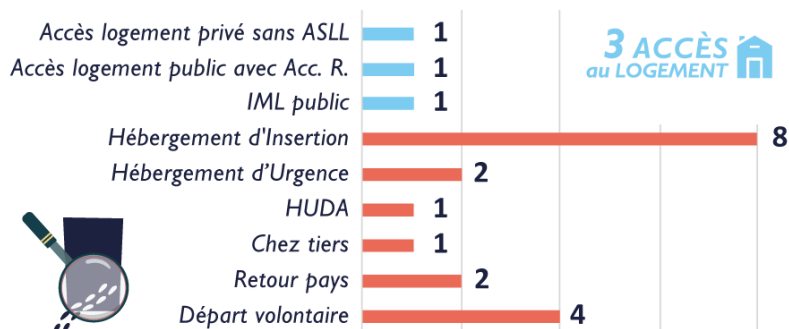
Ressources : Sur 28 adultes sortis.



Endettement : Sur 20 ménages sortis.



Solutions de sorties :



3 ACCÈS
au LOGEMENT

Des sorties sont faites sur des dispositifs HU plus adaptés à la personne (du collectif vers de l'individuel). La situation administrative de la moitié des personnes sorties ne permet pas un accès au logement.

Cette même année, 3 ménages ont accédé au logement autonome avec ou sans suivi d'accompagnement.

Différence entre le nombre de ménages sortis (20) et les solutions de sortie (21) car 1 couple s'est séparé.

Les situations administratives des personnes en demande d'asile ou en situation irrégulière ont évolué pour 9 personnes qui ont pu bénéficier d'une régulation ou d'une protection internationale.

Durée moyenne de séjour sur 20 ménages sortis : 593 nuitées soit 19 mois

Partenariat :

Les relais et les partenaires sont précieux et nécessaires. Des échanges réguliers avec la Préfecture, la Circonscription de Solidarité Départementale (CSD), les structures de soins (La Passerelle d'Accès aux Soins, la CPAM) la CAF, la Mission Locale, les structures d'insertion professionnelle (Pôle Emploi, CIAS et CCAS) ou les associations caritatives sont privilégiées.



Les liens étroits permettent des échanges constructifs avec les partenaires dans l'intérêt des personnes et de l'avancement de leur situation.

Perspectives :

- Afin de continuer de garantir la même qualité d'accompagnement social sur les différents territoires d'intervention de l'Association, il est prévu de continuer un travail en inter-service et inter-territoires.
- Il faudrait redynamiser les rencontres avec la Préfecture et l'OFII afin de pouvoir échanger sur le devenir des personnes en situation irrégulière.
- L'accès à l'emploi est un axe important de travail à développer comme la reprise d'un rythme en adéquation avec le rythme de travail, le lien entreprise-salarié, l'emploi accompagné etc.
- Un travail sur l'accessibilité des documents contractuels liés à l'hébergement est à mener. Une traduction « Facile à lire et à comprendre » pourrait permettre une compréhension plus aisée.

• Personnes Victimes de Violences •



Descriptif du dispositif :



Ce dispositif est réservé à l'accueil en Hébergement d'Urgence des personnes victimes de violences qu'elles soient hommes ou femmes. Toutes les personnes nous sont orientées par le 115. Précisons que toute personne se déclarant victimes de violences (intrafamiliale ou conjugale), se verra proposer une solution d'hébergement en centre d'hébergement d'urgence ou à défaut de place disponible, une prise en charge en hôtel par le 115.

Nous avons au total 6 places personnes victimes de violences : 3 à Épernay, où nous pouvons accueillir uniquement des femmes dans un appartement collectif constitué de 3 chambres (3 places). Il se situe au sein de la Maison d'Accueil Temporaire qui se veut être un lieu sécurisé (portail + caméra). À Vitry-le-François, nous disposons de 2 studios en capacité d'accueillir au total 3 personnes, hommes ou femmes sans mixité. Les logements se situent au sein d'une structure d'hébergement collective : la Résidence JOVY. Sur les 2 sites, il y a constamment une présence éducative en journée et un veilleur la nuit.

En 2021, le Club de Prévention a accueilli et accompagné 24 familles soit 23 femmes, 1 homme et 10 enfants. Nous recevons un public majoritairement féminin.

De par les violences subies, ces femmes et ces hommes sont très souvent fragiles et vulnérables avec une faible confiance en soi et un manque d'estime de soi. Dans ces hébergements collectifs, nous accueillons toutes personnes majeures sans tenir compte de sa situation administrative.

Il s'agit souvent d'un public difficile à maintenir en hébergement du fait de l'emprise qu'exerce leur conjoint ou ex-conjoint. Malgré nos efforts, certaines personnes accueillies ne restent que quelques jours avant de repartir au domicile conjugal. Cette temporalité nécessite d'adapter l'accompagnement proposé et le délai des démarches à effectuer. En effet, il convient de laisser aux personnes parfois plusieurs jours pour se reposer, s'adapter au changement et être confortées dans leur choix de quitter le lieu des violences subies et entamer des démarches liées à la justice.

Lorsque les personnes choisissent de se maintenir sur le dispositif et que leur situation administrative et financière est stabilisée, un autre travail peut alors s'engager pour l'accès au logement. Le dispositif PVV a pour vocation d'être transitoire, la priorité étant de passer de l'hébergement au logement pour retrouver une vie plus stable.

En cas de retour au domicile, les personnes sont informées de la possibilité de revenir à tout moment. En effet, devant le choix, les travailleurs sociaux essaient tant que possible de préparer et sécuriser le choix du retour au domicile des personnes en leur transmettant les informations et numéros à contacter en cas d'urgence (17, 115, 3949) ainsi que les coordonnées des sites d'accueil, en veillant à ce que ceux-ci restent anonymes. Un lien peut aussi être réalisé avec les forces de l'ordre. Des réorientations sont également possibles sur d'autres structures ou à l'interne d'un territoire afin de prioriser leur sécurité. Les orientations se font à l'échelle départementale.

Modalités d'intervention :



Vu les spécificités de ces personnes, nous sommes amenés au début de l'accompagnement à les guider physiquement dans les différentes démarches (dépôt de plainte, constat médical des coups reçus, soins, accès aux droits, ouverture d'un compte bancaire...). La peur de croiser leur agresseur existe, même lorsqu'elles viennent d'une autre commune, d'où l'accompagnement physique d'un travailleur social. Nous faisons aussi en sorte de les rencontrer dans l'appartement où nous faisons le maximum pour qu'elles s'y sentent à l'aise.

Nous sommes amenés à faire part de créativité et d'adaptabilité dans la prise en charge de ce public de par sa vulnérabilité et son besoin de protection/sécurité. L'intervention de la psychologue de l'association est systématiquement proposée aux personnes que nous accueillons sur ce dispositif. Une attention particulière est apportée aux enfants des personnes accompagnées, car ces derniers ont parfois été victimes ou témoins des violences.



Constats et analyse en 2021 :

Pour rappel en 2020, à Épernay, l'appartement collectif HU PVV a été réhabilité afin de le rendre le plus accueillant et chaleureux possible. Le bénéfice du travail mené a pu être observé lors des différents accueils que nous avons réalisés sur l'année 2021. Ce même travail envisagé sur les deux hébergements de Vitry-le-François n'a pas encore pu être mis en place.



Afin d'harmoniser les pratiques des professionnels, des travaux de groupe interservices ont été réalisés afin de repenser l'accueil et l'accompagnement des personnes. Aussi, des référents éducatifs par secteur ont été définis pour prendre en charge ce public spécifique. Le Club de Prévention a la volonté de continuer à professionnaliser les travailleurs sociaux dans l'accompagnement de ce public.

En 2021, nous notons une diminution du taux d'occupation sur le secteur d'Épernay (-57%) par rapport à l'année 2020. Des places d'hébergement sont restées vacantes quelques mois, en lien certainement avec l'ouverture d'une nouvelle structure d'hébergement destinée aux femmes victimes de violences sur le département. De plus, nous avons accueilli davantage de femmes seules que de familles monoparentales.

Sur le secteur de Vitry-le-François, une suroccupation a été constatée car sur 5 ménages accueillis, 3 avaient un ou plusieurs enfants à charge.

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 24 ; Nombre de personnes : 34 (24 adultes et 10 enfants)

Moyenne d'âge des adultes : 39 ans La moyenne d'âge reste constante par rapport à l'année dernière.

Composition familiale : 75% de personnes seules ; 25% de familles monoparentales

Statut des adultes : pour 19 adultes sortis

9 personnes de droits communs ; 5 personnes régularisées ;
2 personnes demandeuse d'asile ; 3 personnes en situation irrégulière.

Cette diversité de statut illustre bien la non-conditionnalité de l'accueil. En 2021, nous avons accueilli et accompagné davantage de personnes en situation irrégulière par rapport à 2020.

Taux d'occupation moyen sur l'année 2021 : 102%

À Épernay : 65,05% (Diminution du nombre de familles monoparentales accueillies par rapport à 2020).

À Vitry-le-François : 118,66%. Ceci s'explique par une suroccupation notamment par exemple par l'accueil d'une mère et ses deux enfants au sein d'un même studio.

Les grands domaines d'intervention éducative, pour 19 ménages sortis :

Insertion professionnelle :

Sur les 19 ménages sortis en 2021, 17 étaient sans emploi, un en CDI et un en CDD à leur entrée sur le dispositif. À noter que 3 personnes ont trouvé un emploi au cours de leur prise en charge. L'insertion professionnelle des personnes accueillies ne peut se travailler qu'à condition que leur situation administrative le permette.

Endettement :

Des plans d'apurement sont rapidement mis en place avec les organismes logeurs quand cela est possible, pour montrer la grande motivation des personnes accueillies à être relogées dans le parc locatif public, voire privé. La CAF favorisent aussi l'accès au logement par le traitement particulier qu'elle propose aux personnes victimes de violences.

Ressources :

La moitié des familles accueillies est sans ressources à l'entrée, l'association a pour mission de subvenir à leurs besoins primaires. Une autonomisation au niveau des ressources a été recherchée en 2021, avec la mise en place des tickets services, permettant aux personnes d'acheter leurs produits alimentaires et d'hygiène. Outil monétaire pédagogique, ce mode de paiement est aussi un vecteur favorisant la dignité.

En parallèle, un travail important autour de l'accès aux ressources est mené avec ces personnes dépendantes de leurs conjoints et/ou sans statut ouvrant droit à des prestations.

L'accès aux ressources est une condition sine qua non pour l'accès au logement. Le travail n'a pas pu être démarré avec les personnes sorties qui n'avaient pas de ressources du fait de leur court séjour et de leur retour au domicile conjugal.

Il est important de savoir qu'en moyenne, une personne victime de violences conjugales ne part définitivement qu'à la 7ème tentative (statistiques nationales).

Accès aux soins :

Médecin traitant

2 personnes en situation de handicap ouvrent droit à l'AAH.

4 personnes n'avaient pas de couverture de santé à leur entrée.

63% des personnes n'avaient pas de médecin traitant à leur entrée. Sur le secteur d'Épernay et de Vitry-le-François, une pénurie de médecin traitant est constatée. Aussi, l'association travaille avec un médecin retraité qui organise 1 permanence médicale par mois à Vitry-le-François. Cela permet aux personnes qui le souhaitent de s'entretenir rapidement avec un médecin dans le cas où elles refusent, par peur et par appréhension, de se rendre aux urgences.

Psychologue

Le Club de Prévention emploie une psychologue. Cette dernière se rend disponible dans les plus brefs délais pour offrir une écoute active aux personnes qui le souhaitent dans l'attente de pouvoir obtenir un rendez-vous auprès par exemple, d'un centre médico-psychologique, du Mars ou du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

Une permanence de rendez-vous peut être mise en place et les moyens de communication différents (appels, SMS, Visio).

Durée moyenne de l'accompagnement, pour 19 ménages sortis : 55 jours soit presque 2 mois

Le temps d'accueil de ce public est très variable, de quelques jours à plusieurs mois. Tout dépend si le cheminement de la séparation est abouti ou non. Ainsi en 2021, sur Épernay, 8 femmes sont retournées après quelques jours au domicile de leur conjoint. Certaines femmes sont accueillies dans la précipitation, quelques heures après les révélations des violences subies. Elles n'ont ainsi pas le temps d'assimiler leur départ et toutes les conséquences que cela implique.

La longue période d'hébergement pour ces familles permet de consolider le travail entrepris. Cette période d'accompagnement permet aussi aux personnes de renforcer leur confiance en elles. Malgré cela, lors des accès au logement, un accompagnement transitoire (type ASLL) est pour la plupart nécessaire malgré une ancienne expérience en logement. Ceci permet de rassurer les personnes. Proportionnellement en 2021 nous avons accueilli plus de personnes en situation irrégulière ou en demande d'asile. Par conséquent, le processus d'accès au logement s'allonge ou est voire même rendu impossible.

En 2021, la durée moyenne d'accompagnement a diminué du fait d'un turnover important constaté sur le site d'Épernay. Plus d'un tiers des personnes accueillies est retournée au domicile conjugal. Il est constaté pour l'année 2021, que deux ménages ont quitté l'hébergement afin de retourner au domicile conjugal avant de réintégrer à nouveau l'un de nos hébergements.





Solutions de sortie, pour 19 ménages :

2 accès au logement dont 1 accès au logement public avec un accompagnement réfugié.

7 réorientations/mutations d'hébergement dont 6 en interne avec la moitié d'orientation sur de l'hébergement d'urgence individuel et l'autre moitié sur de l'hébergement d'insertion. En effet, lorsque la situation administrative et/ou financière de la personne ne lui permet pas d'accéder directement au logement nous orientons la personne sur un autre dispositif d'hébergement individuel afin de travailler ces différents axes et permettre l'accueil de nouvelles personnes victimes de violences.

1 personne a été réorientée sur une autre structure d'hébergement du département.

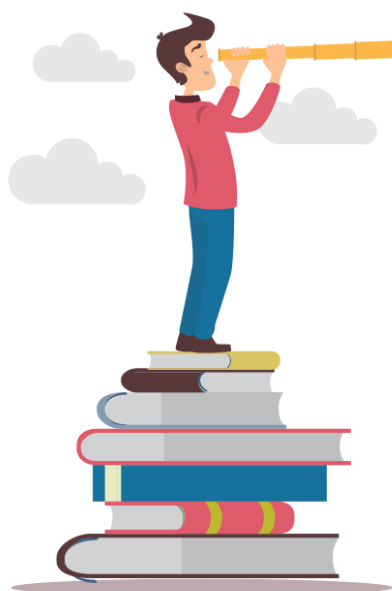
Partenariat :

Nous sommes amenés à travailler avec de nombreux partenaires dans le cadre de ce dispositif tels que le Mars, les hôpitaux, le CIDFF, les commissariats, des avocats pour les procédures de divorce, la préfecture... Également, un partenariat est en cours avec la CAF de la Marne ainsi qu'avec la CPAM afin que les droits des personnes accueillies soient ouverts rapidement.



Perspectives :

- Entreprendre les travaux de réfection sur le site de Vitry-le-François.
- Finaliser le protocole d'accueil spécifique au public accueilli.
- Poursuivre la professionnalisation des intervenants sur ce dispositif.
- Réaliser une plaquette d'information à destination de toute personne ayant besoin d'un hébergement suite à des violences qui se présenterait à notre association.



• Hébergement d'Urgence SAS •



Descriptif du dispositif :

Le dispositif SAS a été ouvert en décembre 2015 sur Épernay en partenariat avec le CCAS qui finance une partie de ce dispositif. Le SAS est un dispositif d'hébergement d'urgence composé de deux appartements collectifs pour 5 places : un T3 pouvant accueillir deux personnes et un T4 pour trois personnes.

Les objectifs :

- Accueillir des personnes majeures, originaires du territoire sparnacien, sans logement ni solution chez un tiers.
- Proposer un accompagnement social renforcé, de courte durée, permettant d'orienter les personnes vers le logement ou vers un dispositif d'hébergement le plus adapté à la situation.

La durée d'accueil et d'accompagnement sur le SAS est normalement d'un mois renouvelable une fois. Le renouvellement a lieu si la personne adhère à l'accompagnement et respecte le règlement de fonctionnement. Les personnes sont orientées soit par le CCAS, soit directement par le 115.

Modalités d'intervention :

Suite à l'orientation 115 ou CCAS, une rencontre a lieu avec la personne pour lui expliquer le fonctionnement et les objectifs de ce dispositif. Etant sur un principe de libre adhésion, la personne peut accepter ou non d'intégrer l'hébergement. À son entrée, elle signe le règlement intérieur et la charte. La personne sera accompagnée par un éducateur référent.



En 2021, il y avait trois éducatrices qui intervenaient prioritairement sur le dispositif, pour permettre une continuité du suivi.

Des rencontres régulières dans le cadre de l'accompagnement social, soit dans l'appartement, soit dans nos locaux, soit sur une institution, sont organisées avec la personne, pour favoriser au maximum l'accès au logement. Des visites régulières ont lieu dans ces hébergements pour s'assurer qu'il n'y a pas d'incident dans l'appartement et que les règles de vivre ensemble sont respectées (pas de présence d'invités, pas d'alcool, entretien de l'appartement assuré).

On peut distinguer deux grandes « catégories » de personnes accueillies sur le dispositif : des jeunes de 18 à 25 ans en situation de rupture et des adultes de plus de 25 ans en situation de précarité, exclus ou marginaux avec des difficultés récurrentes (consommations d'alcool, produits stupéfiants, squat, etc...).

Les personnes payent une participation financière à l'hébergement de 10% de leurs ressources. Une caution de 100€ est demandée à l'entrée. Le paiement de la caution ne conditionne pas l'entrée en hébergement d'urgence.

Nous avons fait le choix de réunir les appartements SAS dans un même immeuble, à cent mètres du Club de Prévention, afin de pouvoir être le plus réactif possible en cas de difficultés. Les appartements ont été rafraîchis sur l'année 2020 et des achats de mobiliers ont été réalisés en 2021.

Constats et analyse sur l'année 2021 :

TYPLOGIE DU PUBLIC



Nombre de ménage : 20; **Nombre de personnes :** 5 femmes - 15 hommes.

Moyenne d'âge des adultes : 36 ans ; 35% de 18/25 ans.

Composition familiale : 100% de personnes seules.

En 2021 nous avons accueilli 20 personnes (18 en 2020). En 2020, nous avons mené une réflexion pour bloquer un appartement à destination du public féminin, qui cette année a été plus présent sur le 115.

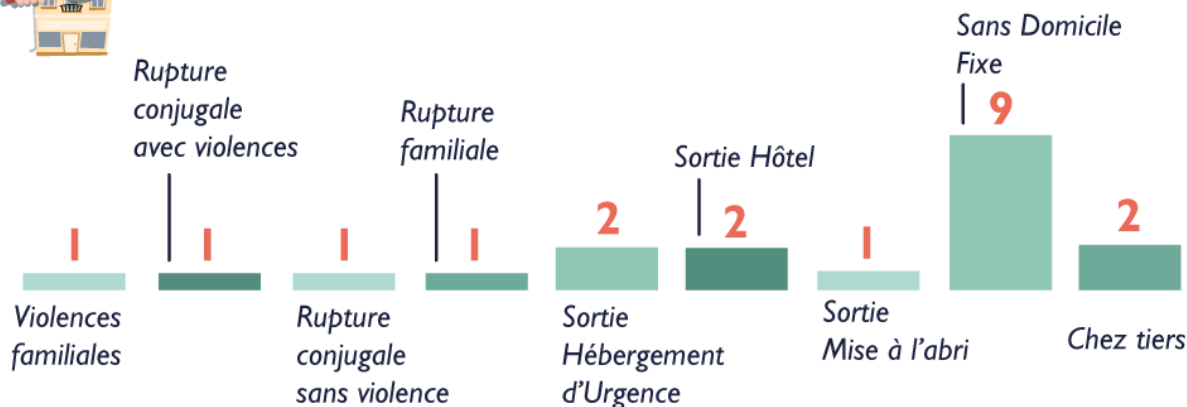
Depuis Août 2021, nous accueillons dans l'hébergement collectif de Type 3, un public féminin. Pour des raisons de sécurité et d'intimité, nous n'envisageons pas de mixité au sein des hébergements SAS.

La moyenne d'âge en 2021 était de 36 ans (30 ans en 2020). Nous constatons une diminution du public jeune, de 18/25 ans entre 2020 de 44% et en 2021 de 35 %. Pour le public âgé de moins de 25 ans accueilli au SAS, nous travaillons avec le Pôle Jeunes du Club de Prévention, pour trouver une orientation adaptée le plus rapidement possible.

Nous constatons que le public de moins de 25 ans sans ressources dépasse le délai des deux mois en hébergement au SAS. Une orientation en HU Jeunes est plus opportune mais les places en hébergement sont limitées.



Motif de la demande, sur 20 ménages initiaux :



Les demandes pour intégrer le SAS sont diverses. Malgré tout, l'ensemble des personnes accueillies relèvent d'une grande précarité et souvent d'un parcours à la rue assez conséquent.

Durée moyenne de l'accompagnement, pour 15 ménages sortis : 105 jours soit 3 mois

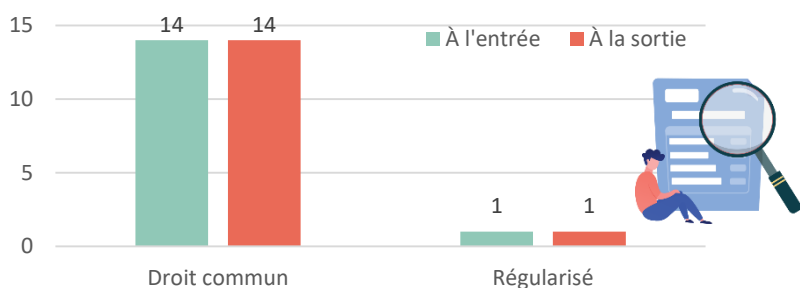
Taux d'occupation moyen sur l'année 2021 : 90,75%

Le taux de vacance s'explique par la volonté d'accueillir les personnes dans un hébergement propre et bien aménagé. Un contrôle technique est effectué après chaque passage et quelques jours sont nécessaires entre une sortie et une entrée.

LES SORTIES

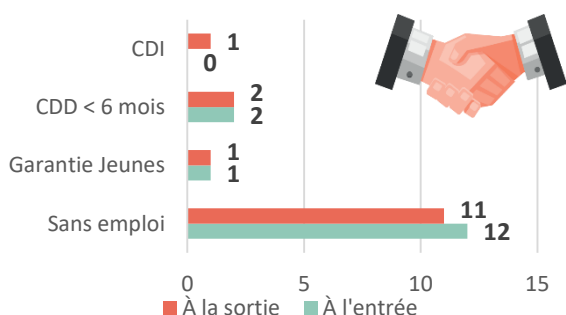
COMPARATIF SUR 15 MENAGES SORTIS SOIT 15 PERSONNES

Situation administrative :



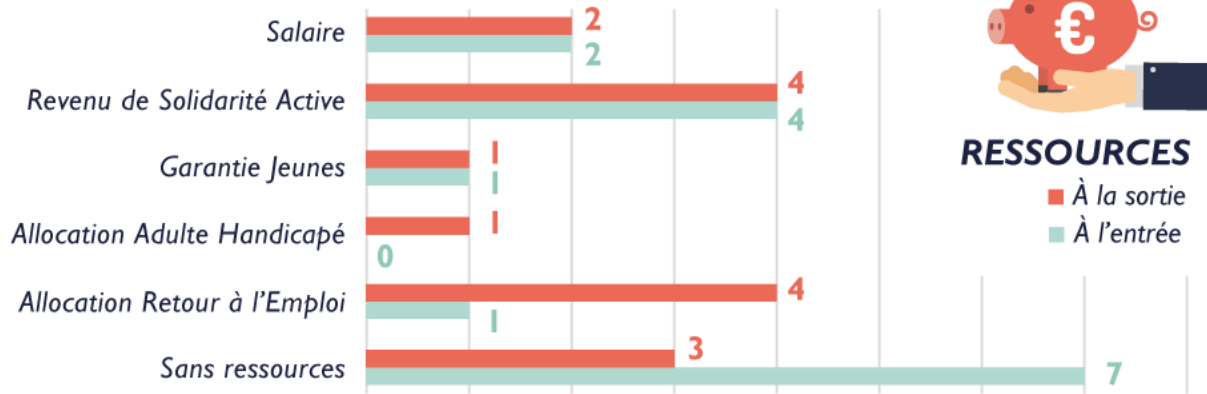
Le dispositif HUSAS n'est pas destiné aux personnes en situation irrégulière puisqu'il a vocation à répondre aux urgences des habitants sparnaciens pour accéder à un logement rapidement.

Insertion professionnelle :



L'insertion professionnelle est un axe prioritaire de l'accompagnement pour permettre un accès au logement le plus rapidement possible. Les inscriptions à Pôle emploi ou à la Missions Locale sont réalisées au moment de l'entrée de la personne, quand cela est nécessaire. Nous orientons les personnes vers le dispositif Ambitions et/ou le projet Vendanges Partagées du Club de Prévention. Un travail est aussi mené avec la personne, pour une orientation vers les chantiers d'insertion, par le biais du conseiller Pôle Emploi ou du chargé de mission RSA.

Ressources à l'entrée et à la sortie, sur 15 adultes sortis :

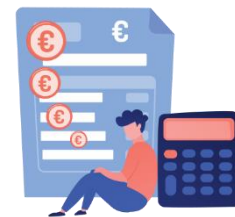
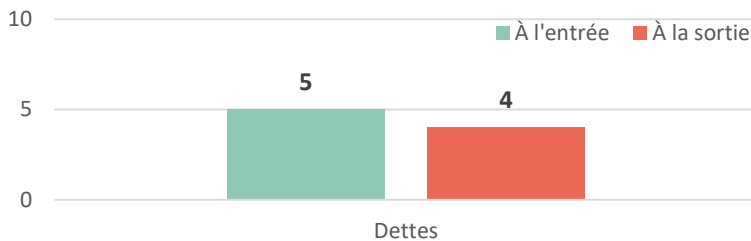


Les premiers jours de prise en charge servent à l'évaluation de la personne et à l'ouverture de l'ensemble de ses droits dont les ressources.

L'absence de mobilité est un frein pour certaines personnes accueillies au SAS. En effet, seulement deux personnes sur 18 possédaient le permis et une voiture. C'est une difficulté importante pour trouver ou maintenir un emploi.

Les difficultés rencontrées par le public rendent généralement l'insertion professionnelle compliquée (problèmes d'alcool ou de drogue, rythme de vie décalé, aucun diplôme ou formation, longue période d'errance etc...).

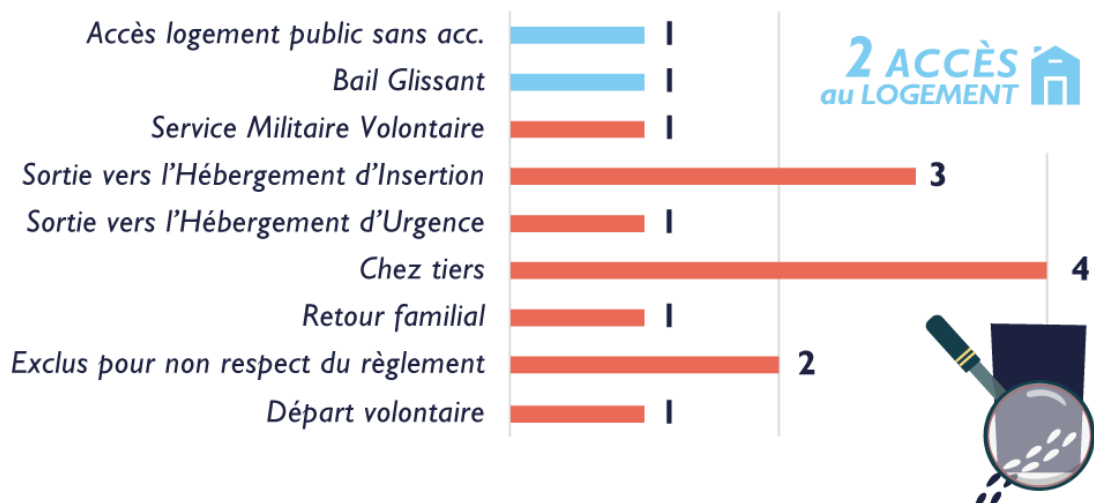
L'endettement :



Certaines dettes sont découvertes lors de l'étude de la situation pendant l'accompagnement. Nous travaillons à la mise en place de plans d'apurement quand les personnes ont des ressources.

Quand les dettes sont importantes, nous accompagnons la personne vers la constitution d'un dossier de surendettement. Une mise sous protection est discutée avec la personne quand nous constatons des difficultés importantes dans la gestion du budget.

Solutions de sortie pour les 15 ménages :



Dans une logique d'accès au logement, les personnes peuvent être orientées d'un hébergement d'urgence à un hébergement d'insertion, ou vers un hébergement d'urgence individuel. Le collectif n'est qu'une solution de court terme, étape préalable à l'accès au logement.

La violence au sein de l'appartement entre résidents ou envers un professionnel entraîne l'exclusion immédiate.

La vie en collectivité peut être difficile à vivre pour certaines personnes que nous accueillons au SAS surtout au moment de la crise sanitaire. Nous avons été régulièrement sollicités pour mener un travail de médiation entre les personnes hébergées. Les règles imposées sont vécues parfois comme trop contraignantes, comme par exemple le fait d'interdire les visites ou de ne pas consommer d'alcool dans l'appartement. Ces personnes décident alors de quitter l'hébergement avant l'accès au logement.

Au regard des grandes difficultés du public, l'accès au logement ne peut se faire dans le délai de 2 mois, le SAS permet surtout un travail de réorientation sur un dispositif plus adapté.

Une sortie du SAS n'empêche en rien un retour sur le dispositif.

Partenariat :

Parmi tous les professionnels avec lesquels nous sommes amenés à travailler, des relations étroites existent avec l'accueil de jour d'Épernay. Ce partenariat s'explique par le lien fort qui existe entre les personnes hébergées et l'accueil de jour. Un travail de transition est parfois nécessaire.

Nos partenaires principaux sont :

- Le 115 et le CCAS pour les orientations ;
- Pôle emploi et la Mission Locale pour l'insertion professionnelle ;
- La CAF et la CPAM pour l'ouverture de droits ;
- L'Épicerie Sociale et les Restos du Cœur pour les aides alimentaires ;
- Les structures de soins : CMP, CAST, PEPS en fonction des besoins de la personne ;
- La PASS pour l'accès aux soins dans l'attente des ouvertures de droits ;
- Bilan de santé organisé avec la Sécurité Sociale.



Perspectives :

- Au vue des demandes plus nombreuses d'orientations du public homme au SAS, envisager un changement d'appartement pour le SAS Hommes à l'appartement T4 et le SAS Femmes dans l'appartement T3.
- Mise en place d'un binôme d'éducateurs et d'une présence régulière d'une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale.



• Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile •



Descriptif du dispositif

Le dispositif d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) est financé par l'État. Y sont accueillies uniquement les personnes qui ont déposé une demande d'asile en France, peu importe la procédure (Dublin, normale ou accélérée). L'HUDA fait partie des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile avec l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA). C'est l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration (OFII) qui centralise et oriente les personnes vers les places disponibles via le logiciel « Dispositif National d'Accueil » (DNA). Les conditions matérielles d'accueil sont maintenues le temps de la demande d'asile : du passage au guichet unique en préfecture pour déposer la demande d'asile jusqu'au recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

À la fin de la procédure, que la personne ait obtenu l'asile ou non, l'OFII demandera à celle-ci de quitter l'hébergement en envoyant une notification de sortie au gestionnaire qui se chargera de l'expliquer. La personne a alors un mois pour quitter l'hébergement dans le cas où elle a reçu un rejet de la Cours Nationale du Droit d'Asile, trois mois si elle a obtenu une protection internationale. Une demande de prolongation de 3 mois est possible, renouvelable une fois, si la personne a obtenu une protection internationale et qu'elle a besoin de plus de temps pour l'ouverture des droits et l'accès au logement.

Dans le cas où la personne a été déboutée par la CNDA, une demande de prolongation est possible si celle-ci accepte l'Aide au Retour Volontaire (ARV) dans le pays d'origine et qu'un travail est en cours avec l'OFII pour organiser le départ.

Si la personne refuse l'aide au retour volontaire, aucune prolongation ne sera accordée. Si elle se maintient dans l'hébergement, malgré la réception de la notification de sortie, alors elle sera considérée comme « en hébergement indu ». La Préfecture pourra demander la réquisition de la force publique pour sortir la personne de l'hébergement.

Nous disposons de **175 places HUDA** réparties dans **42 appartements**. À Épernay/Aÿ/Tours-sur-Marne nous avons 42 places pour 12 appartements, à Sézanne/Pleurs/Fère-Champenoise 44 places pour 9 appartements et à Vitry-le-François 89 places pour 21 appartements.

La majorité des places HUDA est en hébergement diffus sauf sur le territoire de Vitry-le-François où les places sont regroupées dans une structure d'hébergement.



Modalités d'intervention :

La principale problématique du public est la barrière de la langue. Il est donc nécessaire, surtout à leur arrivée, d'accompagner les personnes sur tous les rendez-vous extérieurs (préfecture, médical, découverte du territoire etc...). En fonction de la langue d'origine et du niveau de français de la personne, nous utilisons plusieurs outils pour nous comprendre :

- **Un traducteur via téléphone (ISM interprétariat) :** utilisé si la personne ne parle pas du tout français, si elle ne sait pas lire ni écrire dans sa langue d'origine et si on ne peut pas utiliser de traducteur écrit (Reverso ou Google traduction) car les constructions de phrases sont très différentes et que ça ne fonctionne pas ou si le contenu de l'entretien nécessite un bon niveau de traduction (surtout pour les rendez-vous médicaux, les récits OFPRA etc...). Cet outil a un coût : 30 euros par tranche de 15 minutes.
- **Le traducteur sur internet par écrit :** Cet outil ne peut pas toujours être utilisé. Par exemple, les langues afghanes (Pachto et Dari) ou le russe se traduisent très bien à l'écrit et les traductions via internet à l'écrit sont très efficaces. Au contraire, l'albanais est une langue qui comporte beaucoup moins de mots que le français et certains mots ont plusieurs sens. Les constructions de phrases sont aussi très différentes. Il est alors très difficile de se comprendre via cet outil. Il est nécessaire que les personnes sachent lire et écrire dans leur langue maternelle, ce qui n'est pas toujours le cas. Cet outil est gratuit. Au besoin, il est possible d'activer la traduction en « mode vocal ».

- **Utiliser une langue intermédiaire** : Certaines personnes ont des notions en anglais, en espagnol etc. Si le travailleur social en a aussi, il est alors possible de se comprendre.
- **Le langage non verbal, les gestes/les images, logo etc.**
- **L'entourage de la personne/une autre personne accueillie maîtrisant le français** : Parfois, la personne a dans son réseau privé quelqu'un pour traduire. Cette solution est parfois utilisée mais nécessite que l'autre personne soit disponible et ait du temps. Nous faisons appel aussi à d'autres personnes accueillies au Club de Prévention qui ont la même langue maternelle et qui ont appris le français. Cette solution est possible dans la traduction du règlement de fonctionnement ou l'explication d'une procédure mais n'est pas utilisée dans des entretiens plus personnels (récit OFPRA, rendez-vous médicaux etc...) pour respecter l'intimité de la personne et la notion de secret professionnel.

On peut observer une utilisation différente des outils sur les territoires de Vitry-le-François, Épernay et Sézanne. Par exemple, les secteurs de Sézanne et Vitry-le-François utilisent très rarement le traducteur par téléphone.

Les personnes gagnent en autonomie en participant régulièrement aux Ateliers Socio-Linguistiques dispensés par des bénévoles. Lorsqu'elles obtiennent une protection, les personnes sont dans l'obligation de suivre des cours de français dont le nombre d'heures est déterminé par l'OFII dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR). Ces cours sont donnés par des professionnels de centre agréés (par exemple, l'AEFTI).

Également à Vitry-le-François, les personnes ayant obtenu une protection internationale peuvent prétendre à des cours de français dispensés par l'association INITIALES. Sur le secteur Sézanne / Fère-Champenoise, lorsque les personnes accompagnées déménagent dans des villes plus grandes, elles démarrent à ce moment les cours AEFTI et la signature du CIR, car n'ayant pas de transport en commun sur le secteur, l'autonomie des personnes accompagnées est restreinte.

Modalités d'entretiens

Les rendez-vous dans le cadre de l'accompagnement social se font soit à domicile soit au Club de Prévention en fonction des lieux d'hébergement (rural ou urbain) et des transports en commun disponibles. Nous avons plusieurs hébergements situés sur les communes de Fère-Champenoise, Pleurs et Tours-sur-Marne qui sont dépourvus de moyens de transports collectifs. Dans ce cas, les rendez-vous se font principalement à domicile. Les familles ont parfois un réseau dans leur communauté qui leur permet de se déplacer.



Durant les périodes de confinement, beaucoup de démarches administratives ont été dématérialisées. Les cours de français ont été longtemps suspendus avec des conséquences sur les acquisitions des savoirs et de la maîtrise informatique. Certains ont pu être maintenus grâce à des applications mobiles.

La difficulté de l'absence de garantie

La spécificité du dispositif HUDA est que le projet de la personne va entièrement dépendre de la régularisation du séjour. Il faut donc accompagner les gens vers l'autonomie et l'insertion en rappelant la réalité, c'est-à-dire la possibilité d'un retour au pays d'origine. La procédure de demande d'asile prend entre 1 et 3 ans, période pendant laquelle la famille va s'intégrer sur le territoire : apprendre la langue, nouer des liens etc. Il est d'autant plus difficile alors de recevoir un rejet et d'envisager un retour au pays avec lequel la personne a coupé tout lien depuis une période conséquente. La venue en France a souvent impacté l'épargne et les biens de la famille (vente de la maison pour financer le trajet par exemple), si la famille repart, elle se retrouve alors sans rien.

Les personnes arrivent souvent avec beaucoup d'espoirs et d'illusions. L'asile répond à des critères très précis qui ne tiennent pas forcément compte de la souffrance des personnes. Par exemple, une famille d'une communauté minoritaire ne peut pas légalement inscrire son enfant à l'école dans le pays d'origine. Aux yeux de la loi, la discrimination n'est pas reconnue mais dans la réalité du quotidien, cet enfant sera réellement en difficultés. Si la famille demande l'asile pour ces raisons, elle recevra un rejet qui entraînera de l'incompréhension et de la souffrance.

Ce n'est pas parce que les besoins de la personne ne relèvent pas de l'asile que la personne n'a pas de bonnes raisons de vouloir rester en France.

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 92 ; **Nombre de personnes :** 240 (121 adultes et 119 enfants)

En 2020 nous avons accueilli 82 ménages, contre 92 en 2021. L'augmentation du nombre de personnes accueillies s'explique par la typologie familiale des arrivées des familles.

En 2021, notre association a accueilli plusieurs familles dans la cadre d'APAGAN. L'opération APAGAN est une opération d'évacuation de ressortissants organisée par les forces armées françaises, et notamment l'Armée de l'air et de l'espace, à l'été 2021 à la suite de la prise de Kaboul par les Talibans en août 2021. Sur le secteur de Sézanne/Fère Champenoise et Pleurs il y a deux familles. Sur Épernay, 1 couple a été accueilli.

Moyenne d'âge des adultes : 33 ans ; 17% de 18/25 ans.

Composition familiale : 56% de personnes seules ; 44% de familles dont 13% de familles monoparentales

Taux d'occupation moyen sur l'année 2021 : 77,19%

Le taux d'occupation varie en fonction des orientations de l'OFII. Également un laps de temps est parfois nécessaire pour remettre en état l'hébergement et ainsi permettre un nouvel accueil dans de bonnes conditions.

Répartition des ménages par territoires

Épernay-Aÿ-Tours 42 places			Sézanne-Pleurs-Fère-C. 44 places			Vitry le François : 89 places		
Mén.	Pers.	Dont Enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.	Mén.	Pers.	Dont enf.
20	61	31	13	46	28	59	133	60

LES SORTIES

COMPARATIF SUR 34 MENAGES SORTIS SOIT 71 PERSONNES (41 adultes et 30 enfants dont 3 majeurs)



Situation administrative :

16 demandeurs d'asile ont bénéficié du statut de Réfugiés, de Protection Subsidiaire ou d'une régularisation à la sortie. 8 demandeurs d'asile ont été déboutés.

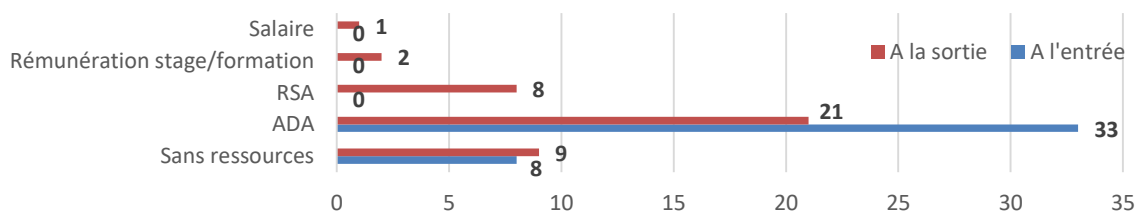
Insertion professionnelle

Les 41 adultes n'avaient pas d'emploi à leur entrée ni à la sortie. À noter qu'il leur est possible de travailler seulement à travers des contrats Chèques Emploi Service Universel (CESU).

La situation professionnelle de la personne dépend de la régularisation de sa situation administrative.

3 personnes ont travaillé pendant leur séjour. Il est important de travailler cet axe pour ce public en particulier et aussi pour les personnes régularisées de moins de 25 ans, ces dernières n'ouvrant des ressources que lors de situations particulières.

Ressources



Les personnes en demande d'asile perçoivent l'Allocation Demandeur d'Asile (ADA). À noter que la perte des Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) dont l'ADA, peut arriver si une personne en procédure accélérée se voit notifier un rejet OFPRA bien qu'un recours CNDA puisse suivre ce rejet.

Si la situation administrative évolue favorablement, les personnes entrent dans le droit commun et sont soumises aux mêmes critères d'éligibilité concernant les minimas sociaux. Par exemple, à l'obtention d'une protection internationale le droit à l'ADA s'arrête et le droit RSA ne s'ouvre qu'à la condition d'avoir plus de 25 ans.

Si la situation administrative n'autorise pas une présence régulière sur le territoire, les personnes n'ouvrent pas droit aux ressources.

Les bourses (à partir du collège) liées à la scolarité permettent l'achat des équipements indispensables à la scolarité.

Endettement

À l'entrée 3 ménages avaient de l'endettement contre 1 à la sortie. Cela montre le travail mené des travailleurs sociaux avec les familles sur la mise en place d'échéanciers pour le remboursement des dettes.

Il se peut que des personnes présentent des dettes de transport et d'actes médicaux si le nécessaire n'a pas été fait au regard de l'assurance maladie ou qu'il n'est pas possible d'ouvrir les droits ou même de recourir à la permanence d'accès aux soins.



Il arrive que des dettes soient connues pendant l'accompagnement social, principalement des dettes liées à la santé ou à des amendes pour des trajets SNCF sans titre de transport. Le Club de Prévention effectue également des avances financières nécessaires pour l'avancée des démarches administratives des personnes (billets de train, timbres fiscaux, frais de pharmacie,...). Il arrive que ces dernières sortent de l'hébergement sans avoir eu de ressources, les empêchant ainsi d'effectuer le remboursement.

Durée moyenne de l'accompagnement sur 34 ménages sortis : 351 jours soit moins de 12 mois

Épernay / Aÿ / Tours-sur-Marne : 362 jours soit 12 mois

Sézanne / Pleurs / Fère-Champenoise : 502 jours soit 16 mois

Vitry-le-François : 310 jours soit 10 mois

La crise sanitaire a impacté les administrations qui traitent les demandes d'asile et les délais de traitement liés à la réorganisation du service de l'immigration et de l'intégration.

Les délais d'attente ont augmenté ce qui a engendré des temps d'hébergement plus longs. Le temps d'accompagnement peut aussi être plus long en fonction des procédures administratives (normale, Dublin).

Solutions de sortie pour les 34 ménages

L'accès au logement dépend de la situation administrative de la personne à la sortie.

En 2021, 15 ménages ont obtenu une protection au titre de l'asile et 1 ménage a eu une régularisation au séjour.

Sur 2020, 8 ménages ont accédé au logement alors qu'en 2021, ils n'étaient que 6. Ces chiffres peuvent s'expliquer en partie par le travail en partenariat avec les services de la Préfecture. En effet, des échanges réguliers avec les services de l'immigration ont permis des régularisations en Admission Exceptionnelle au Séjour permettant ainsi l'accès aux ressources par le travail.

En 2021, une sortie pour non-respect du règlement a été ordonnée par l'OFII suite au débat contradictoire.

Cette même année 2 accès au logement ont été possibles grâce à l'accompagnement réfugiés.

Sur le secteur de Sézanne/Fère-Champenoise deux orientations en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) ont eu lieu. Un travail en partenariat avec le CPH de Troyes est mené pour anticiper des futures places disponibles.

Les modalités de sortie

Lorsque la personne reçoit une décision définitive favorable relative à sa demande d'asile, la personne doit faire une demande de maintien dans le lieu d'hébergement pour une durée de trois mois à compter du terme du mois au cours duquel la décision de l'OFPRA a été notifiée ou, en cas de recours, de la lecture en audience publique de la décision de la CNDA ou de la notification de l'ordonnance de la Cour. Ce délai est renouvelable une fois, à titre exceptionnel, après demande et avec l'accord de l'OFII.

Lorsque la personne reçoit une notification de sortie d'hébergement de l'OFII, un état des lieux de sortie est fixé avec le référent éducatif. Soit la personne quitte l'hébergement à la date prévue, soit elle ne le fait pas et sera considérée en présence indu. Le référent éducatif en informe alors l'OFII.

Au cours de l'instruction de la demande d'asile, l'OFII peut prendre une décision de sortie, si la personne accueillie s'absente plus d'une semaine sans justificatif valable, si elle a un comportement violent ou si elle commet un manquement grave au règlement de fonctionnement. La personne devra alors quitter le lieu d'hébergement sans délai. À défaut, une procédure d'expulsion peut être engagée. La personne peut se voir supprimer également l'allocation de demandeur d'asile.

Les personnes qui se maintiennent en hébergement indus courent le risque de se faire interpeler par la police et d'être placées en centre de rétention avant le départ au pays d'origine. Si ces personnes se maintiennent, c'est qu'elles n'ont trouvé aucune autre solution de logement. Certaines familles ont quitté l'hébergement sans laisser d'adresse et se sont par la suite retrouvées en squat ou à la rue.

Jusqu'à maintenant, les personnes accueillies sur le dispositif HUDA ont quitté l'hébergement de leur plein gré, il n'y a pas eu de réquisition de la force publique. Des personnes ont été assignées à résidence (soit avec astreinte domiciliaire soit présentation quotidienne au poste de police) suite à la réception d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) mais la situation sanitaire a rendu l'organisation des départs vers le pays d'origine impossible.



Partenariat

Les partenaires principaux sont :

- Les préfectures pour le suivi des procédures de demandes d'asile (Guichet Unique, attestation de demande d'asile, OQTF, demande de régularisation, Service intégration et immigration, etc...) ;
- l'OFII pour le versement de l'ADA, les retours volontaires, les orientations et sorties d'hébergement, signature des contrats d'intégration républicaine ;
- Les Plateformes d'Information et d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PIADA) pour l'enregistrement de la demande d'asile avant le passage au guichet unique ;
- Les associations caritatives (Secours Catholique, Secours Populaire, Resto du Cœur) qui donnent des cours de français et soutiennent les familles sur les plans matériels et alimentaires (vêtements, colis alimentaires) ;
- Les établissements scolaires par le biais d'un dispositif de Français Langue Étrangère (FLE) et les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) qui accueillent et orientent les enfants allophones ;

En 2021 un travail a été mené avec les directeurs des écoles du bassin sud-ouest marnais. Il avait pour but de présenter l'association, ses missions et de trouver un plan d'accompagnement à la scolarité pour les primo-arrivants. Après plusieurs rencontres un protocole a été créé et permet d'avoir dorénavant les mêmes pratiques adaptées à l'accueil et l'accompagnement des enfants primo-arrivant dans leur scolarité.

- La Permanence d'Accès aux Soins de l'hôpital qui prend en charge les soins lorsque les droits ne sont pas encore ouverts ;
- Les mairies ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse d'Allocations Familiales pour les ouvertures de droits.
- Groupe Théâtre SALMANAZAR.

Un partenariat entre le théâtre Salmanazar et le Club de prévention d'Épernay a été créé pour un atelier théâtre sur les secteurs de Sézanne / Épernay. Le public ciblé était réfugié ou ressortissant de pays tiers hors Union Européenne avec un titre de séjour de moins de 5 ans et les objectifs étaient : « Améliorer l'expression orale et non verbale, apprendre les codes de communication propre à notre culture et découverte du spectacle vivant et des arts du spectacle ».



Pour Sézanne, les ateliers avaient lieu au prétoire à raison d'une fois par semaine de janvier à juillet 2021. Le confinement n'a permis d'avoir qu'une quinzaine de rencontres. En juillet 2021 une présentation du travail effectué s'est produite.

Au cours de ces séances les apprenants ont pu développer leur confiance en eux, l'aisance dans la prise de parole mais aussi leur posture en société.

Dans le cadre de l'apprentissage de la langue française et plus généralement de la socialisation, nous pouvons compter sur des bénévoles qui chaque semaine, interviennent auprès du public accompagné.

Nous proposons des ateliers sociaux linguistiques à Épernay, Fère-Champenoise, Pleurs et Sézanne.

Une salariée du Club de Prévention coordonne ces ateliers et soutient les bénévoles dans leurs interventions.

Perspectives

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des personnes, surtout sur le territoire rural, il nous paraît absolument nécessaire de trouver des bénévoles qui accepteraient de faire le trajet, d'accompagner physiquement des personnes lors des obligations médicales ou administratives lorsque ça ne requiert pas un travailleur social. Les personnes sont souvent en demande d'apprentissage de la langue et souffrent de ne pas pouvoir s'exprimer et s'intégrer. La mise à disposition de véhicules permet aux bénévoles d'aller donner des cours en milieu rural. Cependant, le manque de véhicules peut engendrer des difficultés dans les différents accompagnements, ce qui restreint les liens des bénévoles.

Nous préconisons aussi de poursuivre les rencontres sur la pratique entre les différents secteurs (Vitry-le-François, Sézanne et Épernay) afin d'échanger les informations pertinentes destinées à améliorer les accompagnements.

Des temps de travail avec les professionnels de la scolarité sur tous nos territoires d'intervention doivent être mis en place en 2022.

Enfin, nous souhaitons pouvoir bénéficier de l'aide précieuse de nouveaux bénévoles afin de renforcer les propositions d'ateliers sociaux linguistiques.



• Pôle Jeunes •



Descriptif du dispositif :

Le Pôle Jeunes renvoie à une organisation au sein du Club de Prévention visant une modalité spécifique d'accompagnement des jeunes ayant une problématique d'hébergement/logement dans un fonctionnement en interservices. Ainsi, un éducateur de chaque service compose l'équipe du Pôle Jeunes sous l'animation tournante d'un chef de service. Ce projet a débuté au cours du 2^{ème} trimestre 2020.

L'équipe opérationnelle est composée d'un éducateur du service Hébergement, d'un éducateur du service de la Prévention Spécialisée, d'un éducateur du service Logement et du chef de service logement.

À cette équipe, se joint la psychologue et la Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale de l'association. L'objectif est de mutualiser les compétences métier et offrir aux jeunes des réponses les plus adaptées à leurs besoins. Le nombre d'intervenants permet ainsi une continuité de l'accompagnement social.

Le Pôle Jeunes englobe les 3 dispositifs présents sur Épernay qui sont rattachés administrativement à des différents services selon la spécificité hébergement ou logement

Concernant l'accompagnement des jeunes, des références uniques sont établies. En fonction des spécificités des éducateurs et des besoins des jeunes, l'intervention éducative est réalisée en concertation et conjointement. Les pratiques sont mutualisées et mobilisées pour intervenir de façon stratégique selon les priorités.

Rappel des dispositifs :

- **Le Pass Logement Jeune (PLJ) :** il s'adresse aux jeunes sortants d'institution telle que l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), aux jeunes en fin de contrat jeune majeur et aux jeunes ne trouvant pas leur place dans les structures d'hébergement (cadre trop contraignant). Le travail porte principalement sur l'autonomie et la formation/l'emploi. Le PLJ est un hébergement au statut évolutif s'adaptant au rythme d'insertion du jeune. Ainsi, le jeune débute avec un statut d'hébergé pour progressivement acquérir un statut de locataire lorsque son insertion sociale et professionnelle est stabilisée.
- **L'Hébergement d'Urgence Jeunes (HUJ) :** il s'adresse aux jeunes se trouvant sans solution d'hébergement. Fréquemment, ces jeunes sont sans aucunes ressources, en rupture d'hébergement familiale/conjugale. L'HUJ est un hébergement en appartement diffus dans Epernay et relève du 115.
- **La colocation/sous-location :** elle s'adresse aux jeunes en recherche de logement qui ont de faibles ressources. Ils peuvent être en contrat d'apprentissage, en contrat intérimaire, en garantie jeunes, etc. Le jeune signe un bail en sous-location avec le Club de Prévention dans un appartement composé de 2 chambres. Le bail n'est pas solidaire entre les colocataires. Pour ces jeunes, c'est très souvent une 1^{ère} expérience locative.
- **L'accueil mineur :** ce dispositif n'existe pas en tant que tel, néanmoins nous avons accueilli en 2020/2021 une jeune mineure en appartement individuel en diffus.

Répartition des places :

Le Club de Prévention propose des places en HU Jeunes, en Pass Logement Jeunes et en colocation sur l'ensemble de ses territoires. À la demande du département et dans le cadre de la protection de l'enfance, un accueil de mineur a été effectué en 2021.

	ÉPERNAY Places	VITRY-LE-FRANCOIS Places
HU Jeunes	6	4
PLJ	6	
Colocation	2	
Accueil Mineur	1	

Selon les territoires, une organisation spécifique est proposée. Sur le territoire de Vitry-Le-François, deux travailleurs sociaux sont référents du dispositif Jeunes. Sur Épernay, l'organisation s'inscrit dans une démarche d'interservices, appelée Pôle Jeunes.

L'accompagnement social :

Les axes prioritaires travaillés du pôle jeunes sont l'emploi, la santé, l'appropriation et occupation de l'appartement et l'accès au logement autonome. L'objectif principal étant l'insertion socio-professionnelle, cela nécessite un travail partenarial étroit avec la mission locale pour mobiliser les dispositifs du chantier éducatif pour Épernay, de pôle emploi et plus globalement le droit commun.

Nous intervenons sous la forme de rendez-vous au Club de Prévention mais également sous la forme de visites à domicile. Nous accompagnons aussi les jeunes dans leurs démarches extérieures.

Le dispositif PLJ ne s'inscrit pas dans un délai de prise en charge, des échéances sont fixées en fonction de la situation. Pour le PLJ, conjointement avec les partenaires, des feuilles de route peuvent être réalisées pour remobiliser les jeunes quant à leur insertion professionnelle, l'enjeu majeur reste évidemment l'emploi et les ressources pour accéder à un glissement de bail, la projection dans le temps est donc à redéfinir.

Pour la colocation, la temporalité est fixée dans le contrat de sous-location (1 an maximum). L'accompagnement social vise l'autonomie et l'accès au logement autonome.

Les modalités spécifiques du Pass Logement Jeunes :

Les modalités d'intervention se sont réalisées conjointement entre les 3 services. Par exemple, nous sommes passés d'une co-référence éducative à une référence unique. Nous prenons aussi en considération les affinités existantes entre référents et jeunes pour permettre de favoriser certaines avancées dans les axes de travail.

Le contrat d'engagement se définit sous la forme d'un projet personnalisé selon les besoins du jeune et ses attentes. Les objectifs d'accompagnement sont établis avec le jeune au préalable et découlent sur un projet « évolutif », réévalué en fonction des besoins du jeune. Ce projet personnalisé est initialement réalisé dans les 8 semaines suivant l'accueil. A ce jour, ces délais ne sont pas respectés, nous pouvons également mettre en exergue la difficulté pour le public de réaliser le « récit de vie » au vue des histoires et rupture de parcours.

La répartition des interventions a nécessité de planifier des temps de concertation entre les éducateurs. Désormais, les 3 éducateurs se réunissent chaque lundi de 14h à 15h. La cheffe de service qui anime le pôle peut être présente. Un temps de coordination entre les chefs de service et l'équipe a lieu pour aborder le protocole et balayer l'ensemble des potentiels fléchages sur les hébergements d'urgence.

Un comité de suivi mensuel est mis en place depuis septembre 2020, il est composé de la Mission Locale, du SIAO, de la CSD, du CCAS, de la Croix Rouge, du bailleur Plurial Novilia, du CAST et de l'équipe Pôle Jeunes. À ce jour aucun jeune n'a pu être présent à ce comité malgré la volonté des référents. L'objectif de ce comité est de suivre l'évolution des jeunes et d'évoquer leur situation. Étant donné que la récurrence des comités n'est pas systématiquement adaptée à l'avancée des situations, une réflexion est amorcée pour redéfinir la temporalité de ces rencontres.



La colocation / sous-location :

Cette année, deux jeunes adultes ont été accueillis au sein de la colocation et avaient un statut de sous-locataires, contrairement aux autres dispositifs du Pôle Jeunes qui restent de l'hébergement. Ils étaient âgés de 19 et 25 ans et venaient respectivement d'Épernay et de Valence en Espagne.

Leurs ressources étaient relativement stables puisque l'un était en contrat d'apprentissage dans la vente et l'autre bénéficiait de contrats en Intérim de manière quasi continue.

Puisque cette location est limitée à un an, le principal travail avec les jeunes est axé sur l'insertion professionnelle, leur futur accès au logement autonome (tant matériel, financier que l'acquisition des droits et devoirs du locataire) et sur les notions de fonctionnement des institutions. Au besoin, un accompagnement social pourra être proposé à la sortie du dispositif pour sécuriser leurs parcours locatifs.



L'Accueil de mineur :

Cette année a été marquée, à titre exceptionnel, par un accueil en marge du public accueilli habituellement. Une jeune pupille de l'État a été accueillie sur un appartement de desserrement à la sortie de la maternité car elle était positive à la COVID 19. En lien avec le pôle filiation et les services de l'État, nous avons accompagné cette jeune mineure pendant plus de 9 mois sur 3 appartements distincts dans le diffus dont un au sein de la maison d'accueil temporaire.

Cette jeune fille, âgée de 16 ans à son arrivée, rencontrait de telles difficultés que nous avons renforcé sa prise en charge en faisant intervenir un éducateur supplémentaire, issu du service de Prévention spécialisée. Pour autant l'accueil au Club de Prévention n'était pas en mesure de répondre aux besoins éducatifs de cette jeune et l'équipe éducative n'a pas réussi à obtenir son adhésion sur un départ en séjour de rupture en vue de sa réorientation. Dans ces conditions, en concertation avec les différents services et partenaires, le Club de prévention a décidé de mettre un terme à son accueil. Après une période de recherche d'une structure adaptée, elle a été orientée vers le Réseau Éducatif de Soins et d'Accueil Champenois.

LE PÔLE JEUNES EN CHIFFRES SUR L'ANNEE 2021 :

Répartition des dispositifs et places par territoire :

	ÉPERNAY		VITRY-LE-FRANCOIS	
	places	pers.	places	pers.
HU Jeunes	6 places	12 pers.	4 places	10 pers.
Pass Logement Jeunes	6 places	10 pers.	/	/
Colocation	2 places	2 pers.	/	/



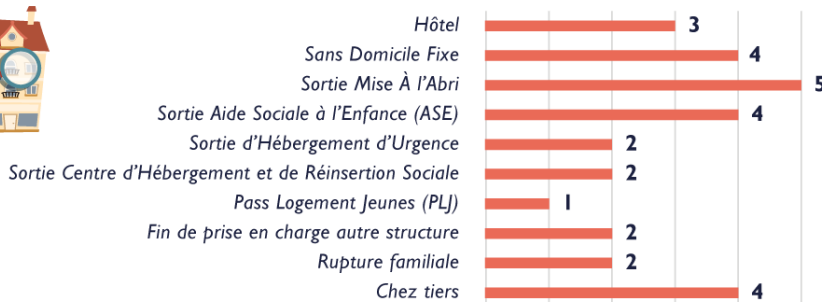
Sur l'année 2021, 12 jeunes ont été accueillis en HUI à Épernay et 10 à Vitry-le-François. Le taux d'occupation des appartements qui est de 90.1% à Vitry-le-François et de 82% à Épernay (un appartement a été bloqué à Épernay pendant plusieurs mois).

Sur le PLJ, 10 jeunes ont été accueillis dont 1 enfant né en juillet 2020. La colocation/sous location a été louée par le Club de Prévention en 2020 et aucune entrée sur le dispositif n'a été réalisée en 2020. L'année 2021 marque l'accueil des deux premiers jeunes qui ont donné vie à ce dispositif.

Ce sont donc 29 ménages soit 34 personnes qui ont été accueillis par le pôle jeunes sur l'année 2021. À Vitry-le-François, 8 ménages ont été accueillis soit 10 personnes donc deux couples. À Épernay, ce sont 21 ménages accueillis répartis sur les trois dispositifs du pôle jeune.

Situation d'hébergement des jeunes avant l'entrée sur le dispositif

Motif de la demande, sur 29 ménages initiaux :



Les jeunes accueillis en HUI sont tous dans une situation d'extrême précarité. Ce sont pour la majorité des jeunes sans soutien familial et amical. Lors de leur entrée en hébergement, un temps de repos et d'adaptation est nécessaire au vue de leur situation très précaire avant l'entrée. Pour la majorité, les jours précédents l'accueil, ces jeunes ont dormi dans des squats, des caves ou encore à la rue.

Alors que les jeunes accueillis en PLJ n'étaient pas en errance avant leur entrée. Pour certains des jeunes accueillis en PLJ, l'entrée est préparée et anticipée avant même leur majorité afin d'éviter une rupture dans leur parcours à leur majorité. L'équipe éducative remarque une précarité qui touche de plus en plus jeune les personnes accueillies.

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de jeunes : 34

Nombre de personnes : 35 (34 jeunes adultes et 1 enfant)

Moyenne d'âge des jeunes : 21 ans.

Il y a 100% de 18/25 ans.

Composition familiale : 53% d'hommes seuls ; 34% de femmes seules ; 10% de couples ; 3% de couples avec enfant

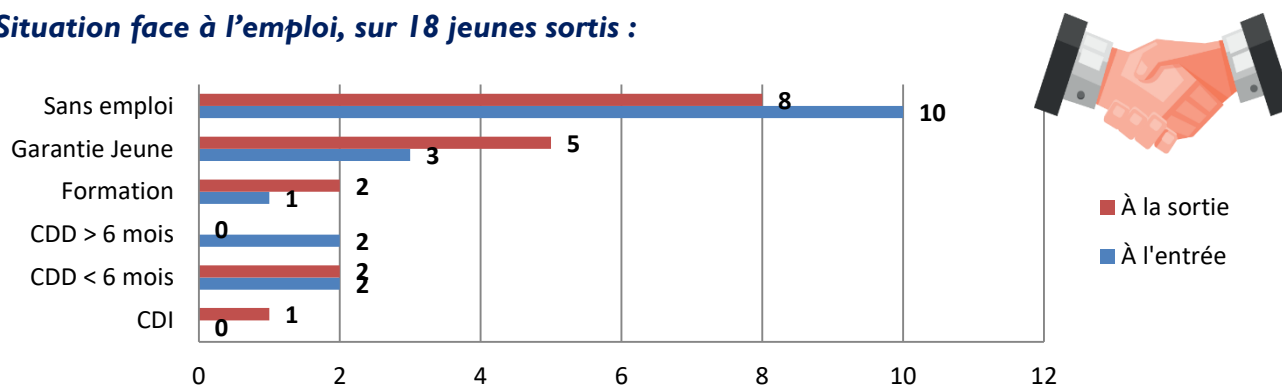
La moyenne d'âge du public accueilli est de 21 ans. Les jeunes accueillis sont tout juste majeurs pour certains. À cet âge de la vie peu d'aides existent, les ruptures et les conflits familiaux laissent les jeunes sans solidarité et sans soutien familial.

L'accueil hommes/femmes reste équivalent pour cette année. Pour chaque dispositif, des couples ont été accueillis.

À Vitry-le-François, les appartements fléchés en HUI sont deux colocations dédiées à l'accueil de deux jeunes ou bien d'un couple. À Épernay, un appartement est en colocation ou dédié à l'accueil d'un couple. Ainsi dans les appartements collectifs, la mixité étant impossible, les entrées dépendent du genre de la personne déjà accueillie.

À Vitry-le-François, plusieurs jeunes ont des suivis liés à la justice (SPIP, contrôle judiciaire, procédure judiciaire en cours, TIG). Par ailleurs, une demande de mise en place d'un bracelet électronique au sein de l'HUI a été sollicitée et acceptée pour un jeune accueilli. Celui-ci ne s'est pas mis en place car le jeune a quitté l'hébergement. Au sein du Club de Prévention, des moyens sont mis en œuvre afin de s'adapter au mieux et au plus près des besoins des personnes accueillies. Un travail étroit avec le SPIP est mis en place afin de s'assurer de la bonne compréhension des peines et de la mise en place des obligations et/ou interdictions des jeunes si nécessaire.

Situation face à l'emploi, sur 18 jeunes sortis :



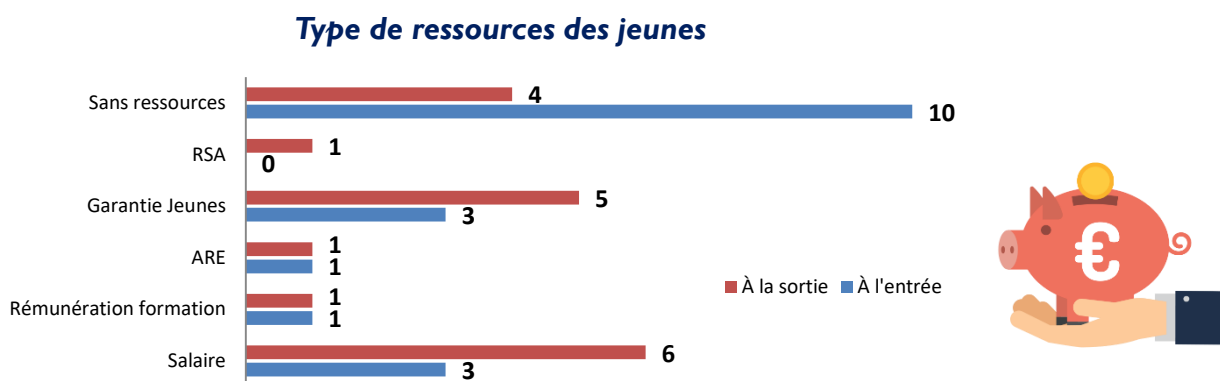
L'insertion professionnelle est un axe prioritaire de travail avec les jeunes. Sur les 34 jeunes, 15 jeunes ont travaillé pendant leur séjour. Les jeunes entrants sur le dispositif d'urgence sont quasiment tous sans emploi. La précarité de leur situation sociale en est probablement la raison. Les ruptures familiales, l'errance géographique rendent complexe une projection professionnelle.

De plus, il est repéré qu'au vue des parcours de vie et de l'état psychologique de certains jeunes, certains ne sont pas en capacité d'occuper un emploi dans un premier temps. Une stabilisation de leur situation est nécessaire pour qu'ils puissent être dans une dynamique d'insertion.

À l'entrée, les jeunes sont rapidement orientés sur la « Garantie Jeunes » en lien avec la mission locale et l'éducateur référent. Cependant, pour les jeunes en grande précarité, ce dispositif ne semble pas adapté à ce moment.

Des situations exceptionnelles sont rencontrées notamment avec la situation sanitaire. À Vitry le François, un jeune en situation professionnelle avec un contrat saisonnier s'est retrouvé sans solution d'hébergement. Monsieur devait débiter un contrat professionnel incluant l'hébergement au sein d'un zoo. Cependant au vue de la situation sanitaire, son contrat, et de fait, l'hébergement ont été suspendus. Sans soutien familial et amical, monsieur a été orienté au sein de l'association.

Les ressources, sur 18 jeunes sortis :



L'aspect financier vient renforcer la précarisation des jeunes accueillis. La gestion budgétaire reste un axe difficile à travailler tant que les jeunes n'ont pas de ressources stables. Nous pouvons observer que le nombre de jeunes sans ressources a diminué de plus de la moitié à la sortie d'hébergement. L'hébergement permet aux jeunes de se stabiliser et pouvoir s'inscrire dans une dynamique d'insertion. Néanmoins, pour d'autres, l'insertion reste compliquée. Il faut noter qu'un jeune subvient à ses besoins grâce à une indemnisation liée à un préjudice moral.

Les jeunes sans ressources ont pu bénéficier du Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) à leur inscription à la mission locale. Sur le plan alimentaire, dans le cadre de l'hébergement d'urgence, l'alimentation est prise en charge par le biais de tickets services mis en place en 2021, de l'épicerie sociale à Épernay et des tickets services et de la banque alimentaire à Vitry-le-François (2 fois par semaine). Des dépannages alimentaires peuvent être réalisés dans des situations d'urgence. Le FAJ peut être sollicité pour des dépenses liées à d'autres démarches administratives ou d'autres besoins (timbre fiscal pour CNI, vêture...). Ainsi, nous prouvons que le travail avec les partenaires est primordial dans l'accompagnement des jeunes afin de les soutenir sur le plan financier.

L'endettement :

Sur les 15 ménages sortis, 8 avaient des dettes. Selon le montant de celles-ci et les ressources des jeunes, des plans d'apurement sont mis en place voire des dossiers de surendettement. Généralement, les dettes sont liées à du transport ou à la justice.

La gestion budgétaire reste difficile à travailler notamment en termes de priorisation des dépenses. Les difficultés de gestion budgétaire rendent l'accès au logement plus complexe concernant l'épargne nécessaire pour un accès au logement et également sur la projection dans le maintien au logement.

Les aspects liés à la santé :

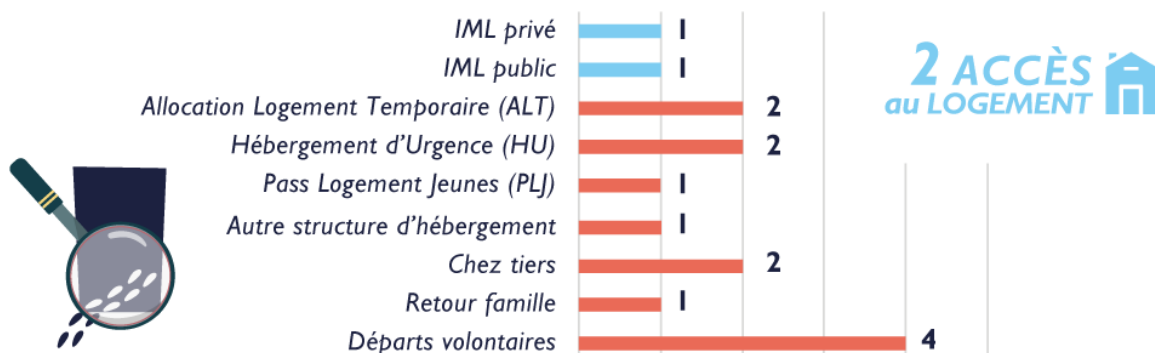
À Vitry Le François, 6 jeunes entrés en HUI n'avaient pas de couverture santé, et 4 jeunes n'avaient pas de carte vitale.



À Épernay, 1 jeune n'avait pas de couverture santé ni de carte vitale. Certains des jeunes entrés en HUI étaient déjà connus par d'autres structures ou services, comme le service de Prévention Spécialisée et les démarches d'ouverture de droits avaient pu être travaillées.

À Vitry-le-François, l'équipe éducative a repéré des jeunes avec des problématiques d'addictions de plus en plus importantes. Des suivis adaptés ont donc été travaillés et mis en place avec les jeunes. Ces addictions peuvent avoir un impact sur le budget des jeunes et leur insertion professionnelle.

Situation de logement des jeunes sortis du Pôle Jeunes, sur 15 ménages sortis :



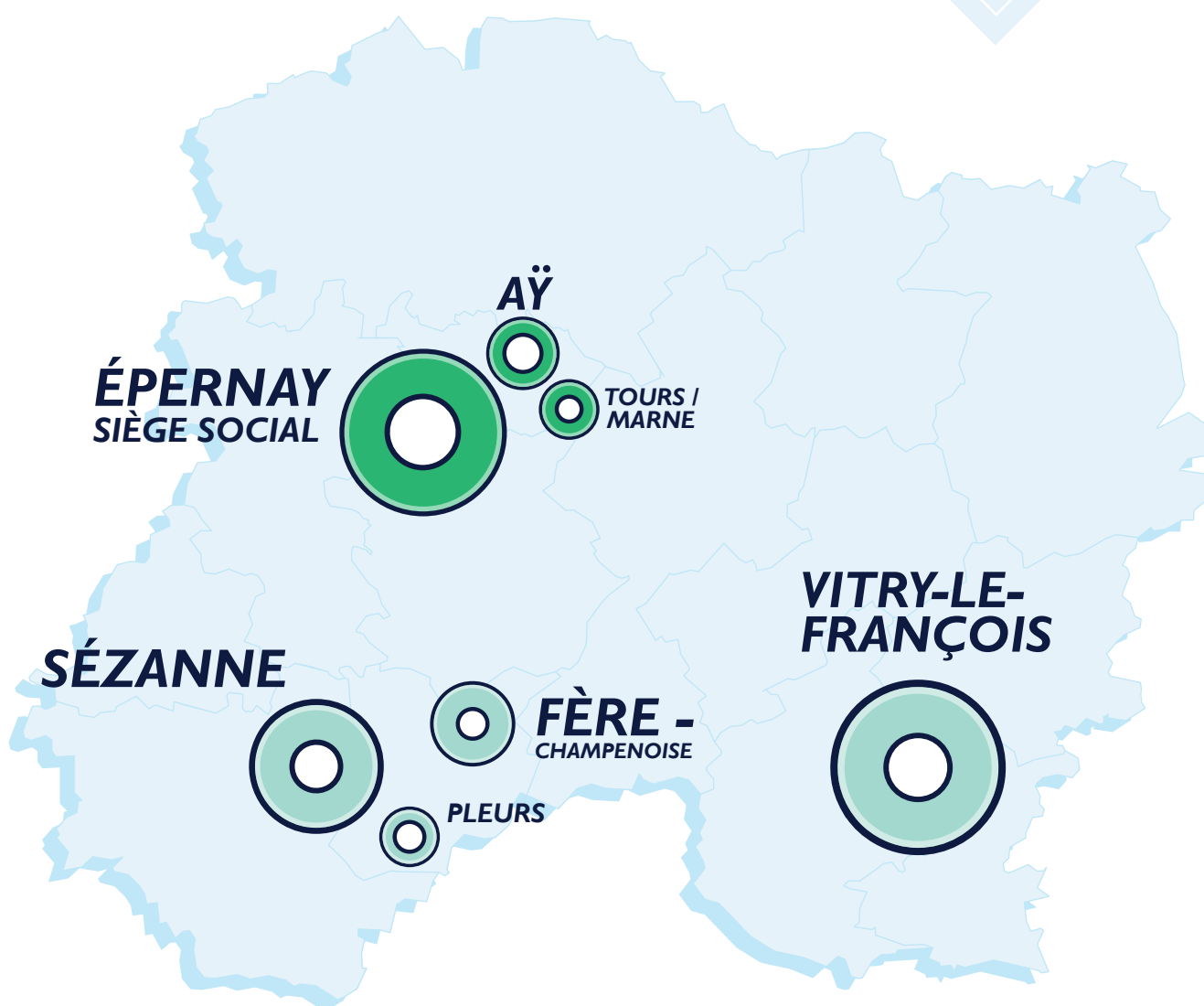
15 ménages sont sortis du Pôle Jeunes en 2021 après avoir passés en moyenne 5 mois sur nos dispositifs. Peu sortent avec une solution de logement ou d'habitat pérenne, leur passage est souvent qu'une étape puisque seulement 2 jeunes ont accédé au logement à la sortie. Nous assistons aussi à un retour en famille.

Perspectives 2022 :

- Après plus d'un an de fonctionnement, nous menons actuellement une réflexion quant au réaménagement des appartements HUJ.
- Une réflexion doit aussi être menée sur les comités de suivi du Pôle Jeunes : fréquence et fonctionnement.
- Par ailleurs, une ouverture sur la culture et les loisirs paraît être un enjeu fort pour l'année à venir car nous réalisons que les jeunes sont souvent isolés, ils ont très peu accès aux lieux culturels et événementiels.
- La mise en place des actions collectives au sein du Pôle Jeunes en impliquant les partenaires est un objectif 2022.
- Des temps de travail autour des aspects liés à la justice et la santé semblent également un enjeu majeur car la méconnaissance du droit commun est prégnante sur ce public.
- L'accompagnement social dans le domaine du budget est aussi un enjeu important. Cette thématique devra être travaillée.



HÉBERGEMENT D'INSERTION



LES ACTIVITÉS

 HÉBERGEMENT ÉPERNAY

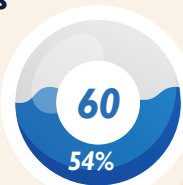
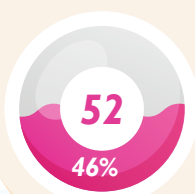
 HÉBERGEMENT - LOGEMENT SUD DEP.

• **Présentation Globale Chiffrée** •

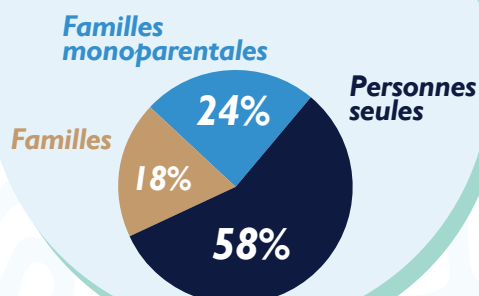


**RÉPARTITION
FEMMES - HOMMES**

Sur 112 Adultes



**COMPOSITION
FAMILIALE**



**MOYENNE
D'ÂGE**

37 ANS



23% 18-25 ANS

95 MÉNAGES SOIT :
190 PERSONNES

112 ADULTES **78 ENFANTS**

**LES
SORTIES**



58 MÉNAGES

64 ADULTES **49 ENFANTS**

**DURÉE MOY.
DU SÉJOUR**

268 JOURS
SOIT **9 MOIS**

**ACCÈS AU
LOGEMENT**



**30 ACCÈS
au LOGEMENT**

RESSOURCES

89% AVEC RESSOURCES **11% SANS RESSOURCES**

**INSERTION
PROFESSIONNELLE**

37% AVEC EMPLOI

63% SANS EMPLOI

44%
Ont travaillé pendant leur séjour

• Les dispositifs d'Hébergement •

• d'Insertion •

Le dispositif « **Accueil, Hébergement, Insertion** » (AHI) est destiné aux personnes en grande difficulté sociale, nécessitant **une aide globale** pour leur permettre d'accéder au logement et de retrouver leur autonomie. Il s'inscrit dans un service public de l'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, visant à garantir à toute personne concernée des prestations adaptées à ses besoins pour lui permettre d'accéder dans le meilleur délai à un logement de droit commun.

L'outil de pilotage du dispositif « Accueil, Hébergement, Insertion » est le Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI). Le PDAHI organise la planification territoriale de l'offre d'hébergement dans la perspective de l'accès au logement. Il est élaboré en cohérence avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) afin d'assurer la continuité des parcours d'insertion des personnes vers le logement.



Les orientations sur les dispositifs CHRS et ALT s'effectuent en fonction des degrés de difficultés rencontrées par les personnes accueillies :

- En CHRS, sont orientées les personnes isolées, ou familles, connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social avec ou sans ressources. L'admission dans la structure est faite par **le SIAO pour une durée déterminée de 6 mois et renouvelable en fonction de l'évolution de la situation.**
- En ALT, sont orientées, les personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas, personnes relativement autonomes en insertion et bénéficiant de ressources. L'admission dans la structure est faite par **le SIAO pour une durée qui ne doit pas excéder 6 mois** (les personnes étant censées avoir obtenu entre temps une solution de logement adaptée à leur situation en termes de logements).



• Les capacités d'accueil de l'association •

Le club de Prévention d'Épernay dispose d'une capacité d'accueil totale de 115 places :

35 places de CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) sur Épernay ;

74 places d'ALT (Allocation logement temporaire) dont **3 places « Placement Extérieur »** ;

6 places PLJ (Pass Logement Jeunes).



Ces places sont réparties sur ces différents territoires d'intervention de manière plus spécifique à savoir :



• **Centre d'Hébergement et de** •

• **Réinsertion Sociale** •



Modalités d'intervention :

Le dispositif « Centre d'hébergement et de Réinsertion sociale » est une solution d'hébergement d'insertion temporaire qui s'adresse aux personnes isolées et aux familles qui rencontrent des difficultés. Les personnes accueillies sont en situation régulière et relèvent du droit commun. Le public est très hétéroclite. Contrairement au dispositif ALT, les personnes peuvent être accueillies sans obligation de ressources. Elles doivent néanmoins avoir un projet d'insertion sociale.

Les personnes accueillies peuvent être originaire de tout le département. Le travail autour de la sortie d'hébergement et de l'accès au logement peut être travaillé sur une autre ville.

Les interventions sur ce dispositif s'inscrivent dans une logique d'accompagnement global. Les objectifs de l'accompagnement sont travaillés autour de l'insertion professionnelle, l'accès aux soins, l'accès aux droits, le budget etc. La finalité est l'accès vers le logement ou toute autre solution pérenne adaptée à la personne.

Nous intervenons sous la forme de rendez-vous dans nos locaux mais également sous la forme de visites à domicile. Nous sommes également amenés à accompagner les personnes à leurs rendez-vous extérieurs.

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 18 ; **Nombre de personnes :** 45 (23 adultes et 22 enfants dont 2 majeurs)

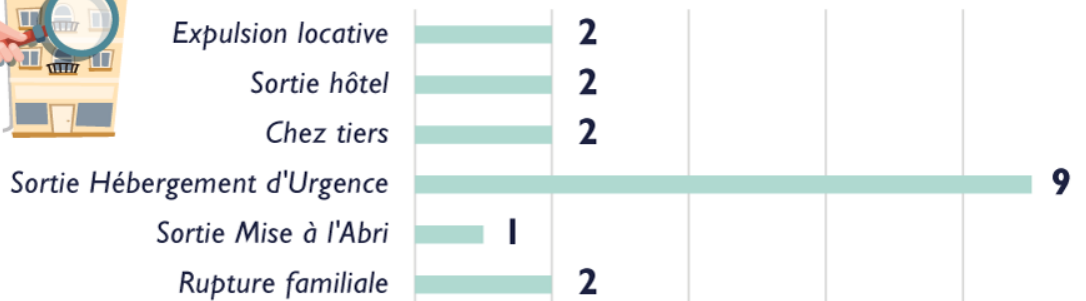
Moyenne d'âge des adultes : 35 ans Il y a 30% de 18/25 ans.

Les personnes qui intègrent ce dispositif sont principalement des familles avec des enfants mineurs. La moyenne d'âge s'élève à 35 ans ce qui démontre que le public accueilli est relativement jeune.

Composition familiale : 44% de personnes seules ; 56% de familles ;
Dont 28% de familles monoparentales



Motif de la demande, sur 18 ménages initiaux :

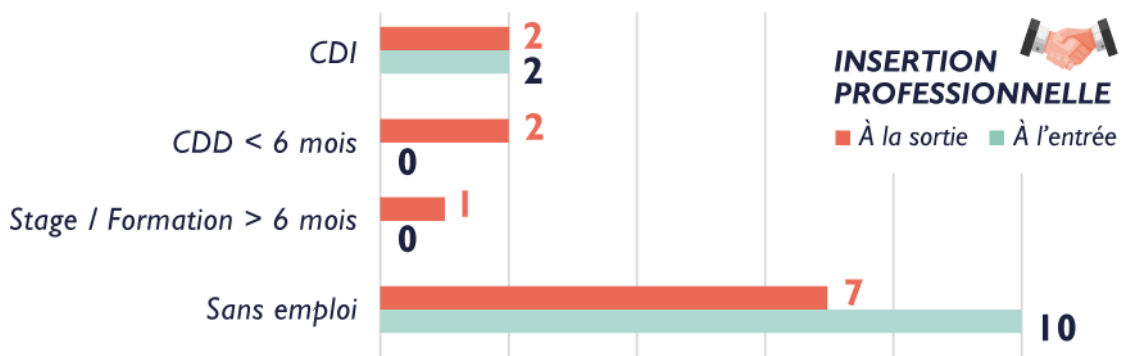


La majorité des entrées sur le dispositif est liée à une sortie d'hébergement d'urgence. Ainsi, une fois la situation de la personne sécurisée, l'insertion/réinsertion de celle-ci peut être travaillée. Le taux d'occupation moyen sur l'année 2021 est de 56,36%. Il était de 63% l'an passé, ce qui s'explique en partie par du fléchage d'appartements dédiés à ce dispositif et qui peut être attribué à une famille où la typologie est équivalente à celle du logement.

LES SORTIES

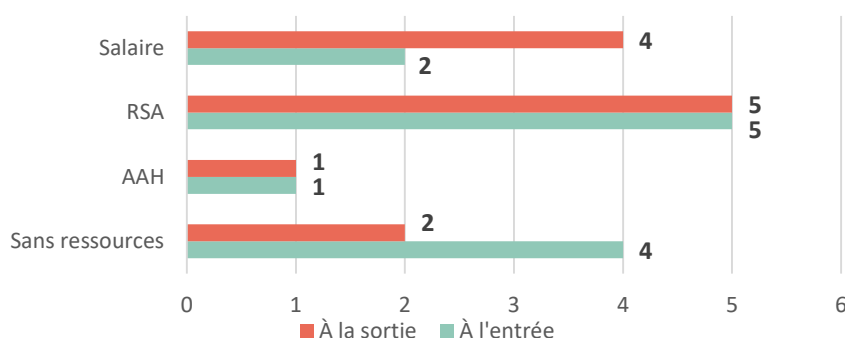
COMPARATIF SUR 10 MENAGES SORTIS SOIT 22 PERSONNES (12 adultes et 10 enfants)

Insertion professionnelle, sur 12 adultes sortis :



L'insertion professionnelle est un axe travaillé dans l'accompagnement. La nécessité d'avoir des ressources pour les personnes est primordiale pour accéder et se maintenir dans le logement. À l'entrée, 10 personnes n'avaient pas d'emploi, à la sortie elles n'étaient plus que 7. De plus, nous pouvons constater que 6 personnes ont travaillé sur le temps de leur prise en charge.

Les ressources :



Sur les 12 personnes sortantes, 2 n'avaient pas pu ouvrir de droits ou travailler (2 jeunes de moins de 25 ans).

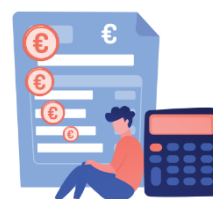
L'endettement :

À l'entrée sur le dispositif, 4 ménages étaient endettés dont 2 avaient des dettes locatives. À la sortie du dispositif, 4 ménages avaient des dettes mais seul 1 ménage avait des dettes locatives.

Le travail budgétaire mis en place englobe la prise en compte des dettes notamment des dettes locatives pouvant être un frein dans l'accès au logement. Dans ce cadre, nous pouvons constater que plusieurs ménages ont des dettes locatives, un plan d'apurement peut être travaillé avec la famille et le bailleur.

Les chiffres démontrent qu'un travail éducatif est mené afin de permettre aux personnes de rembourser leur dette plutôt que de déposer un dossier auprès de la Banque de France. L'accompagnement mis en place par les éducateurs du Club de prévention s'avère être global, ainsi l'aide éducative budgétaire mise en place par d'autres partenaires n'est plus forcément nécessaire. Dans le cadre de l'accompagnement social global, l'éducateur référent devient le principal interlocuteur en coordonnant l'accompagnement.

Lorsque l'on débute un accompagnement avec une personne, nous faisons le lien avec les partenaires et pouvons découvrir qu'il existe des dettes, ce qui peut expliquer que le nombre de personnes avec une dette locative à l'entrée et à la sortie évolue.

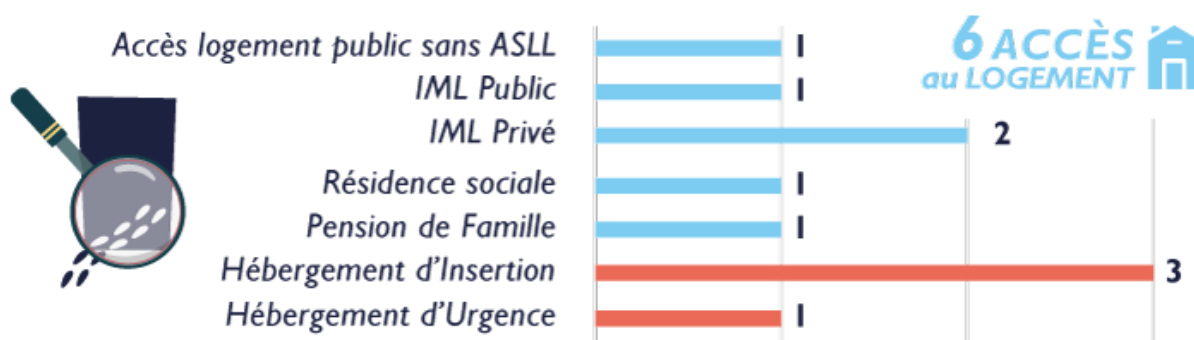


Durée moyenne de l'accompagnement sur 10 ménages sortis :

535 jours soit 18 mois (312 en 2020)

La durée moyenne de séjour est de 18 mois sur l'année 2021. Si l'on se réfère à l'année 2020, celle-ci a augmenté de 8 mois. En fonction des situations, la sortie d'hébergement peut être complexe et liée à d'autres problématiques qui doivent être travaillées avant d'envisager une sortie sécurisée (addiction, troubles psy).

Solutions de logement à la sortie, sur 10 ménages sortis : 6 accès au logement (8 en 2020).



Les solutions de sortie sont pour la plupart sécurisées par un dispositif d'aide au logement. Sur 10 ménages sortis, 6 ménages ont accédés au logement soit plus de la moitié.

Pour certains ménages, des entrées en hébergement d'insertion dans d'autres structures ont été réalisées car les personnes nécessitaient encore d'être accompagnées avant une entrée en logement.



• Allocation Logement Temporaire •



Modalités d'intervention :

Les ménages accueillis sur le dispositif ALT bénéficient d'un accompagnement social global porté par l'association le Club de Prévention d'Épernay.

Pour entrer sur ce dispositif, un dossier SIAO doit être constitué par un prescripteur (CCAS / CIAS / CSD / Club de Prévention / Croix Rouge / autre structure d'hébergement et/ou d'accompagnement) avec le ménage demandeur.

Les objectifs obligatoires à travailler dans ce dispositif sont le budget et le logement. D'autres objectifs tels que l'insertion professionnelle, l'accès aux soins, l'accès aux droits, aux loisirs, etc. peuvent être proposés et sont à adapter en fonction des besoins du ménage.

Pour entrer sur le dispositif ALT, le ménage accueilli doit percevoir au moins l'une de ces ressources : salaire, indemnités chômage, prestations sociales de la Caisse d'Allocations Familiales, pension de retraite, etc. L'obtention de ressources est une condition d'accès exigée pour ce type de dispositif à contrario du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Le dispositif proposé est un véritable tremplin avant l'accès au logement. Dans un premier temps, le ménage bénéficie d'une prise en charge de six mois. Cette dernière peut être renouvelable sous accord du SIAO jusqu'à 18 mois maximum en fonction des objectifs qu'il reste à atteindre.

À son arrivée dans l'hébergement, le ménage signe un règlement de fonctionnement qu'il s'engage à respecter ainsi qu'un contrat d'accompagnement social reprenant les objectifs à travailler au cours de la mesure d'accompagnement. Un projet personnalisé doit être élaboré et formalisé avec le ménage dans les deux mois suivant son entrée (loi 2002-2).

Le contrat d'accompagnement social ainsi que le projet personnalisé peuvent être révisés au cours de l'accompagnement si la situation le nécessite. De plus, si un renouvellement de prise en charge sur ce dispositif est acté, ces outils sont actualisés avec la personne/famille.

Nous intervenons dans le cadre des visites à domicile. Nous effectuons également des rendez-vous au siège de l'association. Il nous arrive parfois, en fonction des différents besoins des ménages, d'accompagner à des rendez-vous extérieurs tels que les rendez-vous médicaux, les convocations administratives, etc.

Les personnes accueillies sur ce dispositif présentent plusieurs difficultés liées à leur parcours et ressentent le besoin d'un accompagnement afin de faire émerger leurs compétences à long terme.

Selon la situation et le prescripteur, une rencontre peut être effectuée au début de la mesure avec ce dernier et la personne accompagnée afin de faire un point sur la situation à l'instant T et recueillir les anciens objectifs d'accompagnement afin de prendre en compte le temps nécessaire à leurs réalisations.

Tout au long de la prise en charge, ce travail en partenariat est nécessaire afin de permettre un accompagnement global à chaque personne/famille. Notamment avec les travailleurs sociaux de secteur, Pôle Emploi, la Mission Locale, le CIAS, les bailleurs sociaux etc.

De plus, le dispositif ALT étant un tremplin vers l'accès au logement, il est important que les ménages accompagnés puissent rencontrer les différents partenaires et connaître les différents organismes afin de favoriser davantage leur autonomie. Cela permet également de préparer au mieux l'accès et le maintien dans le logement.

À la fin de la prise en charge, un relai est fait systématiquement avec les travailleurs sociaux de secteur.





Constats et analyse en 2021 :

À Vitry-le-François, du fait du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain concernant le quartier du Hamois, les accès au logement sur la commune ont été plus complexes. En effet, l'attribution des logements de petite typologie était priorisée pour les personnes résidant dans ce quartier et devant donc être relogées. De ce fait, moins de logements étaient disponibles à l'attribution par le bailleur.

Concernant les personnes souhaitant accéder au logement sur le secteur de Vitry-Le-François et bénéficier d'une mesure d'accompagnement, les propositions de logements ont été plus limitées dans un premier temps. Cela s'explique par la mise en place du dispositif Inter Médiation Locative PUBLIC et la fin des Baux Glissants État. Dans ce dernier, les modalités d'attribution de logement étaient différentes. En effet, en règle générale dans le cadre de l'IML public, l'accès au logement doit se faire hors Quartier Prioritaire de la Ville, contrairement au dispositif Bail Glissant État. Sur le secteur vitryat, le patrimoine des bailleurs sociaux est en majorité en zone QPV. Il en est de même concernant le secteur sparnacien.

Sur les autres territoires on a aussi pu constater une légère baisse d'attribution de logement, du fait du peu de patrimoine disponible.

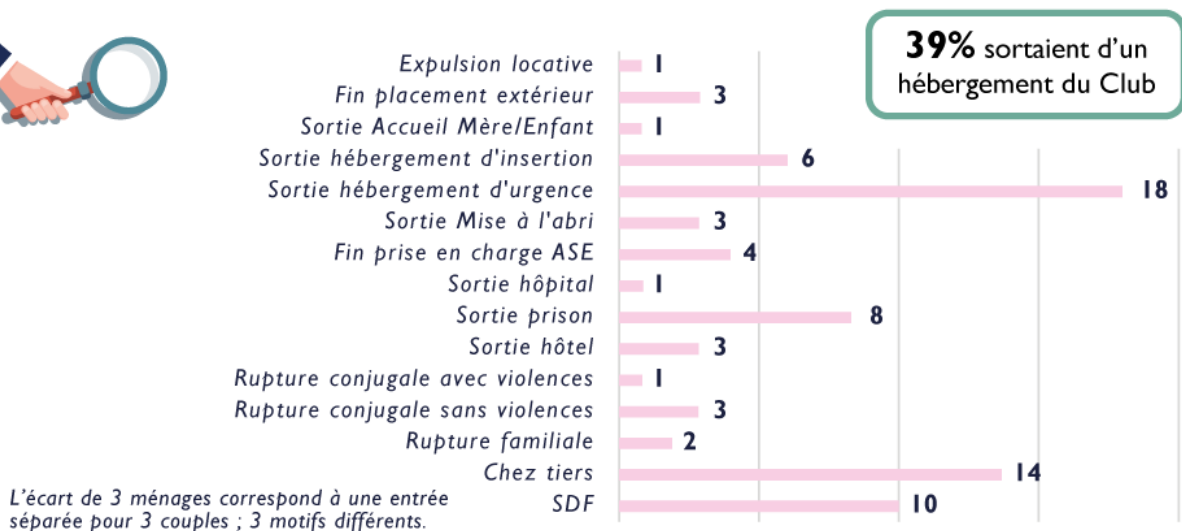
TYPLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 75 ; **Nombre de personnes :** 132 (88 adultes et 44 enfants dont 4 majeurs)

Moyenne d'âge des adultes : 37 ans Il y a 26% de 18/25 ans.

Composition familiale : 65% de personnes seules ; 35% de familles dont 17% de familles monoparentales.

Motif de la demande :



Pour l'ensemble des ménages accueillis sur le dispositif, 24 d'entre eux sont arrivés suite à une sortie d'hébergement (urgence ou insertion) et 14 sont arrivés suite à un passage chez un tiers. L'entrée en ALT répond souvent à des ruptures et ce motif s'est accentué pendant la crise sanitaire.

Taux d'occupation moyen sur l'année 2021 : 65,85%

Épernay : 71%

ALT : 61%

ALT Placement extérieur : 49%

Pass Logement Jeunes : 113%

ALT Sézanne : 66%

Vitry-le-François : 68%

ALT Placement extérieur : 37,5%

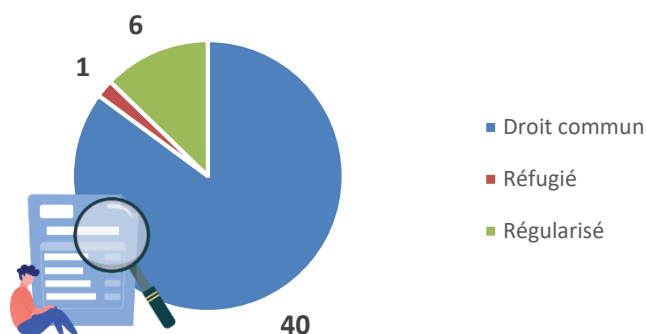
Total ALT des 3 secteurs : 65,85%

Le taux d'occupation moyen sur l'année 2021 pour les trois secteurs confondus est de 65.85 %. Ceci peut en partie être expliqué du fait qu'un logement de deux places soit bloqué pour une seule personne. En effet, nous tendons vers un hébergement non collectif pour ce dispositif.

LES SORTIES

COMPARATIF SUR 43 MÉNAGES SORTIS SOIT 54 PERSONNES (47 adultes et 27 enfants)

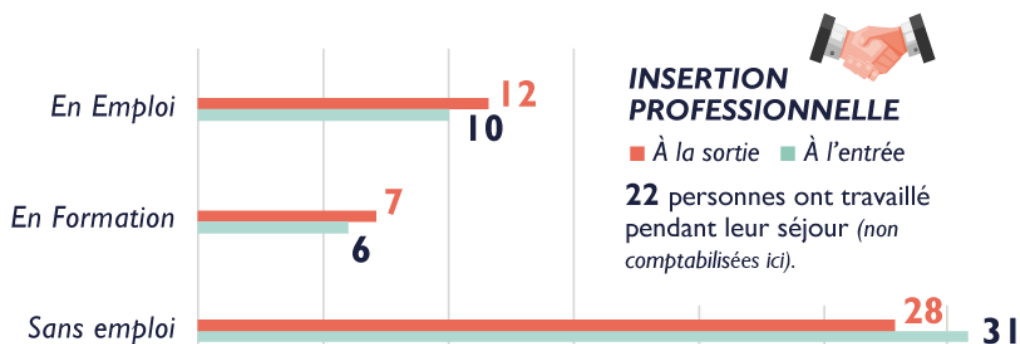
Situation administrative :



Nous constatons que sur 47 ménages sortis en 2021, 40 ménages étaient de droits communs, 6 ménages ont été régularisés avant leur entrée au sein du dispositif et 1 ménage disposait d'un statut de réfugié.

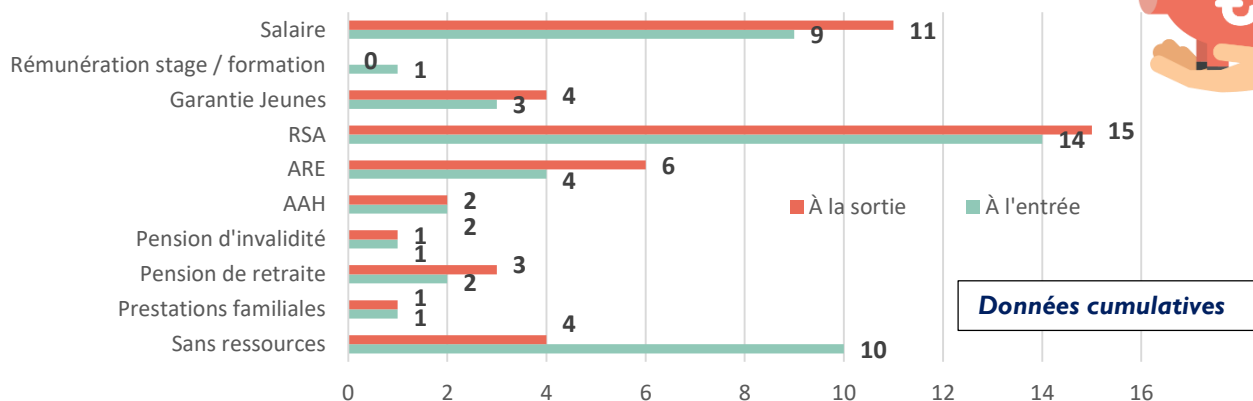
À l'entrée en ALT, la situation administrative est déjà stabilisée.

Insertion professionnelle :



Nous constatons au vu des chiffres ci-dessus que lorsqu'il y a une stabilisation au sein de l'hébergement, les personnes accueillies sont davantage disposées à se projeter dans l'insertion professionnelle (emploi et/ou formation). Lorsque l'insertion professionnelle devient durable, l'accès au logement peut être envisagé plus sereinement.

Les ressources :



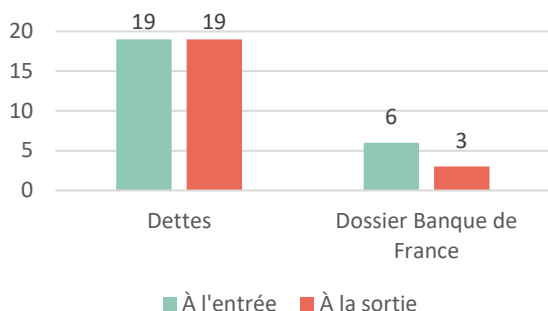
Les chiffres ci-dessus représentent la globalité des ménages des trois secteurs (Vitry-le-François/Sézanne/Épernay).

À savoir que pour un ménage, il est possible de cumuler des ressources différentes. Exemple : Un couple, Monsieur travaille et perçoit un salaire, Madame est demandeuse d'emploi et perçoit une indemnité chômage.

Comme dit précédemment dans les modalités d'intervention, l'entrée sur le dispositif est conditionnée par l'obtention de ressources. Un ménage doit percevoir des ressources stables ou être en vue d'en percevoir pour intégrer le dispositif.

Néanmoins, nous pouvons observer que sur les 47 ménages sortis, 10 sont entrés sans ressources. Il est important de justifier que si une entrée a été effective, l'association et le SIAO ont eu connaissance de l'acquisition de ressources dans les plus brefs délais (souvent, la demande RSA est déposée mais les indemnités ne sont pas encore versées).

L'endettement :



Le travail sur les dettes, et en particulier locatives, est une priorité car elles représentent un frein dans l'accès et le maintien au logement.

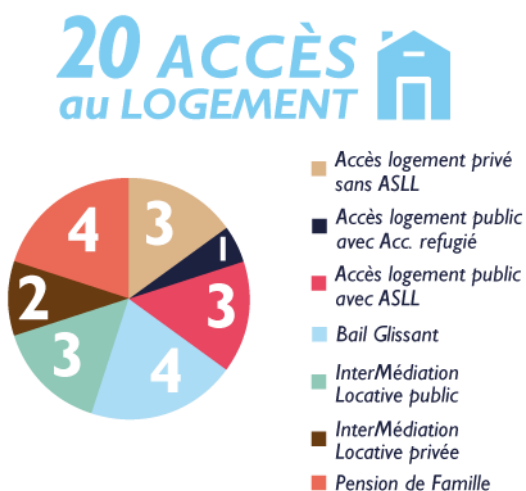
L'endettement existe à la sortie mais le taux d'endettement est plus faible et des échéanciers ou plans de remboursement sont mis en place pendant l'accompagnement social.

Tout le nécessaire est fait pour que les familles accèdent au logement. Le dépôt de la demande d'un logement social est d'ailleurs une priorité dès l'entrée de la famille/la personne sur le dispositif.

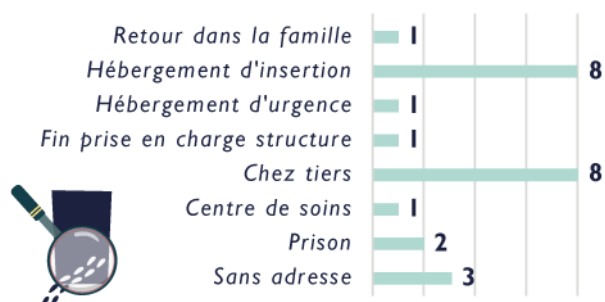
Durée moyenne de l'accompagnement sur 43 ménages sortis :

218 nuitées soit 7 mois (252 en 2020)

Solutions de logement, sur 43 ménages sortis : 20 accès au logement (14 en 2020).



Autres solutions à la sortie :



Différence entre le nombre de ménages sortis (43) et les solutions de sortie (45) car 2 couples se sont séparés.

Nous pouvons constater que sur 43 ménages sortis, 13 d'entre eux ont accédé au logement avec des mesures d'accompagnement liées au logement (IML Public/IML Privé/ASLL/BG) et 4 ménages ont accédé à un logement spécifique tel que la pension de famille.

D'après les chiffres, 8 ménages sortis sont repartis chez des tiers. Les raisons de ces départs peuvent être variées en fonction de la situation de chacun : raisons personnelles, obtention d'un emploi dans un autre département, remise en couple, etc. Il est également important de préciser que 3 ménages sont sortis sans laisser d'adresse.

La multiplicité des dispositifs proposés par l'association permet d'accompagner les ménages à plus ou moins long terme, selon l'évolution de leur situation.

Perspectives pour 2022 :

- Réaménagement et réfection de certains logements fléchés dispositif ALT sur le territoire de Vitry-le-François.
- Continuer à développer le partenariat et travailler l'accès à la culture et aux loisirs.



• Allocation Logement Temporaire •

• Placement Extérieur •



Descriptif du dispositif :

Ce dispositif est un aménagement de peine, selon l'article 707 du Code de procédure pénale : [« le régime d'exécution des peines privatives et restrictives de liberté vise à préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne condamnée afin de lui permettre d'agir en personne responsable, respectueuse des règles et des intérêts de la société et d'éviter la commission de nouvelles infractions. Ce régime est adapté au fur et à mesure de l'exécution de la peine, en fonction de l'évolution de la personnalité et de la situation matérielle, familiale et sociale de la personne condamnée, qui font l'objet d'évaluations régulières »].

Toute personne condamnée incarcérée en exécution d'une peine privative de liberté bénéficie, chaque fois que cela est possible, d'un retour progressif à la liberté en tenant compte des conditions matérielles de détention et du taux d'occupation de l'établissement pénitentiaire, dans le cadre d'une mesure de semi-liberté, de placement à l'extérieur, de détention à domicile sous surveillance électronique, de libération conditionnelle ou d'une libération sous contrainte, afin d'éviter une remise en liberté sans aucune forme de suivi judiciaire.

Le Placement Extérieur a pour vocation de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle de la personne. Ce dispositif permet de reprendre une place dans la société tout en s'acquittant de sa peine. C'est pour cela que la personne doit continuer à respecter des obligations judiciaires, par exemple : respect des horaires, dédommagement de victimes, recherches d'emploi, etc. En même temps, l'accès au logement demeure l'une des finalités du dispositif.



Modalités d'intervention :

Lorsqu'une personne condamnée répond aux modalités de l'aménagement de peine et que ce dispositif semble répondre à ses attentes et à ses besoins, le Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (C.P.I.P) se met en lien avec l'association.

De plus, un courrier de motivation rédigé par la personne elle-même, et de façon libre, est également adressé au Club de Prévention. À noter qu'au moment de la demande, la personne peut être condamnée à une peine de prison sans mandat de dépôt ou incarcérée.

Un travailleur social prend alors en charge la demande et se met en lien avec le CPIP pour organiser un entretien d'évaluation. Il peut être physique sur le lieu d'incarcération ou au siège social du Club de prévention ou à distance lors d'un entretien téléphonique.

Ce premier contact permet, notamment, de faire un bilan de la situation, d'avoir un échange sur le rôle de chacun, de déterminer le fonctionnement du dispositif, les motivations de la personne et de décrire les modalités d'accompagnement et d'accueil.

À l'issue de l'entretien, une décision est prise sur l'accueil par l'équipe « placement extérieur » avec validation du chef de service. La réponse (accord ou refus) est notifiée à la personne par courrier postal et par mail au CPIP. Si aucune place n'est disponible, la personne est avertie qu'elle est placée sur liste d'attente.

En dernier lieu, c'est le Juge d'Application des Peines (JAP) qui acte la décision de l'entrée en Placement Extérieur lors d'un débat contradictoire.

De cet accord judiciaire, le SIAO entérine l'orientation.



Rappel du dispositif :

Nombre de places :

2 places Placement Extérieur Hébergement à Épernay.

2 places Placement Extérieur Hébergement à Vitry-le-François.

En octobre 2021, la décision a été prise d'effectuer des mesures d'accompagnement même sans hébergement Club.

Nombre d'appartements :

3 appartements (2 à Épernay et 1 à Vitry-le-François).

Il existe deux studios individuels meublés en diffus sur le territoire sparnacien, et un appartement type T2 également meublé en diffus sur la commune de Vitry-le-François. Ils sont spécialement dédiés au placement extérieur avec un financement ALT.



Un placement extérieur en logement est également possible sur le territoire de Vitry-

Le-François. Ce dispositif possède les mêmes caractéristiques que le dispositif hébergement ALT à l'exception faite que, la personne en placement extérieur est en logement autonome lors de la prise en charge et ne nécessite ainsi pas d'hébergement.

Lors de l'entrée au sein du dispositif, le règlement de fonctionnement ainsi que la charte des droits et libertés des personnes accueillies sont explicités par le travailleur social et contractualisés avec la personne via signatures. Les contraintes et obligations du placement extérieur sont relues et réexpliquées.

Un état des lieux est fait au moment de l'entrée. Sous condition de ressources, la personne accueillie doit s'acquitter d'une caution de 100 euros. La mise en place d'un échéancier est souvent privilégiée. La personne n'a pas de participation à l'hébergement à régler. Ces modalités permettent notamment de favoriser une épargne afin de faciliter l'accès au logement ultérieurement. Dans le cas où la personne accueillie ne perçoit pas de ressources, elle bénéficie d'une aide financière pour pallier à ses besoins primaires. L'aide octroyée est à hauteur de dix euros par jour. Les achats sont ensuite refacturés au SPIP.

Un contrat d'accompagnement social tripartite avec des objectifs déterminés est établi par la personne accueillie, le travailleur social et le CPIP. Il est officialisé lors d'un entretien avec un chef de service du Club de Prévention. Pour répondre aux exigences de la loi 2002-2, définissant les droits des personnes accueillies, un projet personnalisé basé sur le principe de co-construction entre la personne en placement extérieur, le référent et le CPIP est construit conjointement. Il a pour finalité de mettre en place des objectifs de travail la période d'hébergement. Ce projet est présenté en équipe puis formalisé lors d'un entretien avec un chef de service. Le CPIP est convié aux différentes étapes.

L'accompagnement social proposé est global dans la perspective de l'inclusion sociale et professionnelle de la personne accueillie, ainsi que l'accès en logement. Des rendez-vous réguliers ont lieu dans les bureaux de l'Association ou à domicile, et si cela est nécessaire il est également proposé à la personne un accompagnement à des rendez-vous médicaux, des audiences, ou auprès d'administrations etc. Des visites ont également lieu au domicile pour s'assurer de la présence de la personne. Elles peuvent s'effectuer de façon impromptue afin de vérifier si la personne respecte bien les temps de présence obligatoire. Si des absences sont constatées, le CPIP est prévenu immédiatement et en réfère au JAP. Celui-ci convoque ensuite la personne condamnée et peut lui signifier un rappel des obligations. En cas de récidive, le JAP peut prononcer une révocation des remises de peine ou une révocation de l'aménagement de peine.

Un bilan à mi-parcours et en fin de mesure sont réalisés entre la personne sous-main de justice, le CPIP et l'éducateur référent. Ils sont ensuite envoyés à la maison d'arrêt dont dépend la personne. Le bilan de fin de mesure est envoyé à la direction de la maison d'arrêt dont dépend la personne par le CPIP.



Constats et analyse en 2021 :

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 7 ; **Nombre de personnes :** 7 (5 hommes et 2 femmes)

Les personnes accueillies en Placement Extérieur en 2021 étaient majoritairement des hommes (5 hommes). Cette proportion s'explique par le fait que la population carcérale est composée en très grande majorité d'hommes.

Moyenne d'âge des adultes : 34 ans ; 17% de 18/25 ans.

Composition familiale : 100% de personnes seules



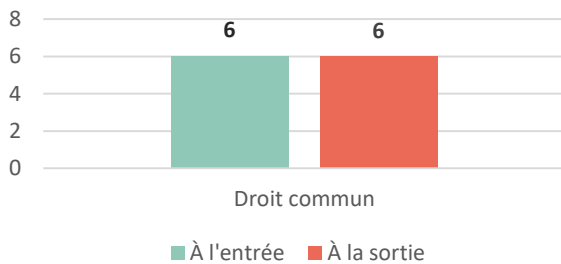
Motif de la demande, sur 7 ménages :

Tous les ménages sortant d'incarcération bénéficiaient d'une fin de peine aménagée.

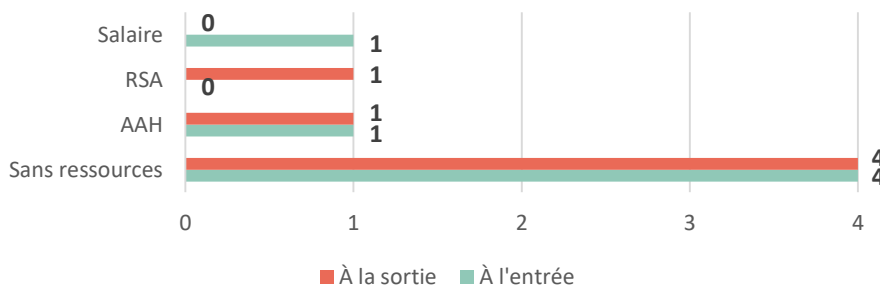
LES SORTIES

COMPARATIF SUR 6 MENAGES SORTIS SOIT 6 PERSONNES

Situation administrative :

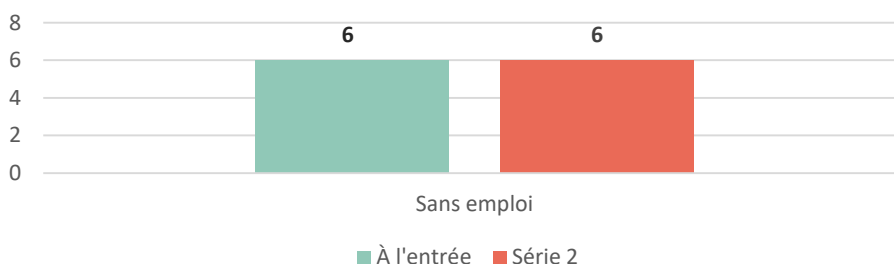


Ressources :



Les 2 personnes qui n'avaient pas de ressources à la sortie étaient des jeunes de moins de 25 ans.

Insertion professionnelle :



Afin de limiter la récidive auprès des personnes en placement extérieur, l'insertion professionnelle est travaillée en priorité. Les personnes qui intègrent le dispositif sont en général peu ou pas diplômées. Elles n'ont pour la plupart pas de CV à leur entrée en Placement Extérieur. En lien avec les partenaires, un travail sur le parcours de la personne s'avère nécessaire pour pouvoir l'orienter dans son projet professionnel.

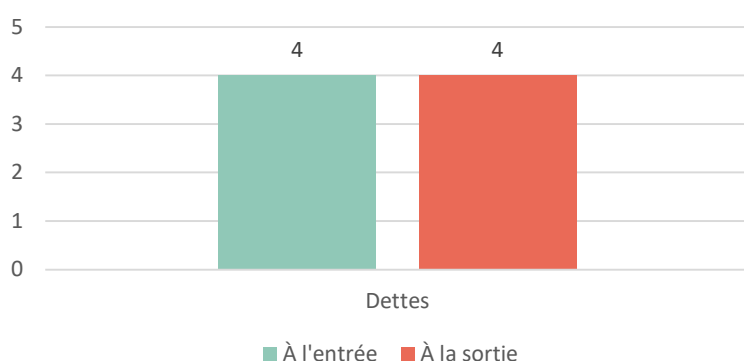
Sur le territoire d'Épernay, une orientation auprès de l'AEFTI est possible pour les personnes en situation d'illettrisme.

Les personnes sont orientées, en fonction de leur âge, auprès de Pôle Emploi et, ou de la Mission Locale. Des liens réguliers sont effectués avec les partenaires afin de travailler le projet professionnel et son avancement. Un accompagnement est également fait concernant l'ouverture du RSA pour les personnes de plus de 25 ans dont la contractualisation de Contrat d'Engagement Réciproque avec le Conseil Départemental.

Nous orientons aussi les personnes vers le dispositif AMBITIONS du Club de Prévention pour un accompagnement professionnel personnalisé et l'inscription lorsque cela est pertinent aux Vendanges Partagées.

En parallèle, un accompagnement des personnes est réalisé afin de faciliter l'inscription dans les agences intérimaires et les entreprises de réinsertion professionnelle.

Endettement :



Certaines personnes sous-main de justice étaient sans ressources à leur entrée sur le dispositif. Dans ce cas elle bénéficie d'une aide financière pour pallier à ses besoins primaires. L'aide octroyée est à hauteur de dix euros par jour. Les achats sont ensuite refacturés au SPIP.

L'accès aux droits communs (allocation RSA, AAH) est travaillé lorsque la personne répond aux critères d'attribution.

Un état des lieux des dettes de la personne est également effectué. Si nécessaire, un contact est pris avec les divers organismes, tels que le Trésor Public pour déterminer le montant exact des différentes dettes.

Un travail est également effectué en lien avec le CPIP pour l'indemnisation des victimes si nécessité.

Un travail de réflexion est mené avec la personne sur le budget et le remboursement des dettes, ainsi que dans la mise en place d'échéanciers. La priorité si la personne dispose de ressources est l'indemnisation des victimes, qui est une obligation judiciaire quand elle est prononcée dans le jugement.

Parfois les personnes sous-main ont travaillé lors de leur incarcération. Cependant, il est à stipuler que le pécule n'est accessible qu'à la fin de la peine si une demande préalable n'a pas été effectuée auprès de l'administration pénitentiaire.

Taux d'occupation moyen sur l'année 2021, tous secteurs : 43,35%

Épernay : 49,22%

Vitry-le-François : 37,47%

Pour Épernay ce faible taux d'occupation s'explique par le fait qu'il n'y ait eu aucune orientation de janvier 2021 à fin mars 2021. Pour Vitry-Le-François, ouverture de l'appartement en mai 2021 et orientation en septembre 2021.

Les orientations peuvent venir de différents lieux d'incarcération au niveau de la région Grand Est. Actuellement, nous avons une liste d'attente sur le dispositif et celle-ci est réactualisée régulièrement.

Durée moyenne de l'accompagnement : 88 nuitées soit environ 3 mois.

Le placement extérieur est accordé pour une peine n'excédant pas une année. Le Juge d'Application des Peines peut aussi décider de mettre en place un placement extérieur probatoire pour une peine de libération conditionnelle. Les personnes qui font la demande d'un placement extérieur peuvent être incarcérées ou condamnées à une peine de prison sans mandat de dépôt.

Un suivi psychologique est proposé lors de l'entrée, hors obligation pénale. En effet, les personnes doivent faire face à un vécu carcéral traumatisant et souvent à un parcours de vie chaotique. De plus, les contraintes horaires sont souvent vécues difficilement par la personne sous-main de justice. Ce suivi peut permettre à la personne de développer une acceptation de la situation.

Pour les 6 personnes sorties du dispositif la durée d'accompagnement a été environ de 4 mois (117 jours).

Solutions de sorties :

Solutions de logement à la levée d'écrou, sur 6 ménages sortis :



<i>Sortie vers l'Hébergement d'Insertion</i>		2
<i>Sortie sans adresse</i>	1	
<i>Prison</i>		2
<i>Chez tiers</i>	1	

La durée parfois courte du placement extérieur ne permet pas systématiquement un accès immédiat à un logement à la fin de la peine. Malgré nos efforts et leur motivation de départ, certaines personnes condamnées ne se saisissent pas de l'accompagnement social et ne respectent pas leurs obligations ce qui conduit à leur ré-incarcération.

Les personnes ayant fini leur peine et n'ayant pas pu accéder au logement peuvent être orientées vers un hébergement d'insertion.

Partenariat :

Nous travaillons avec différents partenaires pour l'insertion professionnelle et sociale de la personne condamnée, par exemple :

SPIP ; Pôle emploi ; CAF ; Entreprises de réinsertion professionnelle ; Mission locale ; CMP ; Structures de soins en addictologie ; etc.



Perspectives :

Pour faciliter l'insertion professionnelle, il nous paraît nécessaire de continuer à développer le partenariat avec les entreprises en particulier d'insertion.

Nous souhaitons continuer à travailler à une meilleure collaboration avec les différents CPIP, en lien avec les services du SIAO. D'ailleurs, un travail a été mené avec le SPIP de Châlons-en-Champagne pour la création d'une fiche de liaison permettant de recenser les éléments primaires de la situation lors de la sollicitation de la mise en place d'un placement extérieur. Nous continuons l'envoi mensuel des tableaux de suivi à la Direction du SPIP.

Continuer l'aménagement des hébergements pour les rendre les plus accueillants possibles.

Poursuite d'ouverture de places Placement Extérieur avec ou sans hébergement sur le territoire sézannais.

Un travail sera mené autour de l'élaboration d'un règlement de fonctionnement spécifique au dispositif.

• Accueil Mère - Enfant •



Descriptif du dispositif :

Les conventions mère-enfant sont dévolues à l'accueil des familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de trois ans, ou aux femmes enceintes. Nous avons 2 appartements (T3) dédiés à ce dispositif, l'un sur le quartier Bernon, l'autre derrière l'hôpital.

Les conventions mère-enfant sont financées par le Département, via sa compétence protection de l'enfance (Aide Sociale à l'Enfance). Les accueils des familles sur ce dispositif sont obligatoirement validés par ce dernier. Un protocole est signé entre la famille, le Département et le Club de Prévention, fixant les objectifs de travail pour chacune des parties.

La prise en charge est initialement fixée pour une durée de 6 semaines et peut être renouvelée suivant la demande de la famille et les besoins repérés. L'implication dans l'accompagnement proposé est aussi prise en compte. Une évaluation est faite tout au long de la prise en charge.

Le but des conventions mère-enfant est de permettre un hébergement de la famille en préparant son accès au logement. Il y a également tout un aspect éducatif vis-à-vis des enfants. En effet, les familles orientées sont repérées comme ayant des difficultés dans la prise en charge éducative, notre travail est donc de les accompagner dans leur rôle de parents et dans la satisfaction des besoins primaires de leur(s) enfant(s). Par exemple, nous pouvons accueillir des mamans à la sortie de la maternité qui ont besoin d'aiguillage, de confiance, de valorisation, de démonstration, d'exemple de savoir-faire, le tout dans une attitude de non-jugement.

La prise en charge s'arrête d'office lorsqu'il n'y a plus d'enfants de moins de 3 ans dans la famille.

La Technicienne en Intervention Sociale et Familiale (TISF) de l'association est souvent sollicitée en complément des équipes éducatives lors de ces prises en charge, afin de travailler la quotidienneté : rythme, sommeil, alimentation, hygiène etc.



Modalités d'intervention :

Les familles accueillies peuvent être originaires de tout le département. Épernay peut être un lieu transitoire pour mener un projet de relogement dans une autre ville.

Les interventions sur ce dispositif s'inscrivent dans une logique d'accompagnement social global. Nous retrouvons particulièrement les thématiques comme l'insertion professionnelle, les relations familiales, l'accompagnement de la séparation, l'aspect budgétaire, l'orientation vers la crèche, le centre aéré, DRE, etc.

Les familles sont reçues dans nos locaux. Nous nous rendons sur l'hébergement et nous les accompagnons sur des démarches extérieures (suivi santé, visite de logement, accompagnement à la crèche ou à l'école, etc.).

Avant tout accueil, une réunion tripartite a lieu entre le département via l'assistante sociale de secteur (ainsi que d'autres professionnels pouvant être en lien sur la situation), le club de prévention et la famille, afin d'élaborer ensemble l'accompagnement social nécessaire et s'assurer du « qui fait quoi ».



Constats et analyse en 2021 :

Les familles accueillies en convention mère-enfant sur l'année 2021 étaient toutes des mamans seules avec enfants. Bien que le dispositif se nomme Accueil Mère-Enfant, des papas peuvent aussi être accueillis.

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de ménages : 7 ; Nombre de personnes : 20 (7 adultes et 13 enfants)

Le nombre d'enfants varie entre 1 et 4 par famille.

Moyenne d'âge des adultes : 30 ans ; Il y a 29% de 18/25 ans.

Composition familiale : 100% de familles monoparentales

Taux d'occupation moyen sur l'année 2021 : 87,15%

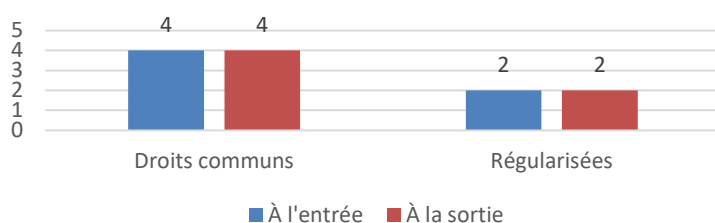
Ce taux s'explique par la nécessité de remise en état après une sortie. Un appartement n'a donc pas été disponible tout de suite après que la famille l'ait quitté.

LES SORTIES

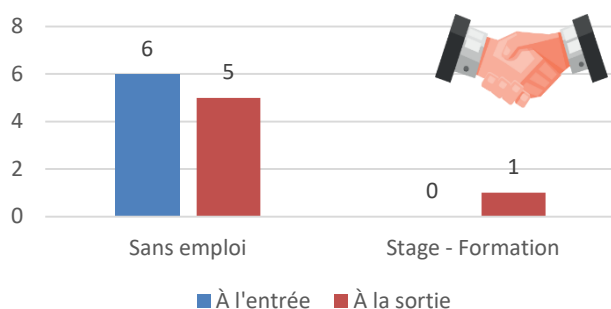
COMPARATIF SUR 6 MENAGES SORTIS SOIT 18 PERSONNES (6 femmes et 12 enfants)

Les conventions mère-enfant sont financées par le département. Les familles en situation irrégulières ou en demande d'asile ne peuvent donc pas en bénéficier.

Situation administrative :



Insertion professionnelle :

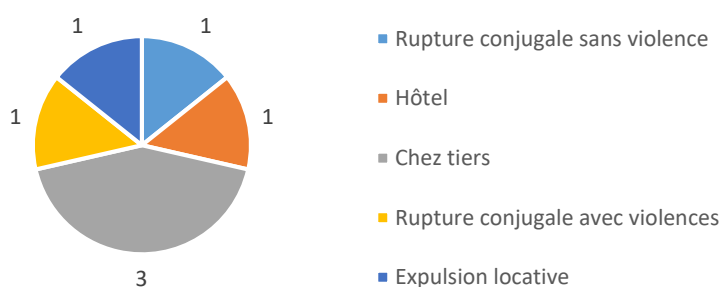


L'insertion professionnelle n'est pas l'objectif premier des personnes accueillies sur ce dispositif.

En effet, il y a souvent beaucoup de difficultés : budgétaire, administratives, éducatives. Les recherches d'emploi ou de formation arrivent dans un second temps, lorsque la situation est stabilisée.

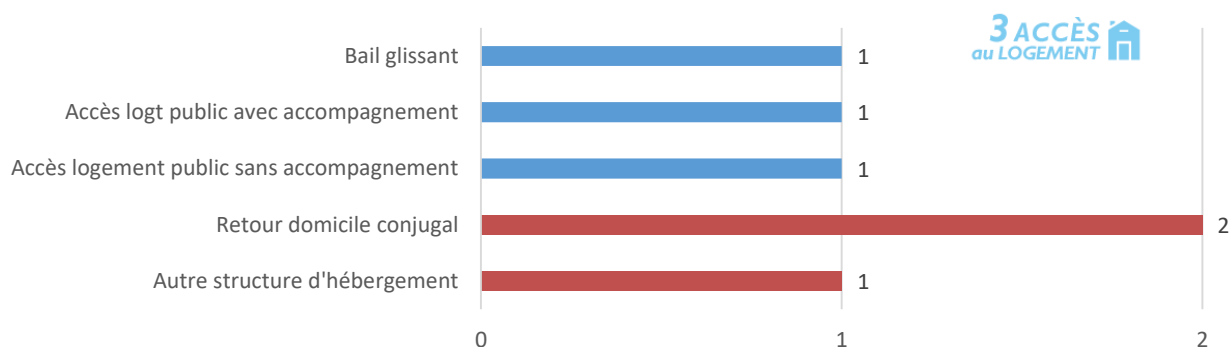
L'axe du travail de la parentalité prend le pas, les mamans sont seules, et souvent sans soutien amical ou familial avec des difficultés annexes.

Motif de la demande :



Les motifs d'accueil sont très variés. En effet, l'entrée sur ce dispositif se faisant via l'âge des enfants, les problématiques rencontrées sont différentes d'une famille à l'autre.

Solution de sortie :



Sur les 6 familles accueillies en 2021, **3 ont accédé au logement**.

La famille sortie vers une autre structure d'hébergement était une maman réorientée sur un foyer maternel. En effet, la prise en charge du Club de prévention n'était pas suffisante, une prise en charge quotidienne était nécessaire.

Perspectives :

Il est à noter que les sorties de la convention mère-enfant ne peuvent se faire via de l'IML. En effet, l'IML étant un dispositif d'état pour fluidifier l'hébergement financé par l'état, les conventions mère-enfant n'en relèvent pas. Pour les familles ayant besoin d'une sécurisation importante de l'accès au logement, le dispositif de bail glissant est sollicité.

Néanmoins, pour les familles ayant été en difficulté avec un bailleur social, l'IML qui est une mesure de 18 mois et qui peut permettre un accès dans parc privé ou public pourrait être une solution de sortie plus sécurisée pour les familles et les bailleurs.

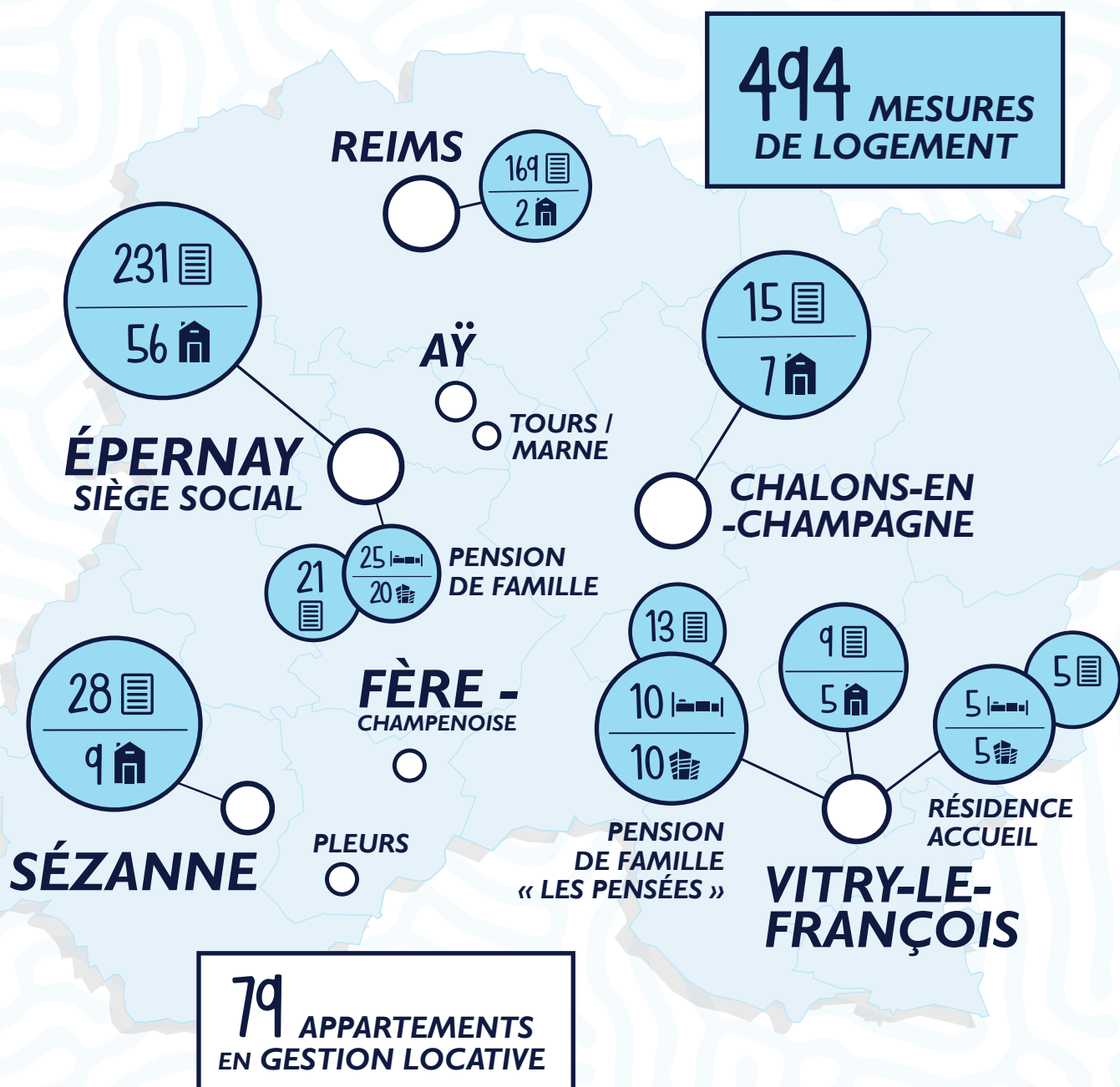
L'ouverture du dispositif « Accueil Mère-Enfant » pourrait aussi être envisagé dans la ville de Vitry-le-François, en effet nous avons déjà été sollicité pour ce type d'accueil sans avoir pu donner de réponse favorable.



LOGEMENT



RÉPARTITION DES MESURES DE LOGEMENT PAR TERRITOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2021



LE LOGEMENT

- 

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
- 

APPARTEMENTS DIFFUS EN GESTION LOCATIVE
- 

PLACES EN APPARTEMENTS REGROUPÉS
- 

APPARTEMENTS REGROUPÉS EN STRUCTURE

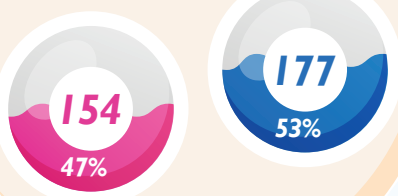
• Présentation Globale Chiffrée •

(Hors APRIL et ASL)

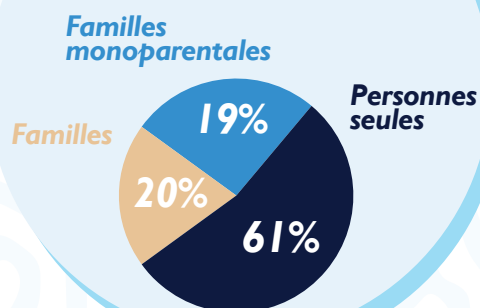


RÉPARTITION FEMMES - HOMMES

Sur 331 Adultes



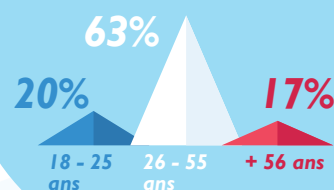
COMPOSITION FAMILIALE



275 MÉNAGES SOIT :
515 PERSONNES

331 ADULTES
184 ENFANTS

TRANCHES D'ÂGE



LES SORTIES

139 MÉNAGES

174 ADULTES
111 ENFANTS

DURÉE MOY. DU SÉJOUR

378 JOURS
SOIT 12,5 MOIS

INSERTION PROFESSIONNELLE

53% AVEC EMPLOI

47% SANS EMPLOI

60% Ont travaillé pendant l'accompagnement

RESSOURCES

95% AVEC RESSOURCES
5% SANS RESSOURCES

• Les dispositifs d'InterMédiation Locative •



Définition : l'intermédiation locative

L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréés par l'État ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur.

Pour pratiquer des mesures d'Intermédiation locative, l'association bénéficie d'un agrément donné par la préfecture et renouvelable tous les 5 ans. Ces outils de médiation permettent de donner au ménage les moyens d'accéder au statut de locataire en titre et/ou de se maintenir dans son logement dans les meilleures conditions.

Historiquement, ce type de dispositif connaît une réelle impulsion depuis la prise de dispositions relatives au droit au logement opposable (DALO). Il connaît des développements importants depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 dite « loi Besson » visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Le but est de permettre aux ménages en difficulté de se loger tout en sécurisant le bailleur social ou privé. L'intermédiation sécurise donc la relation entre le bailleur et le locataire.

1) La sous-location

Le bail glissant est un dispositif utilisé depuis plus de 20 ans par les organismes d'HLM et les associations pour favoriser l'accès et l'insertion durable dans le logement de certaines catégories de ménages en voie d'autonomie, grâce à une période transitoire de sous-location et d'accompagnement social.

Dans cette situation, un tiers social (une AIS ou un organisme habilité) intervient en amont. Il devient locataire du logement privé pour le mettre à disposition de ménages en difficultés par sous-location.

Cette sous-location entre le tiers social et le bénéficiaire du logement est régie par une convention d'occupation (dispositions du Code civil).

Une garantie financière pour le paiement des loyers est consentie au bailleur pendant la durée du bail.

L'association assure une mission de gestion locative « sociale » ou « adaptée ». Aux termes de l'accompagnement, lorsque toutes les conditions sont réunies, le sous locataire reprend le bail à son nom.

2 types de baux glissants existent :

- Un financé par l'état et à destination des personnes et/ou des familles en hébergement.
- Un financé par le Département, (couplé avec une mesure d'ASLL) pour tout public en difficultés sociales, et sans proposition de bail d'une durée de 1 an.

2) Le dispositif Intermédiation Locative avec le privé

Il s'inscrit dans le cadre de la loi « Logement d'abord- Louer abordable ou dispositif Cosse ». Ce dispositif a fait l'objet d'un plan de relance en juin 2018 pour mobiliser les bailleurs privés, il est étendu dans la Marne aux bailleurs sociaux depuis juillet 2020.

Ce dispositif solidaire a pour objectif de faciliter l'accès au logement des personnes en situation précaire, en hébergement et éprouvant des difficultés à accéder au logement social en mobilisant le parc privé. L'association assure la gestion du logement dans son ensemble et effectue l'accompagnement social.

- *Les mesures d'ASLL*

L'accompagnement social lié au logement (ASLL) est une mesure éducative visant à accompagner les ménages dans une démarche d'autonomie lors de l'accès dans un logement ou du maintien dans celui-ci. La durée est limitée dans le temps et en moyenne de 6 mois. Ces mesures sont financées par le Conseil Départemental et sont octroyées par le SILS (service insertion et logement social). À la différence des 2 autres dispositifs, les personnes en bénéficiant sont locataires.

Nombre de mesures d'IML privé : 22 ; IML public : 34

ASLL : 59 ; BG État : 19 ; BG Département : 31



• Accompagnement Social Lié au Logement •

• Bail Glissant •

I. Les orientations

Depuis le 1er janvier 2020, pour les communes relevant de la Communauté d'agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, les mesures relevant d'un financement du département font l'objet d'une étude préalable en Comité d'Orientation et de Suivi Partenarial des mesures d'Accompagnement Lié au Logement (COSPALL). Le Service Insertion et Logement Social (SILS) du département assume la coordination et l'organisation de ce comité composé de la Circonscription de Solidarité Départementale (CSD) d'Épernay, de la Croix Rouge, d'ADOMA, de l'UDAF, du Foyer Rémois, de Plurial Novilia, du SILS et du Club de Prévention. Ce comité se réunit mensuellement à la CSD d'Épernay, le 3ème mardi après-midi de chaque mois.

Sur le territoire de Vitry-le-François, le Club de Prévention n'a pas de convention avec le département pour mener ces mesures mais à titre exceptionnel, en fonction des situations, il arrive que des mesures soient accordées.

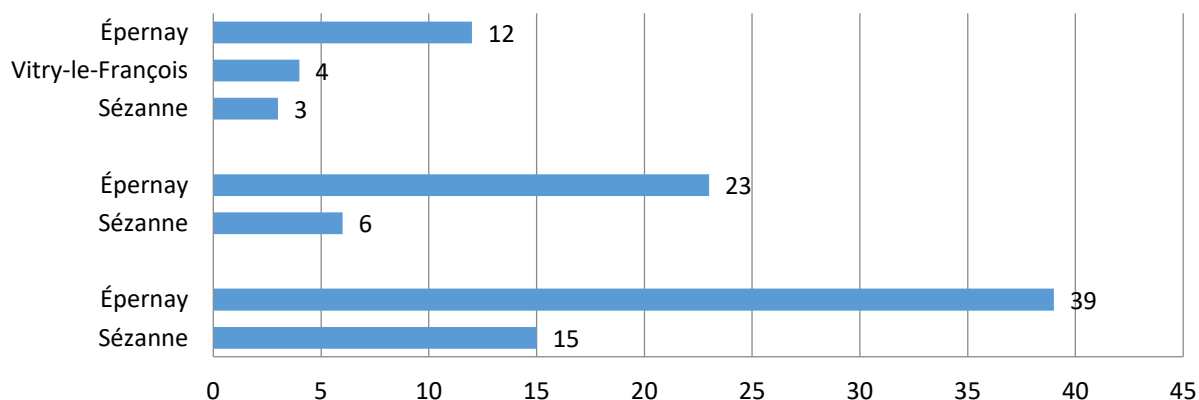
Ainsi, la grande majorité des orientations est issue de cette commission.

Pour le territoire de Sézanne, les orientations sont décidées par une commission interne du SILS via la plateforme « SHAREPOINT » mise en place en septembre 2020.

Concernant les Baux Glissants financés par l'État, l'orientation est faite directement par le service Hébergement d'Épernay ou le service Sud Département. Les BG État pourraient être préconisés par un autre centre d'hébergement ou directement par la DDETSPP.



Nombre total de mesures		
BG État	BG Département	ASLL
19	29	54



■ Nombre de mesures par dispositif et par territoire

À noter que 4 mesures BG ont été annulées sur l'ensemble de l'association, 1 pour un retour au pays d'origine, 2 pour un changement de projet et 1 pour non occupation des lieux.

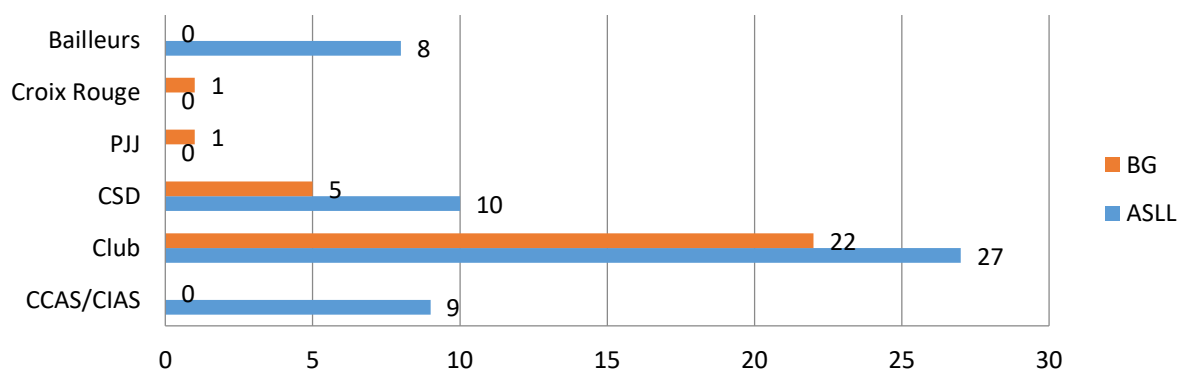
Les prescripteurs

Sur les 19 BG État, 18 ont été orientés suite à une sortie d'hébergement du Club de Prévention et 1 pour une sortie d'hôtel.

Sur les 29 BG Département, 22 ont été orientés par le Club de Prévention, 5 par la CSD, 1 par la Croix Rouge et 1 par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).



Prescripteurs des mesures d'accompagnement validés par le COSPALL

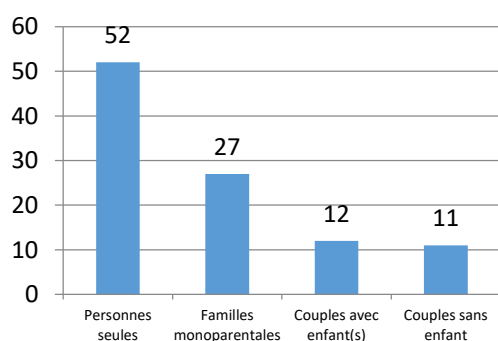


Pour Épernay, Le 1er prescripteur des mesures d'ASLL est un travailleur social du Club de Prévention avec 27 demandes. 8 mesures ont été sollicitées par les bailleurs Plurial Novilia ou Foyer Rémois, 10 par la CSD, 9 par le CCAS.

2. Caractéristiques du public

Sur l'ensemble des dispositifs et territoires, nous avons accompagné 102 ménages ce qui représente 210 personnes (125 adultes et 85 enfants).

Composition familiale :

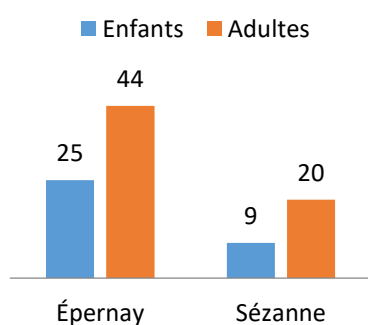


Sur le dispositif ASLL 54% des personnes accompagnées sont des personnes seules, il y a 46% de familles dont 28% de familles monoparentales.

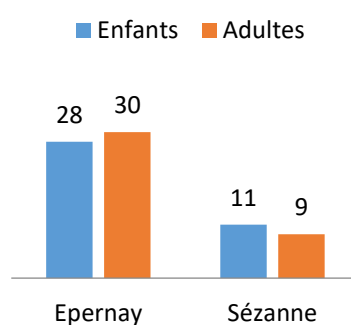
Les BG État concernent une majorité de personnes seules (63%), 37% de familles dont 21 % de familles monoparentales.

Pour les BG Département il y a une majorité de familles pour 62%, dont 28% de familles monoparentales et 38% de personnes seules.

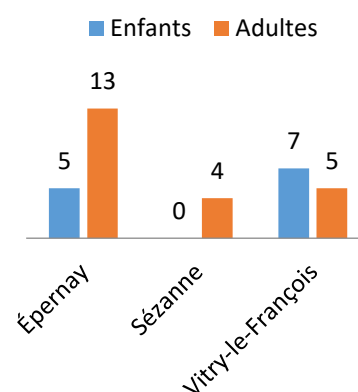
ASLL



BG Département

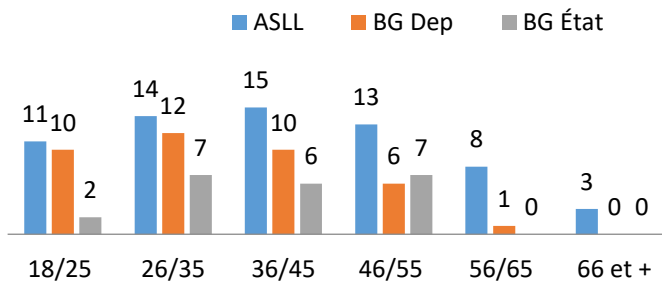


BG État



L'âge des personnes accompagnées :

L'âge par typologie de mesures



est aussi de 37 ans avec 7 personnes dans les 26/35 ans et les 46/55 ans. On peut noter que les jeunes sont très peu représentés avec 2 personnes dans la tranche des 18/25 ans.

Pour les mesures d'ASLL la moyenne d'âge est de 37 ans. En effet, les tranches d'âges les plus représentatives sont les 26/35 ans (22%) les 36/45 ans (23%) et les 46/55 ans (20%).

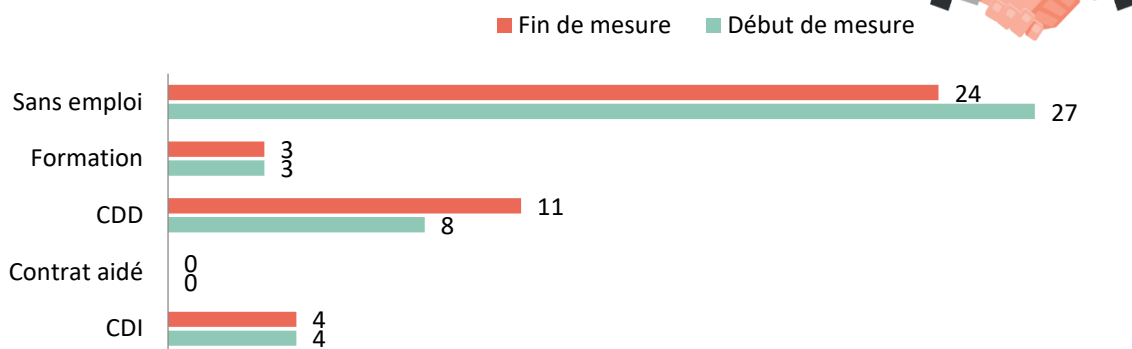
La moyenne d'âge des BG Département est de 37 ans avec une part plus représentative des 26/35 ans pour 21 mesures. Une seule mesure est dans la tranche 55/65 ans.

En ce qui concerne les BG État, la moyenne d'âge

Situation face à l'emploi :

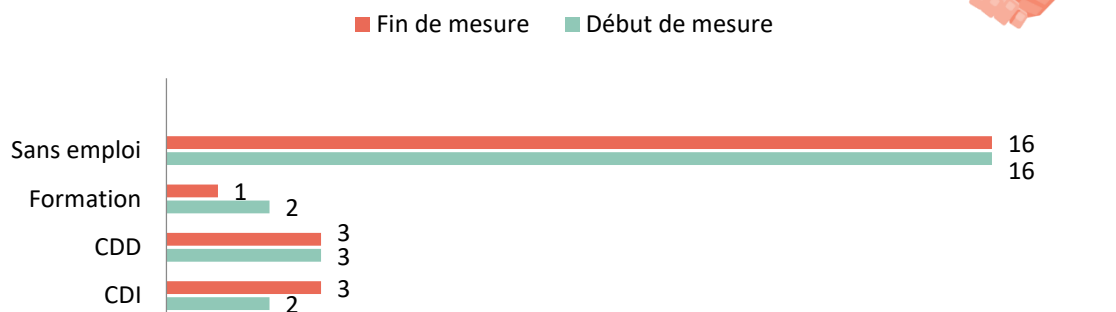
La majorité des personnes suivies dans le cadre de l'ASLL est sans emploi à l'entrée et à la sortie de la mesure et les situations n'évoluent que très peu durant la mesure même si 22 personnes ont travaillé durant celle-ci.

Situation face à l'emploi - ASLL - sur les 42 adultes sortis



En ce qui concerne les BG État et Département, on retrouve la même situation face à l'emploi que pour l'ASLL, en effet, 16 personnes étaient sans emploi au début de la mesure et l'étaient toujours fin 2021.

Situation face à l'emploi - BG - sur les 23 adultes sortis

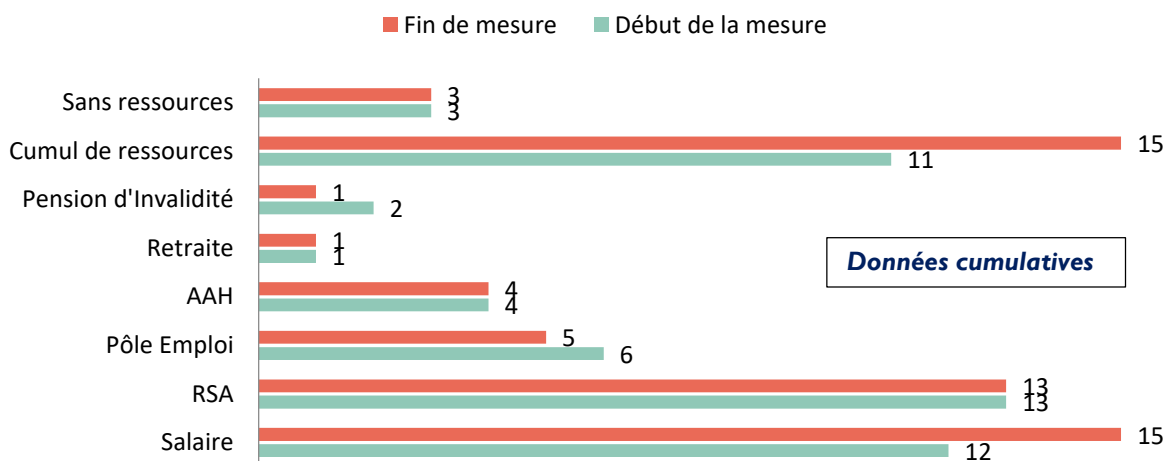


Le retour à l'emploi est donc tout aussi important lors des accompagnements des baux glissants que des ASLL. Les raisons peuvent se trouver dans un accompagnement visant davantage à la sécurisation du parcours locatif à long terme et la mise en œuvre d'un accompagnement plus global.

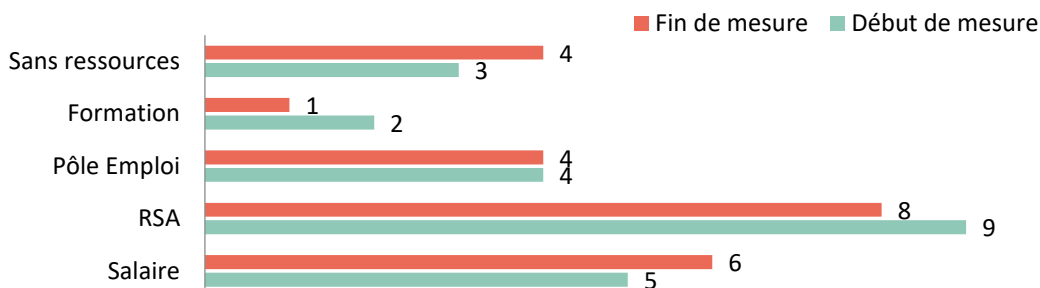
Situation face aux ressources :

Sur l'ensemble des mesures ASLL, on peut souligner l'augmentation des ressources par le biais des salaires obtenus pendant l'accompagnement (22 personnes sont concernées) et de l'ouverture des droits permettant le cumul des ressources. Le RSA est la principale source de revenu pour les bénéficiaires du dispositif BG État et Département suivi par les ressources d'une activité salariale.

Ressources des personnes accompagnées dans le cadre de l'ASLL



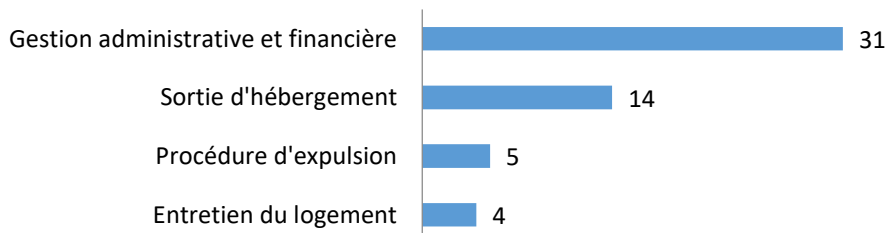
Ressources des personnes accompagnées dans le cadre du BG



3. L'Accompagnement social

Problématiques rencontrées pour les ASLL

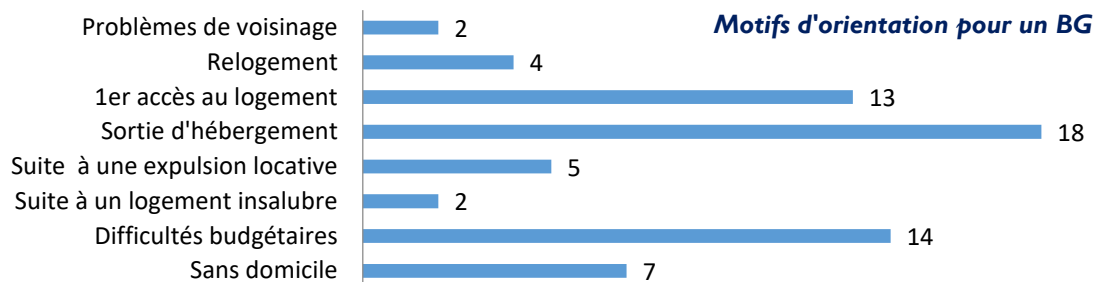
Prescriptions des objectifs à travailler lors de l'ASLL



Sur les 54 mesures d'ASLL, les personnes sont orientées en majorité afin d'être accompagnées dans la gestion de leur budget et leur administratif que ce soit dans l'accès au logement ou dans l'objectif du maintien dans le logement. Les mesures d'ASLL ont concerné 25 entrées dans les lieux et 14 maintiens dans les lieux.

5 mesures sont en procédure d'expulsion et vise à accompagner les personnes dans le maintien dans leur logement ou pour trouver une solution de relogement.

Problématiques rencontrées pour les Baux Glissants



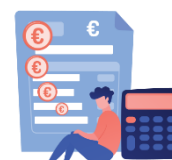
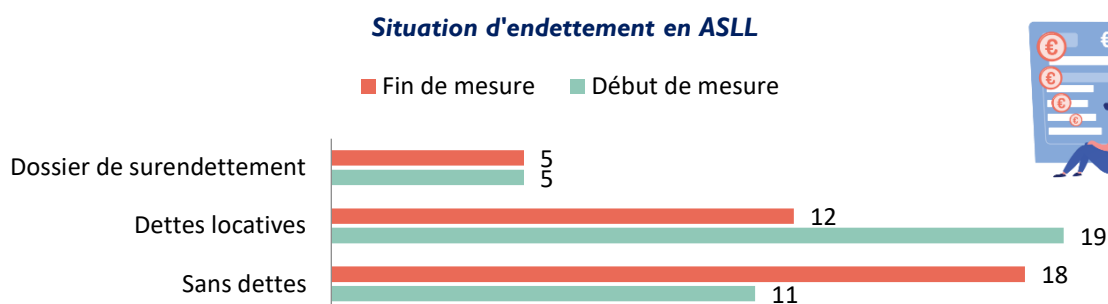
La majorité des personnes accompagnées sort d'hébergement, accède à un premier logement et /ou rencontre des difficultés de gestion de budget et a besoin d'un accompagnement plus soutenu que l'ASLL.

7 mesures concernent des personnes qui étaient sans domicile et 5 suite à une expulsion, le dispositif permettant de rassurer les bailleurs sociaux en sécurisant l'accès et le maintien des personnes dans le logement.



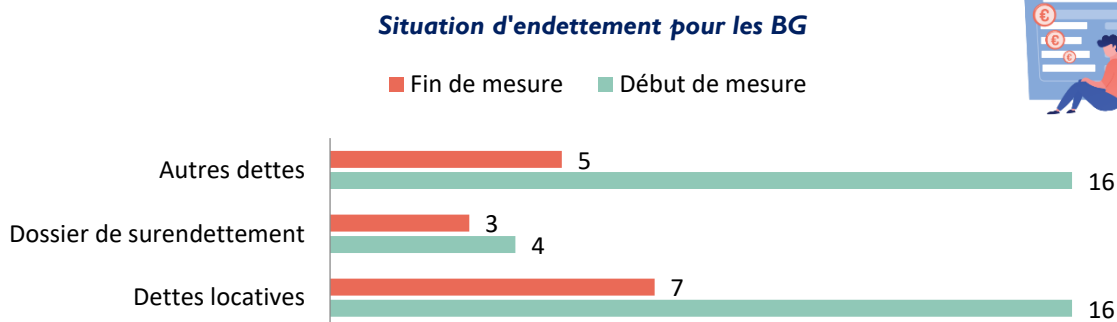
L'endettement locatif :

Pour ce qui concerne l'ASLL, la situation d'endettement des familles accompagnées est la suivante :



Au cours de l'ASLL, un travail de budget est réalisé puisque les ménages réduisent leur dette locative (ou leurs dettes de manière plus générale).

Pour 5 mesures, nous avons instruit un dossier de surendettement.



Aucun bail ne peut glisser tant que le sous-locataire a des dettes locatives. Ces dettes locatives sont antérieures à l'entrée en BG. Le travail d'accompagnement budgétaire pendant la mesure permet de les réduire.

Cette amélioration trouve une de ses explications dans l'amélioration des ressources, la mise en place de plan d'apurement et le travail mené sur l'importance du paiement de son loyer.

Problématiques rencontrées lors de l'accompagnement

Derrière les difficultés liées au logement, nous observons des problématiques personnelles du fait de maladies psychiatriques et/ou d'addictions. De même, les ressources précaires sont à mettre en rapport avec les difficultés budgétaires.

Glissement du bail

Concernant les BG État, sur 11 ménages sortis, il y a eu 10 glissements de bail et 1 de mesure.

Pour les BG Département, sur 8 ménages sortis, il y a eu 7 glissements de bail et 1 de mesure.



arrêt

arrêt

4. Perspectives de travail pour 2022

- La réalisation des bilans par les équipes en interservices a montré la nécessité d'affiner nos outils de suivis pour mieux identifier les problématiques rencontrées dans le cadre des ASLL et BG et d'harmoniser nos outils entre les services intervenant sur des dispositifs comparables.
- Améliorer les pratiques professionnelles en développant des lieux d'informations et de formations avec des rencontres avec la Banque de France pour l'instruction de dossiers de surendettement, l'UDAF pour la mise en place des mises sous protection.
- Permettre aux travailleurs sociaux de s'approprier davantage le règlement de fonctionnement du FSL.
- Engager un travail commun avec les bailleurs sur les charges locatives et la gestion des nuisibles.



• InterMédiation Locative •

• Parc public - privé •



Descriptif du dispositif :

Le dispositif InterMédiation Locative (IML) s'inscrit dans le cadre de la loi « Logement d'abord - Louer abordable ou dispositif Cosse ». Ce dispositif a fait l'objet d'un plan de relance en juin 2018 pour mobiliser les bailleurs privés et les bailleurs sociaux dans le but de faciliter l'accès au logement autonome des personnes éprouvant des difficultés sociales.

Au sein de l'association, l'IML s'exerce sous la forme de « location-sous location ». Son objectif est de mobiliser le parc locatif à des fins sociales en étant un intermédiaire entre le bailleur et le sous locataire. L'orientation du public se fait par le SIAO pour une durée maximale de 18 mois (période de 6 mois renouvelable 2 fois) et est proposée à des personnes initialement hébergées.



Les bailleurs privés qui s'engagent dans ce dispositif louent au Club de Prévention leur logement à un loyer social voire très social pour une durée de 6 ans. En contrepartie, ils bénéficient des avantages fiscaux et d'une prime à la location. Dans ce cadre, le propriétaire confie au Club de Prévention la gestion locative de son logement sans rencontre préalable du ou des sous-locataires. En revanche, le Club de Prévention reste le locataire principal et le bail n'est pas proposé au glissement pour le sous-locataire. Ainsi, le sous-locataire se voit proposer une solution de logement transitoire.

Dans le cas des bailleurs publics, l'engagement du bailleur est de proposer un logement adapté au ménage dans un quartier non-prioritaire et d'envisager dès la signature du bail le glissement du bail pendant la durée de la prise en charge SIAO. Même si le Club de Prévention effectue la gestion locative, la situation du sous-locataire est évaluée régulièrement dans le cadre de l'examen contradictoire.

Ce dispositif s'articule autour de quatre axes:

- la prospection et la captation de logements,
- l'orientation et l'entrée dans le logement,
- la gestion locative,
- l'accompagnement social des personnes logées.

A. Le public de l'IML Privé et Public :

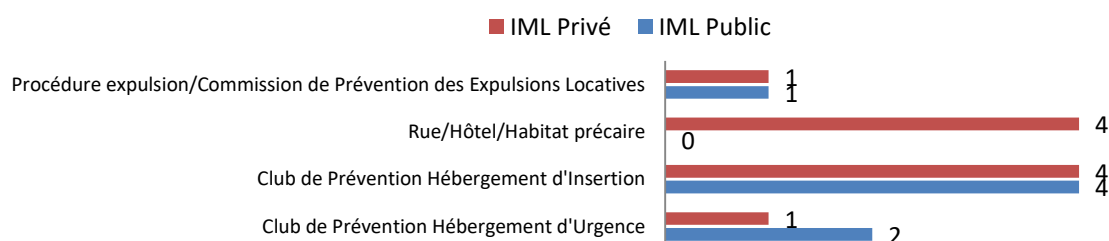
Les orientations

Les orientations sur le dispositif se font après validation du SIAO. Les personnes orientées sur le dispositif sont sortantes d'hébergement pour la majorité.

Nombre d'orientation	Entrées 2020	Entrées 2021
IML Public	0	7
IML Privé	11	10

L'IML Public a été mise en place en mars 2021, le dispositif bail glissant État était utilisé préalablement, de ce fait, il y a eu peu d'entrées en 2021 sur ce dispositif.

Situation avant l'entrée en IML (10 en privé - 7 en public)



Les orientations sur le dispositif se font après validation du SIAO. Les personnes orientées sur le dispositif sont sortantes d'hébergement pour la majorité (64%). 23% des entrées concernent des personnes vivant dans une très grande précarité (sans abri, hôtel ou habitat précaire) après une dérogation des services de l'État. A noter qu'elles représentent 40% des sous-locataires du parc privé.

11% des entrées en IML font suite à une expulsion locative. Les familles bénéficiaient d'un Droit Au Logement Opposable (DALO). Sur l'ensemble des mesures, 2 accès au logement étaient un 1er accès au logement autonome.

À noter que les orientations proviennent du Club de Prévention (sortie hébergement, 1er accueil ou suite commissions). Depuis l'ouverture du dispositif, nous n'avons eu que 3 orientations d'un autre centre d'hébergement (1 par Oxygène, 1 par l'association Le Mars et 1 par l'orientation 115-SIAO en sortie d'hôtel).

La contractualisation

Dans le cadre du parc privé, le sous-locataire signe un bail de sous-location avec le Club de Prévention et un contrat d'accompagnement d'une durée de 6 mois. La demande auprès du SIAO pour rester dans le logement est renouvelée tous les 5 mois, avec une signature des avenants aux contrats de sous-location et d'engagement tous les 6 mois. Le dépôt de garantie est payable en 3 fois.

Dans le cadre du parc public, une convention tripartite entre le sous locataire, le bailleur social et le Club de Prévention est signée. Cette convention précise les droits et devoirs du sous locataire, les conditions de glissement du bail. Le dépôt de garantie est réglé par le Club de prévention auprès du bailleur, le sous-locataire provisionne ce montant pendant la durée de la sous-location.

Le nombre de mesures

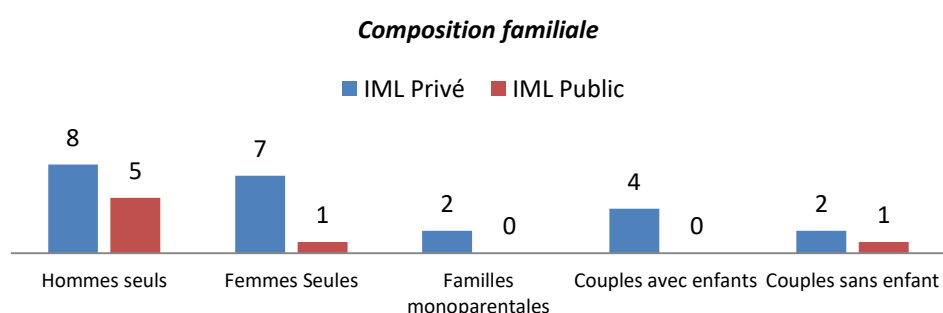
	IML Public		IML Privé			
	Épernay	Vitry-le-François	Epernay	Chalons-en-Champagne	St Martin d'Ablois	Reims
Quartier Prioritaire de la Ville	1	1				
Hors Quartier Prioritaire de la Ville	5		6	2	1	1
Mesures démarrées en 2020 en cours en 2021	0	0	6	5	1	0

Deux accès au logement dans le parc public ont eu lieu sur un quartier prioritaire. À Vitry-le-François, tous les logements sociaux sont sur le quartier prioritaire. Pour Épernay, l'accès s'est fait sur une rue classée en QPV sur les adresses impaires et hors QPV sur les adresses paires.

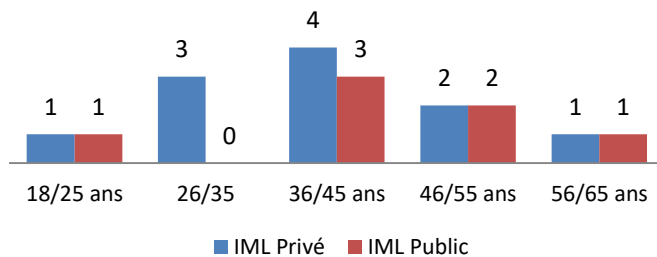
Caractéristiques du public

En 2021, 29 ménages ont été accompagnés dans le cadre de l'IML : 7 en IML Public et 22 en IML Privé. Cela représente 47 adultes et 12 enfants.

72% du public sont des personnes isolées (68% dans le privé et 85% dans le public). Nous pouvons observer qu'aucune famille avec enfant n'est concernée par l'IML Public.

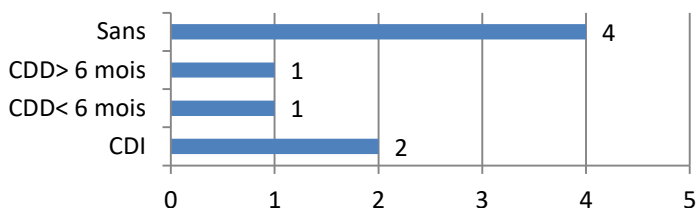


Pour les deux dispositifs, la tranche 36/45 ans est la plus représentative (40%). Globalement, les personnes accédant au logement en IML ont moins de 45 ans.



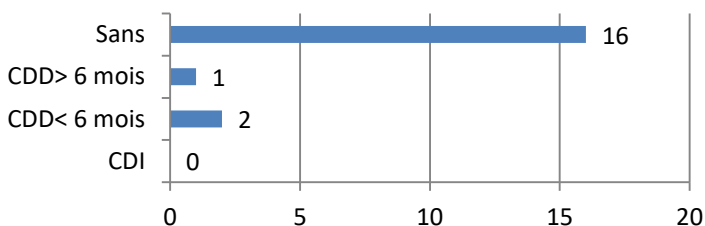
Insertion professionnelle

Situation d'emploi des adultes présents en 2021 en IML Public



Sur les 4 personnes en situation d'emploi, il y avait autant de contrats précaires que de CDI (50%). Les personnes sans emploi ont été accompagnées dans le cadre de leur réinsertion professionnelle et au sein du dispositif AMBITIONS. Toutefois, pour 2 d'entre elles il y avait des problèmes d'addiction pour lesquels le soin a été privilégié.

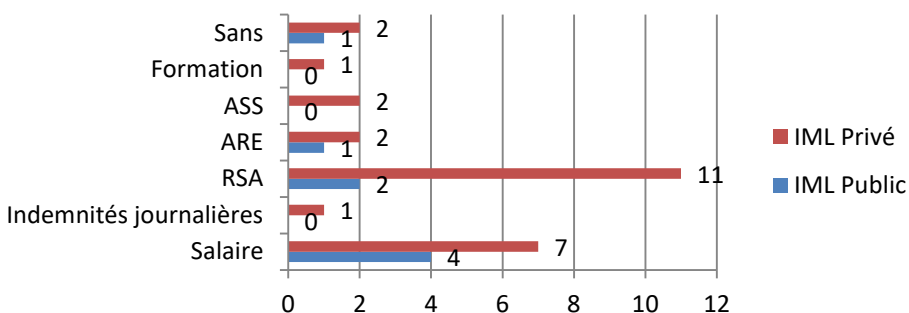
Situation d'emploi des adultes présents en 2021 en IML Privé



La situation d'emploi des sous-locataires en IML Privé est nettement moins favorable. Seuls 13% sont en emploi.

50% du public accueilli se trouve très loin de l'emploi pour des raisons de désocialisation importante, des addictions ou des problèmes de santé. En IML privé, les adultes présents sont dans une situation précaire plus prononcée.

Les ressources

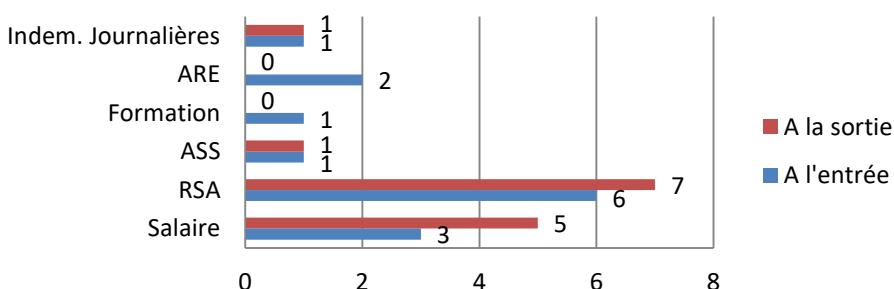


Pour les deux dispositifs, les ressources principales proviennent de l'emploi ou du RSA. Notons une forte proportion de RSA dans les sous-locataires de l'IML Privé.

Sur Épernay, la majorité des personnes entrées sur le dispositif IML Public était salariée, pour Vitry-le-François, la personne était bénéficiaire du RSA.

La précarité liée à l'emploi se retrouve dans les ressources des sous-locataires de l'IML Privé. En effet, nous trouvons des ressources temporaires comme l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), les indemnités journalières, la formation.

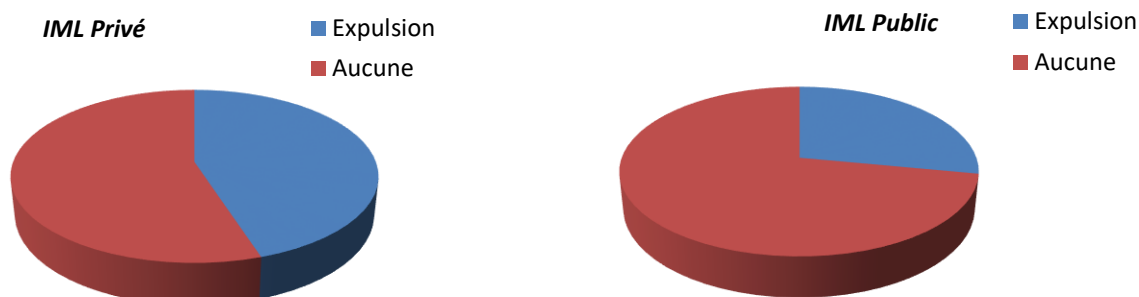
Comparatif des ressources à l'entrée et à la sortie pour l'IML Privé



Une légère amélioration des ressources est observée à la sortie du dispositif avec une entrée dans l'emploi pour deux adultes. Tous les adultes sortis du dispositif avaient des ressources stables même si elles restent pour la plupart faibles.

L'endettement à l'entrée

Au début de la mesure en IML Public, 7 ménages étaient concernés par une situation d'endettement, dont 3 pour dette locative auprès de bailleurs privés et 1 auprès d'un bailleur public. Un accompagnement spécifique sur la gestion du budget leur a été proposé.



Les sous-locataires de l'IML Privé ont presque pour la moitié d'entre eux connu une expulsion locative. Cette proportion passe de 45% à 28% pour l'IML Public. La fragilité du public en IML Privé se retrouve aussi dans le parcours locatif.

La situation des locataires à la sortie du dispositif

Sur les 9 ménages sortis du dispositif IML Privé :

9 accès au logement dans le parc public
dont 2 avec une mesure de bail glissant
dont 3 avec une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement

Pour 55% d'entre eux, il a fallu proposer une mesure d'accompagnement au bailleur social. Cette mesure conditionnait leur proposition de logement. Pour 2 ménages, la mesure de bail glissant a été une condition impérative. Les ménages concernés par les baux glissants ont un parcours d'endettement

locatif. Il en est de même avec les mesures d'ASLL, par contre les ménages ne sont pas concernés par une dette locative (autre dette).

Pour les 4 ménages sortis sans mesure, un relais a été effectué avec un service social (CCAS ou CSD) sans toutefois que cela ne débouche sur un accompagnement mais surtout dans l'objectif que les ménages identifient un travailleur social en cas de difficulté.

B. La captation et la gestion locative de l'IML Privé

L'Intermédiation locative auprès des bailleurs privés s'articule autour de 4 axes :

- la captation des logements,
- l'orientation des ménages,
- la gestion locative auprès des propriétaires et des sous-locataires
- l'accompagnement social des ménages.

La captation de logement

Territoires	Logements loués					Logements capté en 2021				Total des Logements loués
	S/T1	T2	T3	T4	T5	S/T1	T2	T3	T4	
Typologie										
Epernay	1	3	1	0	1	2	1			9
Châlons-en-Champagne		5	1					1		7
Saint Martin d'Ablois			1							1
Reims								1		1
Total	1	8	3	0	1	2	1	2	0	18

La captation s'effectue principalement par le « bouche à oreille ». Le nombre de logements loués par le Club de Prévention en IML privé s'élève, en 2021, à 18 logements. 5 ont été signés cette année.

Au 31 décembre 2021, 3 autres logements sont en prospection (2 sur Épernay et 1 sur Avize). Ce sont majoritairement de petites typologies (T1-T2). 2 devraient être signés pour la location début 2022 et 1 sur le premier trimestre car le propriétaire effectue des travaux dans son logement.

Dans une démarche de prospection, le Club de Prévention a également participé à un salon de l'habitat en octobre 2021 sur 4 jours dans l'objectif de présenter le dispositif.



En 2022, à compter du 1er mars le dispositif Cosse devient le dispositif Wargon (*Loc'avantages*). Les modalités de calcul des montants de loyer évoluent. Elles sont indexées au prix de l'immobilier au m2 de la commune dont dépend le logement. L'avantage fiscal évolue également et devient une réduction fiscale en fonction du type de loyer choisi.

Taux d'occupation des logements

Sur les 18 logements loués en 2021, le taux d'occupation effectif de ces logements est de 86,85%.

2 logements ont été occupés toute l'année, 12 logements ont été occupés sur une durée supérieure à 80%, 2 ont une durée d'occupation supérieure à 60%. 1 logement sur Châlons-en-Champagne a été peu occupé (26,57%) et 1 logement n'a pas du tout été occupé du fait de la signature du contrat avec le propriétaire en décembre. Une orientation a toutefois été prévue pour le mois de janvier 2022.

Gestion locative

1) Entretien du logement

La gestion locative reste un point important également de l'IML privé. Bien que l'entretien courant relève du sous-locataire, l'association étant locataire en titre doit rester vigilante à cet entretien. L'objectif étant également de ne pas avoir de dégradations du logement au fil des sous-locations.

Un contrôle technique du logement est effectué à chaque sortie de sous locataire. Au-delà de cette intervention, le service technique a été sollicité pour 125 actes techniques et interventions dans les logements. Le nombre de saisine a doublé sur l'année. Une seule intervention concerne une dégradation. Deux propriétaires sont également intervenus pour un changement de chauffe-eau. Un contrat de maintenance chaudière a également été mis en place.

2) Trouble du voisinage

L'autre point d'intervention dans le cadre de la gestion locative a été la gestion de problèmes de voisinage entre 4 de nos sous-locataires. La situation s'est apaisée avec le départ d'un des 4. L'autre gestion de troubles a eu lieu entre un sous-locataire et le fils d'un propriétaire de la copropriété. La famille a dû déposer plainte contre celui-ci pour menaces, insultes et dégradation de véhicule. La police est intervenue à 3 reprises. En litige pour le garage avec le propriétaire du logement, celui-ci a également entamé une procédure contre l'autre propriétaire. Une audience en correctionnelle est prévue en 2022 à l'encontre du propriétaire incriminé. Nos sous-locataires y seront entendus.



3) Gestion des loyers

Comme pour les autres dispositifs, les appels à loyers à destination des sous-locataires sont effectués par le service comptable de l'association. De même, un modèle d'appel ainsi qu'une aide à la révision des loyers a été proposé aux propriétaires.

L'encaissement des loyers est assuré par le travailleur social. Seules 2 familles ont eu recours au virement. Au 31 décembre 2021, sur les 22 ménages ayant bénéficié de ce dispositif, 9 ménages n'avaient aucune dette locative. 2 ménages ont perçu une APL plus importante que le loyer. 4 ménages ont été en impayé de loyer récurrent. 1 a une dette locative liée à une attente d'ouverture de droits APL auprès de la MSA mais il règle toutefois régulièrement une partie de son loyer. Sur les 9 sorties en 2021, 5 ménages ont une dette locative dont 2 supérieures à 1000€ (avec état des lieux pour une). Pour 2, la dette est liée à leur dernier appel de loyer, les deux sont sortis en décembre et pour 1 la dette est liée à des problèmes de gestion.

Les personnes ayant un retard récurrent de loyer : 2 ménages sont en difficulté de gestion, le loyer n'étant pas une priorité pour eux ; 2 ménages ayant des problèmes d'addiction.

L'accompagnement social



L'accompagnement social, après une évaluation de la situation, s'adapte classiquement à la problématique de la personne ou de la famille. L'objectif de l'intervention est de lever les freins à un accès au logement mais aussi de mener la personne à une certaine autonomie. Elle peut prendre la forme d'un accompagnement lié au budget, à la santé, à la famille, à l'accès aux droits, à l'emploi ou un accompagnement administratif. Le travailleur social s'adapte au rythme de la personne et à sa capacité de se mobiliser. Des accompagnements physiques sont également effectués dans le cadre de certaines démarches ou en fonction de l'autonomie de la personne (CAF, CPAM, bailleur...).

Certaines sont également orientées vers des partenaires extérieures (CCAS, CSD) en fonction de leur situation.

Bien que spécifique au logement, l'accompagnement social revêt une forme globale, il se fait principalement par le biais de visites à domicile.

Les ressources des personnes logées en IML sont précaires et instables et avec peu d'évolution sur le temps de la sous-location. La fragilité budgétaire reste prégnante et peut être vite un frein au travail mené sur les dettes en vue d'un accès au logement ou tout simplement pour le règlement du loyer en IML.

C. Perspectives de travail pour 2022

Pour la captation des logements :

La poursuite de la captation est un objectif : il est de 25 appartements pour la fin 2022. Le Club de prévention s'organise pour mettre en place une matinale avec Action Logement.

Pour améliorer les orientations et l'accompagnement :

Coordonner notre action en interne entre les postes de chargé de mission IML Privé et chargé de mission du parc locatif au sein du Club de Prévention.

Améliorer les outils de gestion de l'IML : suivi, évaluation du dispositif et renforcer la concertation avec les autres territoires du Club pour les évaluations.

Améliorer les délais de sortie de l'IML Privé en travaillant plus en amont les sorties avec les bailleurs publics. Une anticipation des entrées est en effet à privilégier puisque 11 foyers seront concernés par une fin de la prise en charge IML sur 2022.



• Résidences Sociales •



Dispositif Résidence sociale

La « Pension de Famille » et la « Résidence Accueil » sont des résidences sociales particulières. Elles s'inscrivent dans un habitat durable offrant un cadre de vie semi-collectif valorisant la convivialité et favorisant l'intégration dans l'environnement social.

Les professionnels intervenants sont des maîtres de maison, des animateurs, des travailleurs sociaux et des veilleurs de nuit qui assurent l'accompagnement et l'animation du quotidien. Ils ont pour rôle de réguler la vie dans la résidence sociale, d'organiser avec les résidents les modalités de vie commune et de faciliter les relations sociales. Ils proposent une animation des espaces et temps collectifs, offrent aux résidents une écoute et une aide pour faire face à leurs difficultés, organisent le lien avec l'environnement local (accès aux soins, aux services sociaux, culturels etc.).

Elles se situent dans le champ du logement adapté nécessitant une orientation du SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation). Elle relève de la réglementation du code de construction et de l'habitation (art R353-165 et suivants).

La Pension de famille :

La Pension de Famille offre un chez-soi, véritable alternative de logement pour des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Elle s'adresse de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

Le Club de Prévention gère 2 Pensions de Famille : « La cité » située à Épernay et « Les Pensées » à Vitry-le-François.

	La Cité	Les Pensées
Capacité d'accueil	25	10
Nombre d'appartement	20	10
Nombre de personnes logées sur l'année	20	10

La Résidence Accueil :

La résidence accueil s'adresse aux personnes ayant de faibles ressources, fragilisées par des troubles psychiatriques liés à une pathologie mentale et ne pouvant accéder à un logement autonome ou s'y maintenir durablement. L'idée est de proposer une solution de logement durable, dans un cadre chaleureux, chaque résident ayant la possibilité d'entretenir des relations de vie quotidienne avec les autres résidents et intervenants. Elles garantissent ainsi un accompagnement sanitaire et social en partenariat avec le secteur psychiatrique.

La résidence accueil combine l'avantage d'un logement privatif complété par un dispositif de soutien social et de soins infirmiers avec le Centre Médico Psychologique. Une équipe de travailleurs sociaux intervient en permanence dans la structure. Le résident est locataire en titre de son logement.

La résidence accueil « Les Pensées » se situe à Vitry-le-François.

	Les Pensées
Capacité d'accueil	5
Nombre d'appartement	5
Nbre de personnes logées sur l'année	5

• Pension de Famille d'Épernay •

• « La cité » •

1. Description du public

Nombre de personnes locataires	20	7 femmes, 13 hommes
Moyenne d'Âge	47 ans	
Nombre de personnes sorties du dispositif	1	1 accès au logement autonome
Nombre de personnes entrées sur le dispositif	1	Orientée par le SIAO, sortait du CHRS du Club de Prévention
Moyenne de temps de présence	5 ans et demi	Moins de 3 ans : 7 résidents De 3 à 6 ans : 5 résidents De 6 à 10 ans : 4 résidents Plus de 10 ans : 4 résidents
Nombre de personnes bénéficiant de mesures de protection	12	8 mesures exercées par l'UDAF, 4 mesures exercées par des mandataires privés
Nombre de personnes bénéficiant d'une aide à domicile	4	ADMR, Adélia, Familles rurales
Nombre de personnes bénéficiant d'un portage de repas	3	ADMR

En 2021, la Pension de Famille a accueilli 20 personnes seules : 7 femmes et 13 hommes, pour une moyenne d'âge de 47 ans. Plus de la moitié des locataires bénéficient d'une mesure de protection judiciaire (12 sur 20).

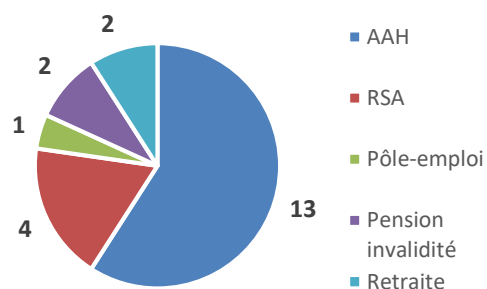
Une personne est sortie de la pension de famille pour accéder au logement autonome à Vitry-le-François. De ce fait, une autre a pu intégrer la structure après une période d'hébergement au Club de prévention.

Les autres locataires présents ont été orientés par les partenaires comme le CMP d'Épernay ou l'EPSM de Châlons-en-Champagne, par les services tutélaires (UDAF), suite à un travail d'accompagnement du dispositif APRIL ou encore par la Croix-Rouge.

Si 2 personnes sont présentes depuis l'ouverture de la structure en 2010, le temps de présence au sein de la Pension de Famille est en moyenne de 5 ans et demi. Du fait de l'absence de limitation de durée et du vieillissement prématuré de certains résidents, la Pension de famille doit anticiper des sorties vers des structures plus adaptées à leurs problématiques de santé.

2. Les ressources

Type de ressources



Une grande majorité des personnes de la Pension de famille perçoivent les minimas sociaux (13 avec l'Allocation Adulte Handicapé et 4 avec le RSA). 2 perçoivent de la retraite et 2 des pensions d'invalidité. 1 personne est en emploi salarié et cumule du salaire et de l'AAH. 1 personne bénéficiait quant à lui de l'Allocation chômage.

En 2021, les personnes habitant au sein de la Pension de Famille ne sont pas en situation d'endettement. Seule la personne, nouvellement entrée en 2021, a un dossier de surendettement liée à une ancienne dette locative.

3. Les axes de travail proposés pendant l'accompagnement

Le logement

L'objectif principal du travail effectué au sein de la Pension de Famille est le maintien dans le logement dans de bonnes conditions. La gestion du budget est l'un des principaux axes de travail.

Les résidents s'acquittent chaque mois d'un montant de redevance qui couvre l'ensemble des frais liés à l'occupation du logement (loyer ; forfait de charges, notamment eau et énergie ; mobilier et prestations). Ils ont bénéficié des aides au logement et du chèque énergie. Au 31 décembre 2021, un résident avait une dette locative liée à son ancien logement (parc public).

Bien que l'équipe accompagne les résidents et s'attache à coordonner les interventions extérieures, des problématiques d'occupation du logement perdurent, voire s'intensifient par le vieillissement prématuré de certains résidents (parcours de vie difficiles). Nous constatons également que certains résidents présentent des difficultés de repérages spatio-temporels qui nécessitent des interventions humaines pour compenser celles-ci. Ainsi interviennent régulièrement, voire quotidiennement, au sein de 66% des logements, des prestataires extérieurs de nature diverse : aide à domicile, portage de repas, passage infirmier...

20% des résidents ont besoin d'un soutien plus important sur la tenue du logement et bénéficient d'une aide à domicile pour de l'entretien courant et des déplacements pour les courses alimentaires. Ces temps de présence ont lieu entre 1 et 2 fois par semaine.

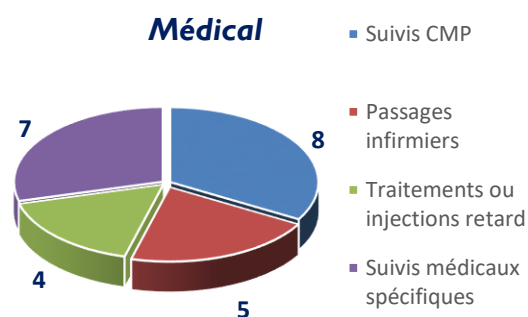
70% ont besoin du soutien du maître de maison et de l'animatrice accueillante pour obtenir une bonne tenue du logement. Dans ces logements, l'équipe intervient quotidiennement pour assurer sa mission de vigilance.

Sur les 20 logements de la structure, 2 présentaient des problèmes d'incurie assez importants. Une de ces deux situations est aujourd'hui résolue. L'autre nécessite encore à ce jour un travail d'incitation et de soutien de l'équipe éducative.

La santé

Les personnes logées au sein de la Pension de Famille ont toutes une santé fragile. Les parcours de vie chaotiques avec pour la plupart des périodes d'errance contribuent très largement à une lente dégradation soit physique et/ou psychiatrique.

L'accompagnement physique des personnes auprès des professionnels de santé se fait rarement vers leurs médecins généralistes parce que les résidents s'y rendent régulièrement et en autonomie. En revanche, il est fréquent d'effectuer des accompagnements vers les spécialistes (ophtalmologistes, cardiologues etc.) et vers le milieu hospitalier quand la situation le nécessite. Nous avons eu 2 hospitalisations en soins psychiatriques en 2021.



Le partenariat développé avec le Centre Médico-Psychologique d'Épernay est à ce titre primordial. Les infirmiers psychiatriques sont en lien réguliers avec leurs patients et tiennent une permanence tous les jeudis. À noter que 30% des résidents en sont des patients réguliers.

30% des résidents ne sont pas en capacité de prendre leurs traitements en autonomie, ils bénéficient d'un passage infirmier soit pour les soins demandés par le CMP, soit pour ceux mis en place par les médecins traitants. Un tiers des locataires ont des suivis médicaux spécifiques chez des spécialistes.

Une action de prévention concernant les conduites sexuelles à risque devait être menée en partenariat avec la PEPS d'Épernay (Plateforme d'Éducation et de Prévention pour la Santé) mais la situation sanitaire et les confinements ont empêché la tenue de ces temps collectifs. La PEPS, dans ses objectifs de prévention des risques sur la santé, a organisé 2 séances de dépistages des IST (infections sexuellement transmissibles) au sein de la structure en 2021.

L'emploi

L'emploi est un domaine très compliqué à travailler car la santé des locataires représente un frein à toute activité professionnelle. Une seule personne est en emploi à durée indéterminée dans le domaine viticole. Cet emploi est adapté au vue de la situation de handicap de la personne.

4. Les temps collectifs



En 2020, nous avons pu constater qu'une moyenne de 3 activités par semaine convenait aux résidents de la pension de famille. Nous avons donc gardé le même rythme sur 2021, dans les limites que nous a imposé la crise sanitaire. Par rapport à 2020, le nombre de participants aux activités a évolué. Nous sommes passés d'une moyenne de fréquentation aux activités et à la vie sociale de la structure de 5 à 8 résidents en moyenne (sur les 20 résidents).

Chaque mois, un repas collectif est organisé avec la présence de 10 résidents sur les 20 à chaque fois. Les repas collectifs sont généralement prisés par les locataires.

Un nouveau projet a été mis en place pour créer du lien avec une infirmière du Centre Accueil et Soins pour Toxicomanes (CAST) afin d'aider les résidents qui le souhaitent à parler de leurs addictions et à y faire face. Ce projet prend la forme d'un petit déjeuner en commun tous les premiers jeudis du mois pour garder la notion de partage et de convivialité de la pension de famille.

Le festival de l'écrit auquel la structure d'Épernay participe depuis 2021 pourrait permettre de normaliser la pratique culturelle de lecture mais aussi d'écriture au sein de la pension de famille. Une résidente de la pension de famille d'Épernay a été très fière de pouvoir faire lire ses textes aux autres, ils ont été publiés dans le livre du « festival de l'écrit ». Suite à cela, deux autres résidents ont émis le souhait de vouloir y participer l'année prochaine. Cette action s'inscrit dans l'accès à la littérature avec des accompagnements à la médiathèque et l'enrichissement de la bibliothèque de la pension de famille.

En dehors de ces actions, des activités manuelles et/ou culturelles sont proposées : dans la salle d'arts plastiques avec la confection de bijoux, la peinture, le dessin et le coloriage, mais aussi dans la salle commune et à la bibliothèque avec l'écriture ou la lecture, les jeux de sociétés etc. Plusieurs autres activités ont pu être organisées comme la visite du château de Fère en Tardenois, des randonnées, une sortie pêche etc.

En fin d'année toutes les activités collectives ont dû être suspendues à cause de la crise sanitaire. Par rapport à 2020 les résidents ont mieux compris les enjeux de la crise et ont mieux respecté les consignes liées à l'épidémie.

Nous avons malheureusement eu à déplorer le décès d'un des enfants d'une résidente de la pension de famille. Les résidents, ainsi que les professionnels ont beaucoup soutenu cette maman dans cette épreuve tragique.

5. Les départs en séjour



En 2020, la crise sanitaire nous a empêché de donner aux résidents l'opportunité de partir en séjour. Cette année, au mois de juin, les résidents ont pu profiter d'une semaine dans le Loir-et-Cher et de ses différentes sorties organisées durant le séjour : la visite du château de Blois et Chambord avec leurs extérieurs ainsi que la visite du zoo de Beauval et du château de Fontainebleau sur la route du retour. 8 résidents de la pension de famille d'Épernay ont pu participer à ce séjour.

Dans une logique d'intégration au groupe et pour laquelle le projet était de vivre au sein de la structure, une personne hébergée a également participé au projet. Et pour la première fois, un résident de la pension de famille de Vitry-le-François était présent. Si cette logique d'ouverture à d'autres personnes a depuis longtemps été validée par les locataires de la pension de famille d'Épernay, aucune personne d'un autre territoire n'était invitée lors de ce type d'évènement.

L'ensemble des professionnels et des résidents ont donc décidé de prolonger cette expérience en organisant un départ commun avec les résidents de la pension de famille de Vitry-le-François pour l'année 2022. Cela permettra à chaque personne isolée de faire de nouvelles rencontres, de favoriser un esprit de groupe et de créer des pratiques mutuelles entre les 2 territoires du département.

Les locataires et les professionnels de la structure ont eu à déplorer un décès au mois de juin. Il a été d'autant plus lourd à porter qu'il fait suite à deux autres décès en 2019.

6. La situation sanitaire en 2021

La situation sanitaire et les restrictions gouvernementales qui lui sont associées ont été moins handicapantes en 2021 qu'en 2020. Le séjour dans le Loir-et-Cher qui avait été reporté d'un an, ainsi que la plupart des activités collectives ont pu redémarrer plus ou moins normalement.

Bien que les équipes éducatives aient relayé les messages gouvernementaux quant à la vaccination, elles ont décidé de respecter les choix de chacun dans ce domaine. Au vu de l'état de fragilité des personnes accueillies au sein de la structure et des comorbidités de chacun, le discours a été incitatif.

Cependant, il y a eu une prise de conscience collective de l'importance de se protéger de la Covid et la plupart a pris rendez-vous pour la vaccination en toute autonomie. À ce jour, 16 personnes sur 20 (80%) ont un schéma vaccinal complet. Aucun résident n'a été positif au COVID.

7. Les perspectives pour 2022

- Séjour commun avec la pension de famille de Vitry-le-François en Bretagne.
- Amélioration du bâtiment (changement porte d'entrée de la structure et réaménagement des salles collectives).
- Travail autour de la problématique du vieillissement du public sous la forme d'une formation.
- Participation au festival de l'écrit avec les médiathèques du territoire et la pension de famille de Vitry-le-François.
- Recontacter l'artiste pour le projet « fresque » pour une première rencontre et mettre en place le projet.
- Relancer l'action de prévention de la PEPS sur les maladies sexuellement transmissibles.

8. Bilan commun

Même s'il existe plusieurs territoires d'intervention au sein du Club de Prévention, avec des pratiques et des méthodologies d'intervention différentes, il y a une volonté institutionnelle très forte d'uniformiser les pratiques et d'échanger les expériences professionnelles.



La pension de famille d'Épernay a vu le jour en 2010. Les professionnels qui y évoluent ont donc une expérience plus importante dans le cadre du logement accompagné que l'équipe de Vitry-le-François. En effet, la pension de famille du Sud Département n'a ouvert qu'en septembre 2019, dans une configuration différente d'Épernay. La structure sparnacienne représente un bâtiment où se regroupent tous les logements. Celle de Vitry-le-François a une configuration bien différente puisque l'ensemble des logements sont répartis dans une même barre d'immeuble sur 3 entrées différentes. Cela implique une méthode d'intervention et des moyens différents.

Dans ce cadre et afin de mutualiser les pratiques professionnelles, les 2 territoires ont donc travaillé ensemble sur leurs méthodes lors de 2 demies journées. L'équipe de Vitry-le-François a ainsi pu s'appuyer sur les pratiques déjà existantes et les adapter à leur territoire et à leur public.

Une plaquette d'information et de présentation commune des pensions de famille du Club de prévention a ainsi été travaillée et finalisée au cours de l'année 2021. Celle-ci est actuellement en cours de validation.

Dans la même logique, les deux territoires ont participé à une première réunion avec la DDETSPP le 21 octobre 2021, qui avait pour objet la reprise des échanges de pratiques entre les gestionnaires de pensions de famille et de résidences accueil dans la Marne. Plusieurs groupes de travail devraient suivre avec des thèmes différents.

Les équipes ont été réunies autour d'une intervenante de la MDPH afin d'harmoniser un même niveau d'information sur les orientations et réorientations des personnes en situation de handicap psychique.

Du 7 au 10 décembre 2021 a eu lieu la semaine du logement accompagné à laquelle ont participé les pensions de famille du Club de Prévention. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée une vidéo commune dans laquelle les locataires et les professionnels de chaque structure présentaient leur propre vision des pensions de famille.

Pour la première fois depuis la création des séjours au sein des pensions de famille, les 2 territoires ont décidé de participer à un départ commun qui se fera en Bretagne. Plusieurs temps ont été dédiés en présentiels et en visioconférence afin de travailler sur l'élaboration de ce projet qui aura lieu en 2022.

• Pension de Famille de Vitry-le-François •

• « Les Pensées » •



Descriptif de la structure :

La pension de famille « les Pensées » dispose de 10 logements de type F2 et d'une loge composée d'un espace collectif (partagé avec la Résidence Accueil), d'une buanderie, de bureaux et d'une salle de réunion et d'entretien dédiée aux partenaires. Elle a ouvert ses portes en septembre 2019, sur le secteur Vitryat. Les résidents peuvent y accéder avec leurs animaux de compagnie.

Orientation / Entrée

L'orientation est systématiquement actée par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Les documents administratifs demandés le jour de l'entrée en pension de famille sont un dossier papier de demande d'APL complété, une assurance habitation qui couvre l'année civile et le règlement de la caution.

Le jour de l'entrée en résidence le règlement de fonctionnement et le titre d'occupation sont signés par le résident, son représentant (mandataire judiciaire) et le Club de Prévention.

Partenariat

Un travail en partenariat est effectué par le couple d'hôtes, les mandataires judiciaires, le CMP/EPSM, la CSD, le CCAS, les bailleurs, les infirmiers libéraux, les services d'aide à la personne et le CLIC.

Une synthèse annuelle au minimum est mise en place avec l'ensemble des partenaires et le résident. Elle permet d'ajuster et de coordonner l'accompagnement des partenaires aux besoins du résident afin de favoriser un accompagnement social global et personnalisé.

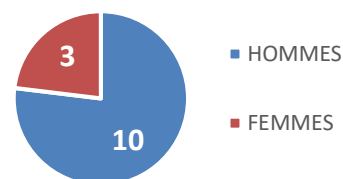
Typologie du public

En 2021, la pension de famille a accueilli 13 personnes seules : 3 femmes et 10 hommes dont 6 résidents avec des animaux de compagnie.

Le taux d'occupation à la pension de famille « Les Pensées » a été de 76%. Ceci s'explique par les sorties qui nécessitent ensuite un temps pour une nouvelle orientation.

La moyenne d'âge est de 46 ans, le plus jeune résident a 25 ans et le plus âgé a 66 ans.

Répartition Hommes / Femmes

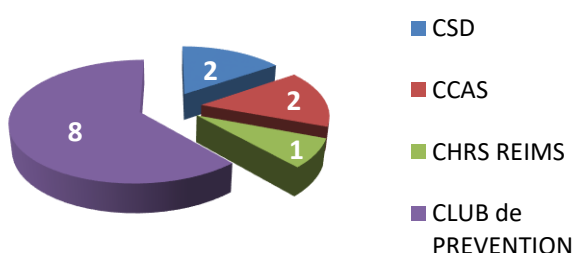


Animaux de compagnie

« Les animaux de compagnie sont autorisés dans la pension de famille ou résidence accueil. En revanche sont interdits les animaux « exotiques » ou dangereux. Ainsi sont interdits les serpents, iguanes ou animal rampant ainsi que les chiens de catégorie 1 et 2, soit les chiens d'attaque ou de garde. »

La Pension de Famille a accueilli 11 animaux sur l'année 2021.

Prescripteurs

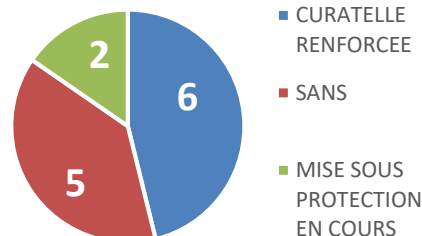


Les différents prescripteurs sur l'année 2021 ont été la Circonscription de la Solidarité Départementale, le Centre Communal d'Action Sociale de Vitry-le-François, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Reims et le Club de prévention d'Épernay.

Mesures de protection

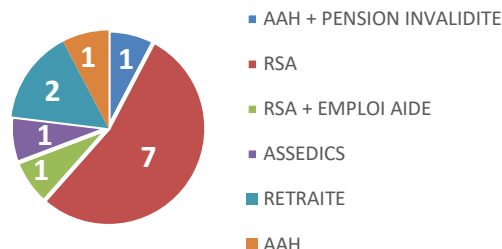
Au 31 décembre 2021, 6 résidents étaient sous curatelle renforcée portée par l'UDAF ou par un mandataire indépendant.

2 résidents étaient en attente d'une convocation auprès du Juge des Tutelles début 2022, pour mettre en place de la mise sous protection.

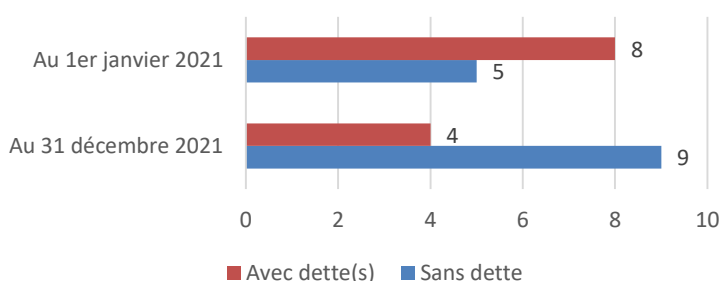


Ressources

8 résidents percevaient le RSA, 1 cumulait l'AAH avec une pension d'invalidité, 1 résident cumulait le RSA avec un emploi aidé et 1 percevait l'allocation chômage.



Endettement



Au 01 janvier 2021, 8 résidents avaient des dettes : dettes CLUB (frais d'hébergement antérieurs ou refacturation d'intervention), dettes antérieures à l'entrée ou/et remboursement dossier surendettement.

Au 31 décembre 2021, 4 résidents ont apuré leur dette sur l'année 2021. Les dettes restantes concernaient des dossiers de surendettement ou des amendes antérieures à l'entrée.

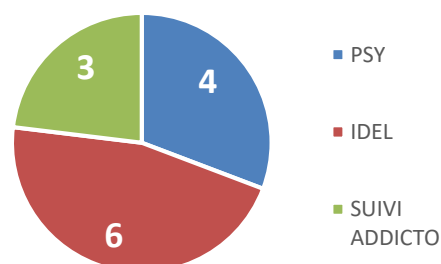
Santé

À la pension de famille « Les Pensées », 4 résidents bénéficiaient d'un suivi psychologique soit avec le CMP de Vitry-le-François, soit avec la Maison de MERPHY ou dans le cadre d'un CER (Contrat d'Engagement Réciproque) avec la CSD.

3 ont bénéficié d'un suivi addictologie au centre hospitalier de Vitry-le-François ou avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de l'hôpital de Chalons-en-Champagne.

6 résidents recevaient quotidiennement à leur domicile la visite d'une infirmière libérale pour la distribution de leur traitement.

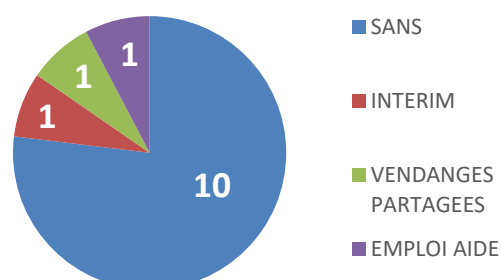
100% des personnes qui résident à la Pension de Famille ont un médecin traitant sur le secteur vitryat ou aux alentours.



Emploi

Le domaine de l'emploi est un domaine complexe à travailler car la santé des locataires représente un frein à toute activité professionnelle.

Seules 3 personnes ont travaillé sur l'année 2021, en emploi aidé, en intérim ou avec les vendanges partagées.



Gestion locative

Le public de la pension de famille a un statut de locataire. Lors de son entrée, chaque résident possède un titre d'occupation ouvrant droit aux Aides Personnalisées au logement (APL).

À l'entrée à la résidence un état des lieux d'entrée est effectué et une caution est demandée. Il est nécessaire aussi qu'une souscription d'assurance habitation à l'année soit effective. Si nécessaire, nous accompagnons les personnes dans la réalisation du dossier de sollicitation des APL. Le règlement de fonctionnement et le titre d'occupation leur sont également expliqués. Ces derniers sont signés par la personne ou son représentant.

L'APL est perçue à la hauteur de 353€ pour 9 résidents, 305€ pour 1 et 256€ pour le dernier. Au 31 décembre 2021, 2 résidents avaient leurs droits en cours d'ouverture. Les APL sont calculées en fonction de leurs ressources.

Un chèque énergie mensuel a été déduit pour tous les résidents à hauteur de 15€20 sur leur redevance.

Le couple d'hôtes

Le couple d'hôtes assure différents « services » au sein de la résidence :

- Aide à la vie quotidienne auprès des résidents : sensibilisation sur l'hygiène de vie, notamment alimentaire, sur le respect des règles relatives à l'occupation du logement, à la vie collective et au respect du règlement de fonctionnement.
- L'orientation des résidents vers le droit commun.
- L'aide à l'accès au soin avec un accompagnement si besoin.
- Un soutien aux liens familiaux.
- Une veille, en exerçant un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par les résidents.



- L'organisation d'activités collectives autour des actes du quotidien, des animations avec les résidents (jeux, sorties ...). L'espace collectif partagé entre la Résidence Accueil et la Pension de Famille favorise souvent la préparation et la prise en commun de repas. Ces lieux d'échanges permettent de rompre l'isolement affectif et social des résidents et de développer des relations sociales en fonction de souhait de chacun. Des groupes de paroles autour d'un café sont aussi privilégiés afin que chaque personne puisse échanger dans un groupe, trouver sa place et dire ses envies, son ressenti.
- Proposition d'accompagnement en courses collectives une fois par semaine.
- L'ouverture vers l'extérieur et à l'exercice de la citoyenneté.

Aide à domicile

Trois personnes ont bénéficié d'une aide ménagère, mise en place par le couple d'hôtes en lien avec le CLIC ou par le mandataire de la personne directement.

Constats et analyses des différentes problématiques repérées

Les problématiques rencontrées sont le refus de soin, les addictions, les violences et les conflits verbaux. Le refus de soin démontre l'importance d'une collaboration très étroite avec les partenaires de la santé sur le territoire. De plus, il est de plus en plus difficile de trouver un médecin traitant ou un dentiste sur le secteur de Vitry-le-François. Pour les médecins traitant nous avons dû élargir nos recherches sur les villages aux alentours.

Deux personnes ont quitté la pension de famille pour partir vivre en logement autonome. Les sorties ont été travaillées en amont avec les partenaires, afin que les personnes partent dans les meilleures conditions possibles. Une personne a quitté la résidence suite à des faits de violence. Une personne est partie dans une pension de famille dans une autre région. La sortie a également été travaillée en amont avec les partenaires pour que l'orientation soit la plus adaptée.

La pension de famille étant ouverte depuis 2019, la COVID a une nouvelle fois stoppé l'élan des activités collectives qui se sont transformées en accompagnements individuels ou en petits groupes.

La disposition des appartements et de la loge (bureaux collectifs) est un point à travailler. Certains résidents se sentent parfois en insécurité et trop éloignés de celle-ci.

• Résidence Accueil de Vitry-le-François •

• « Les Pensées » •



Descriptif de la structure :

La résidence accueil « Les Pensées » a ouvert en septembre 2019, sur le secteur vitryat. C'est une modalité de pension de famille destinée au même public, avec un suivi renforcé concernant l'état de santé des résidents par le secteur sanitaire. Cela concerne des personnes en grande exclusion qui ont connu des passages fréquents par les dispositifs d'hébergement et qui sont en situation de handicap psychique suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie collective et vivre en logement autonome. Un accompagnement et des soins sont garantis en fonction de leurs besoins.

Une convention de partenariat entre le secteur psychiatrique et notre résidence accueil a été signée. Aussi, comme toutes les autres résidences accueils, un certificat de stabilité est à fournir par le médecin psychiatre à l'entrée dans la structure. La continuité des soins au sein du Centre Médico Psychologique (CMP) de Vitry-le François et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de Châlons-en-Champagne est obligatoire. L'orientation est systématiquement réalisée par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

La Résidence Accueil dispose de 5 logements de type F2 et d'une loge composée d'un espace collectif, d'une buanderie, de bureaux et d'une salle de réunion pour les partenaires. L'espace collectif est partagé avec la pension de famille « Les pensées ».

Orientation / Entrée

L'orientation est systématiquement actée par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Les documents administratifs demandés le jour de l'entrée en résidence accueil sont un dossier papier de demande d'APL complété, une assurance habitation à l'année, un certificat de stabilité émis par le médecin psychiatre et le règlement de la caution.

Le jour de l'entrée en résidence le règlement de fonctionnement et le titre d'occupation sont signés par le résident, son représentant (mandataire judiciaire) et le Club de Prévention.

Partenariat

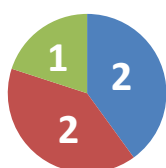
Un travail en partenariat est effectué par le couple d'hôtes avec le CMP de Vitry-le-François, l'EPSM (service U2), les mandataires judiciaires, le SAVS des ANTES, la CSD, le CCAS, les bailleurs, les infirmiers libéraux, les services d'aide à la personne et le CLIC.

Typologie du public

En 2021, la typologie du public résident était de 5 hommes, sans animaux. La moyenne d'âge est de 45 ans. Le plus jeune résident est âgé de 26 ans et le plus ancien de 63 ans. Le taux d'occupation de la résidence en 2021 est de 95%.

En mars 2021, un résident a intégré la résidence.

Prescripteurs



- CMP VITRY
- FOYER LES ANTES
- EPSM CHALONS

Les prescripteurs accompagnant les personnes dans le montage du dossier SIAO sont : 2 orientations par le CMP de Vitry-le-François, 2 orientations par le Foyer les ANTES et un par l'EPSM de Châlons-en-Champagne (service U2).

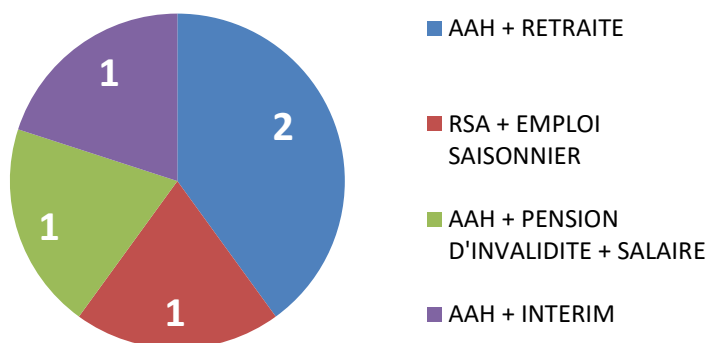
Logement antérieur

Les hébergements antérieurs des résidents étaient un logement autonome, deux sorties d'hôpital et deux sorties de structures.

Mesures de protection

Les 5 résidents étaient sous curatelle renforcée à leur arrivée, portée soit par l'UDAF, l'ATI ou un mandataire indépendant.

Ressources



En 2021, 4 résidents percevaient l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) dont 1 percevait en complémentarité de l'AAH une pension d'invalidité et un salaire, travaillant en milieu protégé.

1 autre percevait en complémentarité un salaire pour des missions d'intérim et 2 résidents percevaient en complémentarité de leur retraite l'AAH.

Le résident percevant le RSA a participé aux vendanges partagées du Club de Prévention, qui lui a permis de percevoir un complément de salaire.

Un dossier à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées a été instruit en 2021 pour la personne au RSA.

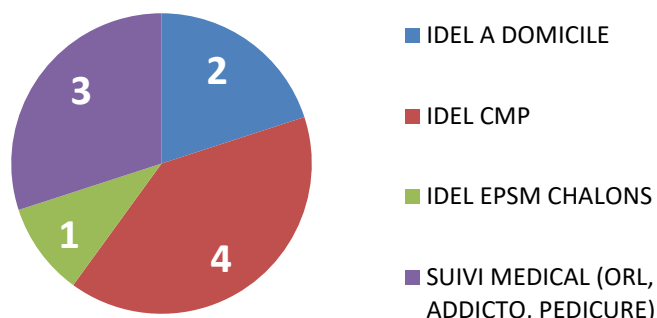
En 2021, un résident avait des dettes à l'entrée qui ont été apurées dans leur intégralité avec l'aide de la mandataire judiciaire. Au 31 décembre 2021, il n'y avait aucune dette pour l'ensemble des résidents.

Santé

4 résidents bénéficiaient d'un suivi mensuel avec un médecin psychiatre au CMP de Vitry-le-François et 1 résident au service U2 de l'EPSM de Châlons-en-Champagne. 1 autre bénéficiait d'un suivi avec une infirmière du CMP (1 fois par semaine) ou de l'EPSM (1 fois par mois) à domicile.

L'ensemble des résidents avait un traitement quotidien et des soins et bénéficiait d'un suivi avec un médecin traitant.

Une infirmière libérale intervient à domicile pour la distribution du traitement quotidien, pour 2 résidents. 1 résident est quant à lui autonome dans sa prise de traitement quotidien. Il n'y a eu aucune hospitalisation pour décompensation sur l'année 2021.

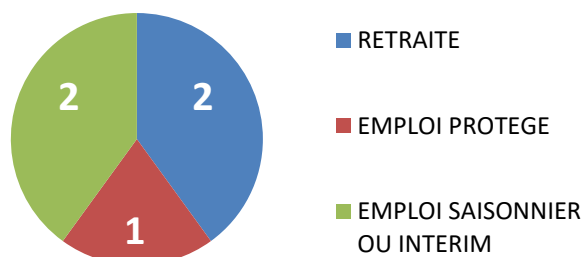


Emploi

Les deux personnes sans emploi en début d'année ont intégré toutes les deux le dispositif AMBITIONS soit en 2020 ou en 2021, ce qui leur a permis d'avoir une dynamique pour la recherche d'emploi.

Ces deux personnes ont pu soit participer aux vendanges partagées, soit accéder à des missions d'intérim suite à cet accompagnement.

Situation Emploi au 31 décembre 2021



Logement

Le maintien dans le logement est un domaine travaillé tout au long de l'année.

Une redevance est acquittée chaque mois avec l'aide de la mandataire judiciaire qui couvre l'ensemble des frais liés au titre d'occupation (loyer, charges, frais annexes) déduction faite des APL et du chèque énergie.

Le montant moyen d'APL perçu par les résidents est de 254€40. Ces dernières sont calculées en fonction des ressources. Le montant du chèque énergie déduit mensuellement est de 15€20, à l'ensemble des résidents.

Aide au maintien à domicile

Des demandes d'aides au maintien à domicile ont été effectuées en partenariat avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de Vitry-le-François.

2 résidents bénéficiaient d'une aide-ménagère par l'organisme AID'HOM. 1 résident a pu bénéficier en complément d'un portage de repas quotidien auprès de l'AAPA (Aide Aux Personnes Âgées) de Vitry-le-François.

Courses collectives ou individuelles

Un accompagnement en course est proposé par le couple d'hôtes en collectif ou en individuel, une fois par semaine.

Le couple d'hôtes

Une aide à la vie quotidienne est proposée par le couple d'hôtes, comme la sensibilisation à l'hygiène de vie (alimentaire, corporelle, spatiotemporelle etc.), à l'occupation du logement, à la vie collective et au respect du règlement de fonctionnement.

Constats et analyses des différentes problématiques repérées

La mixité du public avec des locataires du Foyer Rémois et des personnes venant d'autres dispositifs peut engendrer des questionnements et de l'intolérance.

Un travail en partenariat étroit et la vigilance du couple d'hôtes permet d'éviter l'hospitalisation pour décompensation.

De plus, il est très difficile de trouver un médecin traitant ou un dentiste sur le secteur de Vitry-le-François. Pour les médecins traitant nous avons dû élargir nos recherches sur les villages aux alentours.

Le public de la Résidence accueil nécessite une surveillance particulière dans son quotidien pour éviter la mise en danger, temporiser les visites extérieures, leur rappeler les rendez-vous médicaux, les accompagner en courses, travailler autour de l'estime de soi et du savoir être et enfin impulser l'entretien de leur logement.

Modalités d'intervention dont impact COVID

De par la crise sanitaire, les ateliers et regroupements collectifs ont été réduits. Le couple d'hôtes a privilégié des moments d'échanges et des sorties en petits groupes. Les repas collectifs et goûters collectifs n'ont pas pu se réaliser mais des ateliers de cuisine ont été proposés en individuel ou en petits groupes également.

Le couple d'hôtes a pu proposer durant l'année 2021 : des sorties bowling, un pique-nique au Lac du Der, des sorties spectacle, en comité restreint afin de respecter les jauges suite aux protocoles sanitaires lié à la COVID.

Le couple d'hôtes a accompagné tous les résidents dans le processus de vaccination, de la prise de rendez-vous jusqu'à l'accompagnement sur les lieux de vaccination.

86 % des résidents étaient vaccinés et avaient leur pass sanitaire au 31 décembre 2021 (équivalent de la troisième dose).

Durant cette année, 3 résidents ont été testés positifs à la COVID. Deux étaient asymptomatiques et 1 a dû être hospitalisé pendant une semaine.



Commentaires sur les orientations et les sorties

Les problématiques rencontrées à l'arrivée de chaque résident sont nombreuses et variées. Les résidents peuvent présenter des addictions, des années d'errance, avoir vécu une expulsion locative, rencontrer des difficultés de gestion budgétaire etc.

Un accompagnement adapté à chaque problématique est proposé et personnalisé à chaque résident.

L'accès aux soins, en les orientant/maintenant le lien vers/avec : médecin traitant, dentiste, psychologue, CSAPA, CMP, addictologue, gynécologue... est un axe majeur pour ce public.

L'accès au droit commun : accompagnement au CCAS, actualisation RSA et Pôle Emploi, mise sous protection priorisée sur toutes les actions internes.

Les places ont été occupées totalement depuis mi-mars. Avant cela, une personne avait quitté la Résidence Accueil en fin d'année 2020. Les autres personnes sont présentes depuis l'ouverture progressive de la résidence.



Perspectives de travail pour 2022

Dès que la situation sanitaire le permettra, le couple d'hôtes souhaite remettre en place les repas et goûters collectifs à la loge, ainsi que des sorties en plus grand groupe.

Les courses collectives seront également reconduites pour cette nouvelle année, les résidents apprécient cette proposition d'accompagnement qui peut les rassurer à certains moments.

En 2022, le couple d'hôtes souhaite proposer tous les mercredis matin un petit déjeuner ou un brunch avec les résidents afin de favoriser des temps de parole et travailler l'équilibre alimentaire.

Le festival de l'écrit sera à nouveau remis en place avec des personnes accompagnées à la résidence JOVY. À noter que pour la deuxième année consécutive, un participant de la Pension de Famille est sorti lauréat de ce festival.

Nous souhaitons la mise en place d'un atelier théâtre avec des résidents et d'autres personnes accompagnées par notre association. C'est en cours d'élaboration.

Un travail avec les résidents sera mis en place sur la projection de la nouvelle résidence qui est en construction.

L'objectif pour l'année 2022 étant de recréer du lien entre les résidents et rompre l'isolement.

Un séjour en BRETAGNE en juin 2022 est en cours d'élaboration, les résidents sont investis dans la mise en place de ce projet en commun avec la pension de famille « la Cité » d'Épernay.





Historique du projet :

C'est un dispositif d'Accompagnement, de PRévention et d'Insertion par le Logement (APRIL) qui a débuté en septembre 2014 à Épernay en s'appuyant sur un partenariat entre le bailleur « Le Toit Champenois » (aujourd'hui Plurial Novilia) et le Club de Prévention. Cette expérience concluante a été répliquée sur le quartier Croix Rouge de Reims à partir de septembre 2017.

Au 1er janvier 2020, pour Épernay, le dispositif APRIL a intégré les mesures de droit commun du département de la Marne et il a été étendu à la communauté d'agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne. Par conséquent, le dispositif est piloté par le département.

À partir du 5 octobre 2021, sur le territoire rémois le dispositif évolue aussi et le Club de Prévention étend son intervention APRIL à toute la ville de Reims.

Le projet :

Un dispositif de prévention de lutte contre les expulsions locatives avec les particularités suivantes :

- Un accompagnement social à la reprise des paiements de loyers et à la sécurisation des parcours des locataires en difficulté dans leur logement.
- Une intervention à tous les stades de l'impayé précontentieux et contentieux.
- Prévention des situations d'impayés de loyers et d'expulsions locatives par un accompagnement souple, adapté, évolutif et réactif.
- Favorisation de la signature et le respect des protocoles de prévention de l'expulsion.
- Promotion de l'accompagnement dans le logement.
- Travail autour des troubles du voisinage et de l'occupation.
- Évitement des situations de rupture et reprise contact avec les locataires en difficultés.
- APRIL vient compléter les autres dispositifs de droits communs et ne se substitue à aucun autre. Il vise à favoriser un retour vers les dispositifs de droit commun.
- Apport d'une réponse globale au parcours résidentiel des familles accompagnées (réponse inter- bailleurs).
- Travail en partenariat avec les bailleurs et les autres services sociaux.



Le public :



- Les locataires en situation d'impayés de loyer,
- Les locataires pour lesquels ni les bailleurs ni les partenaires sociaux n'ont pu entrer en contact,
- Les locataires dont le comportement génère des troubles de voisinage,
- Les locataires pour lesquels un défaut d'entretien du logement ou d'hygiène aura pu être constaté.

Une démarche « d'Aller Vers » :

Le dispositif APRIL repose sur une démarche d'aller-vers afin de favoriser l'adhésion des personnes orientées.

Aller à la rencontre, c'est une approche qui :

- Signifie la visite à domicile et privilégie le « chez soi »
- Accepte de laisser le temps à l'adhésion
- Laisse l'opportunité de nous rappeler (libre adhésion)
- S'adapte continuellement pour une démarche personnalisée

La visite à domicile est donc le mode de rencontre tout trouvé pour entrer en relation avec les familles.

Les horaires sont souples : soirées, week-end (correspondent mieux aux horaires des familles qui travaillent).

Les familles sont relancées jusqu'à l'adhésion et pour la reprise du lien (déclat qui peut se passer plus tard, à différents stades de la procédure).

L'accompagnement social :

Le but du dispositif est de recréer le lien entre les personnes et les différents interlocuteurs les concernant (bailleurs, Circonscription de la Solidarité Départementale, Centre Communal d'Action Social, Caisse d'Allocations Familiales ...).

Ce faisant, nous minimisons les risques de nouveaux impayés ou de troubles du voisinage. La stratégie d'accompagnement est aussi élaborée avec le bailleur pour mobiliser la famille.



Axes de l'accompagnement :

- Effectuer un diagnostic social pour mettre en œuvre les mesures ou aides sécurisant le parcours locatif.
- Assurer la stabilisation des paiements de façon adaptée à la situation par l'ouverture de droits, aides financières, mises en place d'apurements, aides budgétaires.
- Travailler sur l'occupation du logement : nuisibles, sur-occupation, troubles du voisinage et divers troubles de l'occupation.
- Intermédiation locative : Mettre en lien des locataires avec le bailleur (réparations locatives ou contentieux).
- Relais partenaires : Échanger avec les partenaires pour sécuriser les parcours.

Équipe éducative en 2021 : 4 Équivalents Temps Pleins

1 ETP à Épernay et 3 à Reims

Depuis le 5 octobre, avec l'extension du dispositif sur Reims, un 3ème éducateur a rejoint l'équipe.

Sur Épernay, un éducateur est référent du dispositif. Un éducateur du service vient en soutien pour l'arpentage et quelques situations afin d'offrir une option supplémentaire à la stratégie d'accompagnement.



Contexte 2021

La référente du dispositif sur Épernay a pris son congé maternité. Sur ces 6 mois d'absence, différents membres de l'équipe logement ont effectué le remplacement. La multiplicité des interventions a eu une incidence négative sur la fluidité du dispositif.

L'extension du dispositif APRIL sur la ville de Reims a nécessité de repenser totalement l'organisation, de créer de nouveaux outils et d'amorcer le travail partenarial face à la multiplicité des acteurs (agences bailleurs, 6 CSD, 3 chargés de mission logement) pour présenter le dispositif.

Fin 2021, les différentes agences des bailleurs étaient toujours en cours de rencontres. La rencontre avec les travailleurs sociaux du département n'a pas pu avoir lieu puisque le SILS n'a pas pu nous recevoir avant décembre 2021. L'ensemble des travailleurs sociaux, des responsables du CCAS et de la cellule cas complexe de la ville ont été rencontrés.

Chiffres clés APRIL Épernay – Reims en 2021 :

221 ménages accompagnés sur les deux territoires.

Ce sont au total **534 tentatives de rencontre**.

Pour les 2 sites, il faut en moyenne 3 visites à domicile pour rencontrer la famille. À Reims, le nombre de visites est allé jusqu'à 10 tentatives et à Épernay jusqu'à 26 tentatives. La différence s'explique par le public orienté à Épernay, (n'a pas répondu à une convocation de la CSD ou du CCAS avant l'orientation). La taille du territoire est aussi une explication.



172 ménages sortis du dispositif :

- 46 ont soldé leur dette (**26%**)
- 48 ont repris le paiement régulier de leur loyer (**28%**)
- 21 accords de règlement pris avec le bailleur, 8 délais avec paiements, 10 protocoles signés
- **87%** de sorties positives pour Reims et **67%** pour Épernay (orientations différentes)
- 1 expulsion locative
- 16 logements rendus

Comparatif Épernay – Reims :

Caractéristiques du public :

Quel que soit le territoire, nous retrouvons des caractéristiques proches. Les locataires sont très majoritairement des personnes seules avec ou sans enfant(s). Dans 77,5% des situations, un seul adulte est présent dans le logement pour faire face aux différents frais. Nous observons plus de femmes seules sur Reims que sur Épernay.

36% des locataires ont moins de 35 ans. Néanmoins, nous pouvons noter qu'il y a davantage de locataires âgés sur Épernay (20% ont plus de 56 ans contre 12% sur Reims).

Concernant l'emploi, des distinctions apparaissent sur les territoires puisque 40% des locataires rémois perçoivent un salaire contre 30% à Épernay.

Un parallèle avec les ressources se constate puisque 13% des personnes accompagnées à Épernay sont sans ressources en début de mesure contre 7% sur Reims. Une corrélation est à faire avec les causes de l'impayé puisque 27% des locataires font face à une perte d'emploi à Épernay contre 10% à Reims.

Causes de la situation précontentieuse ou contentieuse :

Les choix budgétaires (34% pour Épernay, 36% pour Reims) sont la cause principale de l'impayé sur les deux territoires. Lorsque le budget est serré, les locataires privilégient le paiement d'autres factures comme l'alimentation, les énergies (électricité, gaz, carburants), les frais de scolarité de leur(s) enfant(s) plutôt que le règlement du loyer, souvent perçu comme moins prioritaire.

Pour Reims, nous avons des orientations pour des troubles du voisinage (7%) ce que nous ne retrouvons pas sur Épernay. Pour le moment, le dispositif est observé en COSPALL par le département à travers le prisme de l'impayé locatif.



Accompagnement proposé :

Pour les deux territoires, l'accompagnement repose sur un travail budgétaire. Sur Reims, les aides budgétaires ont été plus fortement sollicitées. Cela s'explique par le public relevant plus souvent d'Action Logement et/ou des aides au loyer proposées par le CCAS de Reims qui n'existent pas sur Épernay. Des mesures de protection (curatelle, Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée, Aide à la Gestion du Budget Familial, Aide Éducative Budgétaire) ont concerné 6% des locataires sortis du dispositif.

L'ouverture des droits reste un axe majeur : 50% des cas pour les situations sparnaciennes contre 28% à Reims.

Des problématiques de santé (fragilités psychologiques ou maladies psychiatriques, addictions) sont aussi nombreuses, elles ont des répercussions importantes sur le logement comme les impayés et les difficultés d'occupation (incurie, Diogène, troubles du voisinage).

Pour l'année 2021, nous avons accompagné 36 ménages dans une situation particulièrement grave et complexe.

Situation du ménage à la sortie du dispositif :



Des différences entre les territoires peuvent s'expliquer quant aux décisions d'orientation sur le dispositif.

À Reims, le dispositif s'inscrit pleinement dans une dimension préventive puisque plus de la moitié des orientations concerne des ménages en précontentieux.

À Épernay, 4% des orientations concernent des situations précontentieuses, 50% des ménages sont déjà assignés au tribunal et 15% sont au stade de la réquisition. En effet, en COSPALL (comité d'orientation animé par le département), APRIL est un outil parmi d'autres. Le COSPALL est aussi ouvert aux locataires du parc privé. Cette différence impacte de fait les situations à la sortie.

Cependant, la forte dimension préventive sur Reims pourrait évoluer par les directives des bailleurs visant à une application plus stricte de la procédure d'expulsion. En effet, au 2^{ème} mois d'impayé, le 1^{er} stade de la procédure est maintenant enclenché ce qui va réduire la durée précontentieuse.

Pour Épernay, nous sommes intervenus pour faciliter, finaliser ou constater le rendu du logement pour 27% des orientations. Pour Reims, ce chiffre tombe à 4,4%.

Une autre différence majeure se retrouve dans la durée d'accompagnement puisque la moyenne est de 8 mois pour Épernay et 5 mois pour Reims.



• **APRIL Épernay** •

L'orientation :

Elle est décidée lors d'un comité mensuel d'orientation et de suivi partenarial des mesures d'accompagnement lié au logement (COSPALL) où sont réunis les bailleurs, la CSD, le CCAS et les prestataires de mesures d'accompagnement social comme l'UDAF, la Croix Rouge et le Club de prévention.

APRIL vient compléter les autres dispositifs de droits communs et ne se substitue à aucun. Il s'agit d'un moyen d'aller vers le public non connu ou ne répondant pas aux sollicitations pour l'amener ou le ramener vers le droit commun.

Les partenaires :

Les bailleurs avec lesquels nous travaillons sont Plurial Novilia, le Foyer Rémois et des bailleurs privés. Les chargés de mission logement de la CSD d'Épernay et du CCAS sont des partenaires très réguliers. Au cours de l'année 2021, un renforcement du travail partenarial avec la chargée de mission du CCAS d'Épernay s'est opéré et s'est traduit par des accompagnements communs.

Le dispositif APRIL Épernay a débuté avec le bailleur Plurial Novilia et des rencontres mensuelles entre le bailleur et l'éducateur du Club de Prévention existent depuis des années. Cette organisation s'est mise en place en fin d'année 2021 avec le Foyer Rémois.

Le SILS réunit une fois tous les deux mois l'ensemble des partenaires afin d'évoquer chacune des situations suivies ; il s'agit du Comité de Suivi Organisationnel. C'est lors de ce comité que sont étudiées chacune des situations, et que sont décidées les mises en veille et les sorties des ménages du dispositif APRIL.

Volume de l'accompagnement :

73 familles ont été accompagnées en 2021.



Comparatif du dispositif APRIL sur plusieurs années :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre de ménages en file active	48	48	64	26	42	73
Poursuite de l'année précédente			35		15	25
Nbre orientations COSPALL					27	49*

* les données suivantes reposent sur 48 orientations. En effet, une mesure n'a jamais démarré.

Nombre de ménages orientés par mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 :

Les orientations mensuelles sont très variables allant de 0 à 11 par mois :

Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
3	2	0	6	2	3	2	2	11	6	9	2

Les mois pendant lesquels la demande est plus forte peuvent s'expliquer aussi par la fin de l'ajournement de plusieurs dossiers.

Nombre de ménages suivis par mois du 1er au 31 décembre 2021 :

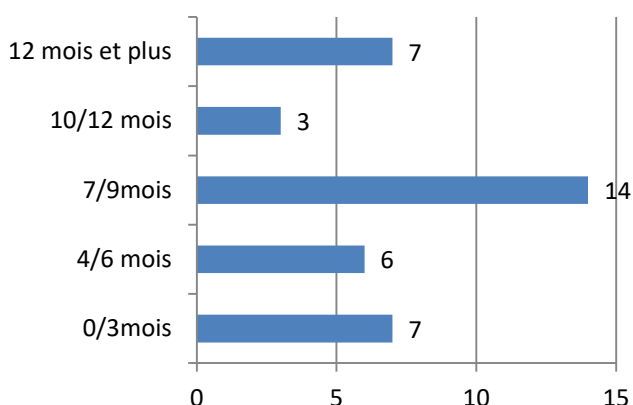
jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	Aout	sept	oct	nov	déc
27	26	26	31	33	23	25	19	29	31	40	36

29 ménages sont en moyenne suivis en file active (situations en cours et en veille) pour 1 Équivalent Temps Plein (ETP) éducatif.

38 ménages sont issus du parc locatif de Plurial, 3 du secteur privés, et 7 du parc du Foyer Rémois.

Le SILS a opté en 2021 pour la réunion des partenaires en Comité de Suivi Opérationnel qui se réunit tous les deux mois, ce qui peut entraîner aussi une augmentation de la moyenne du nombre de ménages suivis. Il faut en effet quelques fois attendre 1 mois supplémentaire pour demander la sortie du dispositif.

Durée d'accompagnement pour les 37 ménages sortis :

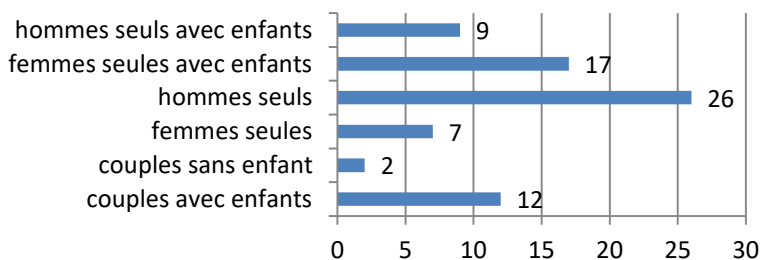


La durée moyenne d'accompagnement est de 8 mois. Il est nécessaire de relativiser cette moyenne puisque certaines situations complexes et très dégradées socialement dépassent les 6 mois d'accompagnement.

La moyenne est définie par le nombre de jours d'accompagnement – soit la différence entre l'entrée sur le dispositif et la sortie. Les personnes arpentées non rencontrées sont calculées dans la durée d'accompagnement.

CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ EN 2021 :

Composition familiale des 73 ménages accompagnés :

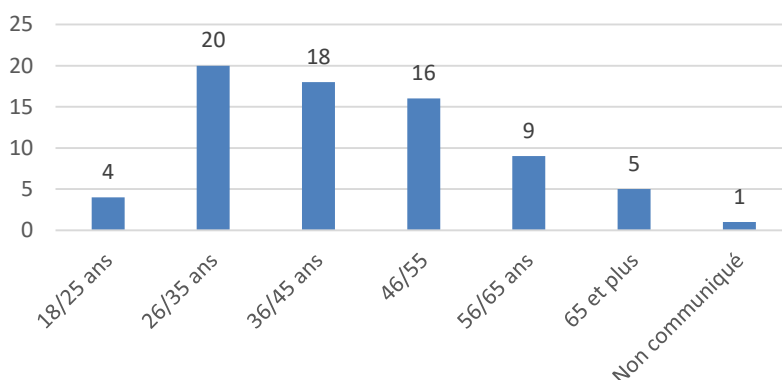


Il est observé que la plupart des personnes accompagnées sont des hommes seuls et des femmes seules avec enfants, soit près de 59% des ménages suivis.

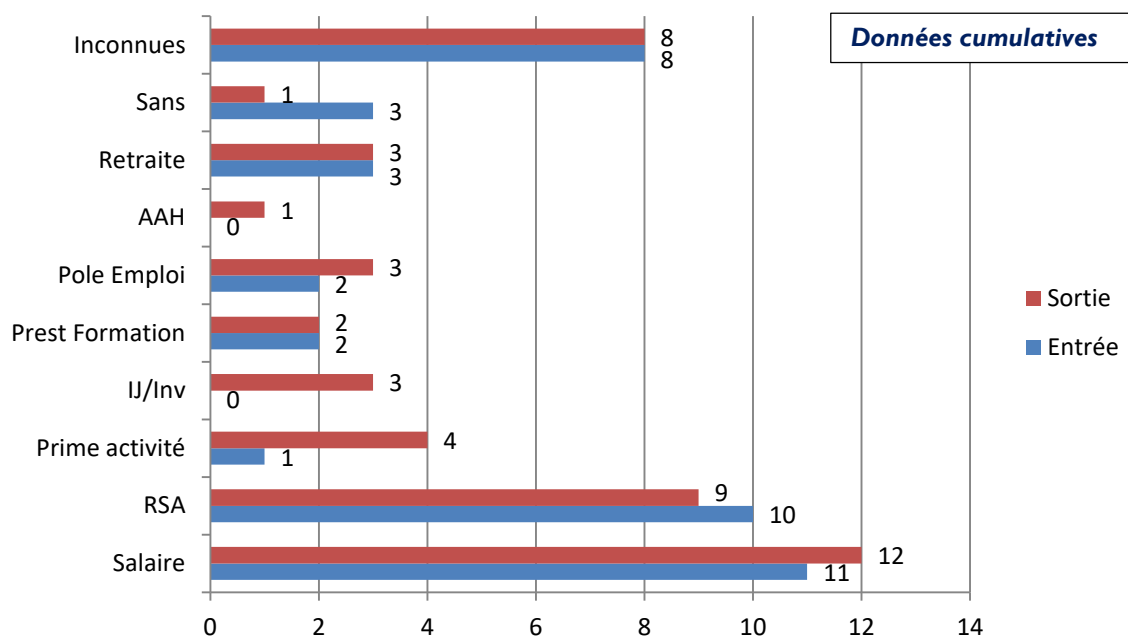
Âge du locataire principal sur les 73 ménages accompagnés :

Plus de 57% des personnes suivies ont moins de 46 ans. Parmi les 65 ans et plus, nous avons accompagné 5 personnes.

Le Département a orienté une personne sur le dispositif sans communiquer de renseignement sur son âge. Cette personne n'a jamais été rencontrée.



Ressources à l'entrée / Ressources à la sortie des 37 ménages sortis :



Nous pouvons observer que 3 ménages étaient sans aucune ressource à l'entrée dans le dispositif. Les raisons sont diverses : non recours aux droits, perte d'emploi, maladie, perte du droit de séjour, rupture de droits... Comme indiqué dans le graphique, les ressources de 8 ménages n'ont pu être connues avant la fin de l'année 2021 (rendu du logement avant rencontre, arpentage en cours).

81% des personnes ayant des ressources liées à une activité professionnelle ont un CDI à l'entrée (temps partiel et plein). Pour le reste, il s'agit de missions d'intérim, de CDD ou contrats saisonniers.

À la sortie, 2 personnes qui étaient sans emploi à l'entrée sur le dispositif ont pu (re)trouver un emploi. Sur 3 personnes sans ressources à l'entrée sur le dispositif, 2 ont retrouvé un emploi et une autre a pu bénéficier de l'AAH. 1 personne bénéficiaire du RSA a vu ouvrir ses droits Pole Emploi.

Une personne sans ressources est sortie du dispositif pour non adhésion. Elle était en CDI à l'entrée et a démissionné de son emploi.

Nous observons une remobilisation sur l'emploi pendant l'accompagnement puisque 15 personnes ont travaillé au cours de l'accompagnement. L'ouverture des droits a également une incidence dans l'évolution des ressources des personnes.

L'accompagnement :

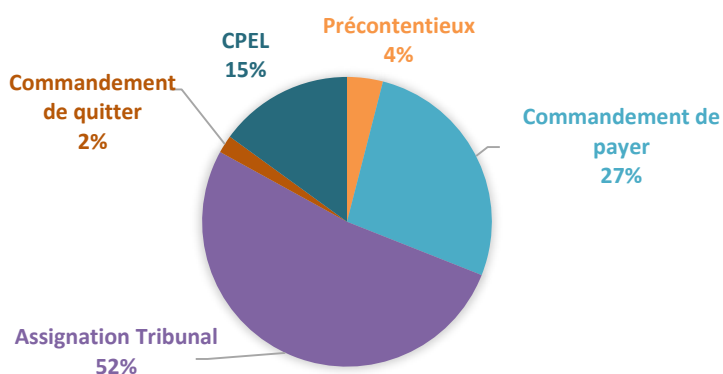
Il est précisé qu'en 2021 une seule famille a été orientée pour troubles de voisinage. Aucune orientation n'a été décidée pour un autre trouble telle que la sur-occupation, présence de nuisibles ou défaut d'entretien du logement. Une situation d'incurie a toutefois été révélée en cours d'accompagnement.



Concernant les nouvelles orientations 2021 :

Sur les 48 nouvelles orientations, 40 ménages étaient encore titulaires d'un contrat de bail à leur entrée sur le dispositif, 25 ménages étant assignés au tribunal. APRIL n'intervient que pour 4% à un stade pré-contentieux.

Force est de constater que près de 70% des ménages orientés se situent à un stade avancé de la procédure d'expulsion (de l'assignation à la réquisition).



La reconnaissance du dispositif par la Sous-Préfecture et les partenaires a pu conduire aussi certaines familles à être accompagnées sur le dispositif APRIL y compris lorsqu'elles sont à un stade très avancé de la procédure d'expulsion. Cela peut expliquer en partie le nombre de ménages appelés en Commission de Prévention des Expulsions Locatives.

À noter qu'entre l'inscription en COSPALL et l'orientation sur APRIL, il peut se passer plusieurs mois (3 mois). Pendant ce temps, la procédure d'expulsion avance pouvant aller du commandement de payer à l'assignation.

L'arpentage, une démarche « d'aller vers » :

Aller à la rencontre, c'est une approche empirique qui :

- Signifie la visite à domicile et privilégie le « chez soi »,
- Accepte de laisser le temps à l'adhésion,
- Laisse l'opportunité de nous rappeler (libre adhésion),
- S'adapte continuellement pour une démarche personnalisée.

Si le mode de rencontre privilégié est la visite à domicile, les travailleurs sociaux déposent aussi leur carte de visite et/ou tentent des prises de contact par téléphone ou mail.

PLUS DE 81% DE RENCONTRES :

Il faut en moyenne 3 visites à domicile pour entrer en contact avec les personnes orientées.

Il est précisé que sur les 48 orientations en 2021, 7 familles ont quitté le logement avant rencontre dont 4 reprises Beteille, et 2 personnes n'ont pas encore été rencontrées.

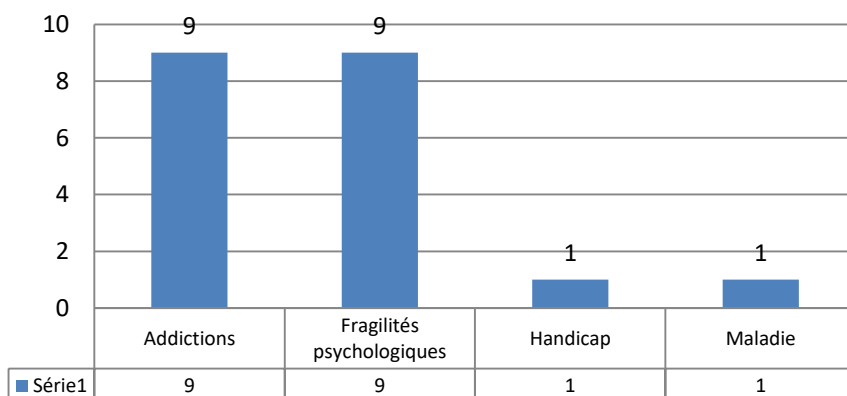
Une personne a pu être arpentée 26 fois (dont 4 visites de relance).

135 visites ont été tentées pour rencontrer les personnes orientées sur le dispositif et **18 visites à domicile** pour relancer des contacts.

Les grands domaines d'intervention :

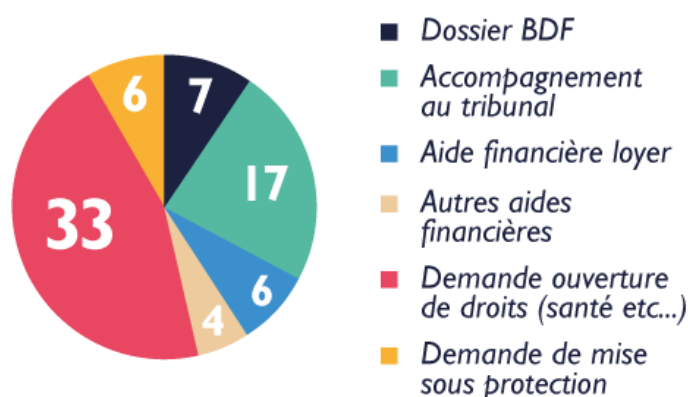
- Travail budgétaire : Prioriser le paiement du loyer, soutenir le budget, état des lieux des dettes, dépôt de dossier de surendettement, aide financière etc...
- Ouverture des droits : le soutien budgétaire passe en premier lieu par l'accès aux droits.
- Travail dans le logement : occupation du logement, économie d'énergie, droits et devoirs du locataire, souscription de l'assurance habitation, hygiène, gestion du bruit.
- Relais et Orientation : un accompagnement gradué qui vise l'autonomie des familles et permet le retour vers les dispositifs des droits communs (CCAS, CSD, CLIC).
- Remise en lien avec le bailleur.
- Travail au niveau médical : parce qu'une stabilisation financière et administrative peut aussi être quelque fois possible grâce à un accompagnement vers les professionnels de santé.

Difficultés liées à la santé



Sur les 48 orientations, 20 personnes rencontraient un problème de santé. Cet axe est donc un axe important de travail dans l'accompagnement APRIL.

Les principaux accompagnements réalisés :



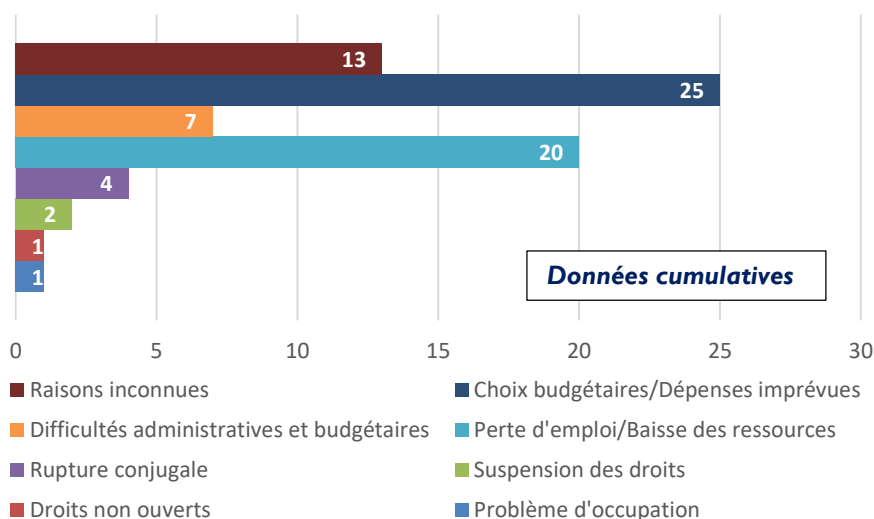
En 2021, 17 ménages ont été accompagnés au Tribunal dans le cadre de la procédure d'expulsion. 35% des 48 nouvelles orientations ont ainsi pu être accompagnées au Tribunal de Châlons-en-Champagne.

33 ouvertures de droits ont été réalisées avec les personnes ; de la demande de prime d'activité à la demande de complémentaire santé solidaire.

6 demandes de mises sous protection ont été envoyées.

Les causes principales de la situation de précontentieux et de contentieux :

Pour 34% des ménages rencontrés et accompagnés, l'impayé de loyers s'explique souvent par une priorisation du budget sur d'autres postes que le loyer ou des dépenses imprévues (régulation de charges, rappel d'impôts, réfrigérateur en panne etc...). Viennent ensuite des pertes de ressources et d'emploi (28%) puis des difficultés administratives et budgétaires (10%).



Les changements de statuts récurrents que connaissent les personnes accompagnées (chômage, salaire, maladie, rupture, RSA...) engendrent des difficultés administratives et des baisses de revenus qui rendent la gestion budgétaire difficile. Cela est sans compter sur le virus Covid-19 qui a pu engendrer des pertes d'emplois (CDD non reconduit, emplois de la restauration condamnés etc...).

Accompagnement des familles dans la procédure (dossiers en cours et dossiers sortis) :

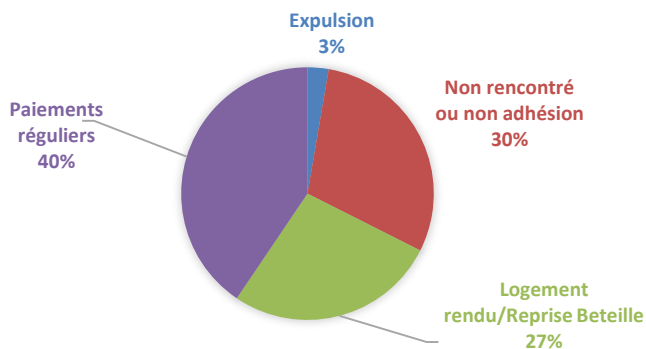
	Accord de règlement (bailleur)	Délais Paiement (jugement)	Protocole Borloo	Reprise des paiements	Nouveau bail	Expulsés
Plurial Novilia	3	6	3	15	2	1
Foyer Rémois		1				
Bailleurs privés						
TOTAL	3	7	3	15	2	1

Beaucoup de ménages ont été assignés en fin d'année et n'ont pas encore eu le délibéré de l'audience.

Très peu d'accord de règlement sont pris avec le bailleur, la cause en est le stade très avancé de la procédure au moment de la saisie du dispositif. Pour rappel, seulement 4% des ménages accompagnés se situent au stade précontentieux, et 52% sont assignés au Tribunal (avant audience ou dans l'attente du délibéré).

SITUATION DES MÉNAGES À LA SORTIE :

37 familles sont sorties du dispositif APRIL entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021.



Sur les 37 familles sorties du dispositif, 11 n'ont pas trouvé d'issue positive (30%) : faute de rencontre (logement vide ou aucune rencontre) ou faute d'adhésion (l'accompagnement proposé a été clairement refusé ou l'accompagnement n'a pas permis une évolution de la situation faute de mobilisation de la famille). Une personne a été expulsée.

Sur les 26 familles accompagnées, 5 ménages ont pu solder leurs dettes, 2 ont résigné un bail, 10 personnes ont rendu leur logement et 8 ont repris le paiement des loyers depuis plus de 3 mois. Cela représente 67% de sorties positives.

PERSPECTIVES 2022 :

- Inviter à la rencontre mensuelle le service contentieux du bailleur afin d'envisager plus de souplesse dans la procédure dès lors que les dossiers sont dirigés vers APRIL.
- Le passage de relais APRIL vers le droit commun doit être amélioré soit en renforçant les interventions sociales de la CSD ou du CCAS au cours de l'accompagnement, soit en mettant en place des mesures d'accompagnement dans le logement comme l'ASLL. Dans cette perspective, des rendez-vous réguliers vont être mis en place avec la CSD et le CCAS pour favoriser le lien avec les travailleurs sociaux de leur service.
- APRIL s'inscrit sur la ville d'Épernay et son agglomération. Jusqu'à présent, toutes les orientations décidées ne dépassent pas les murs de la ville. Une rencontre avec les travailleurs sociaux intervenant sur les secteurs ruraux de l'agglomération aurait un intérêt.
- Les durées initiales d'accompagnement de deux mois décidées en COSPALL devraient être conclues au minimum pour 3 mois parce que la durée ne correspond pas aux dates de rencontre du CSO (tous les deux mois) pendant lequel sont revues les dates de fin d'accompagnement. Aussi, la durée est quelque fois fixée à 1 mois, cette durée d'accompagnement n'est pas tenable ne serait-ce qu'au regard de la durée d'arpentage. Une meilleure prise en compte du regard des professionnels de terrain permettra de définir au mieux la durée d'accompagnement.



• APRIL Reims •

L'orientation :

Elle était effectuée lors d'un **comité de suivi mensuel** : 8 comités réalisés de janvier à septembre 21 sur la même organisation que les années précédentes sur le Quartier Prioritaire de la Ville de Croix Rouge.

À partir d'octobre 2021, 3 comités ont été réalisés sur la ville de Reims, dans lesquels sont réunis bailleurs et partenaires sociaux. Ces comités sont organisés afin d'échanger sur les situations problématiques.

Sur ce nouveau fonctionnement : les orientations et les sorties se font sur un tableau partagé en ligne. Le Club de Prévention coordonne le dispositif.

Les partenaires :

Avec l'extension du dispositif sur toute la ville de Reims depuis le 5 octobre 2021, de nouveaux partenaires se sont ajoutés. Aujourd'hui les partenaires sont Plurial Novilia, Foyer Rémois, Reims Habitat, CSD, CCAS, Action Logement, les services de l'état et la CAF.



Volume de l'accompagnement :

Orientation lors du comité de suivi

	Total des orientations		Entrées sur APRIL		Familles réorientées vers le bailleur ou la CSD et celles en attente de décision		2 ^{ème} proposition d'orientation sur APRIL	
	01/21 à 09/21	10/21 à 12/21	01/21 à 09/21	10/21 à 12/21	01/21 à 09/21	10/21 à 12/21	01/21 à 09/21	10/21 à 12/21
Foyer Rémois	37	36	30	28	7	8	4	2
Plurial Novilia	59	28	40	11	19	17	11	1
Reims Habitat	44	19	34	5	10	14	8	2
Total des orientations	140	83	104	44	36	39	23	5

140 ménages orientés sur l'ancien dispositif en 2021 dont 104 sont entrés sur APRIL et 101 sont sortis du dispositif au cours de l'année 2021.

83 ménages orientés sur l'extension du dispositif fin 2021 dont 44 sont entrés sur APRIL et 34 sont sortis du dispositif au cours de l'année 2021.

68 ménages suivis par mois en moyenne en file active et en veille (pour 2 ETP) sur une période de 9 mois.

Le nombre de ménages suivis en moyenne par mois depuis octobre 2021 n'est pas représentatif car l'extension du dispositif a demandé du temps sur les rencontres partenariales, la formation de la nouvelle collègue, la mise en place du tableau partagé, des outils ...

Nombre de ménages suivis par mois de janvier à Décembre 2021

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
68	68	71	71	69	65	65	66	71	65	90	96

Le dispositif APRIL sur son ancien fonctionnement a pris fin en septembre 2021. Le temps de la mise en place du dispositif, nous observons que le nombre d'accompagnements augmente à 90 suivis par mois à partir de Novembre.

Modalités d'interventions :

299 tentatives de visites pour la rencontre en 2021.

Nous avons pu atteindre 94% de rencontres : 127 situations rencontrées sur 135 entrées sur le dispositif.

Il y a une légère augmentation dans le nombre de tentatives par rapport à 2020. Ceci peut être expliqué par l'arrivée d'un 3ème travailleur social sur le dernier trimestre 2021 et le nombre de suivis qui a augmenté avec.

Il y a eu **165** visites à domicile nécessaires pour relancer les familles.

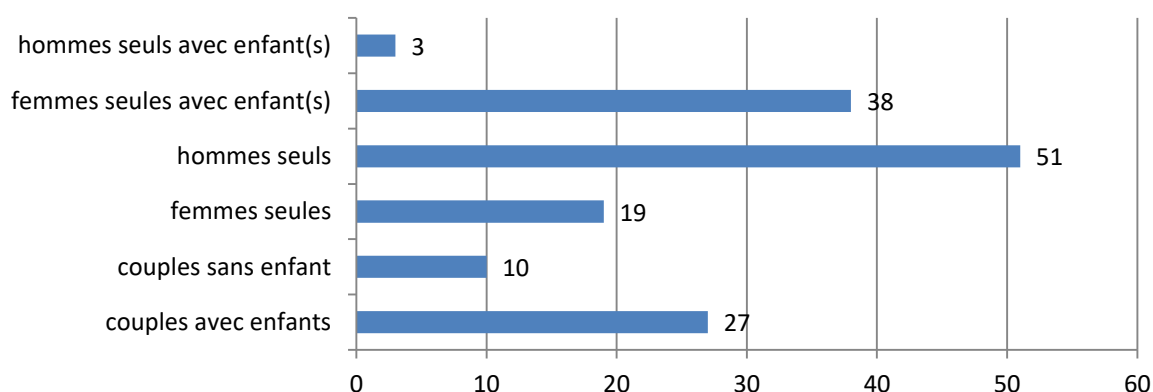
Il faut en moyenne **entre 2 et 3 visites** pour entrer en contact avec les ménages orientés. Pour certaines familles, nous avons fait **jusqu'à 10 visites à domicile avant de les rencontrer.**

1 famille n'a pas été dans l'adhésion et ne nous a pas permis de l'accompagner et 5 ont débuté un accompagnement et n'ont plus adhéré par la suite.

8 familles n'ont pas été rencontrées mais ont repris les paiements ou ont soldé leur dette.

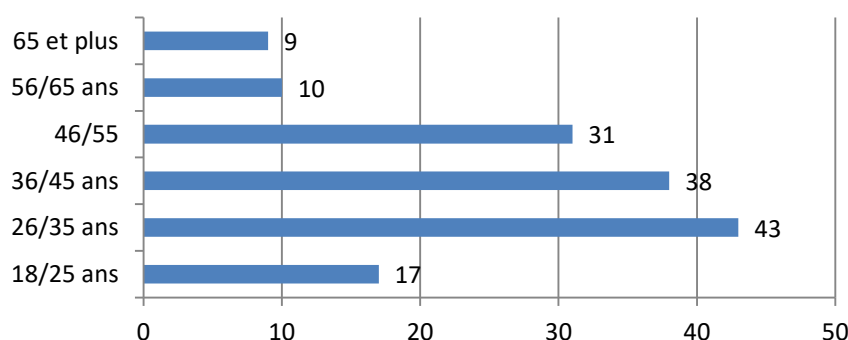
TYPOLOGIE DES MÉNAGES ACCOMPAGNÉS ET EN COURS D'ACCOMPAGNEMENT EN 2021 :

Compositions familiales sur les 148 ménages accompagnés :



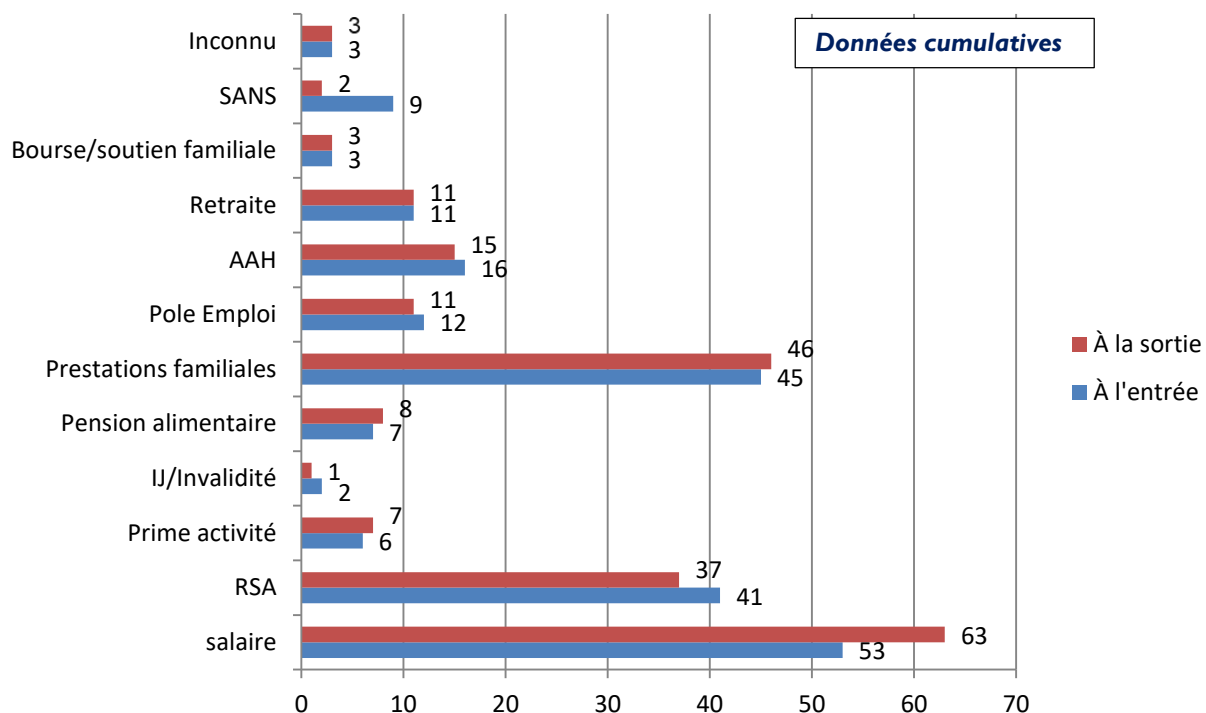
36,5% sont des hommes seuls avec ou sans enfant(s), **38,5%** sont des femmes seules avec ou sans enfant(s). Ainsi, **75%** des locataires accompagnés dans APRIL sont seuls au sein de leur foyer face à la gestion de leur logement.

Âges du locataire principal sur les 148 ménages accompagnés :



Les locataires accompagnés par APRIL sont relativement jeunes puisque les moins de 35 ans représentent **40,5%** du public accompagné. **6%** de personnes accompagnées ont 65 ans et plus (9% en 2020).

Ressources à l'entrée et à la sortie pour les 58 ménages sortis :



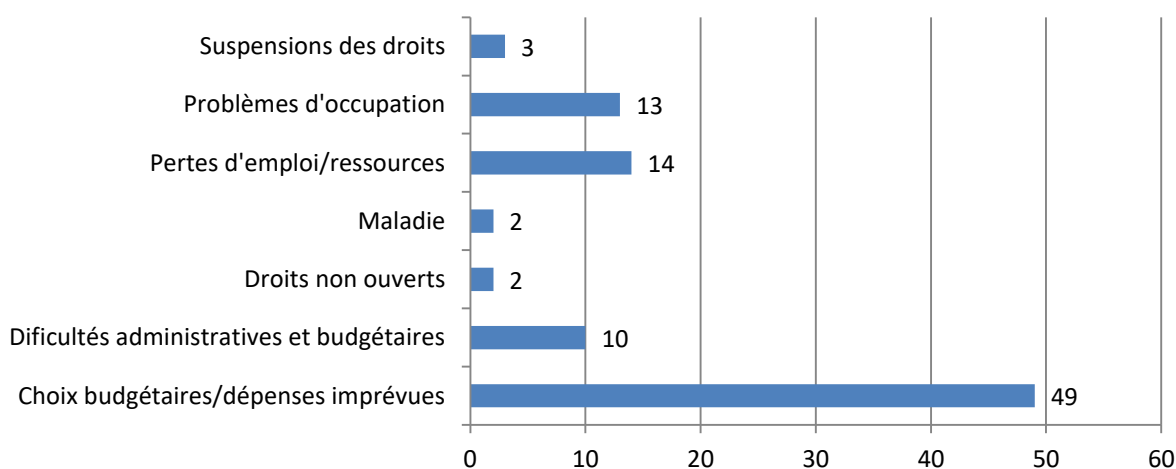
À l'entrée, les ressources principales sont issues du salaire pour **39%** des ménages et du RSA pour **30%** d'entre eux. Contrairement aux années précédentes, l'accès à l'emploi est plus significatif pour les personnes accompagnées.

Nous observons une remobilisation des personnes pendant l'accompagnement APRIL. 10 personnes de plus ont des ressources liées à un salaire à la sortie.

Les personnes ayant des ressources issues d'une activité professionnelle sont souvent dans une situation d'instabilité de leurs revenus (temps partiels, intérim, CDD...).

L'emploi précaire que connaissent les personnes accompagnées occasionne des changements de statuts récurrents (chômage, contrats courts, maladie...) et engendre une baisse de revenus qui rend la gestion budgétaire difficile.

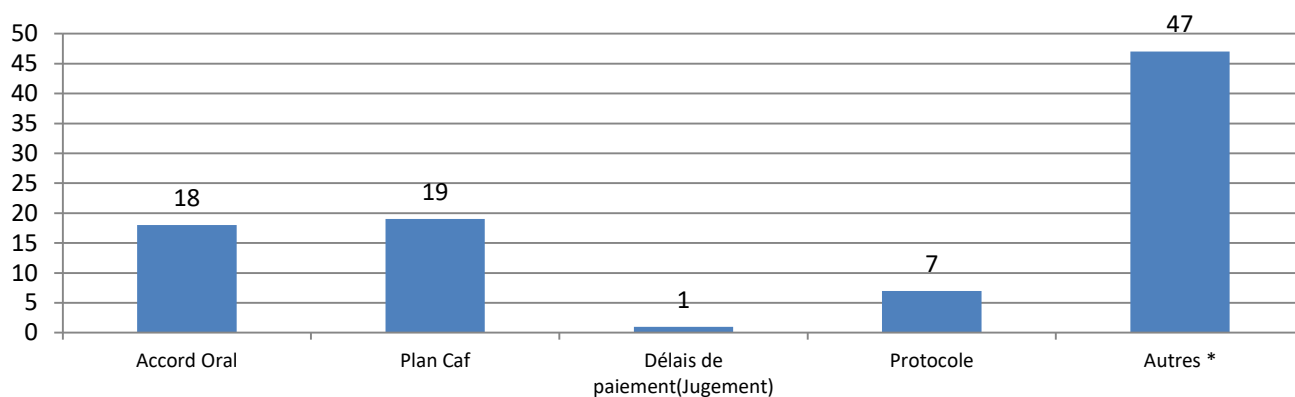
Causes principales de la situation de précontentieux et de contentieux :



Le problème de **priorisation budgétaire** concerne **36%** des familles sorties. Pour ces ménages, l'impayé de loyers s'explique souvent par une priorisation du budget sur d'autres postes que le loyer, ou par des dépenses imprévues.

10% des familles accompagnées ont rencontré des problèmes liés à l'occupation.

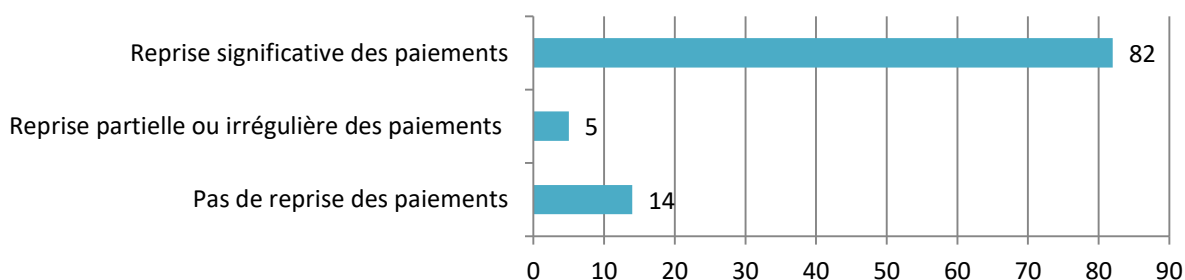
PLANS, PROTOCOLES, DELAIS ET REQUISITIONS : sur 135 sorties



*Personnes sans APL, paiements réguliers sans accord, non adhésion...

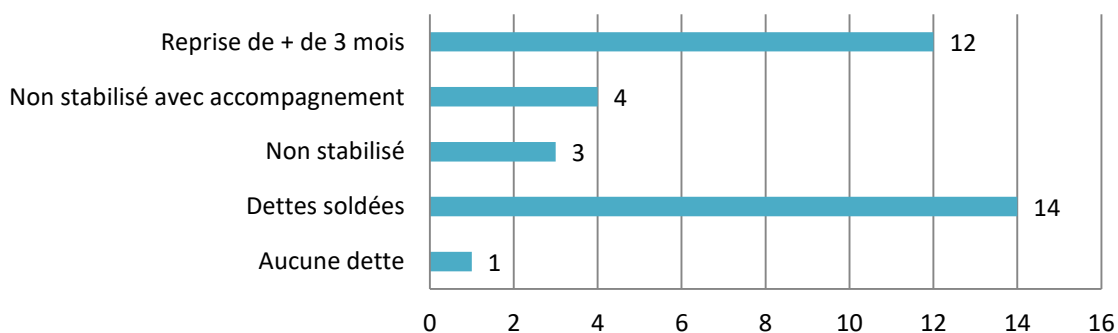
Depuis la modification des plans/protocole, les bailleurs semblent plus frileux et attendent la stabilisation des paiements avant de faire signer les nouveaux contrats. Les personnes sortent donc du dispositif pour reprise de paiements réguliers avec la signature d'un plan Borloo ou d'un bail.

Reprise des paiements sur 3 mois (sur les 101 ménages sortants de janvier à septembre 2021) :



86% de reprises des paiements de loyer de manière significative ou partielle. Parmi ceux qui n'ont pas repris les paiements, nous retrouvons des locataires attendant une mise sous protection, les non-adhésions, les relais partenaires (situations non stabilisées mais avec un accompagnement).

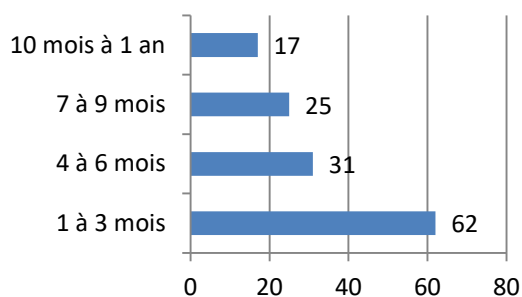
Reprise des paiements sur 3 mois (sur les 34 ménages sortants d'octobre à décembre 2021) :



76,5% de reprise des paiements de loyer de manière significative.

L'accompagnement pour 135 ménages sortants :

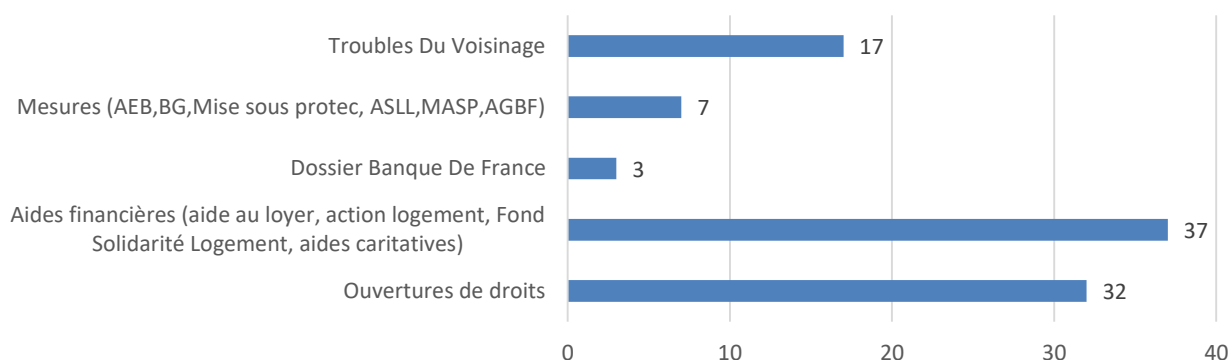
Temporalité de l'accompagnement : 5 mois en moyenne par situation



Les accompagnements fluctuent pour plus de **46%** des familles orientées **entre 1 et 3 mois**. Nous observons une baisse de la durée moyenne d'accompagnement parce que les locataires orientés étaient au début du stade de la procédure d'impayés rendant la stabilisation de la situation plus rapide.

Les accompagnements les plus longs peuvent être expliqués par les problématiques liées au logement plus complexes : Syndromes de Diogène, fragilités psychologiques, problèmes d'addiction, difficultés d'adhésion.

Grands axes de l'accompagnement :

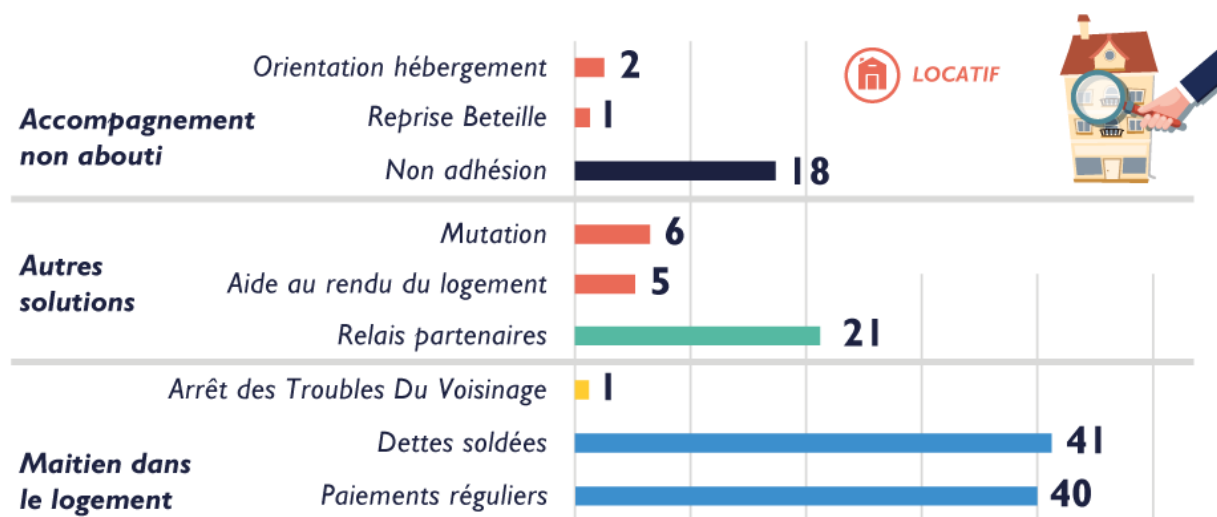


Les grands domaines d'intervention :

- **Travail budgétaire** : Prioriser le paiement du loyer et soutenir le budget. Cela suppose de faire un état des lieux des dettes et parfois de déposer des dossiers de surendettement ou de demandes d'aides financières. Il est à noter en 2021 que les aides proposées par Action Logement ont été beaucoup plus sollicitées.
- **Ouverture des droits** : le soutien budgétaire passe en premier lieu par l'accès aux droits. Pendant cette année, l'ouverture ou le maintien des droits a représenté un axe de travail majeur.
- **Travail dans le logement** : occupation du logement, économie d'énergie, droits et devoirs du locataire, souscription de l'assurance habitation, hygiène, gestion du bruit. Nous notons en 2021, une augmentation de nos interventions à propos de troubles du voisinage. Ces troubles sont soit provoqués, soit subis par les familles et peuvent avoir un impact sur le paiement du loyer (colère, sentiment d'incompréhension ...). Un travail d'intermédiation locative entre le locataire et le bailleur est alors engagé.
- **Sécurisation des parcours** : Les relais partenaires qui sont effectués à la fin de l'intervention d'APRIL peuvent aboutir sur l'acceptation d'autres mesures d'accompagnement par la suite. Cependant, pour les personnes vulnérables, des signalements sont envoyés au Procureur en partenariat avec les autres services sociaux.

L'intervention APRIL vise à réorienter les familles vers le droit commun. Ainsi, l'accompagnement proposé est gradué et il vise l'autonomie des familles. L'intervention APRIL doit toujours permettre le retour vers les dispositifs des droits communs (CCAS, CSD, CAF mais aussi les dispositifs d'emploi, parentalité etc.).

Situation face au logement des 135 ménages sortis :



Pour les 135 ménages sortis, **60% ont pu reprendre le paiement régulier de leur loyer ou solder leur dette.**

Pour **4%** des situations, l'intermédiation locative a pu aider les familles à rendre le logement, et permettre de limiter l'endettement lié à celui-ci.

Sur les 135 familles sorties du dispositif, 117 ont vu leur situation évoluer (dettes soldées, arrêt TDV, mutation, paiements, relais, aide au rendu du logement, réorientation hébergement) ; ce qui représente **87% de sorties positives** pour les familles et les bailleurs.

Il n'y a eu aucune expulsion en 2021. La trêve hivernale a été prolongée sur cette année du fait de la situation sanitaire.

Perspectives 2022 :

Suite à l'extension récente du dispositif sur toute la ville de Reims, un travail partenarial important est en cours afin de favoriser des échanges de proximité avec tous les partenaires associés à l'accompagnement des personnes.

Un 4ème travailleur social est envisagé pour le 4ème trimestre 2022. Le développement de l'équipe nécessite plus de moyens notamment en termes de déplacements. La question des locaux et de la coordination du dispositif se pose.



• Accompagnement des Réfugiés •



Descriptif du dispositif :

Dans le cadre de la circulaire du 12 décembre 2017, la DDCSPP a mandaté le Club de Prévention pour la prise en charge de 25 mesures d'accompagnement dans le cadre du dispositif « **Accompagnement des Réfugiés** ».

Le public visé est des ménages bénéficiant d'une protection internationale ayant besoin d'un accompagnement social.

La durée d'accompagnement est d'un an maximum. En fonction du niveau d'autonomie et d'apprentissage des personnes, il est possible qu'une prolongation soit demandée de manière très exceptionnelle.

Lieu d'intervention : les 25 mesures par an seront réparties sur les territoires d'Épernay, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Sézanne.

L'objectif d'accompagnement est destiné à garantir l'entrée, le maintien et l'autonomie dans le logement et d'informer les familles sur les droits et devoirs du locataire. Au-delà du logement, l'accompagnement vise un objectif d'insertion socioprofessionnelle par l'emploi et la scolarité des enfants. De manière générale, l'accompagnement permet l'accès aux droits fondamentaux en matière de santé, de justice, de formation et d'éducation.



Constats et analyse sur l'année 2021 :

Le 1er accès au logement peut être une source d'angoisse pour des personnes sortantes d'hébergement sans aucune expérience locative et ayant une méconnaissance du fonctionnement des administrations, avec un frein supplémentaire qui est la barrière de la langue.

La loi sur l'asile et l'immigration du 10 septembre 2018 mise en œuvre le 1er mars 2019 a pour but de réduire les délais de procédure et d'accélérer l'étude des dossiers. Dans le cadre des statuts de protection subsidiaire ou réfugié, les personnes obtiennent un titre de séjour environ 6 mois après leur première demande d'asile.

Dès l'obtention d'un récépissé d'attente de carte de séjour, les personnes prétendent à l'ouverture de droits et dans le cadre de la fluidification des centres d'hébergement, elles doivent accéder rapidement au logement.

Nous constatons que ce délai très court ne permet pas aux personnes d'acquérir les connaissances suffisantes tant dans l'apprentissage de la langue que dans le repérage du fonctionnement de nos administrations ou de nos codes sociaux et culturels. Du fait d'un accès au logement très rapide, un an d'accompagnement peut s'avérer insuffisant pour la mise en place d'un projet d'insertion.

Même avec les différents confinements et la mise en place de l'accompagnement à distance pendant ceux-ci, les personnes ont pu bénéficier de leurs droits sans rupture. Malgré la réouverture des administrations, les démarches à distance restent privilégiées du fait de la création de nouveaux sites internet. Les visites à domicile ainsi que l'accompagnement social ont pu reprendre de manière quasi normale dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Tout ce qui a trait à la formation, l'emploi ou la scolarité a aussi pu reprendre.

Nombre de mesures d'accompagnement :

2019	2020	2021
12 orientations	7 nouvelles orientations	13 orientations
12 familles accompagnées	19 familles accompagnées	21 familles accompagnées

21 familles ont été accompagnées sur l'année 2021 :

- 1 mesure a commencé en 2019 pour se terminer en 2021.
- 13 nouvelles orientations
- 2 prolongations de 6 mois d'accompagnement
- 8 mesures se sont poursuivies en 2021
- Au 31 décembre 2021, 21 ménages étaient encore accompagnés.

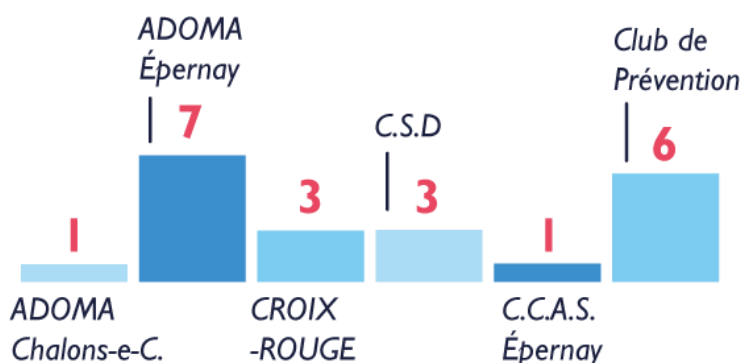
Lieux d'intervention : Châlons-en-Champagne, Sézanne, Épernay et Vitry-le-François

Prescripteurs :



Répartition sur les territoires & prescripteurs,
sur les **21** ménages initiaux :

ÉPERNAY	16 ménages
CHALONS EN CHAMPAGNE	3 ménages
SÉZANNE	1 ménage
VITRY-LE-FRANÇOIS	1 ménage

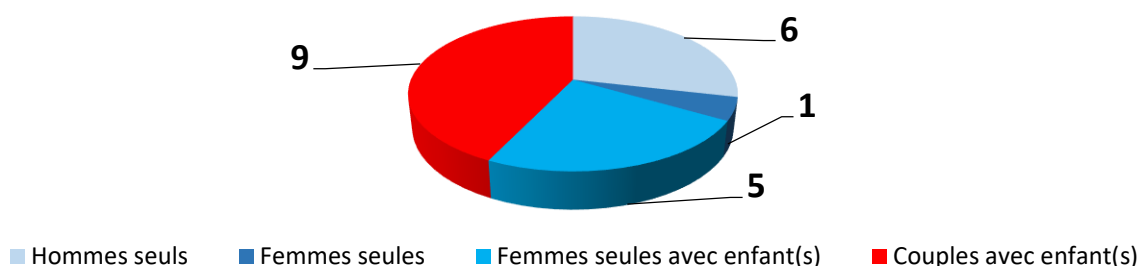


On peut constater que nous n’avons quasi plus d’orientations sur la ville de Chalons-en-Champagne depuis l’ouverture de 25 mesures assurées par un autre prestataire.

Les orientations de la CSD et du CCAS sont faites pour des personnes hébergées ou logées en résidence sociale ADOMA d’Épernay. Le public provenant d’ADOMA est donc largement représenté (presque la moitié des orientations).

Composition familiale des 21 ménages :

Les familles sont composées de 62 personnes dont 31 adultes (1 adulte est arrivé en cours de mesure) et 29 enfants.



Les familles avec enfants sont majoritaires.

Nous comptabilisons 5 hommes seuls qui pour 2 d’entre-deux sont mariés mais leurs épouses respectives vivent à l’étranger. Pour l’un d’entre eux, la femme réside en Allemagne avec ses 2 enfants et ne projette pas de venir en France dans l’immédiat. Et pour l’autre, ses 5 enfants vivent en Turquie avec sa femme. Il doit entreprendre les démarches car il réunit les conditions pour un regroupement familial (emploi, logement et ressources).

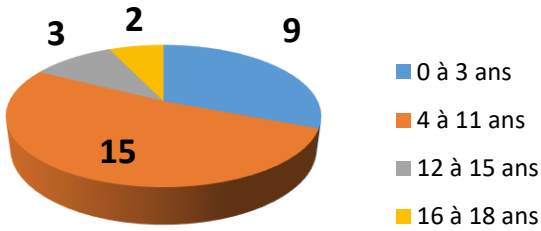
Pour une des familles, Mme est entrée seule avec sa fille dans le logement. Son mari vivait encore au pays. Il est venu la rejoindre dans le courant de l’année et il commence ses démarches de régularisation. Pour les autres, nous avons différentes situations, un couple qui a en charge la garde de leur petite fille, ses parents sont restés dans leur pays.

Les familles monoparentales ne sont que des femmes. Pour 3 d’entre elles, la séparation du couple est intervenue lors de la demande d’asile. Pour la grande majorité, elles expliquent que leur mariage n’était pas consenti. Nous observons chez les femmes, une volonté d’épanouissement et d’indépendance. Aussi, les conditions de vie en France sont différentes des cultures des pays d’origine et amènent les femmes à s’émanciper.

Aussi, nous accompagnons un frère et sa sœur qui vivent dans le même logement.

Tranche d'âge :

Tranches d'âge des enfants



29 enfants dont 2 sont en études supérieures.

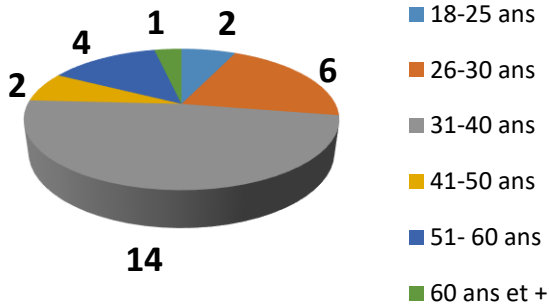
63% des enfants ont un âge correspondant à l'école élémentaire et ont moins de 11 ans.

L'accompagnement à la parentalité repose principalement sur la scolarité : place des parents dans les écoles, compréhension du système scolaire, l'importance de l'école et la projection dans les études supérieures ou les formations.

L'accompagnement sur l'ouverture à la culture repose sur l'inscription à la bibliothèque ou sur des activités extra scolaires ou des ateliers parents/enfants avec le soutien financier et l'accompagnement des familles de la DRE.

Deux d'entre eux sont en études supérieures, nous les avons accompagnés pour une aide dans les demandes de bourses du CROUS ou les recherches d'aide à la mobilité ou la création de la carte « Jeun 'EST ».

Tranches d'âge des adultes

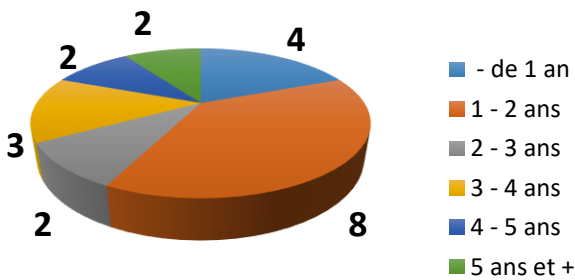


Nous constatons que nous accompagnons un public assez jeune.

Sur les 31 adultes, 50% ont entre 31 et 40 ans et 25% ont entre 26 et 30 ans.

Ils sont majoritairement en couple ; ce qui explique le nombre croissant d'enfants sur le dispositif.

Temps de présence en France

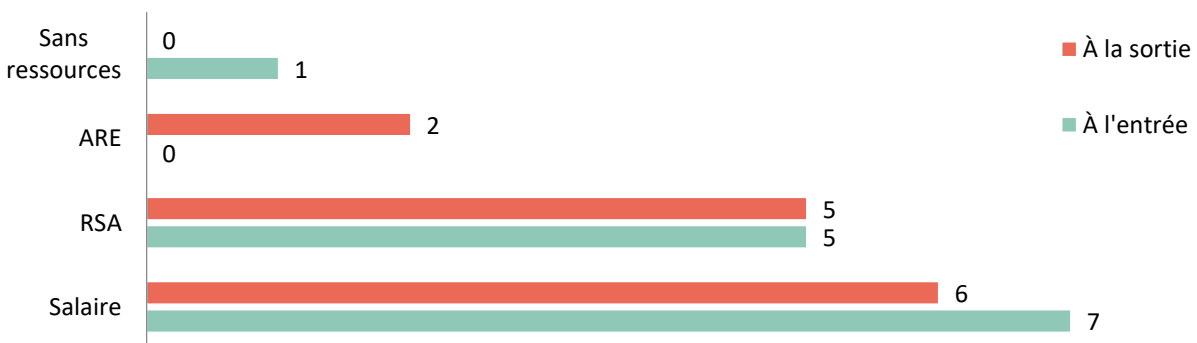


Le temps de présence en France est à corréliser avec le temps d'accompagnement.

En effet, les personnes vivant en France depuis plus longtemps maîtrisent la langue française et accèdent plus rapidement à l'autonomie dans les démarches administratives ou à l'emploi.

Plus de la moitié des accompagnements concerne des personnes arrivées en France depuis moins de 2 ans.

Les ressources à l'entrée et à la sortie sur 8 mesures terminées (13 adultes) :

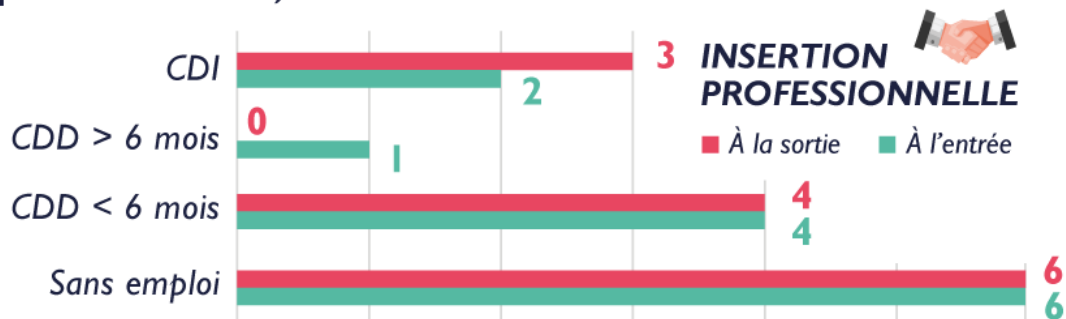


Sur les 8 ménages, soit 13 personnes sorties du dispositif, nous observons 61,5% d'accès à l'emploi. Les 5 autres personnes rencontrent des difficultés en matière d'insertion lié à l'emploi, freinées par la barrière de la langue.

Les ressources sont, pour certaines familles, complétées par de la prime d'activité et les prestations familiales.

Situation professionnelle :

Insertion professionnelle, sur 13 adultes sortis :



Parmi les 13 personnes sorties, 10 ont occupé un emploi pendant l'accompagnement. Nous notons une évolution favorable puisque 60% ont une activité professionnelle stable (11 ont signé en CDI). L'accès à l'emploi est favorisé par une bonne maîtrise de la langue française. Aussi, certaines personnes ont finalisé le CIR ou la FLE et ont pu accéder à l'emploi sur l'année 2021. Les personnes ayant un niveau supérieur en français accèdent plus facilement à l'emploi.

Pour les 5 personnes sans activité à leur sortie du dispositif, nous constatons que malgré des essais en entreprise, la maîtrise de la langue est trop faible pour comprendre les consignes, ce qui les éloignent de l'emploi. Malgré les cours de français, la langue n'est pas correctement assimilée et rend les personnes difficilement employables. La poursuite de l'apprentissage de la langue est la seule ouverture vers l'insertion.

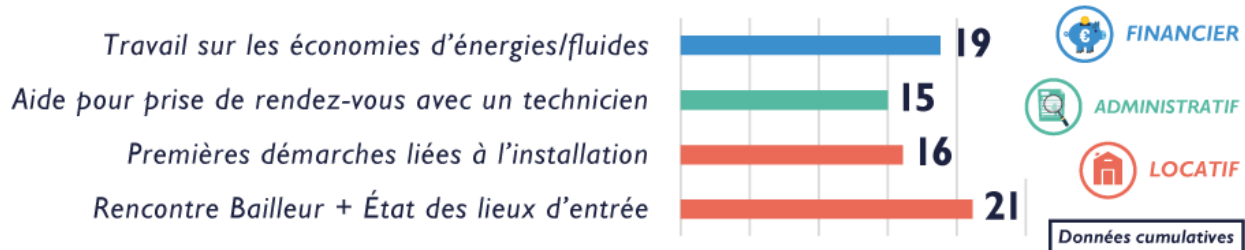
Modalités d'accompagnement :

Le 1er rendez-vous a lieu en présence du travailleur social à l'initiative de la structure d'hébergement. Nous faisons un relais de la situation, présentons le dispositif et le cadre des interventions. Pour favoriser l'accès au logement, nous avons accompagné certaines familles chez les bailleurs.

Les rendez-vous suivant se passent au domicile de la personne. La signature du contrat d'accompagnement se fait lors du premier rendez-vous au domicile. La fréquence des rendez-vous est d'une fois par semaine les deux premiers mois. Les mois suivants, les visites se font au minimum une fois par mois en fonction des besoins et des capacités d'autonomie de la famille.

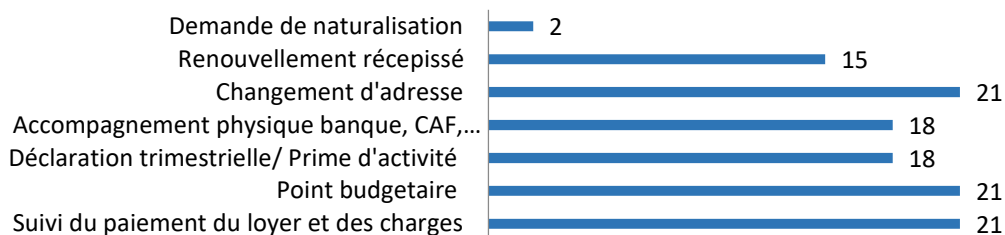


L'accompagnement dans le logement, sur 21 ménages initiaux :



Le 1er domaine travaillé est le logement. Cette réalité est inconnue des personnes accédant au logement. Une rencontre avec le bailleur a été organisée pour tous. Au-delà du paiement du loyer, un travail sur les économies d'énergie et les fluides est nécessaire dans 90% des cas.

Domaine du budget et administratif des 21 ménages accompagnés au cours de la mesure :

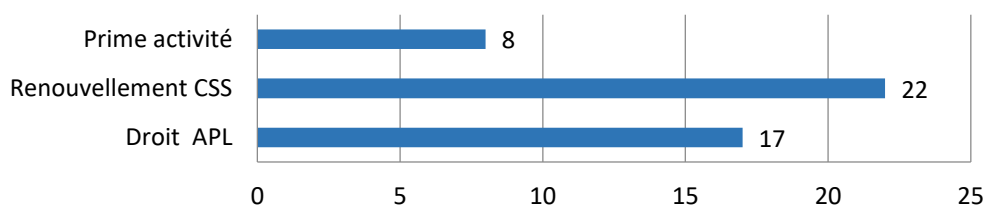


Le budget et l'administratif sont des axes de travail centraux dans l'accompagnement, ce sont eux qui permettent de maintenir une situation sociale stable. L'autonomie à acquérir dans ces domaines est un enjeu important pour ce dispositif.

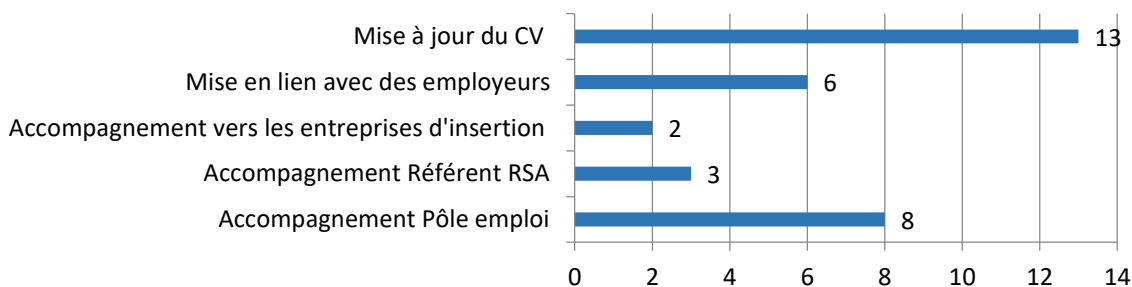
Nous pouvons remarquer que 85% des ménages ont eu besoin d'être accompagnés physiquement dans ces démarches. Cela s'explique par la nouveauté du logement à appréhender et la méconnaissance des institutions, excepté pour 3 ménages qui sont très autonomes du fait de leur maîtrise et compréhension de la langue française.

Depuis le confinement, toutes les démarches sont dématérialisées ce qui rend d'autant plus difficile le travail d'autonomie. Comme le montre le schéma ci-dessous, des ouvertures de droits ont été effectuées avant l'entrée sauf la prime d'activité qui est liée à l'emploi. Une nouveauté sur cette année 2021, deux personnes ont fait la demande de naturalisation.

Ouverture de droits



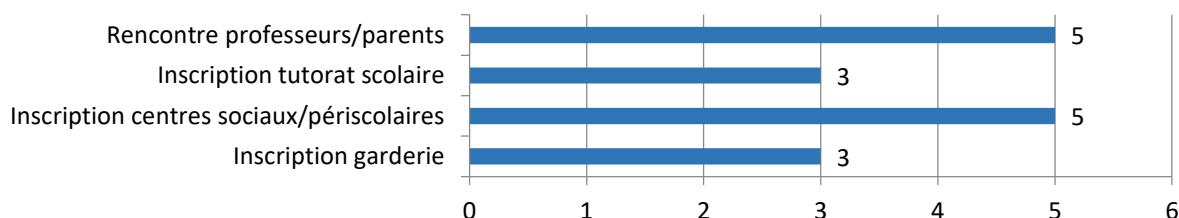
Domaine de l'insertion professionnelle :



Dans le domaine de l'emploi, un travail de médiation est souvent nécessaire pour favoriser l'accès à l'emploi que ce soit dans les institutions assurant un suivi ou avec les employeurs. Cette médiation est nécessaire du fait de la barrière de la langue. Nous observons le besoin d'être rassurés tant du côté de la personne réfugiée que de l'employeur. Une réflexion sur les représentations est souvent au centre des échanges.

Les 6 mises en lien avec un employeur ont débouché sur un emploi, il s'agit souvent d'employeurs faisant partie de notre réseau.

Dans le domaine de la parentalité :



Une méconnaissance du système scolaire et éducatif, de manière générale, est observée chez les familles. Les rencontres avec les enseignants ont été faites dans les écoles primaires et les collèges. C'est au moment de la rentrée scolaire que l'accompagnement est le plus prononcé. L'accompagnement proposé vise à faire prendre conscience du rôle de l'école dans la future insertion sociale et professionnelle de leurs enfants.

Développement partenarial :

La reprise des activités des partenaires a permis de poursuivre les objectifs de 2020 reportés sur cette année 2021.

Des réunions trimestrielles avec les centres d'hébergement et les travailleurs sociaux de secteurs afin d'évaluer les situations et les orientations sur le dispositif de l'accompagnement des réfugiés ont été mises en place.

Également, nous avons mis en place un rendez-vous trimestriel avec le bailleur Plurial Novilia d'Épernay pour faire un point sur les demandes de logement et les dossiers à compléter afin de dynamiser les orientations et les propositions de logement.

Quant à l'emploi et les formations, le partenariat se fait de manière progressive. Les rencontres avec les centres de formation n'ont pas pu avoir lieu. Les formateurs ont expliqué que le retard occasionné par les différents confinements ne leur permet pas de dégager du temps. Par contre, des liens avec le dispositif AMBITIONS et la plateforme Emploi-Vendanges sont plus réguliers.

Perspectives 2022 :

- Poursuivre les rencontres partenariales pour la présentation du dispositif : le bailleur Nov'habitat et l'agence du Foyer Rémois de Vitry-le-François.
- Développer le volet insertion professionnelle dans l'accompagnement en renforçant le partenariat avec Pôle Emploi (sur les différents territoires), les chantiers d'insertion, les missions locales et CAP emploi, en identifiant davantage les dispositifs emploi destinés aux réfugiés sur les différents territoires.
- Poursuivre la recherche d'employeurs pour développer le réseau via les agences intérimaires et les grandes entreprises.
- Poursuivre la veille sociale et le partage d'information avec les partenaires sur les thématiques d'accès aux droits et des dispositifs emploi/formation spécifiques à ce public.
- Atteindre l'objectif des 25 mesures par an.



• Action Logement •

Descriptif du dispositif :

Dans le cadre d'un conventionnement avec l'organisme Action Logement depuis 2019, le Club de prévention d'Épernay est mandaté par le Comité Interprofessionnel du Logement via le Pass Assistance pour intervenir auprès de personnes dont l'entreprise cotise auprès d'Action Logement.

Le public orienté peut concerner toute personne détenant un contrat de travail auprès d'une entreprise du privé qui cotise (salaire en CDI ou CDD, intérimaire, apprentis,...) ou être demandeur d'emploi depuis moins d'un an. Ce public connaît des difficultés, souvent liées à un évènement imprévisible, ayant une incidence sur ses ressources et notamment sur son logement.

L'objectif principal de l'accompagnement est donc de permettre aux familles orientées d'accéder à un nouveau logement ou de se maintenir dans leur logement actuel.

Contexte de l'année 2021 :

La situation sanitaire liée à la crise de la COVID-19 qui a débuté en 2020 a, de nouveau, marqué cette année 2021. Elle a eu des fortes répercussions sur le public cible d'Action Logement (perte d'emploi, difficultés de recherches d'emploi, augmentation des démarches à réaliser sur informatique...). L'organisme a eu de nombreuses demandes de personnes dont l'entreprise cotise à Action Logement, ce qui explique en partie l'augmentation du nombre de situations orientées cette année par rapport à l'année 2020.

Retour sur les perspectives de l'année 2021 :

- Remise en place des rendez-vous avec les conseillères du service Assistance et accompagnement social d'Action Logement Services du grand Est ; Armelle DAGAND et Cassandre FOUGEROUSE. Leurs missions sont d'effectuer les orientations et d'instruire les aides : les réunions trimestrielles ont bien été remises en place cette année en présentiel ou en visioconférence, pour s'adapter aux contraintes sanitaires.
- Reprogrammation de séances d'information : les séances d'information n'ont pas été reprogrammées en 2021. La première explication est que le contexte sanitaire n'a pas permis le regroupement de dizaine de personnes venant de territoires différents et de structures différentes.

La mise en place de réunions d'information avait pour but principal de faire connaître l'organisme Action Logement et le dispositif d'Action Logement du Club de Prévention d'Épernay aux professionnels du social de nos secteurs d'intervention. Malgré tout, le nombre de familles accompagnées cette année a permis d'atteindre les objectifs. Nous n'avons donc pas eu l'utilité de reprogrammer ces temps d'information. Ils pourront tout de même rester un outil dans les prochaines années.

- Diminution du temps entre l'orientation de la mesure et le premier entretien pour répondre à nos obligations conventionnelles : nous n'avons pas réussi à réduire le délai d'intervention entre l'orientation de la mesure et le premier entretien. Il reste identique à l'année 2020.

I. Mesures d'accompagnement :

Nombre d'accompagnements :

2019	2020	2021
8	26	45

On peut constater une nette progression d'année en année du nombre de mesures d'accompagnement.

Nombre d'orientations :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	0	0	0	0	0	0	4	2	0	0	1	1	8
2020	0	0	0	2	0	3	0	5	1	1	4	3	19
2021	1	1	4	5	2	1	6	2	3	3	0	0	28

Cette augmentation du nombre d'accompagnement s'explique par l'augmentation du nombre d'orientations qui varie entre 0 et 6 nouvelles mesures orientées par mois en 2021.

L'absence d'orientation de nouvelles mesures en fin d'année 2021 s'explique par l'atteinte de l'enveloppe budgétaire allouée par la convention 2021 entre Action Logement et le Club de prévention d'Épernay.

Nombre de suivis par mois :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne
2019	0	0	0	0	0	0	1	6	6	6	6	6	5,16
2020	7	7	7	7	7	10	10	11	12	13	15	18	10,33
2021	17	17	18	20	20	23	24	23	22	24	22	21	20,91

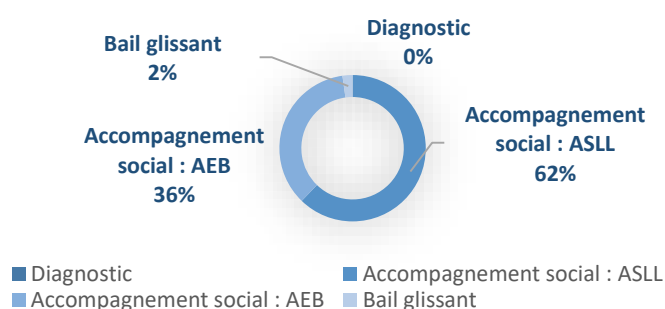
Cette augmentation du nombre de familles orientées par Action Logement induit un nombre de suivis par mois qui ne cesse d'augmenter, d'année en année, nous permettant d'atteindre une moyenne d'environ 21 suivis par mois en 2021.

Prescripteur :

En 2021, notre interlocuteur principal d'Action Logement a changé. C'est maintenant Cassandra FOUGEROUSE qui est chargée du secteur marnais. Nous avons travaillé ensemble sur 25 mesures d'accompagnement.

Lors de ses absences, d'autres conseillers du CIL Pass Assistance, chargés d'autres territoires, peuvent nous orienter des mesures. Notamment Armelle DAGAND qui reste notre second interlocuteur avec 18 mesures communes.

Type de mesure :



Sur les 45 mesures orientées, 44 mesures étaient des mesures d'accompagnement social :

- 16 Accompagnements Educatif Budgétaire.
- 28 Accompagnements Social Lié au Logement.

Le bail glissant débuté en 2020 a pris fin comme prévu en 2021.

Aucune mesure de diagnostic ne nous a été orientée.

Modalités d'intervention :

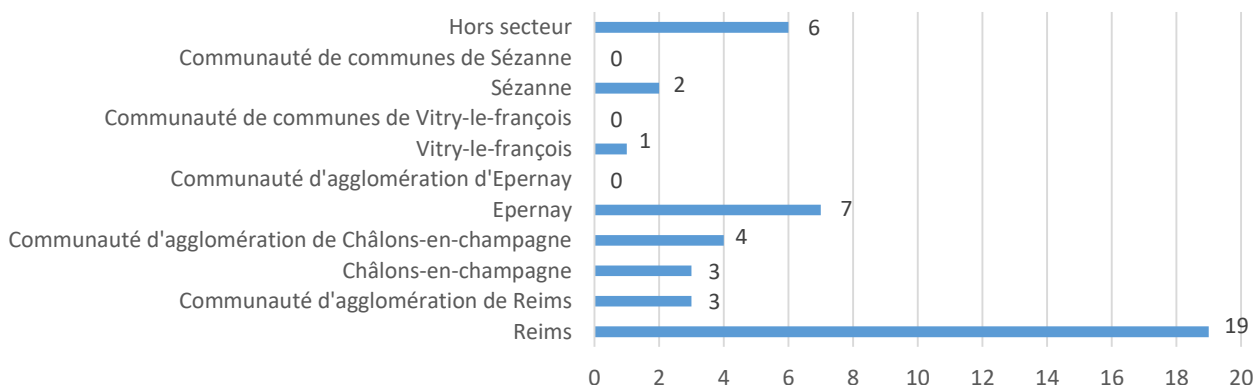
Lorsque nous recevons une nouvelle mesure, nous avons 8 jours pour rencontrer la personne. Tout comme en 2020, ce délai n'a pas pu être respecté pour toutes les familles en 2021. Cela s'explique par la situation sanitaire mais aussi par des causes diverses (hospitalisations des familles, vacances, positivité à la COVID,...). En moyenne, ce délai est de 14 jours entre la réception de la demande et la première rencontre. Il était déjà de 14 jours en 2020.

Lors du premier rendez-vous avec la famille, après la réalisation d'un point sur la situation, un contrat d'accompagnement est signé et des objectifs de travail évolutifs sont définis. Des bilans intermédiaires et de fin de mesure sont réalisés et envoyés à Action Logement afin de les informer des avancées ou des difficultés rencontrées durant la mesure.

Dans 91% des cas, les rendez-vous se font essentiellement au domicile des personnes, 6% se font dans un local du Club de prévention, 1% se font chez un partenaire (synthèse auprès d'un bailleur ou rendez-vous dans les locaux d'un partenaire) et 2% sont des accompagnements extérieurs (rendez-vous auprès d'un organisme social ou accompagnement à une audience judiciaire).

Il est à noter que les rendez-vous ont lieu au minimum une fois par mois. Les mesures se situant sur différents secteurs, le temps de trajet est conséquent (en moyenne 15h30 par mois). Cela engendre des temps d'entretien longs (au moins 2h) et lourds afin d'éviter plusieurs trajets par mois sur un même secteur pour une même famille. De plus, les personnes accompagnées sont le plus souvent en situation d'emploi. Elles ne sont donc pas forcément toutes disponibles en journée ou la même journée en fonction des secteurs. Mutualiser les rendez-vous par secteur n'est donc pas toujours possible ce qui peut occasionner plusieurs déplacements sur un secteur dans le même mois.

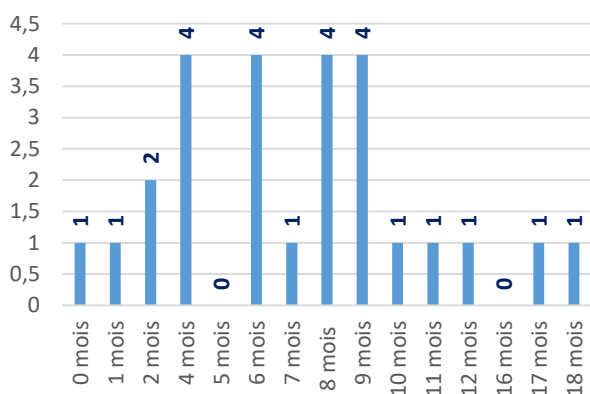
Secteurs d'intervention :



À la différence des années précédentes et depuis l'ouverture de notre secteur d'intervention à la communauté urbaine du Grand Reims, la grande majorité de nos mesures d'accompagnement ont lieu sur le secteur de Reims et ses alentours. Nous sommes passés de 3 mesures en 2020 à 22 mesures en 2021 sur ce lieu d'intervention.

Concernant les autres secteurs, nous retrouvons le secteur d'Épernay suivi de celui de Châlons-en-Champagne. Les secteurs de Sézanne et de Vitry-le-François ne concernent toujours que peu de mesures. Des mesures hors secteurs ont également démarré, elles concernent des communes limitrophes aux villes de nos lieux d'intervention.

Durée de l'accompagnement :



La majorité des accompagnements nous est orientée pour une durée initiale de 6 mois. Les autres mesures nous ont été orientées pour 4 mois.

En 2021, 26 mesures ont pris fin sur les 45 accompagnements et 15 d'entre elles avaient nécessité un renouvellement.

La durée de ces accompagnements est comprise entre 0 à 18 mois (entre 4 mois et 16 mois en 2020). En moyenne, une mesure d'accompagnement social dure environ 7 mois (contre 8 mois et demi en 2020), 5,6 mois pour les ASLL et 7,8 mois pour les Aides Éducatives Budgétaires.

Nombre de rendez-vous par mesure :

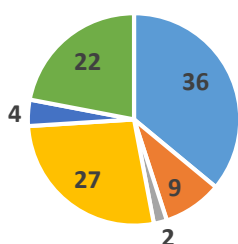
On dénombre un total de 216 entretiens en 2021.

Concernant les mesures terminées cette même année, on comptabilise une moyenne de 7 rendez-vous pour les AEB (comme en 2020) et de 5,5 rendez-vous en Accompagnement Social Lié au Logement (cette moyenne était de 15 entretiens en 2020). Cette baisse s'explique par l'annulation d'une mesure d'ASLL avant son commencement et par l'arrêt anticipé de 3 mesures d'ASLL.

2. Caractéristiques des familles rencontrées :

Durant l'année 2021, 57 adultes ont été accompagnés et 50 enfants soit un total de 107 personnes.

Typologie des familles :



Concernant les demandeurs principaux, 49% sont des femmes et 51% des hommes.

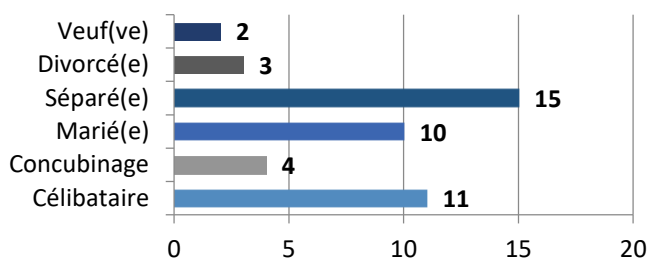
Sur les 45 demandeurs principaux, 12 d'entre eux sont en couple, 13 sont des familles monoparentales et 20 sont des personnes seules (catégorie sous-représentée en 2020, 3 seulement).

Cette année, les situations les plus représentées sont les hommes seuls, les femmes avec enfants et les couples avec enfants.

En 2020 80% des ménages avaient des enfants à charge. En 2021, ils ne sont plus que 51%.

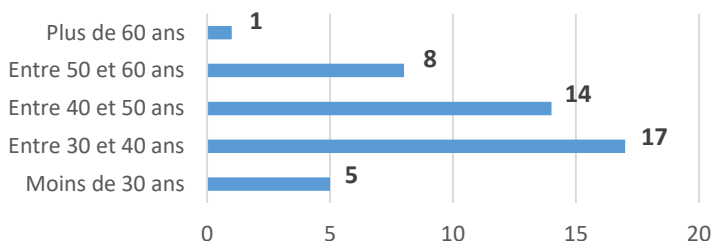
- Hommes seuls
- Hommes avec enfant(s)
- Couples sans enfant
- Femmes seules
- Femmes avec enfant(s)
- Couples avec enfant(s)

Situation familiale :



La situation familiale des demandeurs principaux est très diverse.

Âge du demandeur :

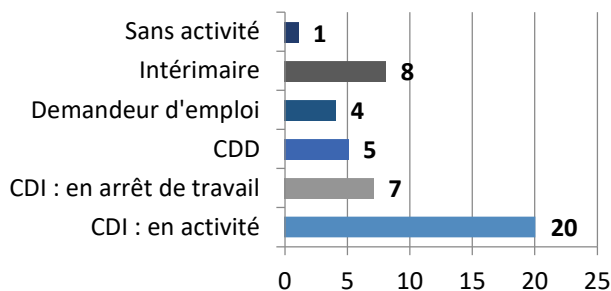


L'âge du demandeur principal est très varié.

Les personnes entre 30 et 50 ans sont surreprésentées.

La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 42 ans.

Situation professionnelle de la personne concernée par la demande d'Action Logement :

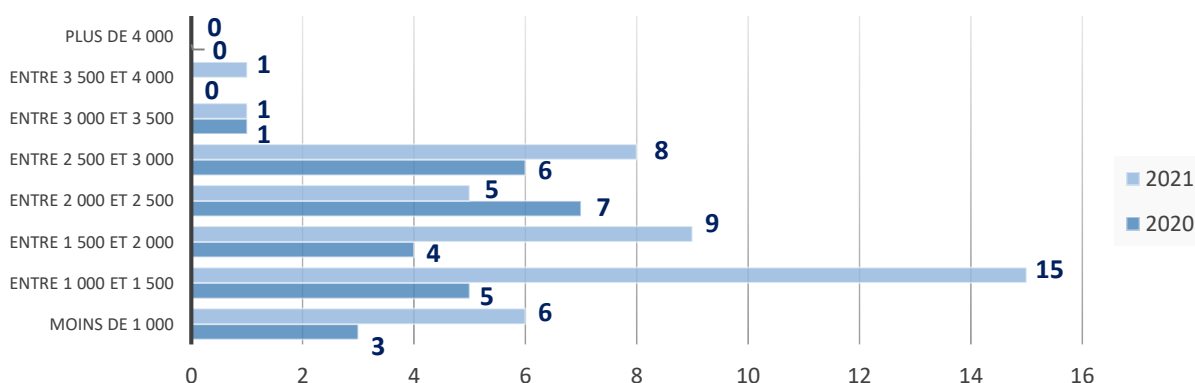


Tout comme en 2020, 88% des personnes accompagnées sont en situation d'emploi en 2021.

60% ont un emploi stable et 28% ont un emploi précaire.

2 personnes sont sans activité professionnelle et une personne est demandeuse d'emploi.

Ressources au début de l'accompagnement :



Les ressources du demandeur principal sont le plus souvent du salaire, dans 69% des cas. Pour les autres situations, les familles perçoivent du chômage ou des indemnités journalières et dans quelques cas, du RSA, de la pension d'invalidité ou du congé parental.

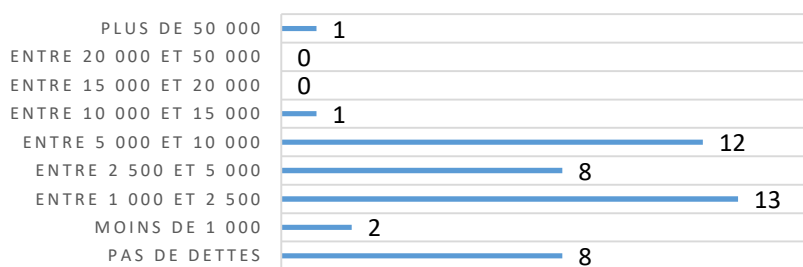
Les ressources complémentaires sont très variées et comprennent souvent de la prime d'activité, des prestations familiales, des aides au logement ou encore des rentes AT/MP, du chômage ou de la pension alimentaire.

Le montant des ressources est variable en fonction de la composition familiale des ménages. En moyenne pour l'année 2021, les personnes accompagnées perçoivent 1 721€/mois (contre 1 990€/mois en 2020).

Concernant les 26 mesures terminées, 8 d'entre elles ont vu leurs ressources augmenter grâce à l'ouverture de leurs droits, 14 autres familles perçoivent toujours le même montant de ressources. 4 familles ont vu leurs revenus diminuer, au vu de leur changement dans leur situation familiale/professionnelle.

Endettement :

MONTANT DES DETTES

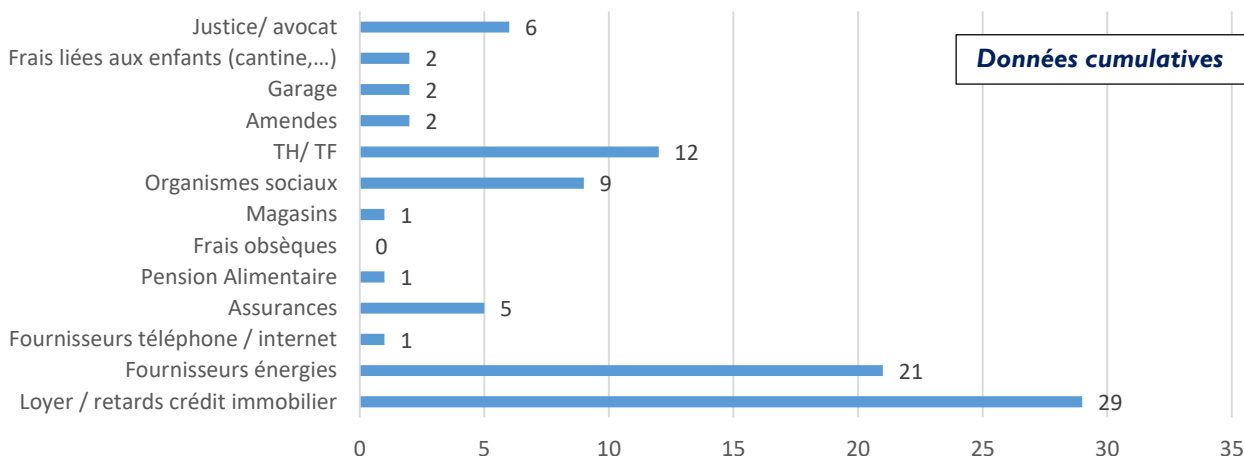


À la différence de 2020, 8 ménages n'avaient aucune dette en 2021.

37 ménages en avaient, soit 82% des familles accompagnées.

2 dossiers de surendettement ont été instruits cette année.

ORIGINE DES DETTES



L'origine des dettes est très variée. Elle concerne en grande majorité les charges locatives.

Pour les 11 mesures terminées le montant de leurs dettes a diminué entre le début et la fin de l'accompagnement et 7 d'entre elles n'en avaient plus aucune. Il n'y a que pour 4 familles que le montant de la dette a stagné.

Ces diminutions de montant de la dette sont dues aux aides financières d'Action Logement ou d'autres institutions mais aussi à la mise en place de plans de remboursements mensuels.

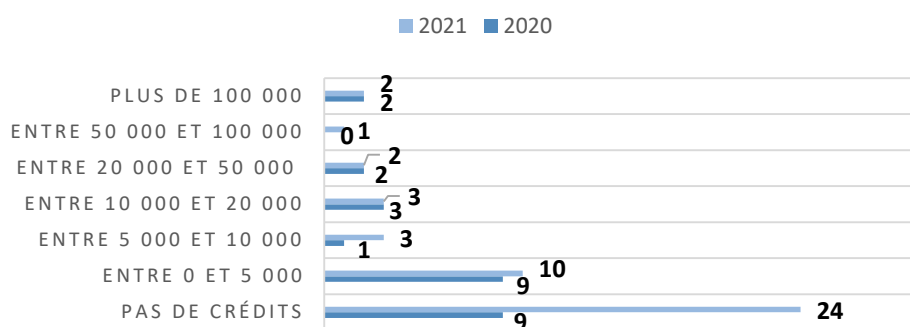
Crédits :

21 familles sur 45 détiennent un ou des crédits soit 46% des personnes accompagnées (65% en 2020).

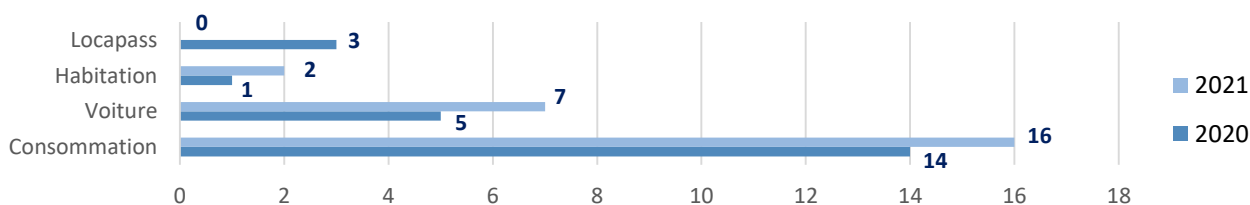
La majorité des crédits souscrits par les ménages est inférieure à 5 000€.

Les crédits les plus souscrits sont des crédits à la consommation.

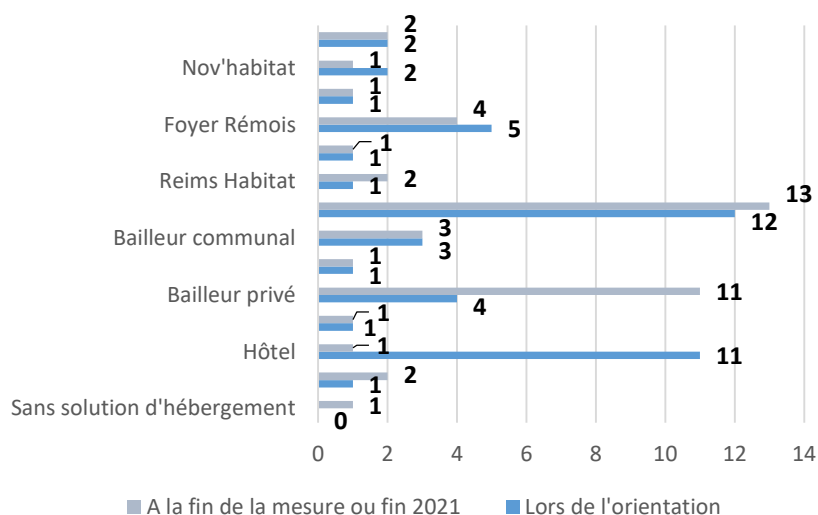
MONTANT DES CRÉDITS À L'ENTRÉE



ORIGINE DES CRÉDITS



Situation vis-à-vis du logement lors de l'orientation de la mesure et à la fin de l'année 2021 :



La situation locative des familles orientées a beaucoup changé entre l'année 2020 et 2021. Cette année, nous avons été confrontés à l'orientation de ménages sans solution d'hébergement.

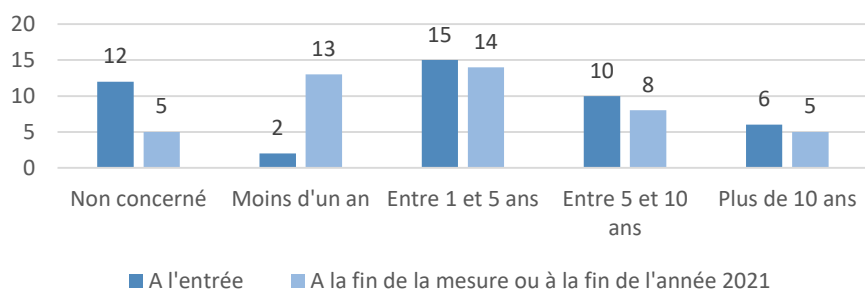
11 personnes ont donc été hébergées à l'hôtel par Action Logement pour quelques semaines.

Plus de la moitié des familles reste tout de même locataire et est logée par un bailleur social. Divers bailleurs sociaux du territoire sont représentés (Plurial Novilia, Foyer Rémois, Vitry Habitat, Nov'habitat ou encore ICF).

Deux familles sont propriétaires de leur logement.

Si nous regardons la situation locative en fin d'année 2021, il y a eu beaucoup de changements, notamment à cause des personnes hébergées à l'hôtel en début de mesure. Sur les 11 personnes à l'hôtel, il n'en reste plus qu'une. En effet, la prise en charge hôtelière a dû prendre fin et des solutions ont dû être trouvées. Dans ce cas, les solutions sont soit l'accès au logement social ou logement privé, l'hébergement par des tiers, l'accès à la résidence sociale ou hôtelière. Une seule personne est restée sans solution.

Durée de présence dans le logement :



Concernant les locataires / propriétaires, la majorité des personnes accompagnées occupe leur logement depuis plusieurs années.

Cependant, nous pouvons constater qu'en 2021, une grande partie des personnes accompagnées occupe le logement depuis moins de 1 an.

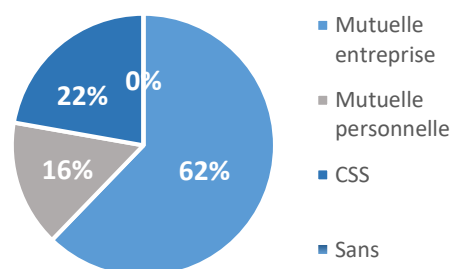
Cela est dû à l'accès à un nouveau logement pour les personnes qui étaient sans solution et aux changements de logement lorsque il n'était pas adapté. Les personnes non concernées correspondent aux personnes à l'hôtel, hébergées ou sans solution.

Situation vis-à-vis de la santé :

Toutes les personnes accompagnées ont une couverture santé dont 28 via leur employeur.

Les familles accompagnées sont majoritairement rattachées au régime général. Deux d'entre elles sont rattachées auprès de la MSA.

6 demandeurs principaux sont bénéficiaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. 4 dossiers MDPH ont été réalisés en 2021 dont 3 sont toujours en cours d'étude.

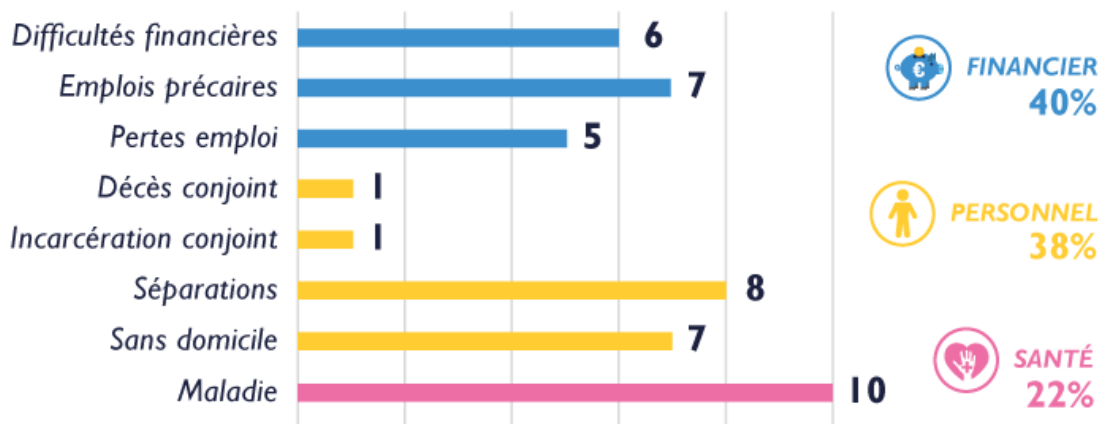


3. Travail réalisé :

Problématique des situations :



Motif de la demande, sur 45 ménages :

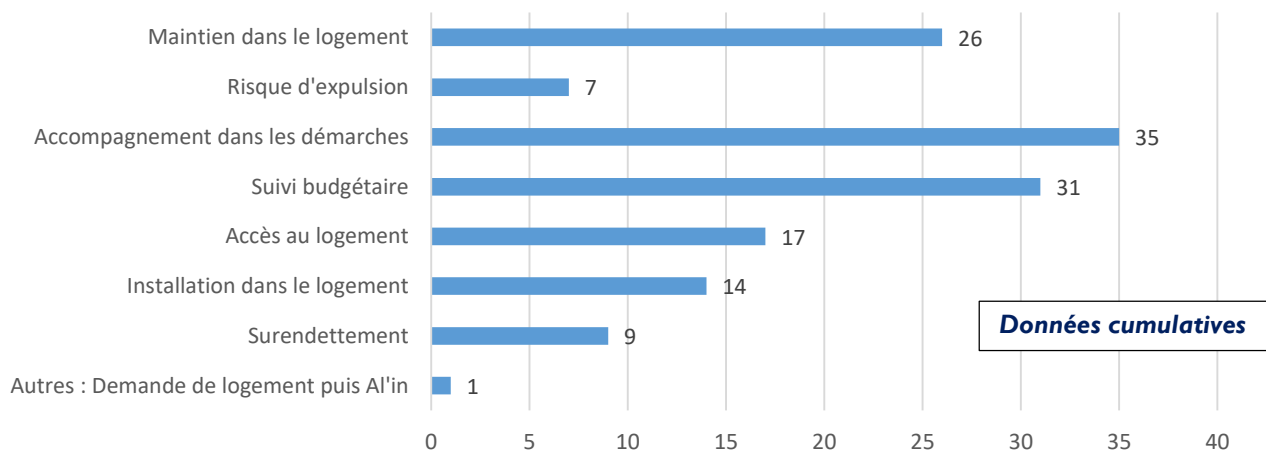


Lors de l'orientation d'une mesure vers notre structure, les ménages orientés traversent, le plus souvent, un évènement à l'origine de leurs difficultés. Tout comme en 2020, les problématiques sont diverses et comprennent essentiellement des difficultés imprévues d'ordre médical (maladie, handicap), familial (séparation, décès d'un proche), professionnel (perte d'emploi, emploi précaire) ou financier.

Le motif principal d'orientation en 2021 est l'absence de solution d'hébergement. Ce motif d'orientation était totalement absent l'année précédente.

Objectifs d'accompagnement :

Objectifs d'Action Logement

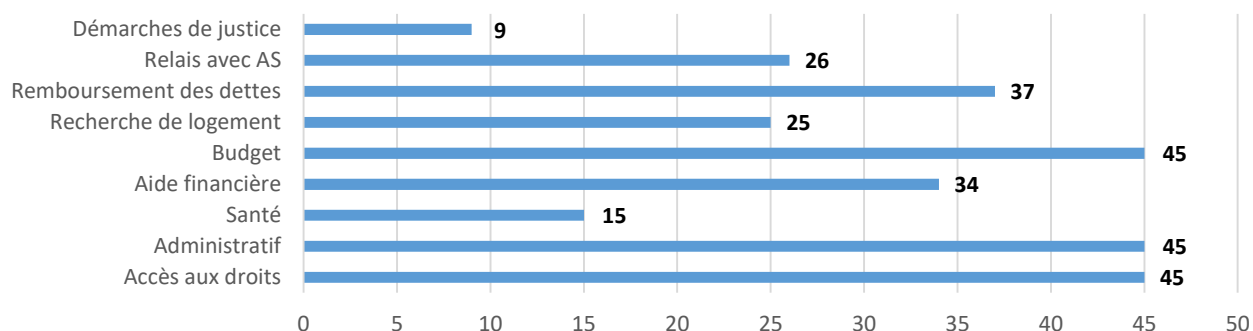


Lorsque nous recevons une nouvelle mesure, le conseiller social d'Action Logement nous indique les objectifs de l'orientation.

Les objectifs de travail définis par Action Logement sont le plus souvent l'accompagnement dans les démarches (pour 77% des suivis), le suivi budgétaire (pour 68% des personnes accompagnées) et le maintien dans le logement (pour 57% des orientations).

D'une année sur l'autre, les motifs d'orientation déterminés par Action Logement restent majoritairement les mêmes.

Objectifs définis avec la famille



Suite au premier entretien, des objectifs de travail sont définis avec les personnes accompagnées :

- Un travail autour des démarches administratives et de l'accès aux droits est mis en place avec toutes les familles. La mise à jour de la situation administrative est importante et est un des premiers objectifs de travail lors des premiers entretiens mais également tout au long de l'accompagnement.

Elle peut comprendre la mise à jour de la carte d'identité, la mise en place de comptes informatiques auprès des organismes principaux, le tri et le classement de documents etc. Pour toutes les personnes accompagnées, l'accès à leurs droits est étudié. Cependant, certaines d'entre elles connaissent leurs droits et les ont déjà ouverts. Pour les autres, des droits ont été ouverts auprès de la CAF ou de la CPAM.

- Un travail budgétaire est également réalisé avec toutes les familles. Ce travail comprend la réalisation d'un état détaillé de la situation financière (suppression de contrats obsolètes, regroupement de contrat etc.) et un suivi budgétaire mensuel (vérification du paiement des charges etc.).

Un accompagnement sur le remboursement des dettes est également effectué avec une grande majorité des ménages (82%). Il peut comprendre la mise en place de plans d'apurement, la négociation avec les créanciers au sujet des procédures mises en place pour le paiement des dettes etc.

- La recherche d'aide financière possible est aussi une partie importante du travail (FSL, caisse de prévoyance, organisme de mutuelle, Caf, aides alimentaires etc.).

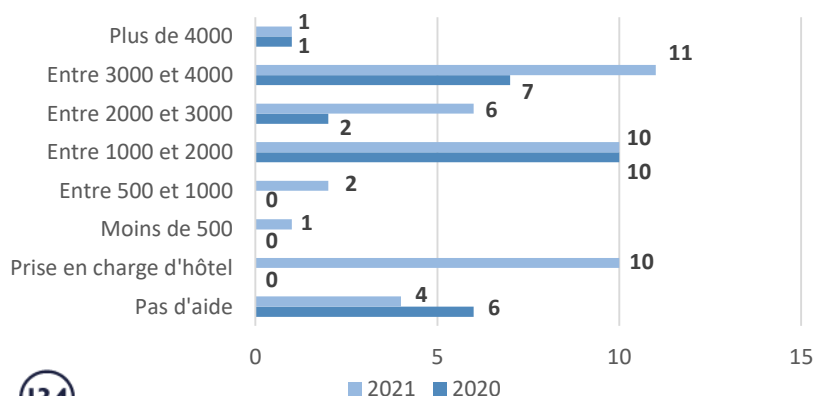
- En fonction des besoins, des objectifs sont aussi définis au cas par cas. Si l'orientation est due à un souci de santé, un accompagnement pourra mener à réaliser différentes démarches (réalisation d'un dossier MDPH, accompagnement physique à un rendez-vous, suivi de la situation médicale etc.).

Un accompagnement dans la recherche d'un logement peut être aussi mis en place en cas d'absence de logement ou si le maintien dans le logement n'est plus possible. C'est le cas pour 55% des personnes accompagnées en 2021. Si le changement de logement a lieu durant l'accompagnement, nous intervenons également dans la vérification des démarches liées à l'accès à un nouveau logement (ouverture des contrats, changement d'adresse etc.).

- Un soutien au niveau de la parentalité et au niveau professionnel peut aussi être réalisé en fonction des besoins.

Aides financières :

Montant de l'aide versée par Action Logement



Sur les 45 orientations, 41 ont bénéficié d'une aide financière d'Action Logement.

Les aides d'Action logement concernent essentiellement les dettes locatives mais elles peuvent aussi concerner les factures d'énergies. On peut voir l'apparition de la prise en charge d'hôtel en 2021, une situation non rencontrée en 2020.

Aides demandées auprès d'Action Logement

Création espace Al'in	Locapass	Mobilipass	Aide à la mobilité
3	2	1	1

Aides demandées auprès d'Action Logement

FSL	Aide alimentaire	CPAM	Caf	Caisse de prévoyance
3	8	3	1	1

Démarches administratives réalisées durant l'accompagnement :

Prime d'activité	Aide au logement	Congé parental Caf	CSS	Demande de logement social	Mise en place de synthèse avec les bailleurs en vue de la mise en place d'un bail glissant	DALO
10	5	2	4	24	2	2

Dont démarches de justice :

Dossier d'aide juridictionnelle	Divorce	Garde des enfants	Mesure d'expulsion	Mesure de protection
3	5	6	7	1

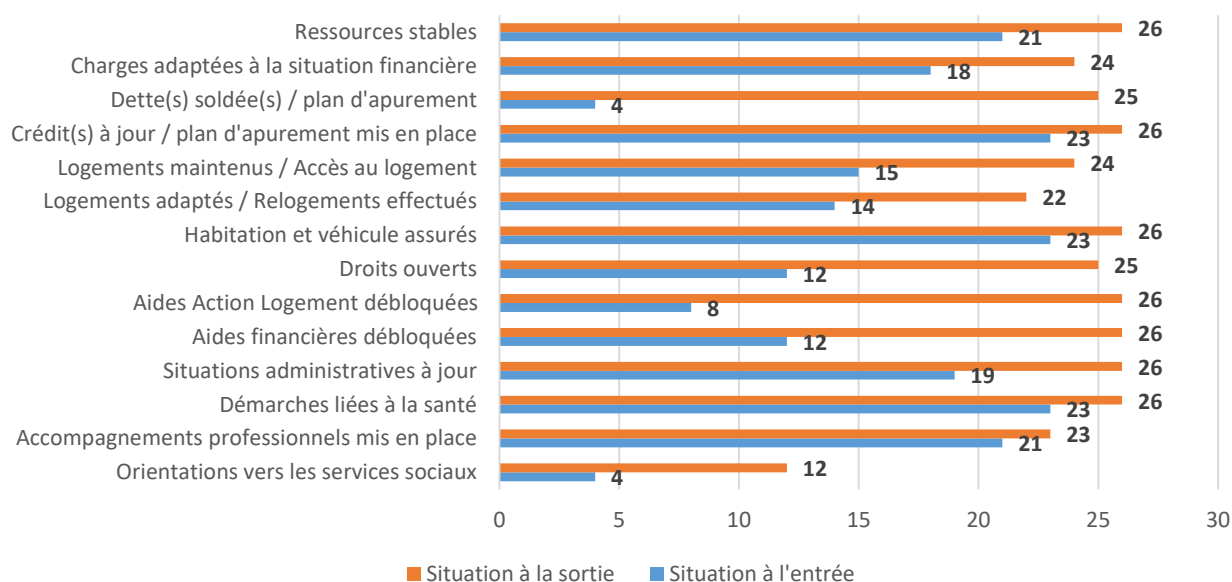


Situation à l'entrée dans le dispositif pour les 45 ménages accompagnés en 2021 :

Concernant la situation à l'entrée dans le dispositif :

- ¼ des familles avait des ressources fluctuantes d'un mois sur l'autre, les autres avaient des ressources mensuelles stables.
- Un peu moins de la moitié d'entre elles avait déjà leurs droits ouverts.
- 1/3 des ménages n'avait pas leurs charges adaptées à leur situation financière.
- 75% des personnes accompagnées avaient des dettes qu'ils ne remboursaient pas.
- 7 foyers détenaient des crédits non remboursés.
- la moitié d'entre eux n'avait pas de logement adapté à leur situation (taille inadaptée, énergivore, pas de logement).
- 9 demandeurs principaux n'avaient pas de situation professionnelle stable.
- 6 personnes étaient en défaut d'assurance.

Situation entrée / sortie pour les 26 mesures terminées en 2021 :



Nous constatons que pour la grande majorité des ménages accompagnés et clôturés en 2021, la situation s'est améliorée par rapport à la situation lors de la réception de l'accompagnement.

Pour la majorité des personnes accompagnées, la mesure d'accompagnement a permis d'avoir une situation stable avec des dépenses adaptées aux ressources et une situation vis-à-vis des dettes/crédits assainis. La mesure aura permis soit de garder le logement soit d'avoir été relogé dans un autre logement.

Cependant pour certaines situations, la mesure n'aura pas permis de mener à bien tous les objectifs :

- En effet, une mesure d'accompagnement a été annulée pour non adhésion de la personne.
- Pour une autre situation, toutes les démarches ont été réalisées mais nous attendons une proposition de logement pour accéder à un logement plus adapté à la situation familiale et surtout accéder à un logement moins énergivore.
- Pour un autre suivi, la personne a quitté le logement conjugal pour aller vivre chez une amie le temps qu'un logement social lui soit proposé.
- Enfin, pour une dernière situation, le manque de mobilisation de la personne ne nous a pas permis d'atteindre tous les objectifs fixés.

4. Perspectives pour l'année 2022

- **Poursuite des temps trimestriels avec Cassandra FOUGEROUSSE**, conseillère sociale sur le territoire de la Marne, afin de pouvoir faire un point sur l'avancée des situations orientées par Action Logement et d'échanger sur les situations susceptibles de nous être orientées.
- **Diminution du temps entre l'orientation de la mesure et le premier entretien**
- **Maintien du rythme des mesures d'accompagnement et utilisation de l'enveloppe budgétaire allouée pour 2022**
- **Amélioration du travail partenarial avec les services sociaux de secteur, que ce soit pendant l'accompagnement ou dans la mise en place de relais.**



• Plateforme LOJ'Toît •



Descriptif du dispositif :

Loj'toît est un dispositif :

- rassemblant un réseau de 22 plateformes de la région Grand Est visant à faciliter l'accès au logement des jeunes de 15 à 29 ans (carte interactive sur <https://www.jeunest.fr/dispositif-lojtoit/>)
- proposant la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et adapté afin de les aider dans leur recherche de logement, les renseigner sur les aides auxquelles ils ont droit et les aider dans la constitution des dossiers administratifs.

Les jeunes concernés ont un statut d'étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, apprentis ou stagiaires.

Un appel à projet en 2018 fait naître la plateforme Loj'toît Épernay au sein du service de prévention spécialisée du Club en février 2019.



Fonctionnement :

Le dispositif Loj'toît Épernay, inscrit dans le réseau est piloté par :

- **L'équipe projet du Service Jeunesse de la Région Grand Est** en charge de l'animation du réseau des plateformes Loj'Toît :
 - ✓ Denis HAWNER : Chef du Service Jeunesse
 - ✓ Christine TISON : Cheffe de projet Autonomie des Jeunes – Service Jeunesse
 - ✓ Isabelle BANDOCK : Cheffe de Pôle – Service Jeunesse
 - ✓ Delphine PRVULOVIC : Détachée au Logement – Service Jeunesse

- **Un Comité de pilotage régional annuel** (02/02/2021) au sein de l'hôtel de Région à Metz réunissant l'ensemble des plateformes en présence des trois directeurs territoriaux d'Action Logement.

Ont été abordés : la lettre mensuelle Loj'Toît, l'e-mag bimensuel (il traite des dispositifs jeunesse de la Région et est à diffuser aux jeunes via le réseau), l'espace collaboratif Teams, les besoins des jeunes en matériel informatique.

Loj'Toît Épernay s'est proposé de travailler sur le logement intergénérationnel.

La plateforme Épernay :

- **Un référent** : la plateforme est gérée par une assistante sociale du Club de prévention d'Épernay. L'animation de la plateforme est confiée au service Logement du Club de Prévention qui gère l'accompagnement et les mesures favorisant l'accès au logement : bail glissant, ASLL, intermédiation locative, colocation, lutte contre les expulsions locatives, accompagnement des réfugiés dans leur logement,...
- **Un comité de pilotage local annuel** (19/03/2021) pour présenter le rapport d'activité de l'année écoulée, échanger avec les partenaires, les financeurs, l'équipe projet de la Région Grand Est, évoquer les perspectives de l'année à venir, les développements éventuels possibles. Nous avons noté une très faible participation des partenaires.



Animation et outils :

Un site internet régional: <https://www.jeunest.fr/dispositif-lojtoit/> avec une carte interactive pour trouver son référent.

Une adresse mail propre à chaque plateforme: pour Épernay : lojtoit@club-prevention.fr.

Des outils de Communication sont mis à notre disposition par la Région pour diffuser auprès de nos partenaires et des jeunes, sous la forme de Flyers, de livrets, d'affiches, d'un kakémono, d'un e-magazine et d'un trombinoscope (nouveau 2021). En interne, un espace collaboratif Teams permet de développer la communication entre les plateformes.

Un échange avec le directeur territorial Action Logement en visio le 12 février 2021 pour une présentation de leurs dispositifs.

La réception de 50 kits « Installe toit » : kit d'aide à la première installation comprenant : un sac en coton biologique et réutilisable, un magazine Installe Toit.

Un comité régional Loj'Toit Jeunes au lycée des métiers de l'hôtellerie de METZ : Activité de réseau, retour sur l'expérimentation du kit « Installe toit » distribué début septembre auprès de chaque plateforme et professionnalisation (43 personnes ont été formées en 2021 pour 6 formations proposées).

Participation à la formation du jeu « Dilemme » : La référente d'Épernay a participé à « l'animation du jeu DILEMME » (créé par CRESUS) visant à sensibiliser les jeunes aux questions liées à la gestion budgétaire. Sont abordés les avantages et risques des différents moyens de paiement, des banques, des assurances et du crédit dans une logique d'échanges et de responsabilisation individuelle et collective.

Dotation de 2 ordinateurs : destinés à soutenir les jeunes et réduire les difficultés liées notamment à la précarité numérique, chaque plateforme a été dotée d'ordinateurs.

Accueil et accompagnement au sein du Club de Prévention :

Pour rappel, ce dispositif « Loj'Toit » propose la mise en œuvre d'un accompagnement individuel des jeunes en mobilité professionnelle afin de leur faciliter l'accès au logement autonome, par des solutions adaptées sur le territoire.



La plateforme du Club de Prévention a pour missions :

- D'informer, orienter et accompagner les jeunes en mobilité professionnelle dans leur recherche de logement durable ou temporaire au cours d'un entretien d'évaluation mené auprès du jeune demandeur.
- De construire et mettre en réseau les acteurs concernés par le logement des jeunes - bailleurs publics ou privés, entreprises, Action Logement - et les acteurs de l'insertion (centres de formation d'apprentis, organismes de formation, missions locales,...).
- D'innover et développer de nouvelles formes d'habitat en réponses aux besoins identifiés sur les territoires : colocation, résidence chez l'habitant, logement intergénérationnel.

L'objectif principal est d'accompagner le jeune dans son parcours vers l'autonomie.

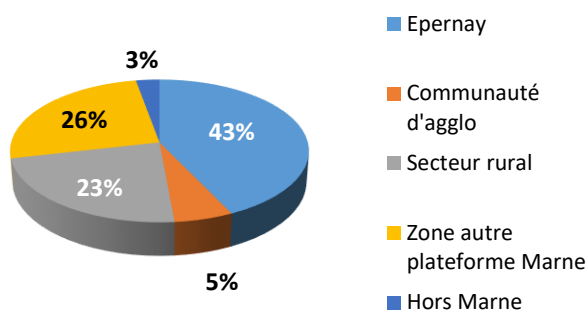
Données chiffrées de l'accompagnement LOJ'TOÏT Épernay en 2021 :

35 nouveaux jeunes accompagnés en 2021 contre 22 en 2020



Typologie du public rencontré :

Secteur géographique



43 % d'entre eux sont **sparnaciens**, 28% habitent en **zone rurale**.

Il nous arrive parfois d'intervenir en binôme avec d'autres plateformes de la Marne notamment celles de Reims et Châlons-en-Champagne (26%).

Les jeunes rencontrés ont été davantage mobiles sur le territoire de la Marne (54%).

1 seul jeune provenait d'un autre département.

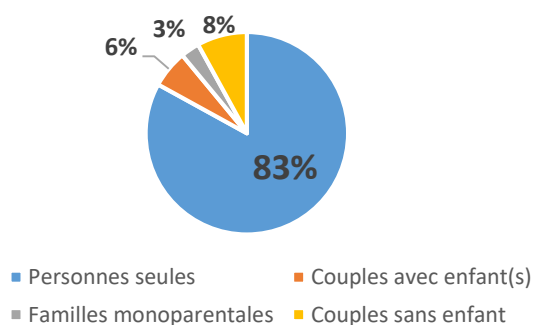
Répartition par sexe et par âge :

57% d'hommes pour 43 % de femmes. Cette année, davantage de femmes ont eu des opportunités en termes de mobilité professionnelle notamment parmi les étudiantes en formation (infirmières, aides-soignantes).

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 18/25 ans.

À noter que cette année encore, un mineur issu du pôle Mineur Non Accompagné a pu être pris en charge 5 mois avant sa majorité. Par sa qualité d'apprenti, il a accédé à un studio étudiant meublé et nous avons sollicité une mesure d'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) gérée au sein de notre service logement.

La situation familiale :



Nous avons reçu majoritairement **des personnes seules (83%)** contre 82% en 2020.

14% de couples dont 6% avec enfant(s).

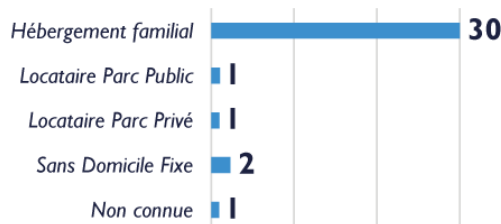
Situation du jeune vis-à-vis du logement lors de la demande :

71% des jeunes sont hébergés par des amis ou de la famille.

Deux jeunes sans domicile fixe : une étudiante logée en Airbnb a finalement trouvé un logement auprès d'un bailleur privé et un jeune bénéficiaire du RSA pour lequel une mesure d'ASLL a été sollicitée et a permis de le reloger auprès d'un bailleur public. 1 jeune sur 4 est locataire en parc public ou en Foyer de Jeunes Travailleurs.



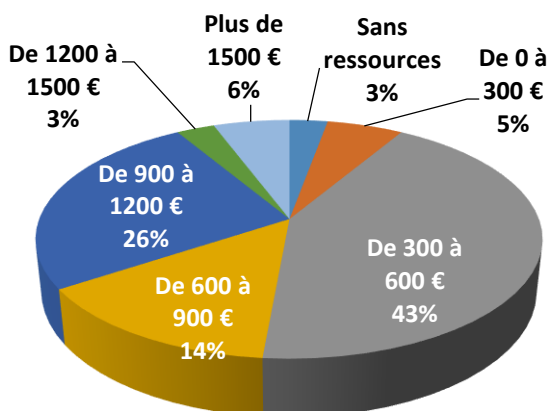
Situation locative des jeunes au moment de la demande, sur 35 ménages :



Qualification des jeunes

85% des jeunes ont un niveau de qualification égal ou supérieur au CAP.

Niveau de ressources :



Avec un niveau de ressources très faibles : pour 91% d'entre eux leurs ressources sont inférieures à 1000€ dont 3% sans aucun revenu (soit 1 personne). Une précarité de ressources perdue chez les jeunes rencontrés.

Leurs ressources sont : du salaire pour 25%, des indemnités de formation (31%), des bourses (20%), des indemnités pôle emploi (8.5%) et du RSA (8.5%).

Un seul jeune est sans ressources.

Origine de l'orientation sur la Plateforme :

31% (contre 50% en 2020) d'entre eux **connaissaient déjà l'association** ou avaient été orientés par des connaissances.

31% d'orientations ont été faites par nos partenaires sociaux (CCAS, CSD, CIAS) et 23% d'orientations par les acteurs de la formation professionnelle (Mission Locale, Centres de formation). La Mission Locale a représenté une part importante puisqu'elle a orienté 14% des jeunes.

Les rencontres partenariales réalisées cette année ont porté leurs fruits puisque nos partenaires nous ont davantage orienté des jeunes.

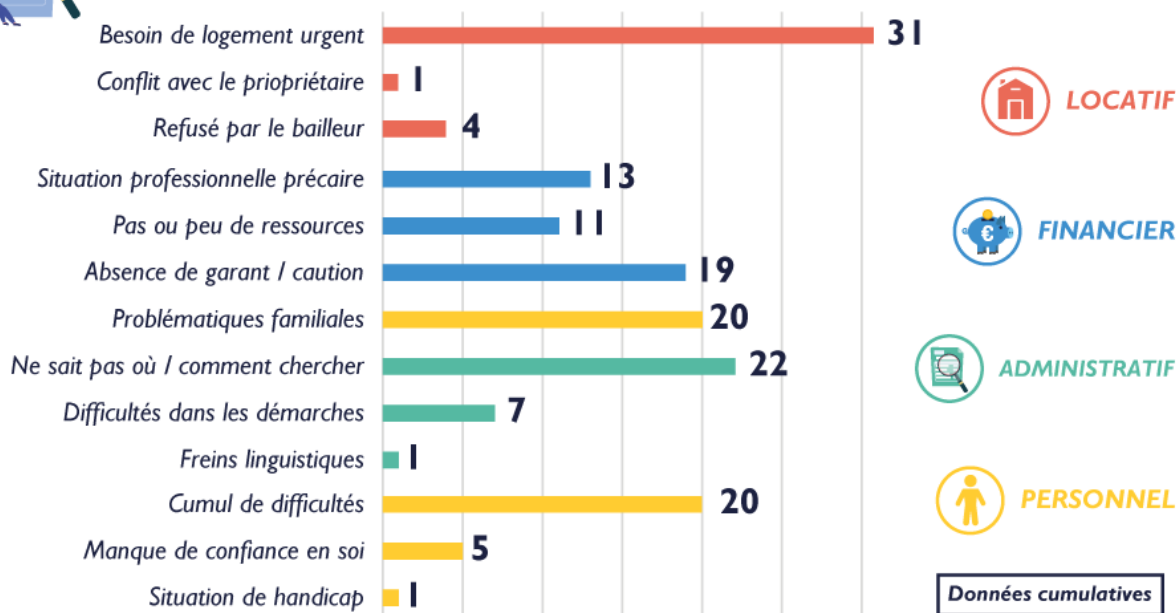
Demandes des jeunes et les réponses apportées :

50 % des jeunes avaient une demande urgente de recherche de logement et n'avaient pas de garant.

50% cumulaient les difficultés.



Freins au logement autonome, sur 35 ménages initiaux :



Les réponses apportées

50% des jeunes reçus ont pu être relogés en parc social, privé ou en FJT dans de petites typologies de logement (du studio au T3). Aucun relogement vers les solutions alternatives comme une chambre chez l'habitant, en colocation ou dans une colocation intergénérationnelle. Deux situations ont failli aboutir à une solution de logement intergénérationnel sur Reims via l'association nationale « Ensemble 2 Générations » mais le contexte sanitaire a obligé ces deux jeunes étudiantes à changer de projet. Les solidarités familiales sont intervenues dans 18% des situations.

Solutions de relogement

- Parc privé
- Parc social
- Foyer Jeunes Travailleurs
- Solidarité familiale ou amicale
- Solution alternative
- Inconnu



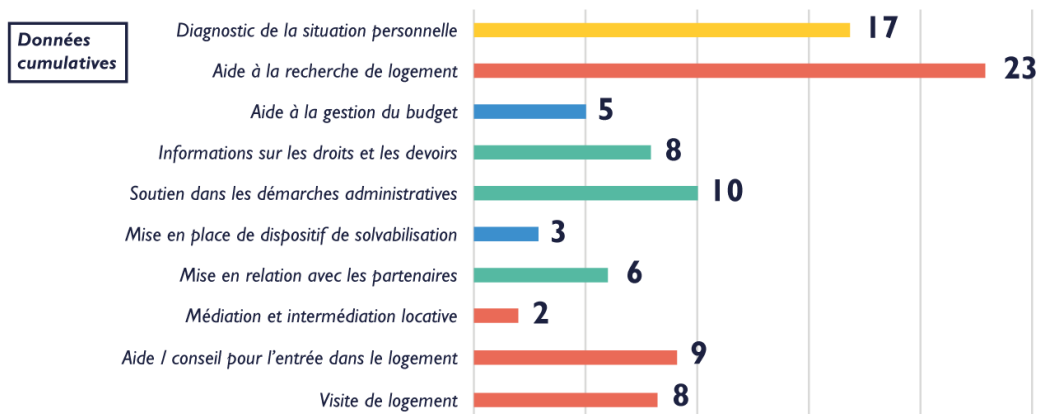
Parcours d'accompagnement et les prestations sollicitées

55 % des jeunes ont eu besoin d'aide dans les démarches administratives, d'information et d'orientation sur l'offre de logement, sur les dispositifs d'aide et d'informations sur les différents types de logements existants.

32 % ont eu besoin de soutien dans la construction de leur projet et ont nécessité un accompagnement pour réaliser leur demande de logement et dans la contractualisation des différentes énergies.

23% ont été accompagnés dans la visite et l'entrée dans leur logement.

Accompagnement des jeunes : la durée moyenne est de 3 semaines.

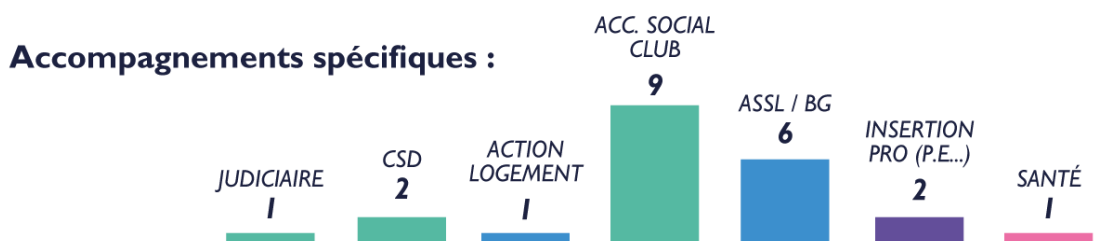


Accompagnement spécifique

6 situations ont été orientées vers une mesure d'Accompagnement Social Liée au Logement ou un Bail Glissant.

1 jeune a utilisé l'outil Action Logement (Aide mobili jeunes, aide Mobilité, le Visale)

9 ont été orientés vers le service de prévention spécialisée du Club.



Nombre d'entretiens

29% des jeunes ont bénéficié d'une durée d'accompagnement long (de 1 à 6 mois ou plus). 34% ont nécessité une durée d'accompagnement courte (moins de une semaine). 26% ont été rencontrés une seule fois. 25% ont été rencontrés plus de 4 fois.

Partenariat :

Notre réseau de partenaires est dense :

- PIJ, Missions Locales, CFA ...
- les entreprises du territoire, des agences intérim souvent sollicitées par les jeunes.
- les équipes de travailleurs sociaux, d'agents d'accueil (les équipes changent, s'étoffent aussi).
- les Maisons de services au public.

Et nécessite de :

- leur présenter pour la première fois ou de nouveau le dispositif,
- diffuser les nouvelles affiches et plaquettes
- porter à la connaissance des acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes les différentes possibilités de mobilité.

Et bien sûr en direction des jeunes :

- diffusion des documents de communication du réseau de plateforme (flyers, cartographie de la couverture du territoire, annuaire, ...).
- ouvrir le champ des possibles sur le plan professionnel, élargir l'horizon des jeunes pour aller vers l'emploi là où il se trouve, sécuriser le parcours des jeunes tant sur le plan du logement que de l'emploi.

De nouveau en 2021 la rencontre avec nos partenaires s'est trouvée freinée du fait du contexte de crise sanitaire mais nous devons maintenant remettre du lien entre nous.

Conclusion et Perspectives pour l'année 2022 :

Constats : La gestion de la plateforme par le Service Logement Nord Département amène des accompagnements plus longs allant jusqu'à l'entrée dans le logement et même parfois après. Nous orientons davantage vers des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement comme les ASLL et le BG dont l'objectif est de sécuriser l'accès vers l'autonomie du jeune par le biais du logement ; logement qui constitue la base essentielle à leur avenir professionnel et à leur bien-être personnel.

La plateforme a permis à 2 jeunes d'être intégrés rapidement dans le logement en colocation géré par l'association. Ainsi, une réponse à leur besoin urgent a pu être apportée. La mise en place d'une résidence jeune aurait apporté une réponse au frein de 88% des jeunes reçus : **la recherche en urgence**.

Perspectives : L'année 2022 permettra de poursuivre la reprise de contact avec nos partenaires et les jeunes pour étendre au maximum les avantages de ce dispositif. Elle permettra aussi de poursuivre le partenariat démarré récemment avec « Ensemble 2 Générations ».

Pour l'année à venir, plusieurs groupes de travail vont être programmés sur les différentes thématiques. Le Club de Prévention s'inscrira dans celui du logement Intergénérationnel. Nous resterons attentifs aux réflexions sur les thèmes de la colocation et l'expérimentation des chambres en internats.



• Intervention Sociale en Gendarmerie •



Descriptif du dispositif:

L'Intervention Sociale en Gendarmerie s'inscrit dans le cadre de la politique publique de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive, de prévention et lutte contre les violences intrafamiliales faites aux femmes, et l'aide aux victimes et aux personnes en difficultés. Conformément à l'article L 121-1-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complémentarité.

Son officialisation repose sur les circulaires interministérielles des 1er août et 21 décembre 2006 relatives à l'extension des intervenants sociaux dans les services de Police et de gendarmerie qui constituent le cadre de référence du dispositif.

Les missions :

- Accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélés par l'activité des forces de l'ordre.
- Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence.
- Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation.
- Informations et orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou de droit commun.
- Facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médo-éducative.
- Contribution à l'observatoire national du dispositif en complétant régulièrement la grille statistique du Ministère de l'Intérieur et en rédigeant un rapport d'activité annuel (et/ou trimestriel). Le bilan d'activité, qui comporte des informations sur les types de publics accueillis et sur les orientations données, est communiqué au comité de suivi.

Démarrage de l'action :

Depuis le 9 février 2021.

Intervenante :

Une assistante sociale du service Logement Nord Département du Club de Prévention.



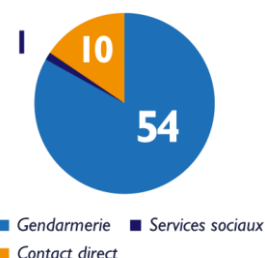
Les permanences d'Intervention Sociale en Gendarmerie (ISG) :

- La communauté de Brigades d'Avize : les jeudis matins de 9h à 12h (3 heures par semaines).
- La communauté de Brigades de Fère-Champenoise : les mardis après-midis de 14h30 à 17h30 (3 heures par semaines).

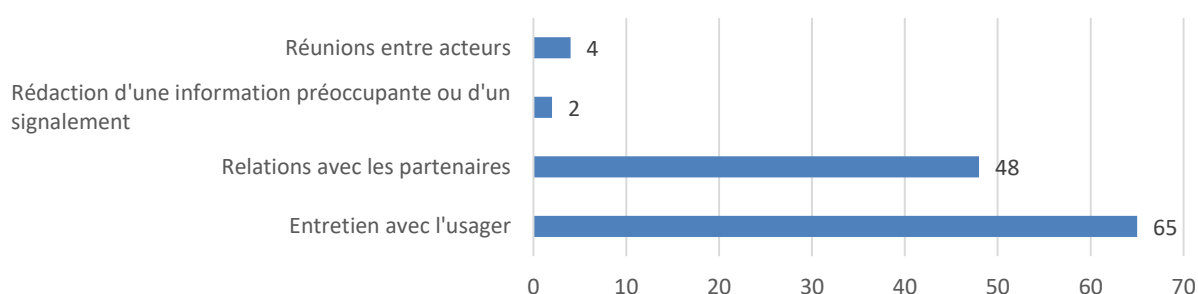
1) Les orientations :

Les personnes rencontrées sont orientées par les gendarmes dans 83% des situations.

15% des personnes rencontrées sont à l'origine de la prise de rendez-vous.



2) Les actes professionnels :



3) Les bénéficiaires :

Personnes reçues	Proches impactés non reçus
65 36 sur Avize - 29 sur Fère	141

Si le nombre de personnes reçues est de 65, il faut aussi considérer les proches impactés non reçus qui peuvent être les enfants ou les autres membres de la famille.

BÉNÉFICIAIRES	Hommes				Femmes				Total
	- 18 ans	18 / 25	26 / 60	+ 60 ans	- 18 ans	18 / 25	26 / 60	+ 60 ans	
Victimes	2	0	4	3	2	0	21	5	37
Mis en cause	1	1	5	0	0	1	2	0	10
Hors champ pénal	0	2	4	0	0	1	10	1	18
sous Total par âge	3	3	13	3	2	2	33	6	
sous Total par sexe	22				43				
Total									65

Commentaires :

Pour une même situation, il arrive parfois d'avoir un entretien avec la victime et un entretien avec la personne mise en cause (3 fois) quand un gendarme le demande ou lorsque la situation le requiert.

4 mineurs figurent parmi les victimes (violences physiques, violences psychologiques, difficultés éducatives des parents) et 2 sont mis en cause (violences envers leurs parents).

Situations connues des services sociaux		
OUI	NON	Données non disponibles
25	26	14

4) Identification de la problématique :

Problématique Initiale	Victime	Mis en Cause	Hors Champ Pénal	Victime	Mis en Cause	Hors Champ Pénal
	Lors de la saisine			Après évaluation du travailleur social		
violences physiques	16	4	1	17	4	0
violences psychologiques	12	3	7	15	3	8
violences sexuelles / viols	0	1	0	0	1	0
Harcèlements	2	0	1	3	0	1
Abus de confiance	1	0	1	3	0	1
conflits	1	0	5	1	0	4
Atteintes aux biens (vols, dégradations...)	0	0	0	1	0	0
Difficultés éducatives / autorité parentale	3	2	1	3	4	1
Conduites à risque (Fugues, addictions, stups, alcool, TS, dépression troubles psy...)	0	4	10	0	0	0
TOTAL	35	14	26	43	16	25

Commentaires :

Lors de l'entretien avec le travailleur social, les témoignages quant à des violences physiques et psychologiques sont fréquents. Cela n'est pas surprenant puisque l'entretien intervient toujours après le moment de « crise ».



Dans la majorité des cas, l'Intervention Sociale en Gendarmerie est en lien avec des problèmes de violences intrafamiliales et plus particulièrement entre conjoints.

Très souvent les problématiques signalées dans le compte-rendu des gendarmes correspondent aux problématiques identifiées au cours de l'entretien. Toutefois, il arrive d'en repérer d'autres associées pour une même situation.

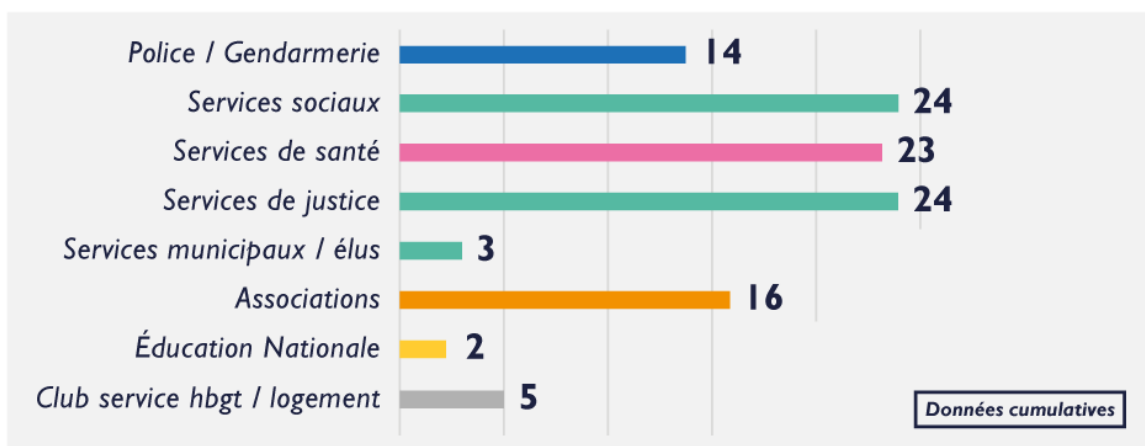
86 % des violences rencontrées touchent des familles ou des couples. Les situations de victimes ont donné lieu à un dépôt de plainte (champ pénal). 85 % des situations rencontrées concernant des violences : verbales, psychiques, physiques, sexuelles (2 situations), économiques, défaut de soins.

20% des violences exercées touchent des personnes vulnérables (âgées, malades, handicapées, en situation de précarité).

Nous pouvons observer une répercussion du traumatisme des violences subies dans les domaines du logement des personnes (15%), du travail (9%), de la scolarité (11%).

9% de situations rencontrées concernent les violences entre voisins.

5) Réorientations vers les partenaires :



Commentaires :

Les violences étant souvent le motif de la rencontre, différents partenariats sont mis en place pour accompagner les personnes dans leurs difficultés. L'orientation vers la justice est un impératif dans le traitement des violences.

Les services sociaux sont des partenaires incontournables. D'ailleurs, nous avons organisé une rencontre entre les assistantes sociales du département intervenant sur les secteurs de Fère-Champenoise et Avize pour coordonner nos interventions et nos relais. Une intervention en réunion de service de la CSD de Sézanne a aussi eu lieu.

Les professionnels de santé sont aussi souvent sollicités notamment pour de l'aide psychologique, des soins en addictologie et en médecine générale.

6) Conclusion :

Sur le territoire de la Communauté de Brigades d'Avize, nous sommes plus souvent interpellés que sur celui de Fère-Champenoise par des situations de violences au sein du couple avant, pendant ou même après la séparation dans des familles disposant parfois d'un niveau social élevé et avec enfants.

Il existe souvent des problématiques liées à des addictions (alcool notamment). Les orientations vers le médecin et /ou un addictologue ou vers le CAST pour une prise en charge pluridisciplinaire sont fortement encouragées. L'objectif est souvent d'avoir du soutien pour que les enfants puissent être le moins impactés par la situation parentale et que la séparation parentale soit gérée dans des conditions acceptables.

Les réorientations (après évaluation de leur situation dans les domaines du logement, de la santé, du budget, de l'emploi, des suivis et prises en charge actuelles) amènent souvent à les diriger vers des soutiens auprès de la psychologue, de la Circonscription de la Solidarité Départementale (CSD) ou d'avocats.

Le fait que les violences soient médiatisées dans l'actualité amène maintenant les personnes victimes à se reconnaître comme telles et à en parler. L'essentiel est de pouvoir communiquer autour de ces violences, quels types, les fréquences, «ce que je suis prêt à accepter», comment se faire aider ou comment fuir l'auteur...



La collaboration avec les gendarmes, qui est importante et de qualité, a permis de transmettre des outils d'auto-évaluation de la violence, sous forme de plaquettes d'informations, aux personnes prises en charge lors d'un entretien physique ou téléphonique.

Si les victimes ne se sont pas déplacées, des échanges par téléphone, sms et mails sont mis en place pour suivre l'évaluation de la situation. Depuis le démarrage de notre activité, nous observons une légère augmentation des sollicitations dans le domaine des révélations de faits de violences intrafamiliales.



Chaque situation demande du temps pour la comprendre, pour saisir l'environnement de la personne et le contexte. Ainsi, les échanges avec les gendarmes sont nécessaires avant la rencontre de la personne. Souvent, un temps d'échange est aussi mis en place pour expliquer au gendarme la réponse apportée. Lorsqu'une orientation vers un partenaire est proposée, le travailleur social prend le temps de lui exposer la situation et effectue systématiquement un suivi auprès du partenaire pour vérifier si le relais est effectif.

À ce jour, les 3 heures par semaine sur la brigade de Gendarmerie sont toujours très prisées et le suivi des situations dépasse parfois ce cadre horaire (de 1 heure par semaine environ).

Après 8 mois de fonctionnement, nous sommes bien identifiés au sein des brigades mais aussi auprès des partenaires.

7) Perspectives :

L'organisation des permanences 2021 seront reconduites à l'identique pour 2022.

Tout comme les rencontres avec les CSD, une rencontre avec le CIAS de Fère-Champenoise sera organisée en 2022.

Au cours de l'année, nous avons rencontré plusieurs femmes victimes de violence conjugale qui sont originaires de pays du Maghreb et qui sont arrivées en France depuis peu. Les entretiens font apparaître que les violences conjugales naissent d'incompréhensions culturelles dans le couple.

Aussi, pour compléter la prise en charge classique, nous devons identifier les lieux de loisirs et de cultures pour les aider dans leur intégration. Une formation sur les thématiques des Femmes Victimes de Violences et inter-culturalité serait intéressante.



• Ateliers Socio-Linguistiques •



Descriptif du dispositif:

Les ateliers socio-linguistiques (ASL) visent l'intégration des personnes migrantes en leur permettant l'apprentissage de la langue française à l'oral et à l'écrit. Ces préalables sont indispensables pour appréhender la société française et la citoyenneté.

L'ancrage de l'apprentissage du français se fait dans des actions socialisantes à composante langagière. Les ateliers socio-linguistiques sont composés de 2 types d'ateliers :

- le Français Langue Etrangère (FLE) : apprendre le français en tant que langue étrangère,
- le Français Langue Intégration (FLI): apprendre le français dans le but de s'intégrer à la société française.

Au sein du Club de Prévention, l'apprentissage de la langue concerne le niveau A1 réparti en 3 groupes de niveaux (débutant, intermédiaire et avancé) et repose sur 2 concepts :

- savoir se présenter, connaître l'alphabet et répondre aux questions simples,
- comprendre des mots familiers, et exprimer des besoins concrets.

Ces ateliers sont animés par des bénévoles en lien avec une coordinatrice, salariée de l'association. Une évaluation de l'apprenant est faite avant chaque positionnement sur un groupe.

Les ateliers socio-linguistiques du Club de Prévention s'étendent sur les différents sites d'intervention de l'association.

En 2021, il y a eu **189 apprenants** répartis sur les **5 sites**, soit **676 heures** d'ateliers.

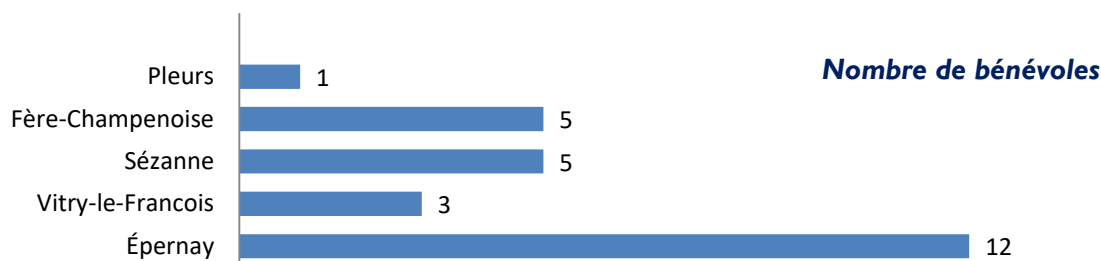


FAITS MARQUANTS EN 2021

- Reprise des ASL sur le site de Fère Champenoise
- Reprise des ateliers en présentiel dans le respect des gestes barrières depuis avril 2021
- Changement de coordinatrice depuis le 1^{er} juin 2021
- Mise en place des ASL sur le secteur de Pleurs
- Augmentation du nombre de bénévoles par rapport à 2020 (+ 4 bénévoles en 2021)
- Augmentation du nombre d'apprenants (107 en 2020 et 189 en 2021)

L'ÉQUIPE

Elle est constituée d'une coordinatrice, titulaire du diplôme d'État d'Éducatrice Spécialisée et d'une équipe de 26 bénévoles qui dispensent les ateliers auprès des apprenants sur les cinq sites d'intervention. Ils sont répartis de la manière suivante :



La majorité des bénévoles est des personnes retraitées. Un système de binômes est mis en place pour les débutants et sur chaque atelier dans la mesure du possible. La coordinatrice veille à leur apporter un soutien pédagogique.

LES APPRENANTS

a. Les inscriptions :

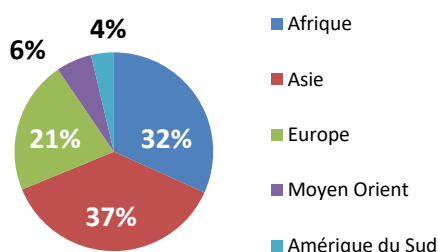
La reprise en présentiel des ateliers depuis avril 2021 a permis d'accueillir un plus grand nombre d'apprenants (+ 82 apprenants en 2021 par rapport à 2020).

Sur Épernay, les apprenants sont principalement orientés par les centres d'hébergement (ADOMA, Croix Rouge et Club de Prévention). Sur les sites de Vitry-le-François, Fère-Champenoise, Sézanne et Pleurs, la totalité des apprenants est orientée par le Club de Prévention.

Territoires	Nombre d'inscrits
Épernay	116 apprenants
Sézanne	11 apprenants
Vitry-le-François	48 apprenants
Fère Champenoise	7 apprenants
Pleurs	7 apprenants
TOTAL :	189 apprenants

b. Les caractéristiques du public :

Les origines géographiques :

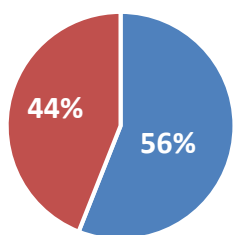


Les apprenants ont principalement migré du continent asiatique : la moitié des personnes provient de Syrie, d'Afghanistan et de Turquie.

Sur les 32% originaires d'Afrique, on retrouve le Nigéria, la Somalie, le Soudan et l'Erythrée.

Les pays d'Albanie, Serbie, Kosovo et Macédoine sont aussi représentés.

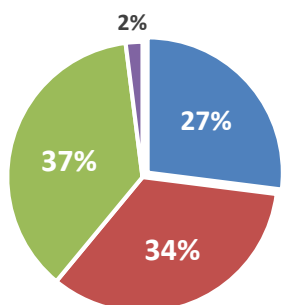
La répartition Hommes / Femmes :



■ hommes ■ femmes

La répartition hommes/femmes est quasiment équitable soit 56% d'hommes pour 44% de femmes.

L'âge des apprenants :

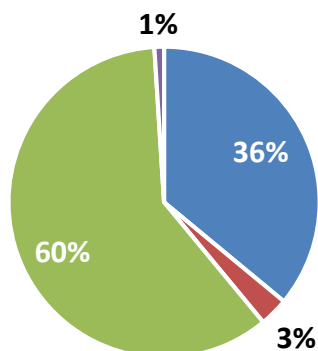


■ 18/25 ans ■ 26/35 ans
■ 36/55 ans ■ plus de 56 ans

61% du public est âgé entre 18 et 35 ans avec une majorité sur la tranche d'âge 26/35 ans (34%).

À noter que 2% du public sont composés de personnes de plus de 56 ans.

La composition familiale :



■ célibataire ■ familles monoparentales
■ en couple ■ veuf

Les couples sont majoritairement représentés parmi les apprenants.

LES ATELIERS

a. L'organisation des groupes

Sur l'année 2021, **676h** de cours en présentiel ont été dispensés d'avril à décembre sur l'ensemble des sites. En raison des conditions sanitaires et dans le souci de protéger nos bénévoles, nous n'avons pas pu mettre d'ateliers en présentiel de janvier à mars, cependant nous avons essayé dans la mesure du possible de garder un lien téléphonique avec les apprenants.

Un protocole sanitaire a été mis en place pour garantir le présentiel des ateliers (gel, masque obligatoire, jauge dans les salles).

Les ateliers sont définis en trois niveaux sur les compétences du A1 : niveau débutant, niveau intermédiaire et niveau avancé. L'orientation dans les groupes est faite lors de l'inscription par la coordinatrice par une évaluation qui détermine le niveau de français de la personne.

Chaque apprenant des groupes de niveau débutant et intermédiaire participe à deux ateliers par semaine. En revanche pour le groupe du niveau avancé, il n'y a qu'une séance par semaine et un lien est fait avec les autres structures sur le territoire sparnacien.

Territoires	Groupes	Organisation
Les 5 territoires	15 groupes	10 groupes de niveau débutant 2 groupes de niveau intermédiaire 3 groupes de niveau avancé
		25,5 heures d'ateliers par semaine
Épernay	6 groupes	4 groupes de niveau débutant 1 groupe de niveau intermédiaire 1 groupe de niveau avancé
		12,5 heures d'ateliers par semaine
Sézanne	2 groupes	1 groupe de niveau débutant 1 groupe de niveau avancé
		4 heures d'ateliers par semaine
Vitry-le-François	5 groupes	3 groupes de niveau débutant 1 groupe de niveau intermédiaire 1 groupe de niveau avancé
		6 heures d'ateliers par semaine
Pleurs	1 groupe	1 groupe de niveau débutant
		1 heure d'ateliers par semaine
Fère-Champenoise	1 groupe	1 groupe de niveau débutant
		2 heures d'ateliers par semaine

Nous constatons une reprise progressive des ateliers de mise en situation : sortie au marché, séance d'origami, sortie à la mairie pour découvrir l'État civil, balade à pied pour apprendre à se repérer dans son nouvel environnement, atelier de jeux de société (scrabble, qui-est-ce ?), séance d'écriture de cartes de vœux, sortie à la supérette du village ou au supermarché.

b. Les activités culturelles et les sorties

Dans le cadre du FLI (Français Langue Intégration), des projets et des sorties sont organisés avec les bénévoles afin de découvrir la culture française et d'apprendre dans un contexte interculturel.

Rappelons le projet Théâtre en partenariat avec le théâtre du Salmanazar sur les sites d'Épernay et de Sézanne pour favoriser l'apprentissage de la langue. Des ateliers mis en place avec la présence d'un intervenant du monde du spectacle afin de favoriser l'apprentissage de la langue française autour d'ateliers d'improvisation, d'expression, de jeux rythmiques et corporels. Une restitution a été faite sur le site de Sézanne. Le projet se pérennisera sur l'année 2022.

Rappelons également le projet Mémoires et Musiques Afghanes en partenariat avec le Conservatoire de Reims. Il consiste à la création de textes sous forme de poèmes, de récits de vie et d'une présentation culturelle et architecturale de l'Afghanistan faits par les apprenants des ASL et mis en lumière par des orchestrations jouées par les étudiants du conservatoire. Une restitution sera faite dans le cadre du Festival « Paroles » organisée par le conservatoire fin janvier 2022. L'objectif pour les apprenants était de leur permettre de pouvoir appréhender l'apprentissage de la langue française par l'intermédiaire d'un support innovant, le domaine musical.

Et enfin, il y a eu la sortie au musée du vin de Champagne et d'Archéologie d'Épernay pour découvrir son environnement avec l'utilisation d'audio-casque pour faciliter la compréhension des visiteurs.



Perspectives pour 2022

- Mettre en place des groupes de travail avec les bénévoles des différents sites pour définir les compétences dans les différents niveaux (débutant, intermédiaire et avancé) en se basant sur les compétences du A1,
- Mettre en place une évaluation tous les trois mois des apprenants sous forme de jeu pour leur permettre de progresser dans l'apprentissage du français,
- Continuer à développer les ateliers de mise en situation,
- Mettre en place des ateliers sur le site de Tours sur Marne.



• Psychologue •

Descriptif de l'action :

La psychologue du Club de Prévention (0.8 ETP), propose un panel de prestations au sein de la structure. Son intervention peut se répartir en différentes catégories :

- La participation à la dynamique du Comité de Direction de l'équipe cadre.
- L'analyse de situation et l'« outillage » psychologique des équipes éducatives (intra service).
- L'accompagnement psychologique des usagers du Club de Prévention.
- L'accueil des usagers du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation dans le cadre de leur obligation de soin.

Lieux d'intervention : Club de Prévention d'Épernay, Antenne de Sézanne, Antenne de Vitry-le-François, visites à domicile Épernay / Tours-sur-Marne / Fère-Champenoise / Aÿ / Sézanne / Vitry-le-François, Accompagnement à l'Hôpital d'Épernay, Accompagnement à l'Hôpital de Château-Thierry.

Les partenaires :

La psychologue travaille en lien avec le Comité de Direction. Elle travaille également en lien étroit avec les équipes éducatives de chaque service et ou projets ; Prévention Spécialisée, Scolarité, Logement, Hébergement, AMBITIONS et Logement/Hébergement Sud-département.



Le 17 mai 2021, une convention entre le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et le Club de Prévention a été mise en place concernant l'accueil des personnes sous main de justice dans le cadre de leur obligation de soin.

Des liens de communication se sont tissés entre la psychologue et les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation exerçant leur permanence au Club de Prévention. De même, avec le Centre d'Aide et de Soins des Toxicomanes qui effectue une permanence les jeudis matins. Des contacts ont également été pris avec la CSD et le CCAS dans le cadre de situations complexes partagées.

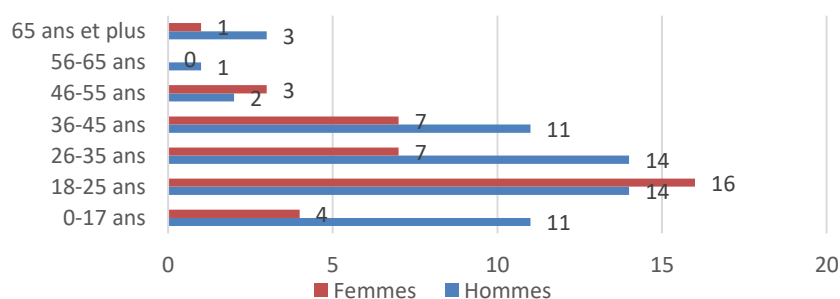
Le public :

Nombre de bénéficiaires : 114 (67 hommes et 47 femmes) dont 15 mineurs.

- 19 personnes ont été rencontrées dans le cadre de la Convention avec le SPIP, 1 femme et 18 hommes,
- 1 personne a été rencontrée suite à une orientation par les Ateliers Socio-Linguistiques,
- 5 personnes ont été rencontrées dans le cadre d'AMBITIONS, dont 1 personne de Vitry-le-François et 1 couple relevant du secteur de Sézanne,
- Concernant le service Hébergement, on comptabilise 21 orientations/conseils de consultation, ayant abouti sur une prise de rendez-vous avec la psychologue. Soit 18 majeurs et 3 mineurs,
- Pour le service de Prévention Spécialisée, 23 orientations/conseils ont abouti à une prise de rendez-vous, dont 2 mineurs du tutorat scolaire et 4 mineurs autres,
- Concernant le service Logement Nord Département, 13 orientations/conseils ont donné lieu à une prise de rendez-vous, dont 2 usagers sur le secteur de Reims.
- Enfin, en ce qui concerne le service Logement/Hébergement Sud Département sur le secteur de Sézanne, 4 adresses ont donné lieu à des consultations, soit 4 majeurs et 5 mineurs,
- Sur le secteur de Vitry le François, 16 usagers ont été rencontrés lors des permanences mensuelles, dont 3 couples.
- L'orientation de 12 usagers ne correspondait pas aux schémas classiques, ou résultait d'un adressage non renseigné.

L'âge des bénéficiaires :

La classe d'âge est non renseignée pour 20 usagers.



Les moyens humains :

Les rencontres avec les usagers se font en tête à tête avec la psychologue, en binôme avec l'éducateur référent, ou lors d'activités programmées par les équipes éducatives.



Les moyens matériels :

Une voiture de service est nécessaire afin de proposer une plus grande flexibilité sur les visites à domicile et les temps de permanence dans le sud du département.

La mise en œuvre :

Circonstances du 1er contact, celui-ci s'effectue :

- Par la présentation de la psychologue lors d'un entretien éducatif,
- Par la prise de rendez-vous avec l'éducateur de référence,
- Par la prise de contact par téléphone de l'usager en demande d'accompagnement psychologique,
- Par la prise de contact par message texte de l'usager en demande d'accompagnement psychologique.

Les rendez-vous :

- 18 personnes ne se sont pas présentées lors de leur entretien, dont 5 programmés à plusieurs reprises par l'éducateur ou par eux-mêmes.
- Entre 1 et 3 rendez-vous : 52 personnes.
- Entre 4 et 10 rendez-vous : 39 personnes.
- Plus de 10 rendez-vous : 4 personnes.

L'orientation :

Les personnes sont orientées par leur éducateur référent, leur CPIP, ou sont informées de la possibilité de rencontrer la psychologue par un membre du Club de Prévention sans lien de référence avec leur situation.

Les journées activité :

La psychologue a participé aux activités du service Hébergement à l'occasion de la journée des droits de la femme, avec notamment une participation à la sortie équitation proposée par le Conseil de la Vie Sociale.

La présence de la psychologue avait pour but de proposer une rencontre informelle aux participant(e)s. Cela a également permis à la psychologue d'apprendre à connaître les personnes dans une ambiance plus détendue, favorisant ainsi les échanges et le partage d'expériences positives.

La participation aux différents projets :

- Participation à la rédaction du projet contre le harcèlement scolaire avec la coordinatrice du tutorat scolaire.
- Participation au bilan sur le déconfinement porté par le Comité de Direction.
- Rédaction formation désencombrement / diogène.
- Participation à la recherche d'une activité permettant d'établir le contact entre le CAST et les résidents de la Pension de Famille.

Les temps de présences et les permanences :

- Journée de formation « Prévention, accompagnement et prise en charge de la santé des personnes accompagnées ».
- Temps informels avec les jeunes exclus des collèges.
- Découverte de la présence sociale avec des éducateurs de la Prévention Spécialisée.
- Participation ponctuelle aux synthèses des équipes « Pass Logement Jeunes ».
- Participation à des synthèses de la Circonscription de Solidarité Départementale sur invitation.
- Temps informel à la disposition des équipes éducatives sur les situations complexes.
- Analyse des situations pratiques avec l'équipe logement.
- Participation ponctuelle aux Projets Personnalisés de l'Hébergement et de l'équipe Sud département.
- 1 journée de permanence par mois à la résidence Jovy de Vitry-le-François.



Hébergement d'Urgence

2021 

2020 

Hébergement d'Urgence

117 familles - 143 Adultes
(84 F - 59 H) et 134 enfants

128 familles - 164 Adultes
(82 F - 82 H) et 160 enfants

HU demandeurs d'asile

92 familles - 121 Adultes
(42 F - 79 H) et 119 enfants

82 familles - 107 Adultes
(39 F - 68 H) et 122 enfants

Pass Logement Jeunes

8 ménages - 9 Adultes
(5 F - 4 H) et 1 enfant

4 ménage - 5 Adultes
(3 F - 2 H) et 0 enfant

Hébergement d'Insertion

Centre d'Hébergement
et de Réinsertion sociale

18 familles - 23 Adultes
(15 F - 8 H) et 22 enfants

21 familles - 27 Adultes
(15 F - 12 H) et 26 enfants

ALT - Épernay

41 familles - 48 Adultes
(20 F - 28 H) et 25 enfants

27 familles - 30 Adultes
(10 F - 20 H) et 22 enfants

ALT - Sézanne - Vitry

27 familles - 32 Adultes
(10 F - 22 H) et 18 enfants

23 familles - 27 Adultes
(11 F - 16 H) et 11 enfants

Accueil Mère-Enfant

7 familles - 7 Adultes
(7 F - 0 H) et 13 enfants

6 familles - 6 Adultes
(6 F - 0 H) et 10 enfants

Logement

Bail Glissant
(État + département)

50 familles - 61 Adultes
(28 F - 33 H) et 51 enfants

46 familles - 55 Adultes
(21 F - 34 H) et 33 enfants

Pensions de Famille
(Épernay + Vitry-le-F.)

34 familles - 34 Adultes
(10 F - 24 H) et 0 enfant

33 familles - 33 Adultes
(11 F - 22 H) et 0 enfant

Résidence Accueil

5 familles - 5 Adultes
(0 F - 5 H) et 0 enfant

5 familles - 5 Adultes
(0 F - 5 H) et 0 enfant

ASLL Épernay

39 familles - 44 Adultes
(18 F - 26 H) et 25 enfants

28 familles - 35 Adultes
(18 F - 17 H) et 32 enfants

ASLL Sézanne

15 familles - 20 Adultes
(14 F - 6 H) et 9 enfants

25 familles - 30 Adultes
(17 F - 13 H) et 16 enfants

APRIL - Épernay

73 familles

42 familles

APRIL - Reims

148 familles

131 familles

Inter Médiation Locative
(privé + public)

29 familles - 35 Adultes
(16 F - 19 H) et 12 enfants

15 familles - 19 Adultes
(9 F - 10 H) et 10 enfants

Accompagnement Réfugiés

21 familles - 31 Adultes
(17 F - 14 H) et 29 enfants

19 familles - 25 Adultes
(12 F - 13 H) et 23 enfants

Action Logement

45 familles - 57 Adultes
(29 F - 28 H) et 55 enfants

26 familles - 36 Adultes
(22 F - 14 H) et 45 enfants

Total

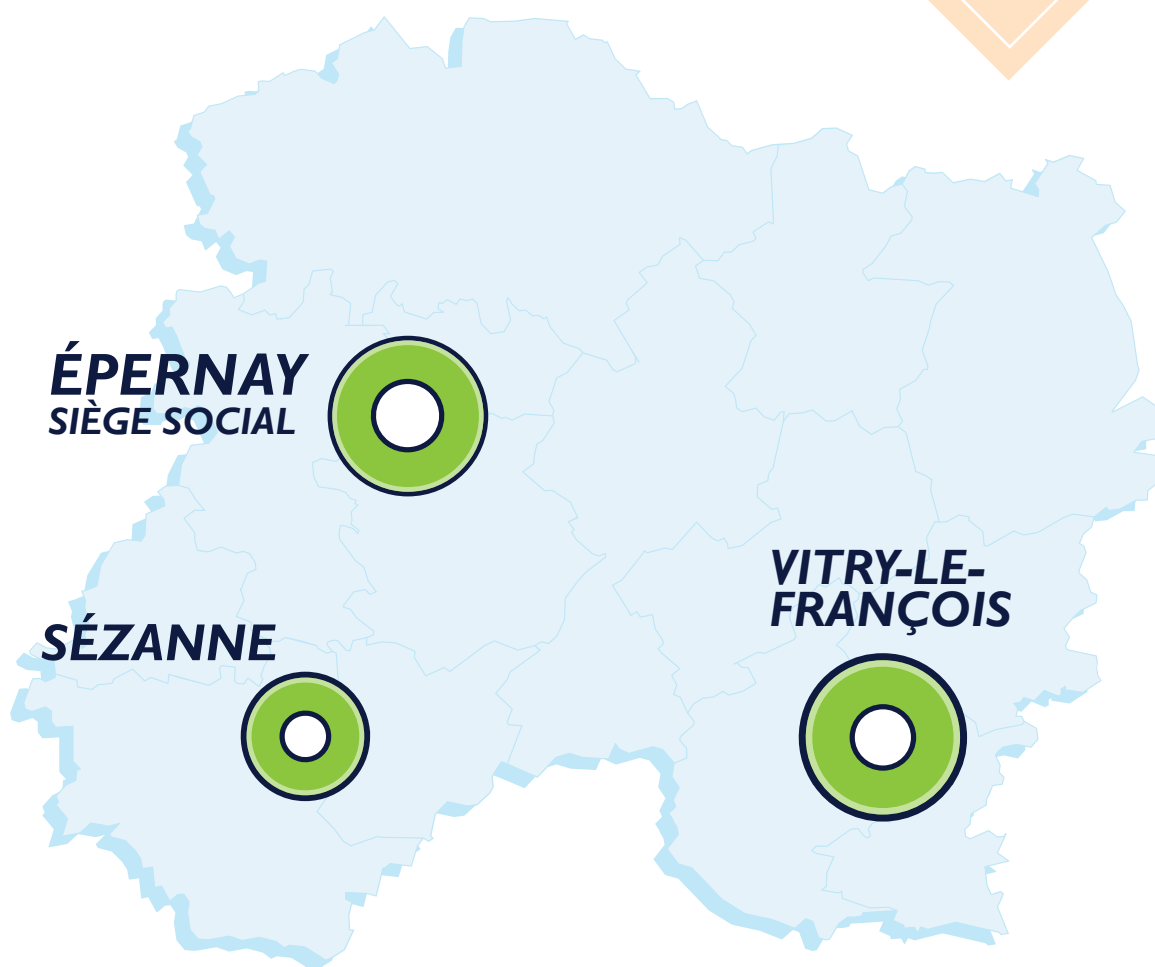
769 familles

661 familles

Sur 134 familles sorties d'Hébergement d'Urgence → 15 accès au logement soit 11%

Sur 59 familles sorties d'Hébergement d'Insertion → 30 accès au logement soit 51%

INSERTION PRO.



LES ACTIVITÉS



• Les Vendanges Partagées • • et la Plateforme Emploi Vendanges •



Descriptif du dispositif :

Ces deux actions consistent à accompagner des personnes très éloignées de l'emploi dans l'accès et la participation à un temps fort de l'économie locale : les vendanges. Ainsi, le Club de Prévention entend favoriser l'inclusion et l'insertion de ses publics dans la réalité de leur lieu de vie et en prise directe avec des secteurs pourvoyeurs d'emplois et de formations, axes incontournables d'une insertion durable.

Ces deux actions sont complémentaires et se distinguent par le degré d'autonomie des publics qu'elles ciblent, et donc, par les modalités des actions d'accompagnement mises en place.

Les « Vendanges Partagées », c'est une action d'accompagnement DANS l'emploi qui s'adresse prioritairement aux personnes qui ne pourraient pas réaliser les vendanges sans un encadrement et un soutien direct sur le poste de travail. Des équipes de travailleurs sociaux sont présentes en permanence dans les vignes aux côtés des participants.

La « Plateforme Emploi Vendanges » est un dispositif d'accompagnement VERS l'emploi. Elle s'adresse à un public davantage autonome dans l'emploi mais qui présente des besoins d'accompagnement en amont. Il s'agit de permettre à des personnes qui n'ont pas de contacts de bénéficier du réseau de « relation entreprise » du Club de Prévention, de réaliser et sécuriser les démarches administratives en amont, de favoriser la mise en relation employeur/employé avant les vendanges et le maintien de celle-ci par la mise en place d'une veille et d'un suivi tout au long de l'action.

Modalités d'intervention :

La 5ème édition des Vendanges Partagées reprend la mise en œuvre des éditions précédentes. Cette action consiste à proposer une expérience de remobilisation professionnelle à des publics parmi les plus éloignés de l'emploi.



Pour permettre une expérience positive de retour à l'emploi, le Club de prévention et ses partenaires mettent en place de nombreux dispositifs pour lever les freins périphériques. C'est une expérience avant tout humaine qui permet d'accompagner et de valoriser les bénéficiaires par le biais d'une mise en situation de travail.

- Équipe de 10 travailleurs sociaux qui encadrent le public dans l'emploi directement dans les vignes
- Équipe de 8 travailleurs pour la prise en charge de la garde d'enfant et des besoins de support logistique des équipes (dépannage alimentaire, équipement, remplacement).
- Une Conseillère en Insertion Professionnelle dédiée à la plateforme pour assurer l'accompagnement administratif en amont, la mise en relation employeur/employé, ainsi que, la veille tout au long de la vendange.

Le repérage du public se fait par le biais d'une comitologie dédiée qui regroupe les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion des différents territoires : les acteurs de l'accompagnement social et de l'insertion (Département, CSD, CCAS, Club de prévention) ainsi que les institutions du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (Pole Emploi, Mission Locale, Cap Emploi) sont invités à orienter des personnes accompagnées de leurs services. Ensuite des comités locaux valident les positionnements et la constitution des équipes.

Le projet s'appuie également sur un partenariat fort avec l'Entreprise. Nous comptons au total (tous dispositifs et territoires confondus) 9 maisons de champagne partenaires : 5 sur les VP et 4 sur la PEV.

Les personnes et leurs problématiques, leurs besoins, leurs expériences, leurs capacités sont plurielles. Les besoins et la capacité d'accueil des entreprises sont également très divers. L'idée est de proposer un accompagnement adapté dans le retour à l'emploi pour chacun des bénéficiaires, et, dans le même temps, proposer à l'Entreprise d'être accompagnée dans l'accueil de salariés en insertion. Les vendangeurs et les entreprises sont ainsi, tous deux, considérés comme bénéficiaires de l'action au même niveau. Ces deux dispositifs nous permettent de proposer un accompagnement gradué en fonction des besoins pouvant se décliner de la mise en relation employeur/employé (plateforme) jusqu'à la prise en charge individuelle dans la vigne (VP) en passant par un accompagnement progressif vers l'autonomie dans la relation de production (possibilité d'évolution du parcours d'un dispositif à l'autre).



Constats et analyse en 2021 :

TYPOLOGIE DU PUBLIC

Nombre de participants aux Vendanges Partagées : 111

Nombre de participants à la Plateforme Emploi Vendanges : 20

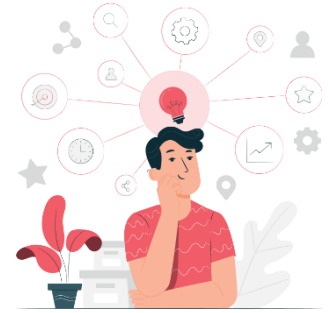
Au total, ce sont 131 vendangeurs qui ont pu être accompagnés vers et dans l'emploi.

Moyenne d'âge des adultes : 32 ans ; 40% de 18/25 ans.

Garde d'enfants : 29 enfants ont bénéficié du dispositif de garde d'enfants.

Ce qui porte à 160 le nombre total de bénéficiaires du dispositif Vendanges Partagées.

Personnes issues des quartiers prioritaires : 47 sur les VP et 14 sur la Plateforme (46,6%).



DATE ET LIEUX DE RÉALISATION DE L'ACTION

Date : du 11 septembre 2021 au 28 septembre 2021.

Lieux : Dans le vignoble autour des 3 villes-centres de nos activités que sont Épernay, Vitry-le-François et Sézanne.

EN CHIFFRES

Les chiffres suivants tiennent compte de tous les dispositifs et de tous les territoires confondus.

Nombre de jours travaillés :

913 jours de Vendanges Partagées au total

Amplitude calendaire de 18 jours

781 jours de vendanges réalisés sur les VP

132 jours de vendanges réalisés sur les PF

Durée de Vendanges Partagées :

Durée maximum d'une équipe : 12 jours

Durée minimum d'une équipe : 7 jours

Durée minimum pour un vendangeur : 1 demi-journée

Durée maximum pour un vendangeur : 12 jours

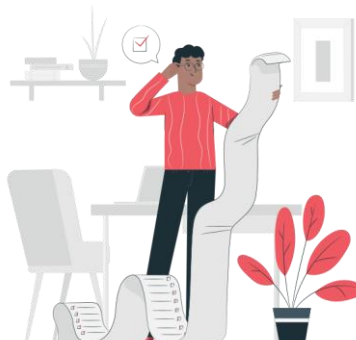
Durée moyenne pour un vendangeur : 7 jours

Taux d'absence et turn-over :

30 arrêts prématurés dont 17 dans les 3 premiers jours. 16 remplacements effectués.

46 personnes ont réalisé une vendange complète.

84 demi-journées d'absence en dehors des abandons (RDV accompagnement social, RDV médicaux, absence non justifiée).



ANALYSE

L'analyse de la **typologie du public** montre que les territoires s'approprient de mieux en mieux le dispositif et que son utilisation est de plus en plus pertinente. Les indicateurs sur le public cible sont en nette amélioration :

- Origine géographique = 61 personnes issues de QPV (46.6% contre 39.6% en 2020).
- Classe d'âge = 54 jeunes de moins de 26 ans (41.2% contre 37.84% du public en 2020).

Si l'on croise ces deux indicateurs, le constat est encore plus clair :

- Sur les VP sur 45 jeunes, 22 sont issus de QPV (soit 48.9%).
- Sur la PF sur 9 jeunes, 7 sont issus de QPV (soit 77.8%).

Cela s'explique notamment par les orientations :

- 30.5% du public orienté est suivi en commun entre le Club de Prévention et la Mission Locale.
- Le dispositif est de plus en plus utilisé comme le point de départ ou une étape d'un projet professionnel pour le public jeune.

Les Vendanges Partagées restent une opportunité d'aller-vers le public et de créer des relations d'accompagnement.

- 22.9% du public orienté n'est pas connu du Club de Prévention avant le positionnement sur les VP.

Le dispositif réaffirme sa place d'action en faveur de l'insertion des plus précaires :

- 51.9% des participants bénéficient d'allocations diverses (48 BRSA (36.6% du public), 6 bénéficiaires d'allocations chômage, 5 bénéficiaires de l'AAH et 9 personnes en situation migratoire aidées pour subvenir à leurs besoins).
- 43 personnes se « déclarent » sans ressources. Chiffre à relativiser car pour certains, il s'agit d'une méconnaissance de leur situation. Ils peuvent parfois être bénéficiaires du RSA par le biais de leur conjoint qui le perçoit au titre du couple (distinction entre allocataire et ayant-droit).



Le partenariat : l'ADN du projet étant le territoire, rien ne se fait et ne se décide sans que les acteurs de chaque territoire soient associés.

Sur tous les territoires, l'ensemble des partenaires ciblés comme prescripteurs de ce projet se sont mobilisés sur cette action lors des comités préparatoires :

- Département de la Marne
- CCAS/CIAS
- Les agences locales de Pôle Emploi
- Les Missions Locales
- Les référents de territoires de CAP Emploi

Les Vendanges Partagées sont devenues un temps fort de l'action sociale, de l'insertion et de retour à l'emploi. Elles sont attendues des partenaires et du public. Un phénomène nouveau illustre ce constat, nous recevons chaque année plus de public se présentant directement au Club pour déposer une candidature spontanée spécifiquement pour cette action et en la nommant.

Reconduction du partenariat avec la ville d'Épernay pour le prêt de véhicule et la mise à disposition de locaux pour la garde d'enfant. Le personnel de la ville s'est également mobilisé pour faciliter l'accès aux démarches administratives (octroi de créneaux spécifiques à l'état civil pour mise à jour des titres d'identité, disponibilité pour la constitution de dossiers d'inscription aux services périscolaires).



La relation entreprise : Les Vendanges Partagées continuent de rencontrer un franc succès. Le dispositif ne peine pas à rencontrer son public. L'un des enjeux majeurs est de réussir le mariage entre l'accompagnement social (notre raison d'être) et l'activité de production (la raison d'être de l'entreprise).

Cette année, ce sont 5 entreprises sur les VP (dont 1 nouvelle qui était sur la PEV en 2020) et 4 entreprises sur la PEV (dont 2 nouvelles) qui se sont engagées avec le Club de Prévention pour réaliser leur vendange.

Avec de tels effectifs à gérer, les tensions de recrutement des « dernières minutes » demandent un investissement important des équipes d'encadrement. Il faut remanier les équipes, effectuer des remplacements, constituer des dossiers administratifs en urgence. Les professionnels du Club de Prévention ont acquis une expertise dans ce domaine. Les entreprises font confiance dans la gestion des aspects RH en amont des vendanges. Aujourd'hui, nous avons la main sur la constitution des groupes que nous allons encadrer et accompagner dans la vendange. Les entreprises perçoivent cela comme une plus-value du dispositif.

Le taux de satisfaction des entreprises partenaires est excellent et s'illustre par la reconduction systématique d'une année sur l'autre. Cette 5ème édition voit la naissance ou le renforcement de nouveaux partenariats : Champagne Veuve Eléonore qui passe de la PEV aux VP, Champagne Rocourt pour la première année et Champagne Thuillier qui augmente considérablement son volume de recrutement dédié au Club de de Prévention.



Moyens humains mis en œuvre :

Nombres d'encadrants : 20 personnes dont :

1 cadre : avec pour fonction d'être chef de projet.

18 travailleurs sociaux : 10 encadrants dans la vigne et 8 professionnels pour les besoins de la garde d'enfants et du support logistique.

1 conseiller en insertion professionnelle : dédié à la gestion et à la veille des équipes de la Plateforme Emploi Vendanges.



Moyens matériels mis en œuvre :

Petit matériel : prise en charge de la tenue de travail, des équipements de protection individuelle et du matériel vendangeur (bottes, chaussures de sécurité, gants, vêtements de pluie, épinettes, seaux).

Transport : Prise en charge du transport. Une flotte de véhicules est affrétée spécifiquement :

- 9 véhicules du Club de Prévention.
- 2 véhicules 9 places prêtés par la Ville d'Épernay.
- 9 véhicules mis à disposition par les entreprises.

Alimentation : Prise en charge des frais d'alimentation par la mise en place d'une nouvelle formule, la délivrance de tickets services (montant de 4€ par personne et par jour).

Maintien de la gestion de dépannage alimentaire d'urgence. Sandwichs apportés dans les vignes par le service logistique en cas de besoin.

La gestion de l'urgence n'exclue pas, dans un second temps, l'accompagnement à l'autonomie alimentaire et à l'hygiène de vie. Un accompagnement physique pour la réalisation d'achats alimentaires lorsque les observations issues des vignes révélaient un besoin est possible.



Évaluation des Vendanges Partagées et de la Plateforme

A l'instar de l'ensemble des actions du Club de Prévention, ces deux dispositifs s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité. Ainsi, nous avons mené à bien un processus d'évaluation visant à établir des préconisations de renforcement ou d'ajustement de nos pratiques. Cette évaluation a réuni les avis, les remarques et propositions de l'ensemble des parties prenantes au travers de différents supports :

Avec les bénéficiaires :

- 9 temps de bilan collectifs avec les équipes de vendangeurs (1 temps spécifique par maison de champagne).
- Une analyse des 48 questionnaires de satisfaction des vendangeurs nous ayant été retournés complétés.
- Des entretiens individuels avec chacun des employeurs.

Avec les partenaires :

- 3 temps de bilan organisés par secteur à l'occasion des comités de positionnement sur le dispositif AMBITIONS (dispositif proposé à la suite des VP pour poursuivre l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle).

Avec les équipes du Club de Prévention :

- 5 temps de bilan ont été organisés pour aborder spécifiquement les questions attenantes au déroulement de l'encadrement dans les vignes, de la garde d'enfant et du support logistique.
- Pour prendre en compte les particularités des territoires, un temps spécifique a été mis en place pour les secteurs de Vitry-le-François et Sézanne.
- Par ailleurs, pour intégrer toujours plus ces actions dans le fonctionnement général de l'association et pour veiller à la continuité des services et des missions du Club de Prévention, une évaluation spécifique entre l'équipe dirigeante et cadre a eu lieu.



Perspectives :

Nous nous projetons d'ores et déjà sur l'édition 2022.

Dans la continuité de ces groupes d'évaluation nous avons projetés des groupes de travail sur les domaines ayant été identifiés comme porteurs de marges de progression.

Pour un partage maximum de cette action sur les territoires, ces temps de réflexion mêleront les partenaires du projet (Département, structures du SPIE, services des communes, structures de l'IAE), les équipes du Club de Prévention, les bénéficiaires (anciens et nouveaux). Cette démarche débutera dès le mois de mars 2022.





Descriptif du dispositif :

AMBITIONS est un dispositif d'insertion socio-professionnelle ayant pour objectif d'accompagner les bénéficiaires tant sur le plan professionnel que sur le plan social, pour permettre de sécuriser les parcours en levant les freins à l'accès à l'emploi ou à la formation.

C'est un accompagnement personnalisé mêlant actions pédagogiques collectives et accompagnement social individuel. Concrètement, cela se traduit par la mise en place d'un binôme d'intervenants composé d'un formateur professionnel du GRETA-CFA et d'un travailleur social du Club de Prévention. La complémentarité des approches et des compétences des professionnels permet de prendre en compte la situation du bénéficiaire dans sa globalité.

Ce dispositif s'adresse aux personnes les plus éloignées de l'emploi présentant un ou plusieurs des critères suivants : jeunes âgés de moins de 26 ans, personnes issues de Quartiers Prioritaires de la Ville, parents isolés, familles monoparentales, personnes en situation de handicap etc. Ce dispositif se déploie dans trois bassins d'emploi : Épernay, Vitry-le-François et Sézanne, et peut accueillir 75 personnes par an.



Un accompagnement à double entrée personnalisé et adapté...

Le dispositif « AMBITIONS : les profils de demain se préparent aujourd'hui » propose un programme exigeant qui accompagne les bénéficiaires d'une action de remobilisation professionnelle (Vendanges Partagées) à une insertion stable et durable. Ce dispositif se positionne en complémentarité et en amont des dispositifs d'insertion existants.

Il peut se définir comme :

- Une classe préparatoire à l'insertion professionnelle
- Un filet de sécurité pour les personnes ayant des ruptures de parcours d'insertion.

Le dispositif s'appuie sur un accompagnement à double entrées :

- Social, par l'accompagnement individualisé avec un travailleur social référent (accès au logement, démarches administratives, budget, santé, ...)
- Professionnel, par des actions pédagogiques personnalisées et menées par des formateurs pro du GRETA (savoir-être, technique de recherche d'emploi, suivi de stage, remise à niveau,...).

Inscrit dans une logique de partenariat et pour répondre aux besoins des territoires, nous avons mis en place des instances partenariales pour identifier les profils, repérer les potentialités et articuler les parcours des bénéficiaires :

- En amont, pour le repérage des participants aux Vendanges Partagées (VP).
- À l'entrée, pour déterminer les candidats retenus et constituer les groupes sur chaque territoire.
- Tout au long du parcours avec des Comités de Suivis Partenariaux trimestriels qui regroupent les membres du SPIE mais aussi de l'IAE et du club de prévention.

Point très important, la fréquence des rencontres, les modalités d'accompagnement et la répartition entre les axes personnels et professionnels sont modulables et personnalisables en fonction des besoins de chacun.

Consortium porteur du projet :

Tutelles :



Un diagnostic à 360°

Ce parcours d'accompagnement, limité à quinze mois, est composé de plusieurs étapes. Il débute par une phase d'intégration de six semaines qui a pour but d'identifier les différents axes de travail à mener pour lever les freins à l'emploi. Cette phase de diagnostic, réalisée par les formateurs et les travailleurs sociaux, est finalisée par la rédaction du 1er plan d'action personnalisé. Ce document fixe les objectifs de l'accompagnement social et professionnel. Il est rempli et signé avec le prescripteur, le bénéficiaire et l'équipe pédagogique.

À chaque trimestre, ce document sera évalué puis retravaillé en fonction de l'évolution de la situation dans le but de fixer de nouveaux objectifs. Cette signature marque l'entrée dans une nouvelle phase, celle des actions pédagogiques d'accompagnement à l'émergence et à la réalisation du projet professionnel.

Une méthode d'accompagnement plus souple

En fonction des besoins individuels, mais aussi des dynamiques de groupes, il nous est possible d'intervenir aussi bien en actions collectives qu'en actions individuelles. Le but étant de ne pas reproduire les représentations des bénéficiaires des « formations traditionnelles » qui leur évoquent, bien souvent, leurs parcours scolaires et professionnels difficiles.

Dès que cela est possible, des temps hors les murs sont favorisés dans le but de créer et d'ouvrir des espaces de parole avec les bénéficiaires. Pour ces raisons, les apprentissages passent prioritairement par la mobilisation d'ateliers de médiation comme le théâtre, l'éloquence, les ateliers cuisine et les ateliers en pleine nature.

Des échanges réguliers avec les prescripteurs permettent également de favoriser le bon déroulement des parcours. Pour renforcer ces échanges, les comités de suivis sont organisés tous les trois mois dans le but de faire un point général sur l'avancée des parcours, de débattre de thématiques propres au groupe, au territoire, de résoudre des situations de blocages liées à des problématiques individuelles complexes, de coordonner les actions des différents acteurs intervenant dans une même situation.



L'immersion en entreprise encouragée et même favorisée

Tout au long des parcours, nous encourageons au maximum les liens avec l'entreprise, le plus souvent par des périodes d'inclusions de type stage ou contrat court.

Plusieurs actions d'immersions ont également été menées comme par exemple le palissage. Cette action est inspirée de celle des Vendanges Partagées, en partenariat avec une maison de champagne du dispositif et qui a fait appel au club de prévention pour d'autres tâches viticoles. Elle a accueilli 4 personnes sur son exploitation du secteur Épernay. Tout comme les vendanges partagées, cette action d'accompagnement dans l'emploi a permis de « tester » leur capacité à réaliser une tâche difficile sur une durée plus longue, de mettre en lumière les savoir-être mais également de confirmer certains projets professionnels.

Au-delà des savoir-être et du projet professionnel, cette action a été un bon appui pour le diagnostic des situations personnelles de certains bénéficiaires. Ces périodes d'immersion et ce principe d'alternance permettent d'inscrire les parcours et leurs contenus au plus près des réalités du travail, favorisant ainsi une insertion réussie et durable.



Un outil partenarial...

L'année 2021 a été marquée de plusieurs évolutions. En effet, le dispositif AMBITIONS n'était qu'à sa première année de fonctionnement. Il a donc fallu établir des moyens de fonctionnement entre les différentes institutions, de permettre aux partenaires d'identifier notre offre de service et de la positionner dans l'offre existante.

Ce processus a permis le déploiement du dispositif sur les différents territoires.

Le dispositif étant porté par le Club de prévention en partenariat avec le GRETA CFA de la Marne pour les actions pédagogiques à visées professionnelles, il a fallu mutualiser et adapter les outils pour faciliter les échanges d'informations dans le but d'accompagner au mieux les bénéficiaires :

- pour garantir une bonne communication et une confidentialité des données, il a fallu développer des outils spécifiques séparés des autres activités du club de prévention
- définir la place et le rôle de chacun
- réfléchir et mettre en place des outils d'accompagnement pour assurer le suivi des bénéficiaires.

La mise en place de nouveaux outils de communications a permis d'assurer la bonne transmission des informations de chaque bénéficiaire. Elle a été un bon levier pour définir avec les partenaires et les prescripteurs les méthodes de communications. Les échanges sont primordiaux pour assurer la transmission de toutes les informations.



Le dispositif s'étendant sur trois territoires, il a fallu composer avec les nombreuses disparités car selon les territoires les problématiques ne sont pas les mêmes. On peut constater que pour le secteur d'Épernay, qui est un secteur urbain, les problématiques sont le plus souvent liées au logement alors que pour les territoires de Sézanne et Vitry-le-François, qui sont des territoires ruraux, les problématiques révèlent de la mobilité et du budget. Ces freins doivent être pris en compte pour accompagner au mieux les bénéficiaires.



Pour les populations les plus éloignées de l'emploi...

Comme expliqué précédemment, de nombreuses disparités liées aux tranches d'âges, à l'origine géographique et à la typologie du public existent entre les trois territoires comme on peut le constater ci-dessous :

Tranche d'âge	Épernay	Vitry-le-François	Sézanne
<26	40,4 %	9,1 %	32 %
26/29	9,6 %	31,8 %	16 %
30/49	44,2 %	54,5 %	32 %
50 et +	5,8 %	4,5 %	20 %

Ces disparités peuvent s'expliquer par la mobilisation de l'outil AMBITIONS par les différentes institutions prescriptrices.

En effet, sur le territoire d'Épernay, les orientations se font essentiellement par les services internes du Club de prévention tel que le service de prévention spécialisée, ce qui explique la part importante du public jeune. C'est également le cas sur le territoire de Sézanne pour lequel les orientations se font principalement par la mission locale. À contrario, sur Vitry-Le-François, les orientations se font plutôt par Pôle Emploi, la part des 30-50 ans est donc plus importante car ce sont généralement des demandeurs d'emplois de longue durée. La différence d'âge est un atout pour les accompagnements collectifs et la mixité dans le groupe. Chacun peut apporter ses connaissances ou soulever des questionnements, ce qui enrichi les discussions et les débats.

L'origine géographique est également différente selon les secteurs :

Origine géographique	Épernay	Vitry-le-François	Sézanne
Quartier prioritaire de la Ville	51,9 %	45,5 %	0 %
Zone de revitalisation rurale	1,9 %	18,2 %	48 %
Hors territoires prioritaires	46,2 %	40,9 %	52 %

Le pourcentage élevé de personnes habitant sur Sézanne, hors territoire prioritaire, s'explique par sa faible superficie, et donc par la non existence de quartiers prioritaires. À l'inverse, sur les autres territoires, les quartiers prioritaires sont plus représentés car ils concernent la moitié de notre public cible.

Pour autant, les ressources des bénéficiaires sont à peu près équivalentes sur les 3 territoires :

Ressources	Épernay	Vitry-le-François	Sézanne
Salaire	1,9 %	0 %	0 %
Allocation jeune (garantie Jeunes)	1,9 %	0 %	0 %
RSA	44,2 %	54,5 %	28 %
ARE – ASS (pôle emploi)	13,5 %	9,1 %	24 %
ADA – PIAL (public migrant)	0 %	0 %	0 %
AAH (handicap)	1,9 %	4,5 %	8 %
Sans ressources	36,5 %	31,8 %	40 %

On constate que les ressources sont plus ou moins identiques sur les 3 territoires d'intervention, ce qui démontre la pertinence du dispositif et du travail sur ce public cible en particulier. Pour rappel, le dispositif AMBITIONS s'inscrit dans l'appel à projet « 100% inclusion » qui a pour but d'insérer professionnellement et socialement les personnes les plus éloignées de l'emploi. La cohérence est un indicateur d'un partenariat équilibré avec les institutions du Service Public pour l'Emploi (Pôle Emploi, Mission locale, etc.).

Les personnes sans ressources sont majoritaires sur les trois territoires. Cela s'explique par la part importante des personnes de moins de 26 ans. En effet, les jeunes ne peuvent toucher le RSA qu'à partir de 25 ans sauf cas exceptionnels, les plus jeunes sont donc sans ressources.

À noter que les statistiques des ressources des bénéficiaires sont construites avec les déclarations de ressources à l'entrée du dispositif. Grâce à AMBITIONS, les personnes de moins de 30 ans perçoivent une rémunération, qui est versées par l'Etat, ce qui a permis une équité entre les bénéficiaires. Cela représente :

- 38,46 % sur Épernay
- 8,69 % sur Vitry-le-François
- 28 % sur Sézanne



...au service de leur réinsertion professionnelle

Une sortie est décidée par l'équipe pédagogique et le prescripteur, selon plusieurs critères tels que l'entrée en formation pré-qualifiante et/ou qualifiante, en intérim de longue durée, en CDDi, CDD, CDI ou lors d'un abandon ou d'une exclusion.

Lorsque la personne entre sur une action de formation ou un emploi, nous sécurisons son parcours. Nous réalisons des visites en entreprises, des bilans d'intégrations, des relais partenaires afin de s'assurer de la stabilité de la situation emploi/formation. Voici au cours de l'année 2021 la situation des parcours sur tous les territoires confondus :

Formation	Pré-qualifiante	3,8%
	Qualifiante	11,3%
EMPLOI	Intérimaire	11,3%
	CDDi	7,5%
	CDD < 6 mois	3,8%
	CDD > 6 mois	3,8%
	CDI	5,7%
Abandon	moins de 3 mois	5,66 %
	3 à 6 mois	18,86 %
	6 à 12 mois	9,43 %
	12 à 15 mois	1,88 %

On constate que la part de sorties positives avec à la clé une formation qualifiante est majoritaire. Cependant, nous remarquons un léger taux d'abandon, tous territoires confondus, notamment sur les 6 premiers mois. Cela s'explique par un taux important des personnes de moins de 30 ans qui ont des difficultés à adhérer à toutes sortes de dispositifs de manière générale. En effet, le dispositif AMBITIONS touche des personnes très éloignées de l'emploi ayant eu des situations de rupture durant leurs parcours scolaires et professionnels.

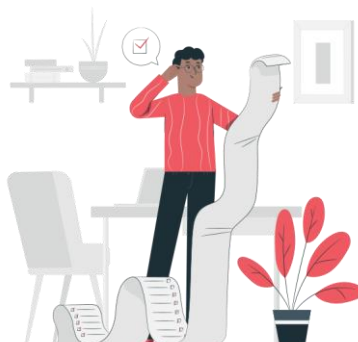
Il est à noter que l'évaluation s'étend jusqu'à 6 mois après la sortie dans le but d'assurer le suivi des situations et de juger de la stabilité de l'insertion. Ce travail s'effectue sur la base d'un appel téléphonique à 1 mois, 3 mois et 6 mois.

Évaluation	1 mois après la sortie	3 mois après	6 mois après
En emploi / Formation	57,14 %	58,33 %	59,09 %
Actif sur autre dispositif d'acc. suite à une réorientation	11,9 %	8,33 %	9,09 %
En recherche d'emploi sans accompagnement	4,76 %	8,33 %	9,09 %
Aucun lien	26,19 %	25 %	22,72 %

À 1, 3 ou 6 mois, un très fort taux de personnes est en emploi ou en formation, ce qui montre l'efficacité du dispositif à favoriser l'insertion professionnelle durable. Néanmoins, le pourcentage des personnes avec lesquelles nous n'avons plus de liens est important. Cela concerne les personnes qui ont justement abandonné pour non adhésion.

Le tableau suivant nous précise, pour chaque territoire, le nombre de bénéficiaires sortis du dispositif AMBITIONS en situation d'emploi qui le sont toujours à 1 mois, 3 mois et 6 mois. Leur situation professionnelle paraît stable pour une bonne majorité d'entre eux.

	Épernay	Vitry-le-François	Sézanne	Tous secteurs
Situation d'emploi stable à 1 mois	6/7	4/7	3/3	13/17 (soit 76% des personnes 1 mois après leur sortie en emploi)
Situation d'emploi stable à 3 mois	6/7	4/7	2/2	12/16 (75%, 3 mois après leur sortie en emploi)
Situation d'emploi stable à 6 mois	2/5	3 /4	2/2	7/11 (63.6%, 6 mois après leur sortie en emploi)





...en proposant de nombreuses perspectives

Pour les personnes toujours en parcours, la période estivale et les vendanges sont un défi pour le maintien du lien. Il a fallu faire en sorte d'adapter les méthodes d'accompagnement en favorisant des accompagnements individuels.

Pendant cette période de fermeture du centre de formation, il faut adapter les parcours, les modalités d'accompagnement et faire preuve de vigilance sur les dynamiques de groupe.

Afin de pouvoir continuer à garantir la même qualité d'accompagnement et de pallier à la fermeture du GRETA CFA de la Marne mais également entretenir le lien social et la cohésion de groupe pendant la période estivale, des actions sont à envisager autour d'ateliers collectifs à la fois au sein du Club de prévention comme en extérieur. L'objectif visé est de maintenir ce lien grâce à des sorties culturelles, sportives et de loisirs, en plus du suivi individuel.

Il faudra tenir compte des spécificités des différents territoires pour mettre en place des actions ciblées :

- Sur Épernay, cela concernerait le logement. L'idée serait de faire intervenir des partenaires sur des ateliers collectifs avec par exemple Action Logement et favoriser l'intervention de partenaires sur les différentes thématiques.
- Sur Vitry-le-François, cela concernerait l'administratif et le budget qui sont les problématiques les plus rencontrées. L'idée serait de mettre en place un outil de gestion administrative et de gestion de budget (projet qui également se déclinera sur tous les territoires).
- Sur Sézanne, cela concernerait la mobilité. L'accès à la mobilité est compliqué sur ce territoire, l'idée serait donc de créer un partenariat avec un magasin de vélo et/ou une association pour mettre à disposition un moyen de locomotion aux bénéficiaires. Derrière ce projet, l'idée serait d'autonomiser et de responsabiliser les bénéficiaires au travers d'une contrepartie : pour la mise à disposition d'un espace de stockage, un service est rendu en retour (travaux – bricolage...) ce qui permettra par la même occasion de les mettre en situation de travail. Ce projet pourrait se décliner sur les 3 territoires.

Des groupes de travail sont envisagés avec toute l'équipe pédagogique dans le but de mettre en place différents projets :

- L'exposition vagabonde : plusieurs artistes exposeraient dans les GRETA des différentes villes, à tour de rôle. Les bénéficiaires devront organiser l'exposition et la présenter aux autres groupes à travers la création d'un journal papier et informatique pour partager les photos et les vidéos. Dans ce projet, seront travaillés la prise de parole, l'expression des émotions, l'hygiène corporelle et vestimentaire et la confiance en soi.
- « Pékin express » : afin de travailler sur la mobilité des bénéficiaires, le projet serait de mettre en place un parcours ciblant des administrations (Pôle-emploi / CAF...) et des lieux culturels afin d'y réaliser des missions et/ou répondre à une énigme dans le but d'identifier les lieux clef de la ville. Pour utiliser tous les moyens de locomotions (à pied, à vélo, en bus, et en train), la dernière étape serait de se retrouver dans une ville à côté et partager un temps convivial. Ce projet se réalisera par territoire, avec chaque groupe.
- « Interville » : projet sportif et ludique, tous territoires confondus alliant défis et esprit d'équipe afin de mutualiser une action qui se déroulerait sur Sézanne pour faire se rencontrer tous les bénéficiaires et créer du lien entre chaque territoire.



• Solidaires Face À l'Emploi •



Un projet au cœur de l'insertion professionnelle :

Né à la suite du confinement, à la faveur de la relance économique mais surtout afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre de plus en plus conséquents dans certains secteurs économiques (viticulture, agriculture), le projet Solidaires Face À l'Emploi (SFAE) vise à accompagner et à insérer durablement dans l'emploi des personnes éloignées du monde du travail, issues principalement des dispositifs d'hébergement et des quartiers prioritaires de la ville.

C'est en 2020 qu'est expérimentée la Plateforme Emploi Vendanges afin de favoriser la rencontre entre les maisons de champagne et des demandeurs d'emploi. Face aux difficultés de recrutement pendant cette période de forte tension, ce dispositif a permis d'identifier les freins et d'aider employeurs comme demandeurs d'emplois à s'organiser pour collaborer dans la réalisation des vendanges.

Financée par le Plan Pauvreté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, une conseillère en insertion professionnelle est spécialement recrutée au développement de ce dispositif en juin 2021 pour étendre cette action à l'ensemble de l'année et pour diversifier les secteurs d'activités. Dans le cadre des orientations sur la fluidification des parcours d'accès au logement, l'enjeu est de permettre aux personnes hébergées de franchir le dernier palier de l'accès à un emploi durable, facilitant donc l'accès au logement.

Le dispositif consiste à faciliter la mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi par un dispositif d'accompagnement à double entrée : les employeurs et les bénéficiaires.

Concrètement la plateforme SFAE repose sur 4 grands axes :

- La captation des offres d'emploi et le repérage du public par une démarche d'aller vers les employeurs et le public en difficulté.
- Un accompagnement personnalisé et adapté en fonction du niveau d'autonomie de la personne : définition du profil du candidat, travail sur les documents de candidature, aider à communiquer sur sa candidature, savoir rechercher des offres d'emploi, préparation aux entretiens d'embauche.
- Un accompagnement des employeurs partenaires pour identifier les profils recherchés, aider à développer les capacités d'accueil de l'entreprise, identifier les candidats potentiels parmi les bénéficiaires de la plateforme,
- La mise en relation et la sécurisation de celle-ci par la mise en place d'une veille et d'une disponibilité pendant les premières semaines du contrat de travail.

Un outil d'accompagnement à double entrée :

Le candidat

Solidaires Face À l'Emploi est un outil d'accompagnement spécifique pour les démarches d'insertion professionnelle. Les travailleurs sociaux des différents services du Club de Prévention identifient dans leur public les personnes étant prêtes pour un travail autour de l'insertion professionnelle mais ayant besoin d'accompagnement pour être guidées dans les démarches. Ces personnes sont ensuite directement orientées auprès de la conseillère en insertion professionnelle.



L'accompagnement sur la plateforme se fait en lien étroit et en cohérence avec l'accompagnement social mené au sein d'autres dispositifs du Club de Prévention. Il s'agit de prendre en compte la situation de la personne, de connaître ses forces et ses limites pour favoriser une insertion durable dans l'emploi.

Un premier entretien permet de mener un diagnostic social, de comprendre la situation professionnelle et personnelle dans sa globalité, et ainsi de déterminer les besoins d'accompagnement vers l'emploi et les leviers à mobiliser. Ensuite, et en fonction des besoins, des entretiens individuels ou des démarches autonomes et guidées sont mises en place. Elles aident à préparer au mieux le candidat à intégrer le marché de la recherche d'emploi et par la suite le marché du travail.

L'entreprise

Parallèlement, nous menons le même travail avec l'entreprise. Des rencontres directes permettent d'identifier les capacités d'accueil, les conditions de travail, les besoins et les attentes de chaque employeur.

Ainsi, par la synthèse des besoins et des possibilités de ces deux parties (employeurs et employés), Solidaires Face À l'Emploi réalise des rapprochements, des rencontres entre des profils qui sont compatibles et qui ont toutes les chances de donner lieu à des collaborations fructueuses.

Au cours de la période d'essai, il s'agit de proposer à l'entreprises comme à l'employé(e) une veille et une disponibilité qui vise à sécuriser leur relation, mais aussi à permettre une bonne intégration de la personne dans l'entreprise (gestion des horaires, des déplacements, des urgences,...).



La plateforme SFAE se positionne comme un tiers dans la relation. Il s'agit de faciliter le dialogue, de prévenir des conflits. La mise en place d'outils de suivi, de visites en entreprises et de temps d'échanges téléphoniques réguliers pendant cette période ont également pour objectif d'autonomiser cette relation pour que le dialogue entre employeur et employé, les relations de travail puissent peu à peu se passer d'intermédiaire.



Une volonté de faire réseau :

L'un des critères de réussite de la plateforme SFAE réside dans le fait de bénéficier d'un réseau d'entreprises engagées dans des démarches d'inclusion, de Responsabilité Sociétale des Entreprises, d'Économie Sociale et Solidaire. Nombreux de nos partenaires sont également engagés dans des dispositifs de parrainage ou ont déjà participé à des actions de retour à l'emploi de publics éloignés.

Pour étendre ce réseau il est primordial de communiquer et de faire connaître le dispositif, de valoriser l'action à un plus grand nombre d'entreprises. La création d'un réseau d'employeurs passe donc par une participation aux différents salons de l'emploi ainsi que par la collaboration avec les partenaires institutionnels tels que la Maison de l'Emploi ou les agences d'intérim. En étant identifiés dans nos capacités à accompagner le public sur le plan professionnel pour présenter des candidatures sérieuses et cohérentes, mais aussi, dans notre capacité à prévenir des difficultés ou à pouvoir les traiter lorsqu'elles surviennent, l'employeur sera plus à même d'accueillir un public pour qui le parcours d'intégration à l'entreprise ne sera pas linéaire.



Le public de la plateforme Solidaires Face À l'Emploi :

Depuis le lancement, 37 candidats ont été accompagnés sur la plateforme SFAE en plus des 20 personnes sur la plateforme emploi lors des vendanges. Cela représente un total de **57 personnes** entre SFAE (Solidaires Face À l'Emploi) et la PEV (Plateforme Emploi Vendanges).

Orientations par service :



Hébergement



Logement



Ambitions

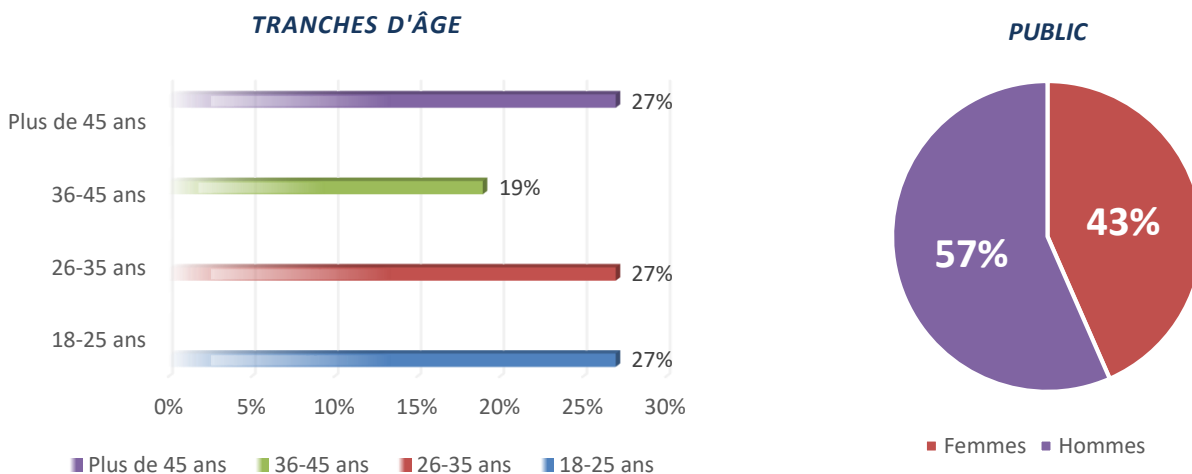


Prévention
Spécialisée

Les personnes qui intègrent la plateforme sont bien souvent des personnes en grande précarité dont le parcours professionnel a été interrompu par des problématiques diverses (sociales, économiques, familiales, ...).

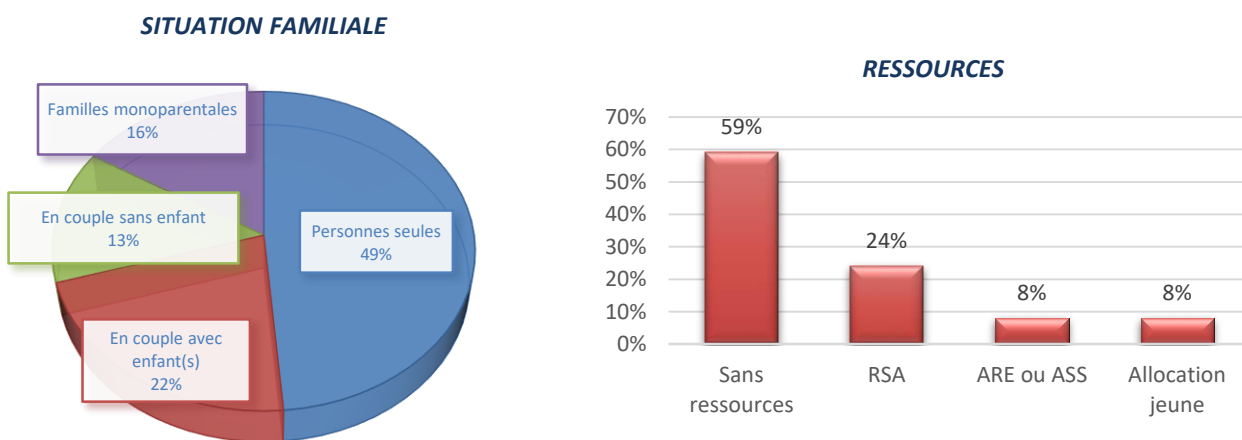
Nous constatons que les orientations des personnes en hébergement sont majoritaires. Il faut également préciser que les personnes orientées par l'hébergement ne sont pas les seules à être hébergées car des candidats orientés également par la prévention spécialisée, le logement et Ambitions sont encore actuellement hébergés ou l'ont été dans les 12 derniers mois. Le dispositif SFAE rencontre donc bien le public qui constitue son cœur de cible. En facilitant l'accès à un emploi durable des personnes hébergées, nous facilitons de fait leur accès au logement.

Ces premiers graphiques indiquent que les caractéristiques du public sont équilibrées en termes d'âge (17 candidats ont moins de 30 ans et 20 candidats ont plus de 30 ans) et de parité (43% de femmes pour 57% d'hommes sur le dispositif).

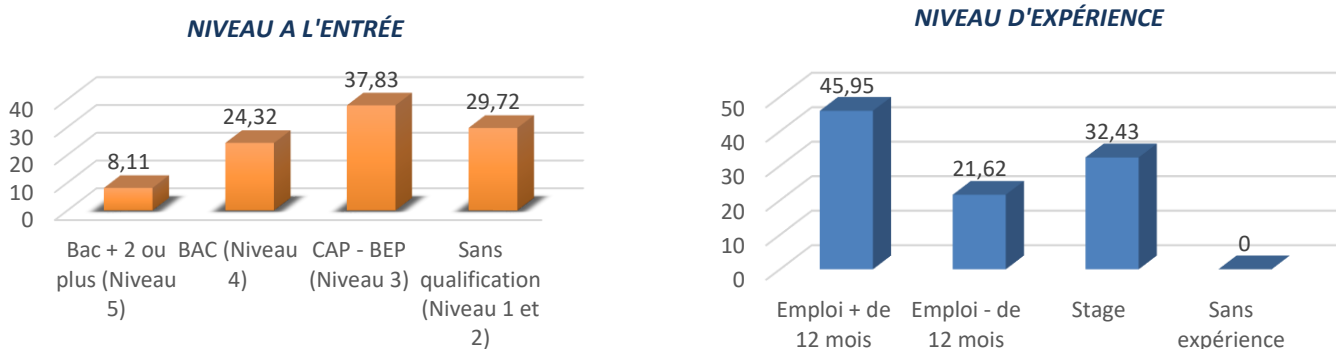


Par rapport à la composition familiale, le dispositif touche principalement des personnes seules à près de 50%, ce qui fait le lien avec les orientations majoritaires de l'hébergement qui concernent bien souvent des personnes isolées en situation d'urgence (voir ci-dessous).

Parmi les personnes sans ressources, il y a des jeunes de 25 ans ou moins qui ne perçoivent pas d'allocation ni de RSA, ainsi qu'une partie ayant le statut de demandeurs d'asile. Cela explique la part élevée de personnes de la plateforme vivant sans ressources.



Nous constatons aussi que la part de personnes sans qualification est importante et c'est notamment ce qui explique la difficulté à trouver un emploi. 70% des candidats de la plateforme ont un niveau entre 1 et 3, contre 20% seulement ayant un niveau 4. Le manque de diplômes fait partie des freins que peuvent rencontrer les candidats.



En revanche, l'une des forces de notre public est l'expérience professionnelle. Elle est beaucoup plus conséquente que les diplômes.

L'un des leviers que nous activons lors de l'accompagnement est de valoriser ces expériences dans la définition du profil de candidat. Nous mettons en avant les compétences et les acquis issus de la pratique sur les candidatures. La mise en valeur des compétences permet d'orienter le CV sur les savoir-faire et les savoir-être des candidats.

Sur Solidaires Face À l'Emploi, cette idée a été mise en avant au lancement de la plateforme, grâce à la création d'un outil permettant de travailler au maximum sur le profil du candidat. Nous cherchons à connaître, dès le premier entretien, les compétences métiers qui correspondent au parcours du candidat (savoir-faire) ainsi que tous les éléments en lien avec la personnalité, les qualités humaines et professionnelles (savoir-être), les besoins ainsi que les freins éventuels.



À cela s'ajoute également la distinction entre ceux dont :

- l'autonomie est élevée. 35% des candidats bénéficient de la plateforme principalement pour du partage de réseau. Un tiers des effectifs a besoin de mettre à jour leur CV et d'augmenter la visibilité de leur profil tout en effectuant des recherches et des candidatures en autonomie. C'est-à-dire qu'ils mobilisent la plateforme pour multiplier leurs chances de trouver un emploi, mais qu'ils restent autonomes dans leurs démarches en effectuant des candidatures de leur côté.
- À contrario, 16% montrent le besoin d'être accompagnés dans leurs démarches, de la création de leur CV à l'envoi de candidatures. Ils auront donc besoin d'un accompagnement renforcé comprenant l'aide à la création du CV, de la lettre de motivation, de la simulation d'entretien, de l'accompagnement physique à la recherche d'emploi.



L'évolution du public et l'activité de la plateforme :

À ce jour, 21% des candidats sont actuellement en poste grâce au travail mené entre la plateforme, les agences d'intérim et les entreprises.

Auprès de ces candidats en poste et des entreprises qui les accueillent, le travail de la plateforme consiste à sécuriser la relation de collaboration par des échanges réguliers, des visites en entreprise, des temps de bilan.

Lorsque l'emploi n'est pas un CDI, l'expérience du candidat peut être valorisée au travers de lettres de recommandation de la part de l'entreprise mais surtout, par la communication qui est faite du candidat aux autres entreprises, par la plateforme et par l'entreprise elle-même. Dans le cas des agences intérimaires, le profil du candidat est très généralement mémorisé pour d'autres missions. Sur le marché du travail actuel, le contrat intérimaire peut également représenter une situation d'emploi stable et durable. Il est certes moins sécurisant que le CDI, mais il peut être une étape mise en place par l'entreprise avant de proposer une collaboration à durée indéterminée.

Aujourd'hui, 67,57% des candidats sollicitent la conseillère en insertion professionnelle pour un seul rendez-vous, généralement autour de la création de leur CV et du partage de réseau contre 24,32% nécessitant 2 rendez-vous et 8,11% 3 rendez-vous. Au-delà de 2 RDV, les personnes sont celles dont les besoins d'accompagnement sont les plus importants (recherche des offres d'emploi, aide pour postuler, aide à la création de lettres de motivation, simulation d'entretiens).

De manière générale, tous les éléments cités précédemment mettent en lumière la part importante de personnes sur la plateforme qui ont besoin d'un appui (entretien téléphonique et physique, envoi de CV) pour faciliter la mise en relation avec le réseau d'entreprises.

Les entreprises sont elles-mêmes « bénéficiaires » du dispositif et nous les accompagnons dans :



- La sécurisation du recrutement, directement en lien avec les attentes et les besoins du poste,
- La connaissance et la sélection des candidats au profil compatible avec les attentes de l'entreprise,
- L'entrée en relation avec leur salarié,
- La garantie d'un interlocuteur unique à toutes les étapes (le recrutement, l'orientation du candidat et la levée des éventuels freins).

Les entreprises qui s'engagent à travailler avec la plateforme, sont des entreprises apprenantes, des entreprises qui ont pour vocation de favoriser l'apprentissage de leurs salariés et qui, elles-mêmes, apprennent et s'adaptent. Ces entreprises permettent aux candidats d'avoir un terrain d'apprentissage et de formation au métier. Dans le même temps, l'entreprise qui accueille et forme le candidat, augmente elle-même ses compétences. C'est une relation d'intérêt mutuel mis en place et valorisé par la plateforme.

Solidaires Face À l'Emploi est en lien avec un réseau d'employeurs tels que :

- L'agence Manpower qui a été un bon appui pour la mise en relation entre les candidats et les employeurs. Une fois par semaine, tous les CV des candidats reçus sur la plateforme sont transmis par mail. Manpower reçoit ensuite tous les candidats afin de créer leur profil sur l'agence et de les orienter sur des offres qui correspondent à leur profil. Ils envoient également des offres d'emploi par mail.
- L'entreprise SONIT qui fait appel à la plateforme lors de besoins ponctuels sur des postes d'agents d'entretiens. En été, un demandeur d'emploi a obtenu un CDI au sein de cette entreprise.
- La Chambre des Commerces et de l'Industrie de la Marne (CCI) avec laquelle des actions collectives ont été organisées, notamment au sein de la Maison Fossier. 3 demandeurs d'emploi de la plateforme ont été mobilisés. Ils y ont découvert l'histoire de l'entreprise mais surtout ses opportunités de recrutement.



Une plateforme en pleine expansion aux perspectives multiples :

Sur cette année 2021, plusieurs partenariats institutionnels ont été créés et/ou renforcés afin de faire connaître et de développer ce dispositif.

SFAE est en lien avec tous les acteurs de l'insertion du territoire et s'appuie sur les dispositifs existants. Elle a vocation à informer et à orienter les personnes vers des solutions existantes qui permettront de lever certains freins à l'emploi. Par exemple :

- Pour pallier les difficultés de mobilité du public, la Mission Locale met à disposition des scooters. Le partenariat étant encore récent sur la plateforme, cette solution n'a pas encore été mise en pratique en 2021 mais cela reste une perspective pour l'année 2022.
- Pour construire le profil du candidat et mettre en avant ses compétences : la Maison de l'Emploi et des Métiers a également permis de mettre à disposition le logiciel Transférance (bilan de compétences) au public ou encore le centre de ressources. Les candidats peuvent donc y être orientés individuellement ou pour des ateliers collectifs. Par ailleurs, le logiciel est un excellent outil pour définir son orientation professionnelle en termes de métiers et de secteur d'activité. Il permet également d'identifier des compétences et des éléments de profil afin de pouvoir les mettre en avant dans ses documents de candidature. Le travail sur les documents de candidature, et en particulier sur le CV, présente un double avantage :
 - La mise en avant des expériences et des éléments de profils compatibles avec le poste visé, à fortiori pour les personnes n'ayant pas ou peu de qualifications
 - La visualisation du profil du candidat par l'employeur, afin de lui permettre d'évaluer la capacité du candidat à apprendre les tâches liées au poste

En 2021, 10 personnes ont pu bénéficier de cet accompagnement lors d'une séance.



Compte tenu des constats mis en avant ci-dessus, notamment sur la gestion de l'outil informatique pour la création de CV en autonomie, une piste est à explorer quant à la mise en place d'ateliers numériques. En effet, des partenariats peuvent être mis en place avec des institutions dont le savoir-faire pourrait être mis à contribution sur des ateliers numériques, en lien étroit avec la conseillère en insertion professionnelle qui gère le dispositif.

Des perspectives de développement peuvent donc être envisagées concernant les « softs skills », qui sont des compétences humaines et comportementales, en dehors de la sphère scolaire ou universitaire et professionnelle, certifiante. Des outils sont à développer autour de ces compétences qui contribuent à faire évoluer les mentalités concernant l'obtention d'un emploi : c'est une réalité, de nos jours, le ou les diplômes obtenus et validés ne doivent plus être les seuls enjeux pour être embauché au sein d'une entreprise, l'expérience et la pratique ont également leur importance, d'autant plus lorsque les candidats peuvent être formés au métier directement sur le terrain.

De plus, il conviendra de créer un réseau d'entreprises de plus en plus conséquent puisqu'à ce jour, le réseau se compose principalement d'agences intérimaires. En effet, l'objectif de la plateforme est de toucher des entreprises en direct, au-delà des partenariats avec les agences, comme cela se fait sur la Plateforme Emploi Vendanges ou avec l'entreprise SONIT. Des rencontres en entreprise seront donc nécessaires dans le but de faire connaître davantage le dispositif auprès d'un plus grand nombre, et ainsi, de faciliter l'accès à l'emploi des bénéficiaires.

Le lien sera également à entretenir avec :

- Les partenaires institutionnels lors de temps collectifs (réunions) que lors de rendez-vous individuels sur des situations précises
- Les différents services du club de prévention afin de continuer à présenter et à positionner l'outil SFAE. De plus, les orientations étant celles du club, des passages réguliers dans les bureaux ou lors de réunions de services seront à maintenir.

L'insertion professionnelle n'étant pas un parcours linéaire, le dispositif est à faire évoluer pour permettre d'entrer et de sortir de l'accompagnement avec agilité. Des outils sont en cours de développement afin d'identifier au mieux et en temps réel le public qui est accompagné. L'enjeu est de pouvoir développer le réseau et prendre des contacts dans des secteurs adaptés aux besoins du public en temps réel.



SERVICES GÉNÉRAUX

Navettes

p 50

Pôle technique

p 51



• Les navettes •

1) La Navette Garantie Jeunes:

Descriptif du dispositif:

Les problèmes de mobilité sont un des premiers freins d'accès à l'emploi sur nos territoires ruraux. Ils ne doivent pas être bloquants pour ces jeunes qui, avec très peu de ressources, auront à se déplacer tous les jours pour se rendre à la Mission Locale et sur différents lieux de travail et de formation au cours de leur parcours d'insertion.



Le Club de Prévention a implanté depuis 2015 un dispositif d'hébergement et d'insertion par le logement sur le territoire Sezannais et ses alentours. La Mission Locale d'Épernay, porteur du dispositif Garantie Jeunes sur Sézanne, a souhaité organiser ce dispositif sur Épernay.

L'idée a été de mutualiser les besoins de la Mission Locale et du Club de Prévention sur les problèmes identifiés de déplacements entre les territoires de Sézanne et d'Épernay, ce qui a permis la création de la première navette Garantie Jeunes.

Une deuxième navette Garantie Jeunes « inclusive » a été créée pour répondre aux jeunes présentant des problématiques liées aux handicaps.

La navette assure le ramassage et le transport des jeunes dans le cadre du dispositif de « Garantie Jeunes » en lien avec la Mission Locale d'Épernay. Elle peut également être utilisée pour assurer le transport des résidents des dispositifs d'hébergement et de logement du Club de Prévention.

Elle permet également d'assurer l'approvisionnement et le transport de matériels nécessaires à la vie de l'association sur les temps ne nécessitant pas de « Garantie Jeunes ».

Le principe de la navette a permis aux jeunes résidant dans des villages reculés, sans accès aux transports publics et sans moyen de locomotion, d'accéder à des formations sur le territoire d'Épernay ou de Sézanne.

Modalités d'intervention :

Le chauffeur assure le ramassage et le transport des jeunes dans le cadre du dispositif « Garantie Jeunes » en lien avec la Mission Locale.

Il peut être amené à assurer le transport des résidents des dispositifs d'hébergement et de logement du Club de Prévention.



Un planning mensuel de trajets et de groupe de jeunes est envoyé aux conducteurs par les conseillères de la Mission Locale. Les conducteurs établissent leur feuille de route afin de transporter les jeunes concernés au lieu de formation.

Pour la mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la Mission Locale. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière.

Typologie du public cible :

La « Garantie Jeunes » permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans, en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation, résidant dans des villages reculés, sans accès aux transports publics et sans moyen de locomotion, souhaitant accéder à des formations sur le territoire d'Épernay ou de Sézanne.

Bilan chiffré :

Nombre de véhicules : 2 (7places)

Le véhicule appartient à l'association avec un cofinancement avec la mission locale, à l'inverse de la navette RSA dont le véhicule est prêté par le département.

Nombre de conducteurs : 2

Les 2 conducteurs sont des jeunes entre 18 et 25 ans suivis par la mission locale et qui sont sous contrat parcours emploi compétences d'une durée d'un an renouvelable. Ils font partie des salariés de l'association et spécifiquement du service de prévention spécialisée.

Nombre de personnes transportées : 74

Sur l'année 2021, le nombre de jeunes suivis dans le cadre de la Garantie Jeunes est équilibré entre filles et garçons (Filles 56% - Garçons 44%)

Nombre de voyages par jour : 2 par navette

Nombre de voyages hebdomadaires : 8 par navette

Nombre de voyages mensuels : 32 par navette

Nombre de voyages annuels : 384 par navette

Un voyage aller et retour est nécessaire afin d'emmener aux différents lieux de formation et/ou d'insertion professionnelle mais également de ramener les jeunes dans leur village respectif en fin de journée.

Nombre de communes desservies par le dispositif : 38

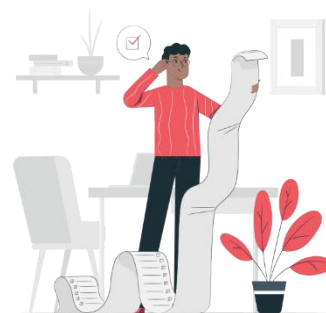
La majorité des communes sur l'axe Épernay-Sézanne font partie du sud-ouest marnais, territoire connu pour souffrir de manque de lignes de transport en commun.

Nombre de kilomètres parcourus (les 2 navettes) : 47412 kms

La majorité des communes sur l'axe Épernay-Sézanne fait partie du sud-ouest marnais, territoire connu pour souffrir de manque de lignes de transport en commun.

Moyenne d'âge des bénéficiaires : 19 ans

La moyenne d'âge des bénéficiaires varie d'une navette à l'autre, nous avons donc fait le choix d'une moyenne globale en prenant en compte tous les bénéficiaires. Cet âge de 19 ans correspond au profil ciblé par le dispositif Garantie Jeunes.



2) La Navette Département :

Descriptif du dispositif:

Les problèmes de mobilité sont un des premiers freins d'accès à l'emploi sur nos territoires ruraux. Ils ne doivent pas être bloquants pour les bénéficiaires du RSA. Le département met à disposition du club de prévention un véhicule affecté à la Circonscription de la Solidarité Départementale de Sézanne pour permettre aux usagers d'effectuer leurs démarches administratives.



Le département finance un poste en contrat aidé.

Cette aide favorise l'accès aux dispositifs d'insertion mis en place par le Département de la Marne.

Modalités d'intervention :

Le chauffeur assure le ramassage et le transport des Bénéficiaires du RSA dans le cadre de leurs orientations via le PIAS, CIAS, PRETOIRE, AISBN, PÔLE-EMPLOI, PISTE, AIAE, COACHING, ATELIER EMPLOI, CODE ROUTE.



Un planning mensuel de trajets est envoyé au conducteur par la coordinatrice du dispositif de la CSD. Il établit sa feuille de route afin de transporter les bénéficiaires à leur rendez-vous.

Typologie du public cible :

Personnes âgées de 25 ans et plus, résidant dans des villages reculés, sans accès aux transports publics et sans moyen de locomotion souhaitant accéder à des formations.



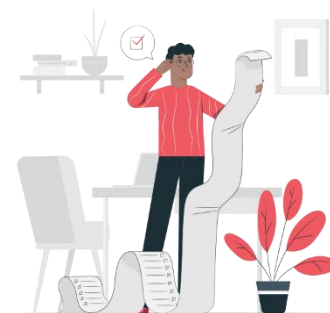
Bilan chiffré :

Nombre de véhicules : 1 (5places)

Le véhicule navette RSA est prêté par le département.

Nombre de conducteurs : 1

Le conducteur est âgé de 47 ans, est en CDD contrat aidé depuis septembre 2021, il est salarié à part entière de l'association et est intégré au service hébergement-logement sud département, à l'antenne de Sézanne plus particulièrement.



Nombre de personnes transportées : 85

Sur l'année 2021, le répartition par sexe des personnes véhiculées dans le cadre de la navette Insertion est : Femmes 73% - Hommes 27%.

Nombre de déplacements en 2021 : 204

Nombre de voyages par jour : 2 (variable)

Nombre de voyages hebdomadaires : 8 (variable)

Nombre de voyages mensuels : 32 (variable)

Nombre de voyages annuels : 384 (variable)

Un voyage aller et retour est nécessaire afin d'emmener aux différents lieux de formation et/ou d'insertion professionnelle mais également de ramener les usagers dans leur village respectif en fin de journée.

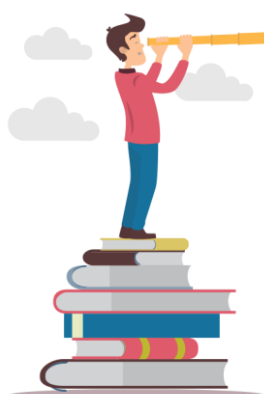
Nombre de communes desservies par le dispositif : 11

Esternay ; Linthelles ; Montmirail ; Épernay ; Fère-Champenoise ; Sézanne ; Marcilly-sur-Seine ; Marigny, Dormans, Connantre ; Fontaine Denis.

Nombre de kilomètres parcourus : 21903 kms

La majorité des communes sur l'axe Épernay-Sézanne font partie du sud-ouest marnais, territoire connu pour souffrir de manque de lignes de transport en commun.

Moyenne d'âge des bénéficiaires : 30 ans



• Pôle Technique •



Composition et missions :

Le Pôle Technique est composé d'une intendante, qui intervient sur tous les secteurs, de deux techniciens dont l'activité se situe principalement sur le secteur d'Épernay et de ses alentours et d'un agent d'entretien qui assure le nettoyage des locaux de la Maison d'Accueil Temporaire.

Depuis septembre 2021, une chargée de mission gestion locative a été embauchée au Club de Prévention. Elle a pour mission de gérer les sinistres ainsi que les remises en état des appartements (travaux des sols et des murs). Elle est le lien privilégié entre les bailleurs et le Club de Prévention et travaille en étroite collaboration avec le pôle technique.

Sur le secteur de Vitry-le-François, Sézanne et de leurs alentours, un technicien assure les interventions techniques.

Les techniciens ont pour mission :

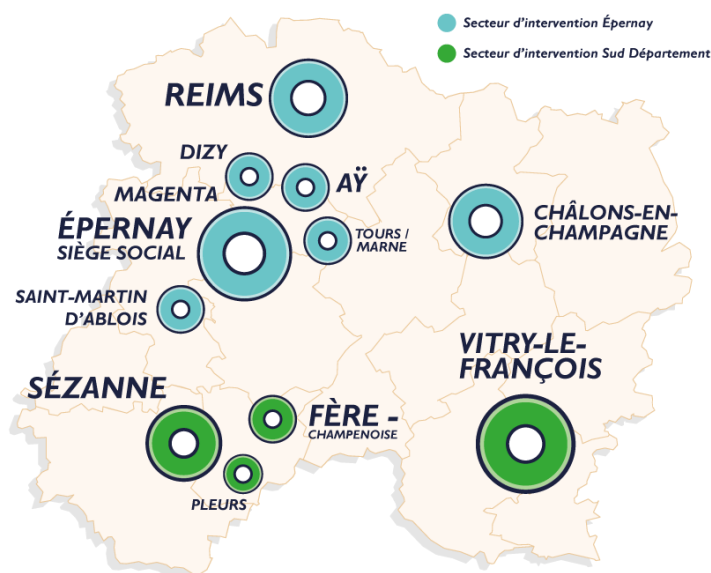
- de veiller au bon fonctionnement des équipements installés dans les logements en effectuant des contrôles techniques et en réparant si besoin,
- d'aménager et d'équiper les appartements en mobilier et électroménager, de s'assurer de la mise en sécurité des équipements,
- de s'occuper de la maintenance des locaux du Club de Prévention.

L'intendante est en charge de :

- la gestion technique du parc locatif, l'aménagement des appartements, la gestion des États des Lieux,
- l'intendance des locaux du Club de Prévention, la gestion du nettoyage de l'ensemble des locaux du Club de Prévention et des appartements
- la gestion des clefs des locaux et des appartements du secteur d'Épernay,
- l'achat et la gestion des stocks mobiliers, électroménagers, fournitures, produits d'entretien, matériels et équipements,
- la gestion de la préparation des salles de réunion lors de réunions importantes (ex. : Conseil d'Administration, bureau) ou de grands événements (ex. : Assemblée Générale, réunion institutionnelle).

Le secteur d'intervention pour les techniciens d'Épernay comprend les communes d'Épernay, Aÿ, Dizy, Magenta, Tours-sur-Marne, Saint Martin d'Ablais, Châlons-en-Champagne et Reims.

Le secteur d'intervention pour le technicien du Sud Département comprend les communes de Vitry-le-François, Sézanne, Fère-Champenoise et Pleurs.



Les techniciens :

Les techniciens interviennent lorsqu'une Fiche d'Intervention Technique (FIT) leur est transmise par un professionnel du Club de Prévention d'Épernay.

Leurs priorités sont les problèmes de fuite, chauffage, électricité, serrurerie, menuiserie et panne d'électroménager. Ils aménagent et équiper les logements, effectuent les achats nécessaires à l'équipement et au remplacement de l'électroménager en panne et du mobilier cassé ou vétuste.

Ils assurent la prévention dans le traitement des nuisibles, les diverses interventions internes au Club de Prévention, les travaux de rénovation dans les logements, la réparation du mobilier et les changements d'ampoules lorsque les plafonds sont trop hauts ou inaccessibles (ex. hublot à enlever avant d'accéder aux ampoules).

Ils sont sollicités pour effectuer les relevés de compteur d'eau, d'électricité et de gaz lors de l'acquisition d'un nouveau logement ou à la demande de certains propriétaires et bailleurs. Ils sont aussi sollicités pour être présents à des rendez-vous avec des entreprises extérieures quand la présence d'un professionnel du Club de Prévention est requise.

Ils ont aussi pour mission, en fonction de l'état, de déposer à la déchetterie ou dans les locaux de stockage les équipements enlevés des logements. Ils peuvent également aider les équipes éducatives aux déménagements.



Le technicien de Vitry-le-François s'occupe également de la tonte et du désherbage des pelouses sur le secteur de Pleurs et de Fère-Champenoise, pour les maisons mises à disposition des personnes hébergées. N'ayant pas d'intendante sur le secteur de Vitry et Sézanne, il est amené à assurer les missions suivantes : état des lieux, préparation des appartements, prise de rendez-vous avec les entreprises extérieures, gestion du stock mobilier, gestion des sinistres, gestion du tableau de clefs.

Enfin, ils ont pour rôle d'effectuer la veille technique des logements et doivent effectuer, à chaque sortie de résidents, un contrôle technique pour vérifier les divers équipements, effectuer les réparations et les travaux nécessaires pour que la prochaine entrée puisse se faire en toute sécurité.

Les techniciens d'Épernay peuvent être amenés à intervenir sur les secteurs de Vitry-le-François et de Sézanne, en cas de suractivité ou d'absence de leur collègue de Vitry-le-François.

L'équipe technique d'Épernay et le technicien de Vitry-le-F./Sézanne travaillent étroitement avec les équipes éducatives afin de les soutenir techniquement auprès des résidents, et de leur transmettre des informations sur d'éventuels constats lors de leurs passages dans les logements (mauvais état des appartements et/ou du mobilier, de l'électroménager, difficultés rencontrées par les résidents, personnes en danger ou dans un mauvais état psychologique). Ils sont des lanceurs d'alerte pour les éducateurs.

En 2021, le technicien de Vitry a effectué des travaux de papier peint sur l'appartement colocation, avec l'aide des résidents. Il a transmis son savoir-faire et ses compétences lors de ce chantier, et a permis aux deux jeunes d'acquérir certaines compétences.



Les techniciens travaillent sur tous les dispositifs et sont amenés à rencontrer des personnes ne maîtrisant pas la langue française, ce qui crée des difficultés de communication pour expliquer l'intervention. Ils rencontrent également des personnes fragiles psychologiquement et physiquement, ce qui leur demande une attention toute particulière.

Les chauffeurs des navettes Garantie Jeune et RSA viennent soutenir le Pôle Technique quand ils n'ont aucun transport à assurer.

Les réunions :

Les techniciens d'Épernay et l'intendante se réunissent une fois par mois lors d'une réunion avec leur chef de service. En 2021, il y a eu 7 réunions, d'une durée variant de 1h00 à 1h30. L'agent d'entretien ne participe pas à cette réunion mais fait un point annuel avec le chef de service et l'intendante.

Les interventions :

En 2021, les techniciens d'Épernay ont effectué **1 307 interventions** et celui de Vitry-le-François **412 interventions**, soit **1719 interventions** au total réparties par type :

- **Plomberie** : fuites, canalisations bouchées, changements d'abattants WC, nettoyages de siphons, changements de robinetteries, changements de flexibles et pommeaux de douche, détartrages sanitaires, changements de mousseurs, changements de systèmes de bonde (chasse d'eau).
- **Chauffage** : problèmes de chaudières, de ballons d'eau chaude, de radiateurs, problèmes d'eau chaude.
- **Électricité** : prises et interrupteurs cassés, problèmes d'interphone, détecteurs de fumées manquants, décrochés ou non fonctionnels, douilles d'ampoules défectueuses, branchements de cuisinière à effectuer.
- **Serrurerie / menuiserie** : poignées de portes ou fenêtres cassées ou abîmées, serrures défectueuses, problèmes de volets électriques ou manuels, problèmes de VMC, problèmes de fenêtres et vitreries.
- **Aménagements** : équipements de nouveaux logements, remplacements de mobiliers ou d'électroménagers cassés ou vétustes, dépôts et installations d'équipements manquants.
- **Déménagements** : aides des équipes éducatives de l'hébergement et du logement.
- **Achats** : achats de matériels, mobiliers et électroménagers.
- **Traitement des nuisibles** : pose de pièges à cafards et punaises de lit, pose de produits contre les cafards, les punaises de lit et les fourmis, pose de pâte contre les cafards, pose de poudre contre les punaises de lit.
- **Intendance du Club de Prévention** : pose de tableaux en liège ou de tableaux blancs, aménagements, changements et montages du mobilier de bureau, pose de distributeurs sanitaires, réception des livraisons, gestion des doubles de clefs, réparation des fuites dans les sanitaires du Club de Prévention, dépôt des véhicules au garage, diagnostic de pannes des véhicules.
- **Stockage et déchetterie** : dépôt dans les locaux de stockage ou à la déchetterie des équipements cassés, en panne ou vétustes, tri, rangement et nettoyage des locaux du Club de Prévention.
- **Travaux** : mise en peinture des sols et des plafonds, lessivage des murs, nettoyage des moisissures sur les murs, plafonds et sols, pose de papier-peint et de fibre, rebouchage des trous, pose d'enduits, pose de sols (linoléum, parquet), pose de plinthes, barres de seuil, faïences, fabrication de meubles, d'étagères et de plan de travail, réparation des stores, pose de joints silicones et de crédences, réparation de portes, changement de portes ou parois de douche.
- **Réparations mobilier** : réparation des poignées de porte de placard, des lattes de sommier et clic-clac, des meubles cassés.
- **Pannes électroménager** : diagnostic du problème, réparation, changement de l'appareil électroménager, dépôt à la déchetterie.
- **Contrôle technique** : vérification des divers équipements des logements (détecteurs, appareils de chauffage, portes, fenêtres et volets, électricité, plomberie et sanitaire, revêtements muraux, revêtements sol, fixation, état des bouches et volets d'aération, état du mobilier, relevés des compteurs et localisation).
- **Relevés de compteurs** : électricité, eau froide, eau chaude, gaz.
- **Changement ampoules** : plafonds hauts et endroits inaccessibles.

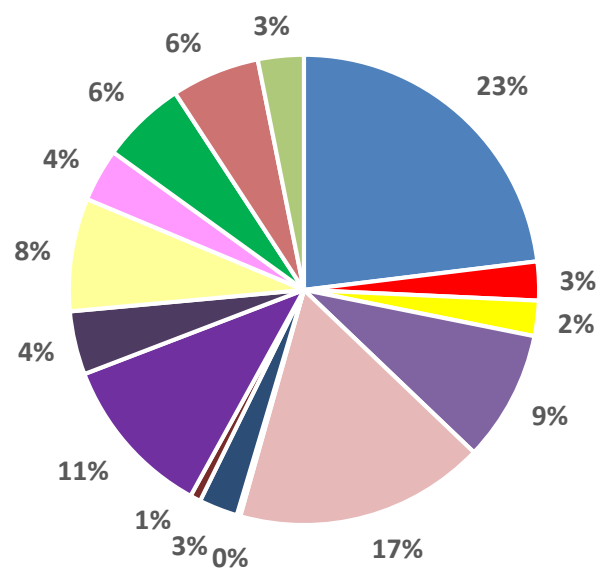
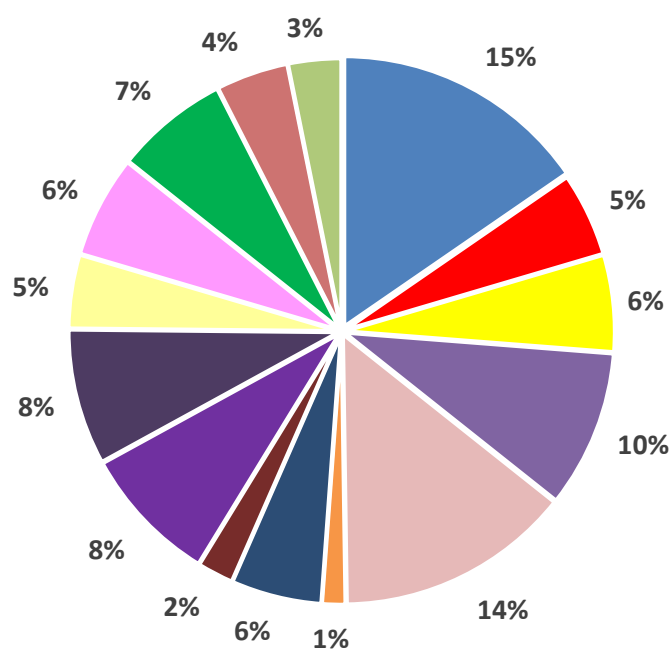


Tous secteurs confondus : 1719 interventions en 2021

TYPE D'INTERVENTIONS	Épernay	Vitry-le-F. / Sézanne
Plomberie	199	95
Chauffage	65	11
Electricité	75	10
Serrurerie /menuiserie	122	37
Aménagements	182	71
Déménagements	18	1
Achats	70	11
Traitement des nuisibles	28	3
Intendance du Club	107	46
Stockage et déchetterie	105	18
Travaux	57	32
Réparation mobilier	79	15
Panne électroménager	88	24
Contrôle technique	56	25
Relevés de compteurs	15	
Changement ampoules	41	13
TOTAL DES INTERVENTIONS TECHNIQUES	1 307	412

Proportions des différents domaines d'interventions à Épernay

à Vitry-le-François / Sézanne



- Plomberie
- Chauffage
- Electricité
- Serrurerie /menuiserie
- Aménagements
- Déménagements
- Achats
- Traitement nuisibles
- Intendance du Club
- Stockage et déchetterie
- Travaux
- Réparation mobilier
- Panne électroménager
- Contrôle technique
- Changement ampoules

Explications des CHIFFRES :

- **Plomberie** : En 2021, les techniciens ont effectué de nombreuses interventions pour le débouchage des canalisations. Les résidents ne vident pas correctement les récipients dans les poubelles et ne nettoient pas les siphons qui sont pleins de cheveux et de gras, obstruant ainsi les canalisations. Concernant les sanitaires, ils les bouchent avec les blocs en plastique désodorisants pour les cuvettes WC, avec l'utilisation de lingettes, de mauvais consommables (essuie-tout, compresses), ou par un excès d'utilisation de papier toilette.



Les techniciens ont beaucoup changé de mécanismes de chasse d'eau (généralement cassés ou déréglés par les résidents), d'abattants WC (mal utilisés et cassés lors de leur utilisation ou inexistantes lors de l'acquisition d'un nouveau logement), de flexibles et pommeaux de douche (mal manipulés par les résidents, qui tirent trop fort sur les flexibles qui cassent), et de systèmes de bonde, mal utilisés ou cassés par les occupants des logements.

Le détartrage des sanitaires est dû à un mauvais entretien des résidents de la cuve WC. Les changements de joint, de siphon, de robinetterie, et de mousseur sont dus à l'usure courante et à la vétusté.

- **Chauffage** : les techniciens sont régulièrement intervenus pour des problèmes de chaudières. Les résidents ne savent pas les utiliser correctement, les manipulent et les dérèglent. Les occupants surchauffent également les appartements, provoquant la casse de certaines pièces (corps de chauffe, résistance, vanne de pression).

Ils sont également intervenus quelque fois sur des problèmes de boutons thermostatiques cassés par les résidents (manipulations forcées lors de leur utilisation).

Les problèmes d'eau chaude sont souvent liés à la panne de la chaudière et parfois au dysfonctionnement du ballon d'eau chaude.



- **Électricité** : les techniciens sont souvent intervenus pour refixer les détecteurs de fumée au plafond enlevés par les résidents qui fument dans les logements, pour réparer les prises de courant arrachées des murs lorsque les personnes débranchent les appareils électriques en tirant trop fort sur les câbles, et pour réparer des interrupteurs, cassés ou abimés par les résidents.

- **Serrurerie / menuiserie** : les résidents ne sont pas soigneux et forcent lorsqu'ils ferment les portes, provoquant des dégradations au niveau des poignées, des oculi (vitres de portes) et des huisseries. La casse des oculi est aussi due aux courants d'airs car les portes se ferment violemment et les vitres se brisent.

Ils ont également une mauvaise utilisation des manivelles de volet ou des volets électriques, obligeant les techniciens à changer les lames, les pattes de fixation ou les butées.

Concernant les bouches d'aération, elles sont obstruées par des chiffons ou du scotch installés par les résidents. Le technicien se déplace pour les enlever et nettoyer la moisissure provoquée par le manque d'aération.

Lorsque les personnes quittent les logements sans rendre leurs clés, les techniciens doivent changer les cylindres et refaire les clés manquantes du trousseau non rendu. Ils refont également les clés cassées par les résidents dans les serrures, réparent les serrures détériorées par la pose de mauvais produits (huile, NIVEA, etc...) ou par une mauvaise utilisation.

- **Aménagements** : les techniciens sont en charge d'installer l'électroménager et le mobilier dans les nouveaux logements acquis par le Club de Prévention. La société MANUTAN équipe une partie des appartements lorsque les équipements sont disponibles à la date voulue. Elle livre, installe et monte le mobilier (lits, matelas, tables de chevet, armoires, étagères, réfrigérateurs, cuisinières, machines à laver, micro-ondes, tables et chaises). Les techniciens s'occupent de remplacer le mobilier ou l'électroménager cassé et de changer les équipements vétustes.



- **Contrôle technique** : sur le secteur d'Épernay, les techniciens ont effectué des contrôles techniques à chaque sortie d'hébergement, sur les logements IML Privé et sur ceux de la Pension de Famille.

Sur les secteurs de Vitry-le-François et de Sézanne, le technicien a effectué des contrôles techniques après chaque sortie sur les hébergements et les appartements de la Résidence Accueil de Vitry-le-François, et des contrôles techniques sur des appartements occupés mais non contrôlés depuis 2020.

- **Déménagements** : les techniciens d'Épernay ont aidé 18 fois les équipes éducatives à déménager les familles dans leur nouveau logement, principalement sur le dispositif IML. Lors de leur sortie d'hébergement, les personnes ont plus d'affaires, ont acheté du mobilier et les éducateurs ont besoin d'aide pour porter les choses lourdes.



Le Club de Prévention dispose également d'un stock de mobiliers à donner aux familles les plus précaires qui intègrent de manière autonome un logement. Il est chargé et déposé par les techniciens. En 2021, sur le secteur de Vitry/Sézanne, il y a eu peu de sorties d'hébergement suite à la crise sanitaire.

- **Achats** : les techniciens d'Épernay se déplacent régulièrement en magasin pour acheter du matériel ou des produits nécessaires à leurs réparations. Ils disposent d'un local technique mais très peu de matériel y est stocké. Ils se déplacent principalement à BUT et parfois à LECLERC pour acheter le mobilier et l'électroménager. Ils peuvent se rendre dans les magasins de Reims ou Châlons-en-Champagne pour les équipements indisponibles sur Épernay.

Le technicien de Vitry-le-François doit se rendre à Saint-Dizier ou Châlons-en-Champagne pour les achats de mobiliers/électroménagers de Vitry-le-François et à Romilly pour celui de Sézanne.

Les déplacements concernant les achats prennent du temps, qui manque parfois aux techniciens pour finaliser certaines missions plus rapidement.

- **Traitement des nuisibles** : en 2021, il y a eu une recrudescence de punaises de lit et de blattes. Les bailleurs refacturent la totalité des interventions des entreprises extérieures. Pour réduire les coûts et les interventions, les techniciens effectuent de la prévention en posant des pièges et des produits contre les nuisibles.



- **Intendance du Club de Prévention** : Les techniciens s'occupent d'équiper les bureaux des locaux du Club de Prévention en mobilier, posent des tableaux blanc et/ou en liège et s'occupent des réparations nécessaires. Ils doivent également déposer dans les locaux d'entretien les produits et petits matériels livrés par les fournisseurs.

Ils peuvent également être amenés à vérifier un problème sur un véhicule avant le dépôt dans un garage afin d'éviter des dépenses inutiles. Ils sont chargés de la maintenance des locaux du Club de Prévention et veillent à ce qu'il n'y ait aucun problème technique.

- **Stockage et déchetterie** : les techniciens sont en charge de déposer à la déchetterie les équipements cassés, et/ou vétustes et de stocker ce qui peut être donné aux familles lors de leur accès au logement.

La Banque Alimentaire de Vitry-le-François dépose tous les mardis des denrées à la Résidence Jovy générant un amoncellement de cartons dans le local « poubelle ». Un passage régulier à la déchetterie est donc nécessaire.

Lorsqu'ils ont beaucoup d'achats de mobiliers et/ou d'électroménagers, ils les anticipent et les stockent dans les locaux mis à leur disposition (locaux de stockage et technique pour Épernay, garage pour Vitry-le-François et grenier pour Sézanne).



- **Réparation mobilier** : les sommiers et canapés installés dans les appartements sont en lattes et celles-ci sont souvent cassées par les résidents qui s'assoient ou se couchent de manière brutale. Afin d'éviter de nombreux rachats, les techniciens changent régulièrement les lattes abîmées.

Les sommiers sont de qualité moyenne et ne sont pas adaptés à de nombreuses occupations. En 2021, les sommiers fortement abîmés ont été remplacés par de l'équipement MANUTAN qui est en métal.

Le mobilier est déplacé par les usagers ou mal manipulé (poignées de portes de placards, de meubles, pieds de canapé, tiroirs de meuble, etc...) et cela engendre une casse partielle des meubles qui sont réparés par les techniciens.

- **Changement ampoules** : les techniciens sont en charge de l'achat des ampoules données aux résidents, du changement des néons de cuisine et salle de bain, et du changement des ampoules lorsqu'il y a des plafonds hauts, des ampoules spécifiques ou des globes lumineux à enlever.

- **Travaux :** Le parc immobilier du Club de Prévention est vétuste et de nombreux appartements nécessitent des travaux de rénovation. Ces derniers n'ont pas pu être effectués par manque de temps entre des sorties de familles et de nouvelles entrées ou par manque de moyens humains.

En 2021, l'entreprise POMPON a rénové 3 appartements : 2 sur le secteur d'Épernay, travaux des sols, des murs et des plafonds, et 1 sur le secteur de Sézanne, travaux des murs et plafonds.

Les techniciens du Club de Prévention ont quant à eux effectué de nombreux travaux de peinture dans les cuisines et salles de bain, de pose de fibre dans des couloirs et chambres d'appartements d'Épernay, de pose de papier peint dans des couloirs, chambres et salons d'appartements de Vitry-le-François et Sézanne.

Ils ont également effectué des travaux de rebouchage et ponçage sur des murs et des portes, suite à une dégradation par les résidents. Ils ont lessivé et nettoyé des murs et des plafonds envahis de moisissures suite à une mauvaise ventilation du logement (aérations mécaniques en panne, aérations mal entretenues ou bouchées par les occupants).

Sur le secteur d'Épernay, certains travaux de rénovation ont été effectués par le technicien attaché au dispositif Auto-Réhabilitation Accompagnée : peinture des murs, plafonds et portes dans certaines pièces de 5 appartements, pose de sol dans la salle de bain d'un appartement, et pose de fibre dans les pièces de 2 logements.

Ils sont également intervenus sur des changements de portes et de parois de douche suite à la dégradation par les usagers. Les techniciens peuvent également fabriquer des meubles et des étagères sur mesure pour équiper les logements.



- **Panne électroménager :** certains résidents ne connaissent pas le fonctionnement des appareils électroménagers et leur mauvaise utilisation provoquent des pannes et des casses de pièces ou de l'ensemble de l'appareil. Les techniciens prennent en charge les réparations quand l'appareil n'est plus sous garantie ou le remplace quand cela est nécessaire.

Les machines à laver tombent souvent en panne à cause d'un mauvais entretien des filtres ou des joints hublots. Pour résoudre ces problèmes, les techniciens nettoient les filtres, changent les joints de hublot ou la pompe de vidange. Si aucune de ces pièces ne peut être remplacée, ils effectuent l'achat d'une nouvelle, la remplacent et déposent l'ancienne au dépôt du magasin où l'achat a été effectué. Pour les machines à laver TOP, les usagers n'attendent pas la fin du temps de verrouillage de sécurité, forcent les couvercles qui cassent. Le technicien est obligé de racheter une machine neuve car la pièce est rarement trouvable.

Les pannes de micro-ondes sont souvent dues à de mauvaises utilisations. Des objets en métal sont mis à l'intérieur, et ils grillent. Il y a également le manque d'entretien, qui provoque l'apparition de rouille dangereuse pour la santé. Les micro-ondes ne sont pas réparables et sont changés systématiquement.

Les pannes de cuisinière apparaissent suite à une utilisation excessive des plaques et du four. Cet équipement n'est pas adapté à des cuissons de longue durée (cuisson de pain, etc...). Les résistances du four sont régulièrement en panne et elles ne sont pas réparables. Même chose pour les plaques qui se fissurent ou cessent de fonctionner. La garantie ne prend pas en charge ces pannes. Les techniciens achètent donc des mini fours ou changent l'intégralité de la cuisinière.



Les problèmes concernant les réfrigérateurs sont dus à un mauvais réglage de la température ou à un manque de dégivrage des freezers. Les techniciens se déplacent pour régler la température ou dégivrer le freezer. Les usagers manipulent fortement les portes de freezer et les cassent. Les techniciens font une réparation sommaire pour éviter de changer de réfrigérateur. Le mauvais entretien des joints de réfrigérateur entraîne l'usure de ces derniers et empêchent la fermeture correcte de la porte. Les techniciens changent le joint quand ça leur est possible ou remplacent le réfrigérateur défectueux.

- **Relevé de compteurs :** lors de l'acquisition de nouveaux logements sur le secteur d'Épernay, un technicien effectue le relevé des compteurs d'eau, d'électricité et de gaz et les transmet à la comptabilité pour leur ouverture. Ils effectuent également les relevés de compteur d'eau à la demande de la Ville d'Épernay et des syndicats pour les appartements loués par des propriétaires privés.

L'Intendante et coordinatrice technique :

Son rôle se décompose en 5 missions principales :

- **La gestion des États Des Lieux (EDL) :** elle réalise les états des lieux avec les personnes entrantes ou sortantes sur tous les dispositifs de l'Hébergement, sur l'IML Privé et sur le PLJ. Elle peut également assurer les États Des Lieux avec les bailleurs et propriétaires.

Elle met à jour les états des lieux lorsque cela est nécessaire, et les crée administrativement lorsque des nouveaux logements sont loués.

Elle est aussi en charge de la facturation suite aux EDL de sortie et lors de dégradations pendant l'occupation du logement. Elle a pour mission de préparer les appartements et de les aménager avant l'entrée des résidents.

- **La coordination au niveau de l'association (Épernay, Sézanne, Vitry-le-Français, Reims) :** elle coordonne et gère les interventions techniques des logements et des locaux du Club de Prévention, avec les intervenants internes et externes. Avec les techniciens d'Épernay, ils se réunissent tous les matins pour faire un point sur les demandes en cours et organiser les interventions selon leurs priorités. Elle se rend avec eux dans les logements pour faire des réunions de chantier.

Elle est également en lien téléphonique avec le technicien de Vitry-le-François pour échanger sur certaines interventions et demandes. Elle s'occupe de la prise de rendez-vous avec les entreprises extérieures et y est présente quand cela est nécessaire. Elle assure le suivi des interventions internes et externes.

Elle assure le suivi de l'entretien annuel des équipements de sécurité avec la société SICLI, de la Clim avec la société PIOT, de la maintenance des cafetières et la commande de café avec l'entreprise MIKO, et de la maintenance de la fontaine à eau et la commande de gobelets avec la société CADIS.

Elle se rend également dans les appartements, seule ou avec un éducateur, afin d'effectuer des visites techniques.

Elle peut se rendre au garage pour y déposer un véhicule, ou pour demander un devis. Les garagistes qui travaillent avec le Club de Prévention sont RENAULT, GARAGE LEVERT, FEU VERT.

Elle a aussi la gestion des plannings de nettoyage de l'agent d'entretien de la MAT et lui donne des conseils techniques lorsqu'elle en a besoin.

Depuis 2021, la société SONIT s'occupe de l'entretien de l'ensemble des locaux du Club de Prévention et du nettoyage des appartements vides. L'intendante est leur interlocutrice principale. Elle gère les contrôles des sites, les demandes de nettoyage, l'organisation des prestations de nettoyage et les problèmes rencontrés liés à l'entretien des locaux.



- **La gestion des stocks et des achats :** elle gère la commande des produits d'entretien et leur répartition sur les différents sites d'Épernay. Pour Vitry-le-François et Sézanne, le technicien s'occupe de déposer les commandes à la Résidence Accueil et dans les bureaux de Sézanne.

Elle gère également la commande des fournitures pour tous les bureaux de l'association. Au sein du Siège, elle range la commande et assure le suivi, en binôme avec l'assistante administrative. Elle fait le point régulièrement avec les assistantes de comptabilité sur les achats effectués, les devis en cours, les factures en attente.

Elle réalise les devis de mobiliers, d'électroménagers et de matériels pour les appartements et les locaux du Club de Prévention et effectue les achats dans les magasins et sur internet.

Elle s'occupe de la commande et de l'achat des Équipements de Protection Individuelle, de l'outillage et du matériel des techniciens. Elle rencontre les fournisseurs pour échanger sur les produits proposés et obtenir les meilleurs tarifs. Elle range les locaux de stockage quand cela est nécessaire.

Elle réceptionne et stocke le mobilier ou l'électroménager donnés par les particuliers. Ces équipements sont dédiés aux personnes accédant au logement. Elle fait le point avec les éducateurs sur les besoins et organise le chargement.

Depuis 2020, l'association a un stock de masques et de produits pour la COVID. L'intendante en a la gestion. Elle assure la distribution et les commandes selon les besoins sur tous les secteurs, et suit l'inventaire.

- **La gestion des salles de réunion** : elle prépare les salles de réunion lors d'évènements ou de réunions importantes de l'association, hors secteur de Vitry-le-François et Sézanne. Elle installe les tables et les chaises, range et nettoie les salles externes au siège du Club de Prévention.

Elle prépare les caterings (l'approvisionnement en repas d'un groupe de personnes), et s'occupe des achats et commandes selon les besoins des organisateurs (traiteur, viennoiseries, etc.).

- **La gestion des clés** : elle contrôle, remplace et commande auprès du serrurier les clés de l'association et des logements. Elle s'occupe de la gestion des badges et de leur remplacement.

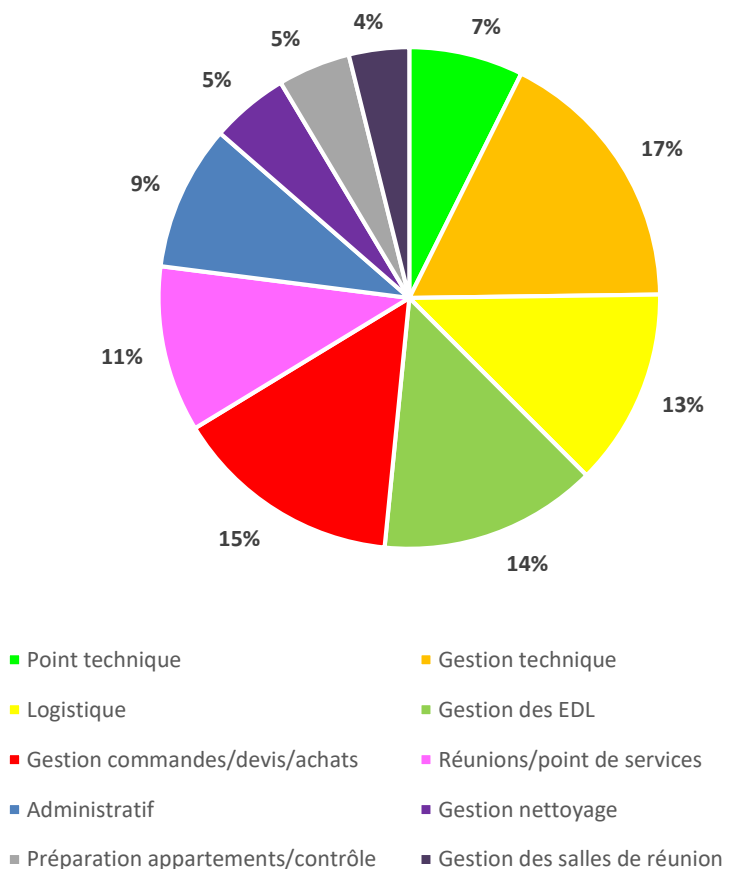
Les appartements de l'hébergement du secteur d'Épernay sont équipés de cylindres pouvant être ouverts à l'aide d'un PASS général. Elle assure le suivi de l'organigramme de ces cylindres.

L'intendante gère une partie administrative qui comprend la gestion des mails et des appels, la saisie mensuelle des Fiches d'Intervention Technique dans un tableau synthétique de suivi, l'archivage et le classement de ces FIT, des devis, des BDC (Bons de Commande) et des BDL (Bons de Livraison). Elle organise les points quotidiens avec les équipes éducatives et les chefs de service.

Le temps passé sur chacune des missions est représenté dans le graphique ci-dessous.

MISSIONS	NOMBRE D'HEURES
Point technique	110
Gestion technique	260
Logistique	190
Gestion des EDL	210
Gestion commandes / devis / achats	220
Réunions / points de services	160
Administratif	140
Gestion nettoyage	75
Préparation appartements/contrôle	70
Gestion des salles de réunion	58
TOTAL	1 493

Répartition des heures (en %)



Explications des CHIFFRES :

- **Logistique** : l'intendante gère le suivi des stocks du matériel COVID, la distribution des masques, le rempotage des flacons de gel hydro-alcoolique, le réapprovisionnement du thé, sucre, café dans les espaces cuisine du siège et de l'annexe, la gestion de l'aménagement des bureaux, du rangement et du stockage des locaux, le suivi et la gestion des clefs, et la gestion des stocks mobiliers.

Elle peut aussi être amenée à déposer des véhicules au garage avec un collègue.

- **Réunions / points de services** : l'intendante participe au début de la réunion de l'équipe hébergement afin de prendre les informations nécessaires sur les entrées et sorties effectuées ou à venir, et de donner si besoin des informations techniques.

Elle participe également à la réunion de l'équipe technique qui a lieu 1 fois par mois. Elle communique au chef de service les points à aborder et s'occupe du compte rendu.

Elle fait régulièrement des points avec les éducateurs de l'hébergement, du logement et les chefs de service pour échanger sur des interventions techniques prévues ou effectuées, ou sur des besoins matériels ou organisationnels.

En 2021, l'intendante a réalisé 32 EDL d'entrées, 32 EDL de sorties et 11 pré-EDL sur le secteur d'Épernay, et 1 EDL de sortie sur le secteur de Vitry-le-François.

450 boîtes de masques ont été distribuées, soit 22 540 masques, 131 paquets de 80 lingettes désinfectantes donnés, 54 flacons de gel hydro-alcoolique 500 ml distribués et 6 bidons de 5L de gel hydro-alcoolique utilisés, soit 30L. Suite à la crise sanitaire, il y a eu beaucoup de réunions en visioconférence, limitant les besoins de préparation des salles de réunion.

L'intendante a été moins sollicitée sur les préparations d'appartements sur le secteur d'Épernay suite à la mise en place d'un protocole d'accueil demandant aux éducateurs de vérifier les appartements avant la future entrée des familles. Lors de cette visite, ils déposent le linge de lit nécessaire et préparent les lits.

Les techniciens ont également contribué à la diminution du temps passé à la préparation des appartements en déposant la vaisselle manquante lors de leur passage pour le contrôle technique.

Depuis 2021, la société SONIT s'occupe de l'entretien des logements rendus dans un mauvais état de propreté, évitant à l'intendante de réaliser le nettoyage des appartements.

En 2021, 3 appartements ont ouvert sur le secteur de Vitry-le-François et 2 appartements sur le secteur d'Épernay. L'intendante s'est occupée de commander le mobilier et l'électroménager chez MANUTAN et de programmer les livraisons. Elle a fait les devis à BUT pour le mobilier manquant, coordonné l'installation avec les techniciens, a acheté la vaisselle, le petit matériel et le linge de lit et s'est rendue dans les logements pour piloter l'aménagement, installer la vaisselle et préparer les lits.

L'Agent d'entretien :

L'agent d'entretien assure la propreté des espaces communs et des bureaux de la MAT. Elle effectue 11h30 par semaine, réparties sur le mardi et le jeudi. Elle effectue un nettoyage approfondi de certains espaces en complément de l'entretien courant, selon un planning établi par l'intendante.

Elle peut être amenée à nettoyer un appartement suite à la sortie d'un résident, en compagnie de la maîtresse de maison ou de l'éducateur présent sur la permanence MAT.

Elle est en charge de la préparation de sa commande de produits d'entretien, du rangement de son local et des produits livrés ainsi que de l'entretien de son matériel.

En 2021, elle a effectué 511h30. Lorsqu'elle est en congés, son remplacement est assuré par l'entreprise SONIT.

Une fois par mois, l'entreprise SONIT effectue un entretien approfondi des communs de la Maison d'Accueil Temporaire.



Partenaires / Fournisseurs / Entreprises extérieures :

En cas d'absence des techniciens ou lors d'une suractivité sur le Service Technique, le Club de Prévention peut faire appel à des intérimaires. Il collabore avec PARTAGE TRAVAIL pour le secteur d'Épernay et de Vitry-le-François, et PISTE pour le secteur de Sézanne.

Les principales entreprises extérieures travaillant avec le Club de Prévention sont MUST, CORBON, CONRAUX, SOGESSAE, PIAT, S4C, POMPON, les Ateliers de la Ville d'Épernay pour le secteur d'Épernay, IDEX et le Service Technique du Foyer Rémois pour le secteur de Vitry-le-François, MUST et le Service Technique de PLURIAL pour le secteur de Sézanne.

Les fournisseurs pour les EPI, l'outillage et le petit matériel sont WÜRST, MANO MANO, pour tous les secteurs, BRICORAMA, pour les secteurs d'Épernay et de Vitry-le-François, Mr BRICOLAGE, REXEL, JANIN sur le secteur d'Épernay, LECLERC BRICO pour le secteur de Sézanne.

Les achats chez Mr BRICOLAGE, BRICORAMA, REXEL, JANIN se font par système de bons de commande sur le secteur d'Épernay, avec envoi de la facture au service comptabilité, par carte bancaire sur le secteur de Vitry-le-François.

Les achats chez LECLERC BRICO de Sézanne se font via la carte compte client.

Les principaux fournisseurs de mobilier, d'électroménager, de linge de maison, de petit matériel et de vaisselle sont : LECLERC, BUT, IKEA, ACTION (Vitry-le-François, Épernay), MANUTAN.

Les achats chez LECLERC sont effectués à l'aide d'une carte compte client. La facture est envoyée par la suite au service comptabilité.

Les achats chez BUT se font par système de bons de commande sur le secteur d'Épernay, avec envoi de la facture au service comptabilité et par carte bancaire sur le secteur de Vitry-le-François et Sézanne.

Les achats chez IKEA et ACTION se font par carte bancaire.

Les commandes chez MANUTAN se font par envoi de devis validé et signé. Le règlement se fait par virement bancaire.

Certaines commandes sont passées par l'intendante sur AMAZON, lorsque les produits demandés ne sont pas disponibles en magasin ou sur les sites marchands de nos partenaires. Le paiement pouvant s'effectuer par virement bancaire, cela simplifie les achats qui sont difficiles à faire quand ils sont faits par carte bancaire. En effet, le Directeur reçoit le code de vérification sur son téléphone et lorsqu'il est en déplacement, en réunion ou en rendez-vous, il est difficile de l'obtenir dans le délai imparti par le site marchand.

Les produits d'entretien sont commandés chez CHAMPAGNE HYGIENE et DEPHI, ainsi que les produits et petit matériel COVID, sur tous les secteurs. Le paiement se fait à la réception de la facture.

En 2021, la société OFFICE DEPÔT, qui nous fournissait le petit matériel ainsi que les fournitures et mobilier de bureau, a déposé le bilan. La société FIDUCIAL est devenue le nouveau fournisseur. Le paiement se fait à la réception de la facture.

Les boulangeries et traiteurs où sont commandés les repas pour le secteur d'Épernay sont : AU FOURNIL DE BERNON, PIRAUX, MAINGRE, LE PRESOIR, LECLERC. Les paiements se font par carte bancaire pour tous les fournisseurs, sauf pour LECLERC.

Le fournisseur principal des clefs est la SERRURERIE MARNAISE pour le secteur d'Épernay, le serrurier du SUPER-U pour Vitry-le-François, et le serrurier de LECLERC pour Sézanne.

Les paiements s'effectuent par système de bons de commande pour la SERRURERIE MARNAISE et par carte bancaire pour Vitry-le-François et compte client pour Sézanne.



Matériels et équipements :

Les techniciens d'Épernay se déplacent et transportent leur matériel avec un Renault MASTER et un Renault MAXI KANGOO. Le technicien de Vitry-le-François dispose également d'un Renault MASTER.

Concernant leurs équipements corporels, ils sont équipés de chaussures de sécurité, de pantalons renforcés et d'une veste épaisse multi-poches. Ils disposent de lampes frontales et/ou de baladeuses, de gants de protection, d'un casque anti-bruit et de bouchons d'oreille pour s'éclairer et se protéger lors d'interventions dans des endroits sombres et/ou bruyants (sous les éviers, sous les baignoires ou quand il n'y pas d'électricité, lors de travaux voisins ou dans la rue etc.). Leurs outils sont portatifs grâce à des batteries de recharge et à la légèreté du petit outillage (tournevis, pince, clés, etc.).

Sur le secteur d'Épernay, pour transporter les meubles aux différents étages, ils peuvent se servir d'un diable à trois roues et d'un diable à deux roues avec plateforme.

L'agent d'entretien dispose d'un local spécifique où sont stockés les produits nécessaires à l'entretien des locaux de la MAT et le matériel de nettoyage (balai, chiffons, aspirateur, etc...). Elle est équipée d'une blouse et de sabots.

Perspectives pour 2022 :

- Uniformiser les outils informatiques dans le serveur, les pratiques techniques et les préparations d'appartements pour tous les secteurs.
- Uniformiser les états des lieux et acquérir des tablettes afin de gagner du temps dans leur saisie et leur mise à jour, et que chaque état des lieux soient identiques sur tous les secteurs et qu'ils soient faits de la même manière.
- Déposer dans chaque appartement un Document Unique Technique qui regroupe les numéros d'urgence, l'emplacement du compteur d'eau, que faire en cas de fuite ou de coupure électrique, et des instructions sur la présence de nuisibles dans les logements (blattes et punaises de lit).
- Travailler sur un « Guide du Bon Résident » avec le CVS. Ce guide permettra entre autre, d'aider les résidents à utiliser correctement le matériel et l'électroménager mis à leur disposition, et il leur donnera des conseils techniques sur les équipements du logement (évier, volet, VMC,..).
- Acquérir des équipements sur Vitry-le-François et Sézanne pour faciliter la manutention (diable à trois roues, planche à roulettes, sangles de déménagement). Des sangles de déménagement et des planches à roulette pour Epernay.
- Rattacher le technicien de Vitry-le-François au Pôle Technique. Détacher ce dernier du Service Hébergement pour les rattacher aux Services Généraux.
- Acquérir des locaux sur Vitry-le-François et Sézanne pour permettre d'avoir un stock de mobilier ainsi qu'un local technique pour que le technicien ne déplace plus son matériel de Vitry-le-François à Sézanne, et qu'il puisse avoir du petit matériel technique en stock (produits, poignées de porte, flexibles, robinets, etc...). Le fait de charger et décharger continuellement son véhicule et de se déplacer régulièrement dans les magasins, lui fait perdre du temps pour accomplir ses interventions.
- Poser des grilles sur les évacuations d'évier et sensibilisation des éducateurs sur l'utilisation des éviers, lavabos, baignoires et WC afin d'éviter de nombreuses interventions de débouchage des canalisations.
- Développer avec l'équipe éducative des temps de formation collective auprès des usagers sur la gestion des fluides.
- Sur le territoire sparnacien, effectuer les contrôles techniques sur les appartements occupés depuis plus d'un an.
- Mettre en place des permanences techniques sur la Pension de Famille d'Epernay.
- Mettre des équipements techniques de meilleure qualité pour qu'ils aient une durée d'utilisation plus longue (ex. : flexibles de douche, abattant WC, mécanisme chasse d'eau, etc.).
- Effectuer des travaux dans les logements les plus vétustes par le biais d'entreprises extérieures ou des techniciens du Club de Prévention quand leur planning le leur permet.
- Afin de limiter les aides au déménagement, un groupe de travail sera mis en place afin de réfléchir à des solutions autres que les professionnels du Club de Prévention.

